

MAURICE LONG, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE (1919-1923) successeur d'[Albert Sarraut](#)

Dédié à Daphné Michelas,
historienne du patrimoine de la Drôme

Vice-président

Le nouveau gouverneur de l'Indo-Chine
(*Le Journal des débats*, 12 décembre 1919)

M. Maurice Long, député de la Drôme, présenté par M. Henry Simon, ministre des colonies, d'accord avec le président du conseil, a été nommé gouverneur de l'Indo-Chine en remplacement de M. Albert Sarraut. Le décret nommant M. Long a paru ce matin au *Journal officiel*.

[M. Maurice Long est né à Crest (Drôme), en 1866. Avocat, journaliste, il fut élu, en 1893, conseiller général de la Drôme. Après un court passage dans la magistrature, il se présenta à la députation. Comme député en 1910, il se fit inscrire au groupe radical-socialiste.

Ses collègues le choisirent comme rapporteur de la convention franco-allemande du 4 novembre 1911 relative au Congo et au Maroc, puis du traité du 30 mars 1912 sur notre protectorat marocain.

Le 13 septembre 1917, il devient ministre du ravitaillement et le demeure jusqu'au 17 novembre de la même année.]

Vice-président du [Comité d'action républicaine aux colonies](#).

Le cabinet du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 26 février 1920)

Le cabinet du nouveau gouverneur général est ainsi composé :

DIRECTEUR DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES POLITIQUES. — M. ROBIN, administrateur des Services civils de l'Indochine.

CHEF DE CABINET. — M. CHATEL, administrateur des Services civils de l'Indochine. ,

CHEF DE CABINET ADJOINT. — M. ANDRÉ, contrôleur civil du Maroc, anciennement contrôleur à Kenifra.

CHEF DU SECRÉTARIAT PARTICULIER. — Madame ROUQUETTE, laquelle a déjà rempli ces fonctions au Ravitaillement.

ATTACHÉ AU CABINET. — M. ROUQUETTE, fonctionnaire des Postes, ancien payeur aux Armées.

OFFICIERS D'ORDONNANCE. - M. le capitaine d'infanterie coloniale BENARD et M. le lieutenant de vaisseau DELORME ¹.

CHEF DU BUREAU MILITAIRE. — M. le commandant TASTET.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL À SAÏGON
(*L'Écho annamite*, 26 février 1920)

M. le gouverneur général a employé sa première journée en des entretiens avec M. le secrétaire général Monguillot, M. le gouverneur Le Gallen et M. Maspero. Il a reçu dans la soirée MM. Kircher, directeur des Douanes, et Détieux, directeur des Finances.

Dès dimanche matin, M. le gouverneur général, accompagné de M^{me} Long, s'est rendu au cimetière et a déposé une couronne au monument de nos morts, apportant ainsi l'hommage reconnaissant de la France à ceux qui sont morts loin d'elle en travaillant à la grandeur de sa plus belle colonie.

M. le gouverneur Le Gallen a reçu M. le gouverneur général au cimetière.

M. le gouverneur général, accompagné de M^{me} Long et de M. Le Gallen, a ensuite visité nos établissements d'assistance que lui a présentés M. le docteur Lecomte. À l'Hôpital colonial [hôpital Grall], il a été reçu par MM. les docteurs Gaide et Maurras, puis s'est rendu à Cholon où l'attendait M. l'administrateur L'Helgouach. Il a successivement visité l'hôpital Drouhet où il a été reçu par M. le docteur Baille de Langibaudière, la maternité de Cholon, l'école des sages-femmes, l'hôpital indigène de Cholon et l'École des jeunes aveugles où il a été reçu par M^{me} Léandri, M. le docteur Lalung Bonnaire et M. Luzergues.

Revenant par la route Basse, il s'est arrêté à l'hôpital de Choquan où l'attendait le docteur Ledoux. Il a fait ensuite une longue visite à l'Institut Pasteur dont M. le docteur Noël Bernard lui a présenté les divers laboratoires et services.

Au cours de l'après-midi consacré à l'étude de diverses questions urgentes avec M. le secrétaire général Monguillot, M. le gouverneur général a entendu M. Girard venu l'entretenir de la question du caoutchouc.

M. le gouverneur général partira pour le Cambodge mardi matin et sera de retour à Saigon le vendredi 27 février.

(Communiqué)

Emploi du temps du gouverneur général, après son retour du Cambodge
(*L'Écho annamite*, 2 mars 1920)

M. le gouverneur général, revenu du Cambodge dans la fin de la matinée du 27 février, s'est rendu dans l'après-midi au port de commerce et à l'arsenal. Il s'est entretenu avec les directeur et président du conseil d'administration de ces établissements. Il a reçu les présidents des Associations professionnelles du personnel de l'arsenal.

[Construction du cargo en ciment Cochinchine]

Il s'est ensuite rendu à bord du navire en ciment armé, sorti des chantiers **Brossard et Mopin**. Le conseil d'administration de cette société l'attendait à bord et a reçu le

¹ Jacques-Marie-Joseph Delorme (1886-1979) : chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 16 janvier 1920). Marié en déc. 1922, à Paris, avec Marie Poivrel. Directeur (1935-1948), puis administrateur de la Compagnie générale de transports en Afrique (CGTA).

gouverneur général qui s'est vivement intéressé à cette heureuse initiative, preuve des possibilités indochinoises au point de vue des constructions navales.

Dans la soirée, M. le gouverneur général, accompagné de sa famille et des membres de son cabinet, s'est rendu au théâtre. Il a félicité M. Nuibo, directeur du Théâtre, pour l'excellente création qu'il nous a donnée du drame lyrique de M. de Lara.

Samedi matin, M. le gouverneur général, que le général Hirtzman était venu chercher à 7 h 00, a visité la caserne de l'Infanterie coloniale, la caserne des Mares et la caserne Virgile. Les officiers et les troupes de la garnison ont été présentés au gouverneur général la situation et les projets militaires pour la Cochinchine.

À 9 heures, le gouverneur général a reçu les membres de la chambre de commerce, du Syndicat des exportateurs de riz, de la chambre d'agriculture et du Syndicat des planteurs de caoutchouc. Après la présentation des représentants de ces diverses compagnies a pris place une conférence au cours de laquelle un échange de vues a permis de constater que l'accord pouvait être fait entre les divers intérêts en jeu et qui étaient représentés à cette réunion. La situation des planteurs de caoutchouc et poivres a été exposée au gouverneur général.

Les exportateurs de riz* ont attiré l'attention du gouverneur général sur les difficultés qu'ils rencontreraient pour financer la récolte de riz, et ont exprimé la crainte de se voir mis dans l'impossibilité, faute de signes monétaires ou de moyens de change, d'exporter en temps utile la totalité de la récolte.

Dans cet ordre d'idées, ils ont exprimé leur désir d'un retour au régime de l'arrêté du 19 décembre 1919, qui avait comme avantage d'assurer à la colonie un ravitaillement en métaux précieux et de fournir en même temps des contreparties aux marchés de changes des établissements bancaires.

Le gouverneur général, en prenant acte des désiderata exprimés, a formulé nettement son intention d'assurer aux banques les moyens de financer la récolte. Il a également insisté sur son intention d'agir rapidement en indiquant à ses auditeurs qu'il avait à cet égard tout pouvoir de décision.

S'adressant ensuite aux producteurs de caoutchouc, poivre et café, il les a assurés de son désir de les aider tant que la situation des changes leur serait défavorable.

(Communiqué).

LA DERNIÈRE JOURNÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL À SAÏGON (*L'Écho annamite*, 4 mars 1920)

Une séance de la commission permanente du Conseil de gouvernement a été tenue lundi matin, à neuf heures, sous la présidence de M. le gouverneur général Long. L'ordre du jour de la séance comportait la discussion d'un arrêté instituant un droit de port sur les navires fréquentant le port de Saïgon. Le projet, présenté par l'Administration et déjà voté par le Conseil colonial, a été adopté après quelques modifications.

Le gouverneur général a reçu ensuite simultanément M. Perreau, directeur de la Banque de l'Indochine, M. Lasseigne, directeur de la Banque industrielle de Chine, M. Ferrier, représentant M. Kennedy, directeur de la Hongkong & Shanghai Banking Corporation et M. Bremner, directeur de la Chartered Bank of Australia and China. L'entretien a porté sur les moyens de financer la récolte de riz dont l'exportation est en ce moment en cours, ainsi que sur les moyens de couverture dont pourraient disposer les banques actuellement établies en Indochine. La création d'une commission des changes siégeant à Saïgon a été envisagée. Le gouverneur général a reçu des directeurs des quatre banques l'assurance de leur concours loyal et de leur désir d'entrer dans ses vues pour faciliter la vente à l'extérieur de la récolte cochinchinoise.

Le voyage du gouverneur général en Annam
(*L'Écho annamite*, 13 mars 1920)

Le gouverneur général, accompagné de madame Long et de mesdemoiselles Long, de MM. Châtel, chef de cabinet, Delorme, officier d'ordonnance, et de M. Detieux, directeur des Finances, a quitté Saïgon lundi 1^{er} mars à 21 h. 15 pour Nhatrang.

Dès que le train eut pénétré en Annam, au jour, toutes les gares étaient décorées d'autels et de drapeaux, et de nombreux Annamites se pressaient aux abords des stations pour saluer M. le gouverneur général.

[Hôte du docteur Yersin]

À 8 h. 40, le train s'est arrêté à Suôi-Giao où attendaient M. l'administrateur Breda, résident de France du Khanh-Hoà, M. le docteur Yersin, M. Gallois, directeur de la plantation de Suôi-Giao. Après un breakfast pris chez le docteur Yersin, M. le gouverneur général a visité la plantation de Suôi-Giao, où M. le docteur Yersin a montré ses belles plantations d'hévéas et ses curieux essais de kolatiers. Il a entretenu M. le gouverneur général des cultures de quinquina qu'il entreprend dans le massif montagneux du Hôn-Ba.

Ayant repris le train à 10 h.40, M. le gouverneur général est arrivé à 11 h. à Nhatrang où il a reçu les colons et fonctionnaires de cette province après la présentation qui fut faite par M. Breda. M. le gouverneur général Long a remercié de leurs souhaits de bienvenue, le résident et les autorités indigènes et la population française de Nhatrang.

Dans une rapide improvisation, il les a entretenus des questions qui lui avaient été signalées par eux comme retenant leur attention.

Le soir, visite de l'Institut Pasteur sous la conduite du docteur Yersin et de M. Shein, vétérinaire. Courte promenade autour de Nhatrang.

Le mercredi matin, départ à 5 h.00 pour Quinhon par la splendide route de tourisme du Varella. Arrêt à Tuy-Hoa où M. le gouverneur général déjeune avec le délégué du Phu-Yén, M. Alfred Ferrand, et mandarins provinciaux.

Le soir à 5 h., M. le gouverneur général arrivait à Quinhon accompagné de M. l'administrateur Friès, résident de France de Binh-Dinh, et de M. Vo-Liem, tông-dôc de la province. Présentation des colons, fonctionnaires et autorités indigènes du poste par M. le résident Friès. M. le gouverneur général, dans une improvisation, qui prend le ton d'une causerie. parle longuement avec les personnes venues le saluer.

Jeudi à 5 h. du matin, départ de Quinhon. En cours de route, M. le gouverneur général est salué par des tirailleurs du 16^e bataillon, retour de France, qui regagnent leurs villages.

Au bac de Bông-Son des fleurs sont remises par des jeunes filles indigènes à M^{me} Long et à ses filles.

Arrivée à 10 h. 1/2 à Quang-Ngai où M. le gouverneur général est reçu par M. l'administrateur Voiny Dupuy, résident de France à Quang-Ngai, et M. Dang-ngoc-Oanh, tuân-phu de la province.

M. le résident Dupuy présente au gouverneur général les Français de Quang-Ngai, les autorités indigènes ainsi que les fonctionnaires et agents indigènes des services du Protectorat.

M. le gouverneur général remercie M. le résident Dupuy et la population française et indigène de Quang-Ngai de leurs souhaits de bienvenue et en quelques mots leur définit la ligne de politique générale qui présidera à son gouvernement.

Une gerbe de fleurs est remise à M^{me} Long par une fillette qu'accompagnent les dames Françaises du petit centre de Quang Ngai.

Dans la journée, M. le gouverneur général a visité l'ambulance, les écoles, l'atelier des Travaux publics, le casernement de la Garde indigène et a fait une promenade dans les rues de la ville qui avaient reçu une décoration particulièrement réussie.

Le gouverneur général à Hanoï
(*L'Écho annamite*, 20 mars 1920)

Le train spécial conduisant M. Long et sa famille en Annam et au Tonkin est entré en gare de Hanoï, le 10 mars à 8 heures de matin.

Le secrétaire général, le général commandant supérieur des troupes, les autorités civiles et militaires et un grand concours de population, pressant sur les cordons de troupes, ont salué respectueusement le gouverneur général auquel des souhaits de bienvenue ont été adressés en gare par le résident-maire de Hanoï et le résident supérieur du Tonkin.

M. Long et sa famille furent ensuite conduits en automobiles au Palais du Gouvernement général en passant par les artères les plus animées de la ville.

Le premier contact de la population française et indigène avec le Gouverneur général a été très chaleureux.

Au Palais du Gouvernement, M. Monguillot, au nom de la population d'Indochine, a exprimé à M. Long les sentiments respectueux de confiance, que tous ici nourrissent à son égard.

Dans une allocution très applaudie, M. Long a exprimé sa vive émotion et sa reconnaissance pour l'accueil qui lui était fait. Il se défendit de faire un discours et ne traça pas le programme du Gouvernement qui est déjà connu, se contentant d'indiquer simplement les grands traits des projets tendant à résoudre les difficultés financières et son ferme dessein de continuer à l'égard de l'élément indigène la politique de confiance cordiale et raisonnée, à laquelle son éminent prédécesseur, le ministre Sarraut, donna une décisive empreinte.

À peine installé à « l'usine », comme il se plaît à appeler le gouvernement général, M. Long a donné l'exemple de l'activité en recevant les hauts fonctionnaires qui le mirent au courant des dernières affaires en cours et en visitant les différentes organisations du Protectorat.

Le jeudi 11, à 7 heures du matin, il s'est rendu aux casernes où il a été reçu par le général Puyperoux. Il s'intéressa à l'existence des troupiers dont il se plut à constater la parfaite tenue et l'excellent esprit militaire.

Dans l'après-midi, il fut reçu à la chambre de commerce de Hanoï et à la chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam par MM. Laumônier et Sauvage. — M. Laumônier lui assura sa collaboration dévouée et demanda l'aide de l'Administration en vue d'obtenir l'appui financier des banques ou la création du crédit agricole. Après avoir exprimé ses remerciements, M. Long demanda à prendre part à la séance où les desiderata exprimés par M. Laumônier furent examinés.

Le vendredi 12, à 7 heures du matin, il visita les hôpitaux, la pharmacie et la clinique ophtalmologique en compagnie du général Puyperoux et du médecin-inspecteur Garnier.

Le samedi 13, à 7 heures 30 du matin, il visita les établissements scolaires de Hanoï sous la conduite de l'inspecteur général de l'Instruction publique M. Chassagneux. M. Long fut vivement intéressé par les progrès de l'enseignement donné aux indigènes par M. Beau, le développement de l'Université, de la faculté de médecine et du Lycée. Aux compliments qui lui étaient adressés par les élèves, le Gouverneur général a

répondu avec une simplicité paternelle, montrant l'extrême importance de l'enseignement.

Le lundi 15, à 6 heures du matin, le Gouverneur général est parti pour Haïphong où il est arrivé à 8 heures.

Le Résident-Maire lui a présenté à la bibliothèque les notabilités de la ville et lui a souhaité la bienvenue. M. Long a déclaré que sa visite était une simple visite de politesse et qu'il reviendrait ultérieurement. Il a exprimé sa satisfaction de trouver dans Haïphong toutes les caractéristiques d'une ville très française, et il a encouragé les colons à envisager avec sang-froid les difficultés financières. Dans la matinée, il a visité les établissements scolaires, les hôpitaux, les casernements, l'école professionnelle, les docks, enfin la chambre de commerce dont il a présidé la séance ; il a pris note des desiderata exprimés par son Président, mais a rappelé aux membres de la chambre les immenses sacrifices actuellement consentis par nos compatriotes de la Métropole pour le relèvement rapide de la Patrie ; il a exprimé sa satisfaction pour la bonne impression produite par l'organisation du port.

Le mercredi 17, a eu lieu une réunion de la commission permanente du Conseil de Gouvernement. Cette réunion a été suivie d'un déjeuner offert par le Gouverneur général aux membres du conseil.

L'impression exprimée par la presse pour les actes de M. Long est excellente.

Indochine

(*La Dépêche coloniale*, 4 avril 1920, p. 2)

Le gouverneur général au Cambodge. — Dès sa prise de possession du gouvernement général, M. Maurice Long s'est rendu à Phnom-Penh, où il a été reçu par M. le résident supérieur Baudoin* et où la population européenne et indigène lui a fait un accueil enthousiaste.

M. Long a rendu visite au roi Sisowath, qui lui a renouvelé en termes particulièrement chaleureux l'expression de son inaltérable et profond attachement pour la France. Le gouverneur général a déclaré au roi qu'il avait pour programme de continuer et de développer la politique française suivie en Indochine par M. Albert Sarraut.

Indochine

(*La Dépêche coloniale*, 2 juin 1920, p. 2)

L'industrie de la pêche. — Le gouverneur général vient de prescrire aux chefs de provinces côtières une enquête sur l'état actuel de la petite pêche*.

Cette enquête fournira la base d'un programme d'action destiné à aider les pêcheurs indigènes dans leurs entreprises et à leur assurer une protection efficace.

Elle permettra d'être renseigné exactement sur les moyens dont disposent les pêcheurs chinois et les conditions dans lesquelles les indigènes et protégés français peuvent concurremment se livrer aux diverses industries de la pêche.

De cette étude comparative, on espère tirer des indications pratiques pour créer un statut nouveau profitable aux pêcheurs tonkinois, annamites, cochinchinois et cambodgiens.

L'enquête portera encore sur la valeur des différentes zones de pêche, leur peuplement, les méthodes qui permettraient de les exploiter d'une manière à la fois plus scientifique et plus fructueuse.

Les soldes des indigènes. — Le gouverneur général vient de signer un arrêté élévant les soldes indigènes. Les traitements de début sont notamment relevés de 50 %, soit de 300 à 450 piastres par an.

Les traitements les plus élevés bénéficient d'une augmentation de 20 %, soit de 2.000 à 2.400 piastres.

C'est une mesure générale s'appliquant à l'ensemble des fonctionnaires indigènes de l'Indochine. En outre, sont maintenues les indemnités de cherté de vie, variant selon les conditions particulières des différents pays de l'Union. Chaque pays peut toujours réviser le taux de ces indemnités.

Inauguration du musée Albert-Sarraud*. — Le 13 avril, premier jour du nouvel an cambodgien, S. M. Sisowath et M. Baudoin*, résident supérieur de la République française au Cambodge, ont procédé à l'inauguration officielle, à Phnom-Penh, du Musée Albert-Sarraud et de l'École des arts cambodgiens. En présence des princes de la famille royale, des ministres et hauts dignitaires du gouvernement cambodgien, des chefs des divers services du protectorat, des officiers, fonctionnaires, etc.

La réglementation des pharmacies. — Le *Journal officiel de l'Indochine* publie un arrêté réglementant la délivrance par les pharmaciens de médicaments contenant des substances toxiques sur les prescriptions des médecins, sages femmes et vétérinaires indigènes diplômés ; la délivrance et la vente des médicaments par les médecins et pharmaciens indigènes diplômés ; l'installation des dépôts de remèdes officinaux et de drogues simples non toxiques.

Réglementation commerciale. — Un arrête du gouverneur général a levé l'interdiction d'exportation des riz du Laos en faveur des riz récoltés dans la province d'Attopeu et destinés à l'approvisionnement de la province cambodgienne de Stung-Treng.

Les arbres de l'Indochine

M. Mangin, directeur du Muséum d'histoire naturelle, a analysé à l'Académie des sciences une note de M. Chevalier d'où il résulte que certaines espèces d'arbres originaires d'Indochine pourraient utilement être acclimatées en France, notamment le châtaignier d'Extrême-Orient, qui échappe à certaines maladies décimant actuellement nos châtaigniers indigènes.

M. Long en hydroglisseur
(*L'Écho annamite*, 3 juin 1920)

Dimanche matin, le gouverneur général a fait sur le fleuve Rouge une intéressante expérience en hydroglisseur. Piloté par le commandant Glaize chef de l'Aviation en Indochine, il est resté une heure sur l'eau, constatant la puissance et la mobilité du nouvel appareil.

L'hydroglisseur — qui ressemble à un radeau actionné par un moteur d'aviation — est appelé à rendre les plus grands services dans la Colonie.

Ses premiers essais, tant au Tonkin qu'en Cochinchine et au Cambodge, autorisent les plus belles espérances dans le domaine pratique.

M. Maurice Long a mis immédiatement à l'étude la création de services d'hydroglisseurs qui donneraient, à n'en pas douter, une grande impulsion au tourisme indochinois. C'est ainsi que l'on pourrait, partant de Saïgon, atteindre Angkor dans la journée.

L'hydroglisseur pourrait aussi servir au remorquage des chalands légers.

Il y a, naturellement, des questions de prix de revient qui paraissent encore trop élevés pour une utilisation commerciale mais qu'on pense arriver à réduire.

Le gouverneur général a été vivement intéressé par toutes les explications qui lui ont été fournies à ce sujet par le commandant Glaize.

Un deuxième hydroglisseur, piloté par le lieutenant Guertau, escortait l'appareil monté par M Maurice Long et sur lequel avaient également pris place madame Long, M^{me} Mauricette Long, le capitaine Delorme et M. François de Tessian.

Les deux hydroglisseurs ont parcouru environ quatre-vingts kilomètres et sont rentrés à bon port après avoir ainsi fonctionné d'une manière parfaite sous la direction de des deux as.

(*France-Indochine*)

1920 (5 juin) : nomination d'une [commission monétaire indochinoise](#)
en vue de la stabilisation de la piastre

Au gouvernement général
(*L'Écho annamite*, 17 juillet 1920)

À l'issue de la revue, le gouverneur général a réuni en un grand déjeuner au palais du boulevard Norodom, le gouverneur de la Cochinchine [Le Gallen p. i.], le général Hirtzmann, le capitaine de vaisseau Remy, commandant de la Marine, les chefs de corps et de services militaires.

Assistaient également à ce déjeuner l'inspecteur général des colonies Berrué, le maire de Saïgon, le président du conseil colonial, le directeur du Contrôle financier l'inspecteur général des Travaux publics, le directeur général de l'Instruction publique, le directeur des Douanes, le directeur du Mouvement Economique, le procureur général et le premier président, M. Lé-van-Trung [qui deviendra le premier pape caodaïste], le colonel Do-huu-Chân.

Le gouverneur général a levé son verre en l'honneur de la République, des Armées françaises de terre et de mer et a porté un toast à la santé de M. le président de la République.

La vente des biens allemands en Indochine
(*L'Écho annamite*, 22 juillet 1920)

Le [Comité de l'Indochine](#), dans sa dernière séance, à Paris, s'est occupé de la vente des biens allemands dans la Colonie. Voici l'extrait du procès-verbal qui a trait à cette question :

.....

M. Garnier accepte de saisir M. le gouverneur général des desiderata du comité si celui ci veut bien lui en remettre le texte sous forme d'un vœu formel

VISITE de M. LONG À DALAT
(*L'Écho annamite*, 22 juillet 1920)

Le gouverneur général accompagné de madame Long et de ses filles vient de villégiaturer quelques jours à Dalat. Mais ce n'est point tant pour se reposer que pour examiner les problèmes touchant au Lang-bian que M. Maurice Long a voulu, une seconde fois, effectuer ce voyage. Il avait emmené MM. Le Gallen, gouverneur de la Cochinchine, et Bonneau, inspecteur général des Travaux publics, afin d'établir un programme d'action immédiate et un programme d'ensemble propre à donner tout l'essor désirable à Dalat.

[Hâter l'ouverture du *Langbiang Palace*]

Le gouverneur général voudrait que, dès le mois de mars prochain, l'hôtel fut ouvert aux visiteurs. Il a donné en ce sens des directions précises, et des modifications opportunes ont été apportées au plan de cet établissement. Pendant toute une après-midi, il a recherché avec les architectes les moyens de les exécuter rapidement.

M. Maurice Long a visité les chantiers, les villas en construction, les emplacements des principaux édifices du futur centre urbain. Il a parcouru les routes et étudié les plans qui doivent en compléter le réseau. Il a, enfin, fait plusieurs excursions en forêt pour se rendre compte des ressources cynégétiques du pays.

De cette randonnée, le gouverneur général a remporté la ferme impression qu'il était possible, avec de la méthode et de la volonté, de tirer du Lang bian un magnifique parti. Il ne négligera personnellement rien pour qu'on y aboutisse.

M. Maurice Long, avec sa famille et ses invités, s'est rendu mardi aux chutes de Gonga. La pluie ayant fortement détrempe les chemins, les autos s'embourbèrent et il y eut quelque retard sur l'itinéraire prévu. C'est pourquoi M. Maurice Long, qui devait rentrer mercredi matin de bonne heure, n'est arrivé à Saïgon qu'à 18 heures trente.

Il était en parfaite santé, de même que tous les siens et ce matin même, il a repris ses occupations habituelles au palais du Gouvernement.

(*La Dépêche coloniale*, 22 juillet 1920)

Fiançailles. — De Hanoï, nous recevons la nouvelle télégraphique des fiançailles de M^{me} Long, fille du gouverneur général de l'Indochine, avec M. le capitaine Besnard, attaché au cabinet militaire, et officier ordonnance de M. Maurice Long.

VISITE de M. LONG À DALAT
(*L'Écho annamite*, 24 juillet 1920)

M. Long et la bonne sœur Antoine

(*L'Écho annamite*, 29 juillet 1920)

Nous apprenons avec plaisir que M. le gouverneur général, en annonçant dernièrement à la bonne sœur Antoine qu'elle allait être décorée de la Légion d'honneur, lui a fait remettre par son chef de cabinet adjoint, M. André, une somme de mille piastres pour les pauvres de l'[asile de Thai Ha-Ap](#).

SAÏGON

Banquet de l'[amicale des médecins auxiliaires](#)

Remise de la cravate de commandeur de la Légion d'honneur au Dr Cognacq

Discours de M. Tran-van-An

(*L'Écho annamite*, 2 septembre 1920)

HUÉ

(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1920)

[Inauguration du monument aux morts]

Le 23 septembre, à 16 h. 1/2, a lieu l'inauguration du monument élevé, devant le collège Quoc-Hoc, à la mémoire des Français et Annamites morts pour la France pendant la Grande Guerre. Plusieurs milliers de personnes y assistent ainsi que les élèves de toutes les écoles de Hué ayant chacun à la main un petit drapeau tricolore.. Le monument, de pur style annamite, représente une grande stèle surmontée

d'un toit de pagode : ses deux faces portent sur l'un les noms des Français et sur l'autre les noms des Annamites. L'exécution en a été dirigée par l'habile architecte qu'est M. Auclair, d'après les plans dressés par le dessinateur Tôn-that Sa.

[Inauguration du [collège de filles Đông Khanh](#)]

Quelques-uns des voeux des nos conseillers coloniaux

Instruction publique

(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1920)

[Insuffisance de l'enseignement du 1^{er} degré]

À l'occasion de l'examen des crédits affectés à l'instruction publique, M. le conseiller Truong-van Bêñ a lu l'exposé suivant, qui reflète fidèlement les sentiments de la population :

« Messieurs,

M. le gouverneur, dans son magistral discours d'ouverture de notre session annuelle, a bien voulu reconnaître que le dernier chef, je dirais volontiers le premier chef, des revendications de la population indigène est l'insuffisance de notre enseignement

primaire et qu'il y a rupture d'équilibre entre les dépenses occasionnées par l'enseignement du 1^{er} degré et celles du 2^e degré. La simple lecture du budget nous a convaincu du sincère désir du gouvernement de porter remède à la chose puisque, à 10.000 p. près, les crédits relevés de l'enseignement primaire (358.548 p.) atteignent au total des crédits de l'enseignement secondaire (369.708 p.). Mais nous tenons à renouveler ici, avant toute discussion du détail de ces crédits, la déclaration que nous avions faite à M. le gouverneur général à son arrivée, et dont il ne semble pas qu'il ait été tenu grand compte : c'est que, en même temps que notre enseignement primaire, les intérêts du plus grand nombre de nos compatriotes et de la partie la plus intéressante sont sacrifiés à l'intérêt d'une minorité de véritables privilégiés.

M. le gouverneur a eu la grande franchise de reconnaître que nous dépons pour 600 élèves indigènes de nos écoles du 2^e degré et 250 enfants français de l'enseignement européen plus d'argent que pour les 5.000 élèves de nos écoles primaires du budget local. Nous croyons devoir insister davantage sur le mal dont souffre notre enseignement primaire et sur les doléances trop justifiées des familles indigènes.

Au moment de la dernière rentrée des classes, n'a-t-il pas été affligeant de constater que nos collèges de Mytho et Chasseloup-Laubat ne purent recevoir que le 1/3 à peine des 468 élèves reçus au dernier certificat d'études primaires, c'est-à-dire que 160 élèves environ sur 1.200 élèves des cours supérieurs de nos écoles primaires peuvent seulement espérer continuer leurs études et que les autres, refusés, d'ailleurs, par des écoles libres congréganistes ou privées, ne seront à aucun prix reçus comme payants dans son collège.

D'ores et déjà, plus de 40.000 élèves de nos écoles rurales ne pourront jamais continuer leurs études, parce que les internats de province sont insuffisants et que l'on manque de maîtres indigènes qualifiés pour leur enseigner le français dans les écoles cantonales. Il y a plus, les élèves de nos écoles provinciales — qui paraissent les plus privilégiés de nos enfants puisqu'ils peuvent parvenir au certificat d'études primaires — n'ont qu'une chance sur trois d'entrer aux collèges pour terminer leurs études complémentaires, et cela uniquement parce qu'il n'y a pas assez de places dans ces établissements scolaires ! !

Encore ne faut-il pas qu'ils aient dépassé l'âge de 16 ans, et quand ils réunissent toutes les conditions pour entrer dans ces collèges si enviés, on leur répond qu'il n'y a pas de place, même pour les payants. Une telle situation ne saurait durer plus longtemps.

Que diraient les pères de famille de France, même riches de 300.000 francs de revenus, ce qui représente ici 30.000 p., si l'État refusait d'admettre leurs enfants à titre payant dans les collèges, sous prétexte qu'il y manque des places ?

Et pourquoi en manque-t-il ?

Parce que des places sont prises par de nouveaux élèves et de nouveaux enseignements dont nous ne discutons pas l'utilité mais qu'on n'aurait pas dû favoriser au détriment de la plus grande masse de notre population scolaire.

Quand les écoles élémentaires rurales n'existaient pas en Cochinchine, et que nos écoles provinciales, avec les écoles cantonales annexées, réunissaient à peu près 5.000 élèves, elles alimentaient deux grands collèges entièrement réservés aux indigènes, le collège d'Adran (actuellement École normale) et le collège Chasseloup-Laubat. Ces deux établissements offraient au moins 400 places, il y a quarante ans de cela. Aujourd'hui, nous avons deux collèges, Chasseloup-Laubat, Mytho qui comptent, avec l'École normale, 600 élèves. Et s'il faut mettre à part l'École normale destinée à nous fournir des instituteurs, il ne nous reste plus que 400 places à offrir aux indigènes, en dépit des constructions nouvelles faites depuis un demi siècle.

La raison en est que l'on a pris la moitié du collège Chasseloup-Laubat pour y loger l'ancienne école municipale française, comme on avait supprimé le Collège d'Adran pour en faire l'école des jeunes filles françaises.

Nous ne voulons certes pas nous poser en antagonistes de l'enseignement des jeunes Français. Mais encore faut-il distinguer entre l'enseignement primaire français, obligatoire en terre française, et l'enseignement secondaire. Cet enseignement secondaire fût il même ouvert aux Annamites.

Nous ne croyons pas qu'en France, l'enseignement secondaire ait jamais absorbé le double des crédits de l'enseignement primaire et que quatre bacheliers aient coûté 60.000 p. au budget.

Passe encore si nous étions riches à profusion. Nous pourrions nous payer ce luxe, d'autant plus que nous comptons, sur ces quatre bacheliers, un Annamite ; mais ces bacheliers annamites et français nous auraient coûté infiniment moins à élever en France dans une ambiance plus favorable aux études supérieures. Pour 60.000 p., soit 480.000 fr. au taux budgétaire, nous aurions entretenu 100 élèves en France ou à Hanoï.

Toute question de dépenses à part, si l'enseignement secondaire européen n'existe pas à Chasseloup, nous aurions pu y admettre 80 indigènes de plus.

Et même si l'on veut conserver en Cochinchine cet enseignement provisoirement réduit au 1^{er} cycle, que ne lui donne-t-on un établissement spécial comme pour les jeunes filles françaises, avec son personnel spécial et ses crédits spéciaux, que nous voterons de bon cœur, pourvu qu'on rende le Collège Chasseloup-Laubat à sa destination première de collège indigène.

Rendu aux indigènes et réservé à l'enseignement complémentaire, ou si l'on veut à l'enseignement secondaire local, comme préparation obligatoire aux écoles supérieures d'Hanoï, le collège Chasseloup-Laubat suffirait provisoirement, avec celui de Mytho agrandi, à recevoir les nombreux certifiés d'études primaires que nous renvoyons faute de place.

À quoi servirait d'essayer d'ouvrir un accès aux 40.000 élèves de nos écoles rurales dans les écoles primaires ou de transformer en écoles primaires complètes les plus fortes écoles cantonales, si nous n'avons pas de place pour les accueillir au collège ?

Construisons à part un collège français recevant les Français, les naturalisés et quelques Annamites si vous voulez, mais rendons Chasseloup-Laubat aux indigènes. Rendons aux écoles primaires indigènes le personnel du cadre primaire européen dont on a dégarni les provinces pour garnir le Collège Chasseloup-Laubat. En 1890, nous n'avions pas d'enseignement secondaire, l'enseignement français était municipal et nos écoles primaires avaient plus de 35 professeurs. Aujourd'hui, elles n'en ont que sept, dont deux institutrices directrices d'écoles de garçons.

Rendez nous nos professeurs primaires.

La guerre seule n'est pas cause de ce manque de personnel. En 1912, il manquait déjà 12 professeurs sur l'effectif prévu au cadre.

Les soldes, et c'était justice, ont été suffisamment relevées pour qu'on puisse trouver en France du personnel primaire. Il ne semble pas qu'on l'ait suffisamment cherché. D'autre part, ne pourrait-on pas prendre les Annamites pourvus de diplômes universitaires ? Il semble que le dernier relèvement des soldes devrait permettre de recruter plus facilement du personnel indigène. Mais il lui faudrait des cadres européens. Notre enseignement primaire indigène livré au personnel d'instituteurs inexpérimentés, recrutés au rabais jusqu'à ces derniers mois, a besoin d'être tenu en haleine par des inspections fréquentes de ses chefs français. Or, ceux ci sont tous accaparés par Chasseloup-Laubat.

Faute de directeurs européens, il a fallu confier des écoles primaires à des instituteurs indigènes, anciens en grade et parfaitement capables dans le métier mais souvent un peu routiniers et manquant d'autorité morale. De plus, il a fallu rappeler aux chefs lieux

instituteurs diplômé détachés et les remplacer dans l'intérieur par des moniteurs qui n'ont reçu aucune préparation pédagogique.

Une École normale de moniteurs n'aurait pas coûté si cher ; elle aurait permis de remplacer progressivement par des moniteurs les maîtres communaux conservés un peu partout faute de mieux, en attendant que la grande École normale rétablie nous donne ses premiers maîtres dans deux ans.

Recrutons donc à tout prix le personnel indigène et européen nécessaire. En attendant la quantité des maîtres, veillons à la qualité de leur enseignement.

Et il semble que le directeur de l'enseignement primaire pourrait tenir tout son personnel en haleine, en faisant le plus de tournées d'inspection possible, au lieu de se laisser absorber par la direction des écoles du 2^e degré qu'on se propose, paraît-il, de supprimer.

Je crois être l'interprète fidèle de mes collègues et de la population indigène en déclarant que notre désir le plus ardent est de voir se propager le plus largement possible l'enseignement du français.

Nous ne demandons pas qu'on supprime ni qu'on diminue l'enseignement supérieur ou secondaire, mais que l'on augmente dans la proposition voulue les crédits de l'enseignement primaire.

Nos compatriotes ne reculeront pas devant les plus lourdes charges pour y arriver.

Et ce désir de nos compatriotes est si ardent et si sincère que beaucoup de riches familles dont les enfants ne trouvent place nulle part dans les écoles à quelque prix que ce soit s'offrent à venir en aide au Gouvernement, pour créer de nouveaux établissements scolaires primaires et complémentaires. La prospérité des écoles libres, qui, elles aussi, regorgent d'élèves et en refusent, nous permet d'espérer raisonnablement le même succès de notre tentative.

Ce projet de collaboration des familles, qui prend corps depuis quelque temps, est la preuve que les indigènes sont prêts à tous les sacrifices pour l'enseignement dans la mesure où ils verront que la majorité d'entre eux en profitent.

De tout temps, nous n'avons jamais eu, nous autres Annamites, d'autre distinction que celle du savoir, qui permettait d'accéder aux plus hautes fonctions ; nous consentons volontiers que les boursiers appartenant à la classe la plus intéressante, soient, après sélection, admis dans nos écoles de préférence à tous autres ; mais tout de même les parents devraient-ils trouver accès dans ces mêmes écoles. Riches ou pauvres, les parents dont on refuse les enfants au collège ne devraient pas s'entendre répondre qu'on y manque de places parce qu'une petite minorité de privilégiés absorbe une trop grosse part d'un budget alimenté par la masse des contribuables.

Nous avons conscience de nous faire aujourd'hui leurs fidèles interprètes en affirmant que l'immense majorité de nos compatriotes aspire à recevoir, dans la plus large mesure et dans le plus bref délai, l'instruction primaire franco-annamite.

C'est pourquoi, nous, mandataires de la population cochinchinoise, nous insistons respectueusement et fermement auprès du gouvernement local, à qui nous faisons toute confiance, pour que nos desiderata en matière d'enseignement soient pris en sérieuse considération. »

M. Prêtre, directeur de l'enseignement en Cochinchine, était présent.

Répondant à M. Bén, il a promis que les desiderata de la population dont celui-ci s'était fait l'interprète recevraient satisfaction. Dans ce but, le collège Chasseloup-Laubat serait agrandi par l'adjonction d'un étage au rez-de-chaussée ; la construction d'un lycée spécial pour les élèves européens permettrait, en outre, de rendre cet établissement à « sa destination première de collège indigène », ainsi que le demandait M. Bén.

LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL EN INDOCHINE

(*L'Écho annamite*, 6 novembre 1920)

En dehors du projet d'établissement à Saïgon d'un alternateur de 200 kilowatts, qui permettrait de communiquer directement par sans fil d'Indochine en France, le gouverneur général s'est également préoccupé de réaliser des communications extrarapides par T.S.F. entre Hanoï et Saïgon et vice versa.

COLONIES ET PROTECTORATS

INDOCHINE

Un discours de M. Long
(*Le Temps*, 3 décembre 1920)

Notre correspondant d'Hanoï nous écrit :

À l'ouverture du conseil de gouvernement, M. Maurice Long, gouverneur général, a prononcé un discours, où il a présenté, suivant l'usage, un tableau d'ensemble de la situation de l'Indochine.

Après avoir retracé le rôle de l'Indochine pendant la guerre, le gouverneur général a marqué quelques-unes des difficultés qui se sont élevées dans la colonie au lendemain de la paix.

La situation budgétaire, dit-il, était devenue subitement difficile à raison des sacrifices patriotiquement consentis pour la mère patrie et des besoins nouveaux et pressants que nécessitaient les laborieux efforts de l'après-guerre. Dès les premiers jours, s'imposait à moi le devoir, toujours ingrat, d'établir de nouveaux impôts. La crise monétaire battait son plein ; tout le monde réclamait des remèdes immédiats, tandis que chacun préconisait des solutions contradictoires. Ou même proposait l'ajournement de toute solution. L'action administrative était anémiée par le manque de personnel dans les services les plus importants dont certains cadres étaient devenus vraiment squelettiques, et parmi ceux qui restaient ou revenaient en Indochine, ces fonctionnaires, qui n'avaient ménagé ni leur dévouement, ni leurs efforts aussi longtemps qu'il avait fallu tenir contre le danger sur le front ou prolonger ici les risques du séjour colonial, ne cachait plus leur impatience de voir leur situation, au lendemain de la guerre, mieux en rapport avec les besoins de l'existence.

C'est à cette question économique, dont dépend par contre-coup la tranquillité des indigènes, que M. Long consacre la meilleure partie de son exposé. Après avoir montré que le budget de l'Indochine demeure en équilibre, grâce à un prélèvement sur la caisse de réserves, le gouverneur préconise, pour l'équipement de la colonie, le recours à l'emprunt.

C'est à l'emprunt, dit-il, qu'il faut demander les moyens rapides d'une politique économique à grand rendement. N'est-ce pas la politique des pays neufs qu'il importe de mettre en valeur dans le moindre temps ? Rappelez-vous l'élan formidable donné au Tonkin, voici vingt-cinq ans, par les grands travaux que M. Doumer mettait en train avec une si belle confiance. Pourquoi a-t-il fallu que tant de choses commencées n'aient pas été terminées ? On s'arrête trop souvent par timidité. Il faut arriver au gouvernement de

M. Albert Sarraut, en 1911, pour voir dénoncer à nouveau le système néfaste des petits paquets et des faibles emprunts.

De cette idée générale, M. Long passe ensuite à la question de la stabilisation de la piastre, qui, on le sait, a été fixée depuis le printemps au moyen du procédé nécessairement temporaire du cours forcé :

Je revendique hautement, dit M. Long, la responsabilité de cette décision [à savoir l'établissement du cours forcé], d'ailleurs toute de circonstance, et je me bornerai à rappeler qu'au cours des travaux de la commission monétaire, un membre de la Commission a pu regretter que cette décision n'eût pas été prise plus tôt, ce qui aurait permis la sortie en temps utile de 100.000 tonnes de riz de plus, qui représentaient, à cette époque, une valeur de 200 millions de francs. Mais, encore une fois, c'est une solution de circonstance, et de quelques garanties que le gouvernement général ait pu s'entourer, notamment par la création d'une commission des changes, chargée de s'assurer de la réalité des opérations de change dont le gouvernement assure la contrepartie, d'écartier toutes celles de caractère spéculatif, le régime institué par l'arrêté du 27 mars et par la convention du 20 janvier 1920 ne peut ni ne doit se prolonger au delà de ce qui est indispensable. Il faut, au contraire, y mettre fin le plus tôt possible et rendre au commerce sa liberté et aux finances publiques leur sécurité.

En terminant, M. Long se félicite du calme parfait des populations indigènes et exprime la confiance que l'Indochine, poursuivant sa destinée politique et économique, deviendra aussi un foyer spirituel de plus en plus intense en Extrême-Orient.

Le discours de M. Long
au conseil de gouvernement de l'Indochine est, à la fois, un bilan du passé
et un programme d'avenir
(*La Dépêche coloniale*, 4 décembre 1920, p. 2, col. 1-2)

Le discours prononcé par M. Long, gouverneur général de l'Indochine, le 18 octobre dernier, à l'occasion de l'ouverture à Hanoï, du conseil de gouvernement, est un résumé de l'œuvre accomplie jusqu'ici et un programme des œuvres à accomplir dans l'avenir le plus prochain. On y verra le soin studieux et l'esprit de suite du chef de la colonie. Il marque en commençant que sa politique est avant tout, et par principe, la continuation de celle de son prédécesseur, M. Albert Sarraut, politique qui a donné les preuves les plus éclatantes de son action bienfaisante, pendant la Grande Guerre : dans ces époques tragiques, en effet, et pendant que bon nombre de possessions et colonies d'autres puissances s'agitaient et donnaient de l'embarras à leurs métropoles, l'Indochine a donné sans compter, à la mère-patrie, le concours matériel et moral le plus efficace, de ses soldats, de ses ouvriers, de ses capitaux, de ses matières premières et de ses produits de toute espèce.

La situation économique, faite à l'Indochine comme à tout l'univers par la catastrophe de 1914 exigeait la création de nouveaux impôts. Et comme, en somme, la tranquillité et la fidélité du peuple protégé se mesurent au bien-être dispensé par le protecteur, on pouvait craindre que l'ordre actuel ne fût compromis par des mesures provoquant des répercussions sur le prix du riz, le taux de la piastre, la valeur des salaires. La volonté de maintenir cet ordre et de toucher le moins possible à ce bien-être ont dicté les méthodes du gouvernement local.

Justice indigène

La réforme judiciaire de 1918 au Tonkin est poursuivie. Les quatre codes promulgués à cette époque s'accompagnent, grâce aux travaux d'une commission mixte, des observations critiques et suggestions créant la jurisprudence nouvelle. Le code des juridictions indigènes vient d'être approuvé : le code de procédure civile va être publié Viendra ensuite le code pénal. L'Annam, le Cambodge et le Laos vont incessamment bénéficier de réformes analogues.

Les prescriptions du nouveau code civil concernant les biens et les personnes vont être essayées expérimentalement dans la province de Hadong.

Enseignement

La pénurie du personnel enseignant contraint malheureusement le gouvernement à faire temporairement machine en arrière. Il est actuellement impossible de pourvoir en même temps à la diffusion de l'instruction primaire et au maintien des enseignements secondaire et supérieur. Et comme l'enseignement primaire est de toute importance, et qu'il faut le répandre au fond des derniers villages, il a bien fallu supprimer provisoirement le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au collège Chasseloup-Laubat.

Heureusement, l'école de pédagogie a donné les meilleurs résultats et pourra fournir dès l'an prochain un nombre important d'instituteurs.

Aux écoles déjà existantes ou prévues et qui forment l'université de Hanoï, vont venir s'ajouter les écoles de commerce, des sciences appliquées, de pêche et de navigation.

Représentation indigène

La chambre consultative de l'Annam* est devenue effective depuis le 12 mai 1920, Des conseils consultatifs vont être installés dans chaque province du Laos. Tout le régime actuel n'est que transitoire : il faudra bientôt envisager une assemblée plus haute et plus largement compétente. Mais il ne faut pas être trop impatient.

Réformes administratives

Les questions intéressant le personnel sont au premier rang des préoccupations du gouvernement local.

L'amélioration des soldes s'imposait. Elle a fait l'objet de l'arrêté du 5 août ; [le fonctionnaire perçoit un supplément colonial en piastres et sa solde proprement dite est en francs](#). L'arrêté du 20 mai, en majorant les pensions, permet d'attendre la refonte du régime actuel. Enfin, le gouvernement a proposé la création d'un fonds spécial, destiné à remplacer le compte d'assistance.

Les mesures les plus bienveillantes ont été prises en faveur des cadres auxiliaires.

Ces dépenses nouvelles comportent des sacrifices étendus, que la colonie est décidée à consentir : ils seront réduits, dans un avenir prochain, par la réduction des effectifs et par une meilleure utilisation des aptitudes.

Les graves prévisions de M. Monguillot se sont réalisées. L'ère des budgets faciles est close en Indochine.

La tâche la plus urgente était d'améliorer la situation de la trésorerie. Les caisses du Trésor ont été alimentées par un emprunt en piastres fait à la Banque de l'Indochine. Et, au moment du cours inférieur de la piastre, on a rapatrié une partie de la créance de la colonie sur la métropole, laquelle se montait à 260 millions de francs.

Les difficultés d'établissement de nos budgets proviennent de deux causes : la diminution des recettes de l'opium et l'importance croissante des dépenses d'ordre militaire.

Depuis 1916, les revenus de la régie de l'opium diminuent, par la volonté du Parlement. Mais nous n'avons pas atteint ainsi le but humanitaire que nous nous proposions : la consommation de la drogue n'en est pas diminuée, et nous jouons en réalité un rôle de dupes. Là, tout est à revoir et à refaire.

Notre contribution ordinaire aux charges militaires s'augmente de la prise en charge bénévole d'un certain nombre de dépenses de cet ordre, telles que l'abondement des soldes, qui atteint à lui seul cinq millions de piastres.

Mais l'Indochine n'a accepté ce surcroît de dépenses qu'à l'occasion de la guerre : et nous demandons à revenir aux règles édictées par la loi de finances du 13 avril 1900.

En tout cas le règlement de l'exercice 1920 demeure difficile. Il est le premier à supporter les relèvements de soldes, les rappels, les dépenses relatives à la liquidation des stocks métalliques, et les avances aux planteurs de caoutchouc et de café.

Il a donc fallu accroître les ressources par des majorations des droits de douane, par des droits sur la consommation de certains alcools, par une taxe sur les riz, etc. L'ensemble de ces mesures correspond à une augmentation d'environ douze millions de piastres.

Et il faudra prélever des sommes importantes sur la caisse de réserve, tandis que les exercices 1919 et 1920 ne contribueront plus à l'alimenter.

Le budget de 1921 se présente avec un total de recettes et de dépenses équilibré à 54 millions de piastres, dont 912.000 pour l'exposition de Marseille.

Dans ce budget la Cochinchine équilibre ses propres dépenses, à l'aide de ses ressources propres : l'autonomie financière réelle de la Cochinchine est donc réalisée. Notons que les chapitres des travaux publics et des travaux neufs atteignent dix millions de piastres, et que l'avoir disponible de la caisse de réserve sera encore de 9 millions de piastres.

L'Indochine peut donc vivre, mais petitement et lentement, en renonçant à la politique de grande envergure qui seule est digne d'elle. Cette politique, qui fut celle de M. Doumer, qui fut abandonnée par la suite, et qui fut magnifiquement reprise par M. Sarraut s'appuie fatallement sur l'emprunt. Or on connaît le programme des grands travaux de l'Indochine. Il faut affirmer que l'Indochine est capable de financer ce programme. Il n'y a donc pas à hésiter.

Quels seront les modes de l'emprunt ? Un emprunt en francs sur le marché métropolitain est à la fois hasardeux et onéreux. [Nous ne pouvons envisager qu'un emprunt en piastres et cet emprunt peut être gagé sur le crédit de la colonie, à condition qu'on solutionne la question de la piastre.](#)

Réforme monétaire

Il était impossible de résoudre tout d'un coup une question pendante depuis vingt ans, et arrivée à l'état aigu. Il a fallu prendre quelques mesures transitoires ; cours forcé ; élévation des limites d'émission de la banque ; institution d'une commission des changes. Ensuite, le gouvernement, voulant connaître l'avis de la colonie, a créé sous la présidence de l'inspecteur général Berrué, mort à la tâche, la commission de la réforme monétaire. Cette commission a été d'avis que la nouvelle monnaie devait avoir la même valeur que l'ancienne, au moment même de la réforme ; qu'il convenait d'instituer l'étalement d'or, au jour où on pourrait assigner à la piastre une valeur entre 3 fr. 50 et 4 francs ; qu'il convenait de faire cesser au plus tôt le cours forcé du billet, mesure extrêmement impopulaire auprès des indigènes ; et qu'il fallait proscrire tout ajournement, dès que la piastre se présenterait dans les conditions favorables ci-dessus déterminées. Or ces conditions se trouvent réalisées à l'heure présente.

La commission estime aussi que la colonie possède les ressources nécessaires pour constituer un fonds de garantie, soit 20 millions or. Le gouvernement estime que, l'encaisse métallique de la banque atteignant le tiers de la circulation fiduciaire, le maintien du cours forcé n'est plus nécessaire, sauf comme moyen de transition pour réaliser la réforme.

Le gouverneur général annonce son départ pour Paris, où il va soutenir les points de vue de la colonie sur les questions financières et économiques.

[Retour en France]
Arrivée de M. Long
(*Le Temps*, 13 décembre 1920)

Marseille, 12 décembre. — M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine, est attendu à Marseille demain matin lundi, par le *Porthos*. Il sera reçu par M. Pierre Guesde*, résident supérieur en Indochine, délégué à cet effet par M. Albert Sarraut, ministre des colonies.

M. Maurice Long arrivé à Marseille
(*L'Écho annamite*, 16 décembre 1920)

M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine, est arrivé lundi 13 décembre à Marseille après une excellente traversée à-bord du « *Porthos* ». Son intention est de soumettre au gouvernement tout un plan d'action économique et financière pour la grande colonie asiatique. La dépense prévue s'élèverait environ à 250 millions de piastres, soit à peu près 2 milliards de francs au cours actuel de la piastre, dépense qu'il faudrait répartir sur une dizaine d'années.

Ces dépenses pourraient être couvertes d'une part par les ressources ordinaires du budget indochinois et pour le reste par des emprunts locaux réalisés sans garantie d'intérêt de la Métropole. La situation actuelle de l'Indochine est telle, au point de vue économique, qu'elle pourrait aisément faire face à une opération financière de cette envergure. Le total de son commerce général a atteint 1 milliard 200 millions pendant le 1^{er} semestre 1920. Les ressources ordinaires de ces budgets dépassent un demi-milliard de francs. La confiance dans le crédit de l'Indochine est implantée dans tous les pays de l'Extrême-Asie où la piastre fait prime à Hongkong comme à Singapore. En outre, la situation politique est des plus satisfaisantes. Seul de tous les pays d'Extrême-Orient, l'Indochine ignore les agitations qui se produisent actuellement parmi les populations jaunes en Chine, en Malaisie et dans l'Inde. C'est là une preuve de l'attachement profond des populations indochinoises à l'égard de la France. L'exportation du riz, pour la Cochinchine seulement, atteint environ 12 millions de quintaux, c'est-à-dire un chiffre supérieur à la totalité des exportations de céréales de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc réunis.

Les charbonnages du Tonkin sont connus ; ils suffisent aux besoins de toute l'Indochine ; ils assurent à Saïgon et à Haiphong le ravitaillement des navires qui font escale dans ces ports. La grande métallurgie du fer et du zinc est entièrement à créer. Il faut développer la capacité de production de l'arsenal de Saïgon où déjà on est en mesure de construire des navires de fort tonnage. Un vapeur de 3.000 tonnes sera lancé en avril prochain. Et au Cambodge, en Annam, au Laos, que de disponibilités offrent le coton, le sucre, la soie et les bois, sans parler des produits secondaires, tels que le caoutchouc, le poivre, les oléagineux, etc.

Le gouverneur général discutera aussi à Paris la question de la réforme monétaire et du renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine qui expire le 21 janvier prochain. D'autres sujets présentés seront encore traités comme la coopération militaire de la colonie qui est en voie d'organisation. Un contingent de 40.000 volontaires indochinois pourrait aisément être fourni par la colonie. Enfin, M. Maurice Long doit s'occuper des organes à créer pour que la représentation française et indigène soit appropriée aux besoins politiques et économiques.

Le gouverneur général compte rejoindre son poste au commencement de février 1921. (Radio de Lyon du 14 décembre 1920),

1921 (février) : mise à l'étude du [chemin de fer Saïgon–Pnom-penh–Battambang](#)

LES SERVICES CIVILS INDIGÈNES DE COCHINCHINE (*L'Écho annamite*, 3 mars 1921)

Nous reproduisons ci dessous une lettre dans laquelle M. [Outrey](#), député de la Cochinchine, plaide auprès de M. le gouverneur général Long la cause du personnel indigène des Services civils lésé par les dernières modifications apportées à son statut.

L'Indochine fournirait un contingent de dix mille soldats
(*L'Écho annamite*, 31 mars 1921)

M. Outrey*, écrit le *Courrier colonial*, a demandé au gouverneur général de l'Indochine dans quelle mesure notre colonie d'Extrême-Orient participerait aux charges militaires de la métropole.

M. Long a répondu qu'il croyait que l'Indochine pourrait fournir environ 10.000 hommes tous les ans.

Toutefois, il conviendra de laisser au gouverneur général le choix des moyens propres à assurer ce recrutement.

En particulier, il croit nécessaire d'instaurer pour les familles des appelés un régime d'allocations analogue à celui qui fonctionnait en France pendant la guerre.

[Retour en Indochine]
Lancement de l'« Albert-Sarraud » à l'[arsenal de Saïgon](#)
(*L'Écho annamite*, 9 avril 1921)

La ligne téléphonique Saïgon- Pnompenh
(*L'Écho annamite*, 14 avril 1921)

La ligne téléphonique Saïgon-Pnompenh a été inaugurée solennellement dans la capitale du Cambodge le 8 avril à 17 heures, par M. le résident supérieur Baudoin et Sa Majesté Sisowath.

Le chef de l'Administration locale et le roi du Cambodge ont pu entrer en communication avec M. le gouverneur général Long, qui se trouvait à Saïgon.

M. Long à Nam-dinh
(*L'Écho annamite*, 19 mai 1921)

Le gouverneur général se rendit à Nam-dinh, dimanche 15 mai ; le gouverneur, accompagné de M. le résident supérieur Monguillot, fut reçu par M. le résident Morel, tous les fonctionnaires français et indigènes et les notabilités du commerce et de l'industrie à Nam-Dinh.

[Visite de la [Cotonnière du Tonkin](#)]

Le gouverneur général visita la ville et les établissements industriels particuliers, distilleries et cotonnière, la filature, le moulinage et le tissage des soies, les ateliers de constructions mécaniques et examina les- questions du projet d'adduction de l'eau et de l'installation de l'électricité.

Le Gouverneur général à Thai-Nguyen
(*L'Écho annamite*, 24 mai 1921)

[Visite des [charbonnages de Phan-Mê](#)]

Le gouverneur général, accompagné du résident supérieur Monguillot, se rendit à Thai-Nguyén. Officiers, fonctionnaires français et indigène, colons furent présentés par Résident Fournier. Après visite du centre, le gouverneur général se rendit aux mines de Phan-Mê, mines de charbon gras situées à 15 kilomètres de Thai-Nguyén sur la route de Backan ; il visita l'exploitation et le directeur de la mine lui exposa le projet actuellement en voie d'exécution de transformation de la machinerie par l'installation de l'électricité.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DE LA [FLOTTE INDOCHINOISE](#)
[Lochard succède à Kircher]
(*L'Écho annamite*, 26 mai 1921)

L'arrivée de M. André
(*L'Écho annamite*, 16 juin 1921)

M. André, chef adjoint du cabinet du gouverneur général, arrivé mardi à Saïgon par la « Manche » est chargé d'assurer liaison avec M. le gouverneur général pendant son prochain voyage par terre et d'organiser en attendant son arrivée les services du cabinet

1921 (juin) : dépôt de bilan de la Banque industrielle de Chine :
pression des [déposants indochinois](#) sur les pouvoirs publics.

M. Long visite l'usine électrique
(*L'Écho annamite*, 21 juillet 1921)

M. le gouverneur général, accompagné du capitaine Bénard, a visité, hier après midi 19 juillet, les installations de la Compagnie des eaux et d'électricité.

Il a été reçu par M. Cluzeau, directeur de cette compagnie, qui lui a successivement montré l'usine centrale de Choquan, les chantiers de construction de la centrale de l'« Énergie électrique indochinoise », l'usine des eaux et d'électricité de Cholon, la captation d'eau de Tan son-Nhut et, enfin, l'usine des eaux de Saïgon.

M. le gouverneur général termina sa visite à 6 heures, ayant suivi avec le plus grand intérêt les explications qui lui ont été fournies au cours de sa visite.

Hommes et Choses
Le Papier et le Coton
par J.-H. ROSNY AÎNÉ,
de l'Académie Goncourt
(*La Dépêche*, 7 août 1921)

Je lis avec grand intérêt, dans une publication coloniale :

« M. Long [à Nam-dinh] visite l'hôpital, le port..., la filature de soie et les ateliers de la Société cotonnière qui n'occupent pas moins de 1.500 ouvriers...

Quelques jours après, il se rendit à Bac-Ninh où il inspecta la papeterie et la fabrique de conserves [Rousselet] de Thi-Cau... »

Le papier, le coton ! Ces deux produits sont l'objet d'une concurrence internationale presque aussi intense que la lutte pour les pétroles...

Saïgon
ARRIVAGE DE PIASTRES MÉTALLIQUES

M. MAURICE LONG À LA **BANQUE DE L'INDOCHINE**
(*L'Écho annamite*, 13 août 1921)

Saïgon
M. le gouverneur général visite
l'École des mécaniciens et le Service agricole
(*L'Écho annamite*, 23 août 1921)

[Visite à l'École des mécaniciens asiatiques (« **École Rosel** »)]

Le gouverneur général et sa suite se rendirent ensuite au service agricole où ils furent reçus à 9 h. 15 par M. Devraigne.

Le gouverneur général s'intéressa vivement aux divers produits bruts et manufacturés exposés : caoutchouc, bois, soie, etc. et aux images et graphiques muraux destinés à montrer le développement économique de la Cochinchine au cours de ces dernières années.

En terminant sa visite, le gouverneur général exprima sa satisfaction au docteur Cognacq et à M. Devraigue qui dirige personnellement la préparation de cette partie de l'Exposition.

Le gouverneur général était de retour au Palais à 10 heures
(Communiqué).

La visite du gouverneur général de Thudaumot et de Biênhôa
(*L'Écho annamite*, 25 août 1921)

Mardi matin, M. le gouverneur général, accompagné de madame Long et de M. le gouverneur de la Cochinchine, s'est rendu à Thudaumot et à Biênhôa pour visiter l'École d'ébénisterie et l'École de poterie et de moulage.

À Thudaumot, le chef de la colonie, guidé par M. Joyeux, inspecteur d'écoles d'art de l'Indochine, a admiré des meubles fabriqués par les élèves de l'École d'ébénisterie. Les visiteurs ont été émerveillés par les résultats obtenus par des enfants de 12 à 15 ans, qui sont de véritables artistes. M. Long et sa suite se rendirent conduits dans un atelier situé aux bords d'une rivière et où se trouvent les pièces servant à édifier la maison commune annamite destinée à l'Exposition de Marseille.

M. le gouverneur général, M^{me} Long et le gouverneur de la Cochinchine, poussèrent leur promenade jusqu'à Biênhôa, où ils furent reçus par M. Damprun qui les conduisit à l'École de poterie et de moulage créée par M. Chesne, ancien chef de la province.

M. Long s'est vivement intéressé aux travaux des jeunes élèves qui ont déjà acquis une dextérité remarquable.

M. Long aux [Rizeries d'Extrême-Orient](#)
(*L'Écho annamite*, 27 août 1921)

[Abrogation des décrets obligeant les fonctionnaires
à posséder des brevets de langues orientales]
(*L'Écho annamite*, 27 août 1921)

Dans le but de permettre aux fonctionnaires européens de se passer du secours des interprètes — de ces interprètes si sujets à caution — dans leurs rapports avec la population autochtone, M. Albert Sarraut, alors qu'il était gouverneur général de l'Indochine, fit rendre obligatoire, aux termes des deux décrets en date des 8 octobre 1911 et 12 juillet 1912, la possession des brevets de langues orientales pour l'avancement des intéressés.

La mesure fut mal accueillie ; elle parut draconienne à la plupart des fonctionnaires européens. Ceux-ci s'en vengèrent en blaguant M Sarraut sur sa connaissance synthétique de la langue annamite acquise au cours de quelques brèves leçons que lui avait données à Paris le capitaine Roux, annamitisant distingué, au moment où, venant d'être nommé gouverneur général de l'Indochine, il était sur le point de s'embarquer pour aller prendre possession de ses hautes fonctions.

Il faut croire que le capitaine Roux avait su communiquer à son élève son amour de l'annamite. Quelqu'un nous a raconté qu'il en était à ce point féru que lorsqu'il rencontrait sur le boulevard quelque fonctionnaire venant d'Indochine, il ne manquait

pas de s'enquérir si son interlocuteur possédait son brevet de langue annamite. Celui-ci commettait-il l'imprudence de lui répondre affirmativement, il se mettait aussitôt à lui parler dans l'idiome des fils des Giao chi. Généralement, le fonctionnaire, incapable de lui donner convenablement la réplique dans la même langue, la trouvait mauvaise

C'est dire le peu de valeur qu'avaient les brevets de langue orientale obtenus à la suite d'examens où les recommandations avaient plus d'importance que les connaissances des candidats. Il est vrai que c'était précisément parce que ces derniers n'avaient guère confiance dans une préparation des plus sommaires, bâclée à la hâte, qu'ils attendaient leur succès beaucoup plus de la bienveillance des examinateurs que de leurs propres efforts.

Les brevets de langues orientales n'avaient donc aucune valeur réelle.

Leurs titulaires étaient incapables de se faire comprendre des indigènes.

Il nous a été donné d'en voir un qui suait sang et eau pour essayer d'expliquer à un planton qu'il avait besoin d'un menuisier. Le malheureux polyglotte bafouilla tant et si bien que le planton s'en fut, tout d'une haleine, quérir, au lieu du menuisier demandé, un horloger qu'il lui amena triomphalement !

Au surplus, ces brevets ne servaient pratiquement à rien. L'Administration n'en tenait aucun compte dans l'affection des fonctionnaires, de sorte que tel d'entre eux qui savait, ou du moins était censé savoir, l'annamite se voyait envoyer au Cambodge, et tel autre versé dans la langue khmère était désigné pour servir au Tonkin ou en Cochinchine.

Aussi, l'abrogation des décrets édictant l'obligation de posséder les brevets de langues orientales — annoncée ces jours ci comme prochaine — a-t elle causé une satisfaction générale. On va en revenir à l'ancien système des primes et des majorations de points pour l'avancement.

C'est l'aveu officiel de l'impossibilité, pour la grosse majorité des Français venus dans ce pays, d'apprendre l'annamite. Nous en faisons état pour réclamer l'indulgence de nos « frères aînés » à l'égard des Annamites qui cherchent à s'initier aux beautés de la langue de Voltaire, car quoi qu'on dise, les indigènes éprouvent beaucoup plus de difficulté à s'assimiler le français, que les Français n'en rencontrent à apprendre l'annamite.

BANQUE DE L'INDO-CHINE (*L'Écho annamite*, 27 et 30 août 1921)

Le cours forcé de la piastre
La commission Berrué sur une réforme monétaire

Distinctions honorifiques mal placées par LÊ-THÀNH-TUONG (*L'Écho annamite*, 8 septembre 1921)

M. le gouverneur général de l'Indochine, sur la proposition du chef de l'Administration locale, a décerné récemment à une dizaine d'indigènes de Cochinchine le titre de huyén honoraire.

Les personnes non prévenues s'écrient avec attendrissement : « Bravo ! voilà des récompenses justifiées de la part du Gouvernement, qui a su apprécier les services rendus par les intéressés ! » Mais ceux qui, dans le monde indigène, connaissent le

dessous des cartes, se gardent bien d'applaudir à ces nominations prises en bloc car il s'en faut qu'elles soient toutes méritées.

Le titre de huyén honoraire n'était accordé, quinze ans auparavant, qu'à des fonctionnaires, agriculteurs ou commerçants d'un mérite reconnu. Distribué avec discernement, il constituait un précieux encouragement et une récompense fort appréciée.

Un huyén honoraire jouissait, en effet, auprès de ses concitoyens, presque de la même considération qu'un huyén en fonctions. Dans les centres éloignés, perdus dans la brousse, le gouvernement accordait des titres honorifiques à ses meilleurs auxiliaires indigènes pour accroître leur influence sur la population et la faire servir au bien public. Tel est le cas du regretté phù Vang, délégué administratif à Longthanh (Bienhoa). Chef de canton aimé et respecté de ses administrés, serviteur dévoué de la cause française, M. Vang était digne à tous égards du titre honorifique qu'il portait. Nous ne citons ici qu'un exemple pris entre cent autres. Il suffit à faire ressortir la différence éclatante qui existe entre les huyén et phù honoraires du temps passé et ceux d'aujourd'hui.

En des heures critiques, la Mère-patrie en danger lança un appel pressant aux populations de ses colonies. Les Cochinchinois répondirent avec empressement à cet appel, mettant les uns leur fortune, les autres leurs bras au service de la France.

Certains de nos richards furent particulièrement généreux ; l'obole qu'ils apportaient à l'œuvre de la défense nationale se chiffrait par centaines de mille francs.

Leur geste est d'autant plus à souligner qu'il fut spontané. Pour ceux-là, nous nous réjouissons des titres honorifiques que le gouvernement leur donne en témoignage de reconnaissance et d'estime.

Le gouvernement eût été bien inspiré de préciser, en décernant ces titres, qu'il tenait à récompenser plutôt l'intention que le fait lui-même. Son silence à cet égard laisse croire qu'avec de l'argent, on peut tout avoir, même et surtout ce qu'il est convenu d'appeler les « honneurs ».

En matière de sacrifices, il en coûte moins de payer de sa bourse que de payer de sa personne. Tel est, selon nous, le critérium qui doit présider à une saine appréciation des services à récompenser. Il est d'autant plus nécessaire d'observer ce principe qu'il est facile à des gens qui ne savent que faire de leur argent de se donner les apparences de la générosité, du dévouement au moyen de dons en espèces où ils mettent plus de vanité que de cœur.

Pendant la guerre, beaucoup de nos richards firent donner la cavalerie de Saint-Georges dans l'espoir d'une récompense : décoration ou titre honorifique.

Plus d'un n'hésita pas à ajouter, aux grosses sommes qu'il avait souscrites aux emprunts nationaux, d'autres presque aussi considérables pour faire valoir auprès du gouvernement les titres qu'ils avaient à ces « hochets de la vanité humaine » qu'il convoitait ardemment. C'est ainsi que dans une province de l'Ouest, telle nomination de huyén honoraire a coûté à celui qui en a été l'objet plus de dix mille piastres !

Nous ne savons si ce « pot de vin », qui est de taille, figure parmi les griefs articulés dans une affaire en cours. Toujours est-il que le spectacle d'ambitieux intrigants, généralement tenus en piètre estime par ceux de leurs compatriotes qui les connaissent, distingués d'emblée par le gouvernement, alors que de vieux fonctionnaires blanchis sous le harnais voient leurs bons et loyaux services, suivant la formule consacrée, rester sans récompense, n'est pas de nature à conserver aux titres honorifiques leur lustre d'autan.

Nous devons à la vérité de reconnaître que le gouvernement local et le gouvernement général se trouvent dans l'impossibilité absolue de faire un choix judicieux parmi les candidats proposés à leur agrément. N'ayant pas les éléments d'appréciation nécessaires, force leur est de se reposer sur d'autres du soin d'examiner les titres de ces derniers. Ils ne peuvent qu'approuver ou rejeter les propositions qui leur sont faites, et les choses sont présentées de telle sorte qu'ils penchent plus volontiers

vers la première solution que vers la seconde. Mais l'opinion publique indigène, qui sait à quoi s'en tenir, ne ratifie pas toujours leurs décisions. Certaines font sourire nos compatriotes, d'autres les scandalisent.

Pour notre part, nous nous bornons à constater le fait, afin de mettre nos gouvernents en garde contre des pratiques qui ne tendent à rien moins qu'à surprendre leur bonne foi. Mais nous n'insistons pas outre mesure, car il serait naïf de croire que le favoritisme sévit ici seulement parce qu'il ne rencontre pas d'obstacle au milieu d'une population timide par nature et discrète par nécessité. En France, les pluies périodiques de rubans rouges ou violets donnent lieu à des protestations, des commentaires dont les décorés n'ont pas sujet d'être fiers, ni même simplement satisfaits. Et il en va ainsi dans tous les pays du monde où l'homme plus ou moins civilisé s'ingénie à se rendre malheureux en désirant des choses qui flattent sa vanité ou son orgueil au point d'en perdre le boire et le manger.

Visite à la [Société des chaux hydrauliques du Lang-Tho](#)
(*L'Écho annamite*, 15 septembre 1921)

M. Claudel à Saïgon
(*L'Écho annamite*, 1^{er} octobre 1921)

M. Claudel ambassadeur de France au Japon, est arrivé à Saïgon par l'André Lebon. Il a été salué, au nom du gouverneur général, par M. le lieutenant de vaisseau Delorme, envoyé à cet effet par M. Long

M. Claudel est parti ce matin, en automobile, pour Pnom-Penh accompagné de M. Delorme, qui doit lui servir de cicerone dans sa visite aux ruines d'Angkor. Il reviendra à Saïgon, où il séjournera jusqu'au 14, puis se rendra à Dalat, et de-là, au Tonkin, par voie de terre.

Diplomate distingué. M. Claudel est aussi un écrivain de talent.

Haïphong
(*L'Écho annamite*, 4 octobre 1921)

[Lancement du « Van-Vollenhoven » et de « Les-Fils-Doumer »](#)

M. le gouverneur général Long présida, le 30 septembre, à Haïphong, au lancement des cargos *Les-Fils-de-Paul-Doumer* et *Van-Vollenhoven* en présence des notabilités de la colonie et d'une grande affluence de population française et indigène.

[Visites d'usines]

M. le gouverneur général avait visité, dans la matinée, les usines de la [cimenterie](#), de la [Société des produits chimiques du Tonkin](#) et des établissements [Chiris](#).

[Banque de l'Indochine à Hanoï](#)

Pétition au gouverneur général pour le remplacement du compradore chinois
par un Annamite
(*L'Écho annamite*, 8 novembre 1921)

Installation d'une [usine à zinc à Quangyên](#)
(*L'Écho annamite*, 15 novembre 1921)

NOTRE DOMAINE COLONIAL

Comment sont traités les indigènes de l'Indochine

Loin de les faire souffrir, on aide à leur développement intellectuel et à leur hygiène
(*La France*, 23 décembre 1921, p. 1)

M. Boisneuf, député de la Guadeloupe, a saisi le président de la Chambre d'une demande d'interpellation visant M. Sarraut, ministre des Colonies, actuellement absent, et qui, pour cette raison, ne sera certainement pas discutée avant longtemps. Toutefois, l'initiative prise par M. Boisneuf n'est pas sans inconvénient, car elle a pour effet de faire peser sur M. Baudoin, notre résident supérieur au Cambodge, une accusation grave. S'appuyant sur une dénonciation émanée d'un subordonné de M. Baudoin*, le député de la Guadeloupe accuse le résident supérieur d'être pour les indigènes un véritable tortionnaire, et il est à craindre que la propagande qui s'exerce contre la France jusque dans nos possessions ne s'empare de faits dont la véracité n'est nullement démontrée. Le dénonciateur de M. Baudoin est d'ailleurs lui-même l'objet d'une enquête administrative motivée par un acte des plus répréhensibles. Mais puisque la question de savoir comment les populations indigènes de l'Indochine sont traitées par nous se trouve ainsi posée, nous en profiterons pour donner à nos lecteurs quelques précisions sur la façon dont, tour à tour, M. Albert Sarraut et M. Maurice Long, qui se sont succédé au gouvernement général de l'Indochine, ont compris l'organisation des services de l'Enseignement et de l'Hygiène publique.

*
* * *

En ce qui concerne l'enseignement, la grandeur de l'effort peut être facilement appréciée. Depuis 1918, Hanoï possède une université indochinoise, qui est pour les indigènes un foyer de culture française. Il ne faut pas s'imaginer que l'Université d'Hanoï soit conçue dans le même esprit que les universités métropolitaines. Le problème à résoudre était précisément de l'adapter aux besoins immédiats et aux possibilités des indigènes. Les programmes sont nettement dé 1 initiés et il n'y est pas question de recherches scientifiques indépendantes, mais de technicité, d'application. Les professeurs n'appartiennent, en aucun cas, à l'enseignement supérieur : on a eu recours à des praticiens, ingénieurs, médecins, pharmaciens, administrateurs, magistrats, officiers, ingénieurs-agronomes, vétérinaires, auxquels se sont joints quelques membres de l'enseignement secondaire et primaire supérieur.

Voici, du reste, les écoles qui composent l'Université : École de médecine et de pharmacie ; École de droit et d'administration, pour former des mandarins et des

commis d'administration ; École vétérinaire ; École supérieure de pédagogie, préparant des professeurs indigènes pour les écoles complémentaires (qui correspondent à peu près, dans l'enseignement franco-indigène, à nos écoles primaires supérieures) ; École des travaux publics, formant des agents techniques indigènes pour les travaux publics et le cadastre ; École supérieure d'agriculture et de sylviculture, préparant des agents indigènes pour le service de l'agriculture et le service des forêts. Plus de cinq cents étudiants suivent les cours de l'Université. Sur ce nombre, un tiers environ travaille à l'École de médecine et de pharmacie et un autre tiers à l'École de droit et d'administration. Plus récemment, deux nouvelles écoles ont été fondées : une École des sciences appliquées et une École de Commerce. Le caractère uniquement utilitaire et professionnel de toutes ces écoles montre clairement le but poursuivi.

*
* *

L'Université de Hanoï répond à deux nécessités : tout d'abord, elle donne satisfaction aux voeux des indigènes, surtout des Annamites, qui ne cessent de témoigner d'un ardent désir de s'instruire et de réclamer l'accès à ce qu'ils nomment la culture occidentale.

Les élèves diplômés de l'enseignement complémentaire n'ont eu, pendant longtemps, aucun moyen de poursuivre leurs études ; beaucoup se sont expatriés en Chine ou au Japon, certains sont venus en France. Ceci présentait de nombreux inconvénients et il était regrettable que la France vit refuser [ait refusé] à ses protégés la possibilité de s'instruire.

Ensuite, l'administration de l'Indochine a compris la nécessité de faire aux indigènes une place de plus en plus large dans les services publics. On sait que M. Maurice Long vient même d'établir tout un programme à ce sujet. Pour cette raison encore, il était important de donner aux indigènes toutes facilités pour acquérir un bagage leur permettant d'accéder à tous les postes.

*
* *

L'organisation intérieure de l'Université de Hanoï, la vie qu'y mènent les étudiants sont tout à fait particulières. Les étudiants sont internes, car tous ou presque tous sont très pauvres, et bien peu pourraient subvenir à leurs besoins pendant la durée de leurs études et, s'il fallait attribuer à chacun une bourse suffisante pour assurer sa subsistance, la charge serait fort lourde pour le budget de la colonie ; la vie en commun permet des économies considérables qui rendent cette charge plus supportable. Il faut noter ce détail : La plupart des étudiants sont mariés, car les indigènes se marient très jeunes ; eh bien ! leur amour de l'étude est si grand qu'ils n'hésitent pas, pour y satisfaire, à vivre pendant plusieurs années séparés de leur famille.

On s'est, du reste, efforcé de ménager le plus possible leurs goûts et leurs habitudes. Dans les dortoirs, les lits correctement alignés, sont de petits lits annamites : quelques planches sur quatre pieds, une natte et une moustiquaire. Au réfectoire, les menus sont composés de mets indigènes. Dans chaque internat, quelques élèves délégués à tour de rôle surveillent les cuisines et établissent les menus. Autre trait caractéristique : quand nos étudiants français viennent de recevoir leur pension, ils mènent grande chère, quittes à subir des privations dans la suite ; nos indigènes Indochinois font exactement le contraire.

Il faut voir avec quelle prudence les dépenses sont faites pendant les premières semaines, car il faut éviter les dépassements de crédits qui ne manqueraient pas d'attirer les justes réprimandes du directeur de l'Enseignement supérieur. Mais, vers la

fin du mois, les repas deviennent plus plantureux, et l'on constate souvent l'introduction de mets européens au milieu des plats traditionnels de la cuisine annamite.

*
* *

Tout naturellement, les étudiants tendent à se séparer dans la vie intérieure de l'Université en groupes techniques. Pour les Cambodgiens, bien différents des Annamites, et pour les Chinois, cela s'explique aisément. Mais l'on est assez surpris de constater que les Tonkinois, les Cochinchinois et les étudiants de l'Annam, qui sont pourtant tous de race et de langue annamites, se regardent un peu comme des étrangers. Les Cochinchinois, sujets français, plus familiarisés avec notre langue et nos usages, vêtus à l'européenne, souvent assez fortunés, se mêlent peu aux Tonkinois qui sont plus pauvres, conservent le costume indigène et une attitude plus fermée, ni aux étudiants de l'Annam, qui, venant d'un pays plus traditionaliste et moins bien pourvu d'écoles, semblent moins préparés et quelque peu arriérés à côté de leurs camarades. Des rivalités, qui se manifestent dans les menus incidents de la vie journalière, semblent indiquer qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas d'unité nationale chez les populations annamites de l'Indochine.

Les étudiants qui sortent diplômés de l'Université se montrent aptes à remplir les fonctions qui leur sont confiées. On en a déjà acquis la certitude, pour ceux qui ont quitté l'École de médecine et qui sont de précieux auxiliaires pour les médecins français, ainsi que pour les diplômés de l'École de Travaux publics.

L'Université présente au point de vue français une grande importance, car elle tend à créer une élite intellectuelle en Indochine, comme il en a toujours existé dans nos pays de vieille civilisation, mais une élite tout imprégnée de notre culture et étroitement associée à notre œuvre civilisatrice.

Aussi M. Maurice Long s'attache-t-il avec la plus grande sollicitude à surveiller et à encourager son développement.

Mais l'actuel gouverneur de l'Indochine, qui pense à juste titre qu'il faut aussi bien soigner le corps que l'esprit des indigènes, a placé au premier plan de ses préoccupations la question de l'hygiène publique.

*
* *

L'assistance médicale fonctionnant déjà avec succès, M. Maurice Long vient d'annoncer la création d'un service de « l'hygiène rurale ». Il a, dans ce but, adressé aux services compétents une circulaire dont nous extrayons le passage suivant :

« En nous appliquant jusqu'à ce jour, dit la circulaire, à soigner, à guérir dans nos hôpitaux, dans nos infirmeries, dans nos salles de consultation, les innombrables affections, en particulier le paludisme, la tuberculose, le parasitisme intestinal, qui altèrent si profondément la vitalité de la race annamite, nous n'avons accompli que la partie la plus urgente, il est vrai, mais non la plus importante de notre tâche. Le malade qui sort guéri ou amélioré de l'hôpital est voué trop souvent à une récidive inévitable, dès qu'il se trouva soumis dans un village aux mêmes conditions hygiéniques déplorables, aux mêmes causes d'infection.

« C'est en nous attachant maintenant à combattre ces causes prédisposantes ou déterminantes des maladies, c'est en allant attaquer le mal jusque dans sa racine que nous arriverons à modifier d'une façon efficace et durable la vitalité de la race annamite. Pour cela, nous devons pénétrer chez les indigènes, progressivement, méthodiquement, nous efforcer par des conseils, des interventions démonstratives, par

une action prudente mais continue, de réaliser peu à peu une modification radicale des conditions hygiéniques dans les villages.

« Dans cet ordre d'idées, il paraît tout indiqué d'envisager en premier lieu des travaux de nature à enrayer le paludisme dans les régions les plus éprouvées (lutte antilarvaire, distribution de quinine préventive, comblement des mares, travaux de canalisation), puis, concurremment, le forage des puits, l'aménagement de sources, assurant l'alimentation en eau potable de bonne qualité, enfin l'édification d'habitations modèles démontrant aux indigènes qu'ils peuvent réaliser des habitations plus confortables, plus hygiéniques, sans dépenses supplémentaires par une meilleure utilisation des matériaux dont ils disposent normalement. L'exécution de ces différents travaux serait précédée de conférences aux notables, auxquels le médecin chef du service d'hygiène mobile s'efforcerait de faire comprendre les avantages et la nécessité des travaux entrepris. »

On peut attendre beaucoup de cette intéressante expérience, si elle est conduite avec de la méthode et de l'esprit de suite ; elle mérite d'être suivie avec la plus grande attention.

Et de tout ceci, il résulte que les indigènes de notre grande colonie d'Extrême-Orient ne peuvent manquer de considérer les représentants de la France, non comme des « tortionnaires », mais comme des bienfaiteurs.

ROGER MAIRE.

Le Maréchal Joffre au Tonkin
(*L'Écho annamite*, 12 janvier 1922)

Samedi soir, dîner officiel au Gouvernement général auquel assistait Sa Majesté Somdet Phra-Chao-Saravang-Vong, roi du Luang-Prabang, et tous les chefs de services. Après le dîner, bal où s'est pressée une nombreuse affluence. Le palais du Gouvernement et les jardins avaient été brillamment illuminés. Le bal dura jusqu'à 4 heures du matin.

Dimanche matin, le Maréchal, accompagné du général commandant supérieur et du résident supérieur, visita la citadelle de Hanoï, il se rendit ensuite à Ha-dong avec le Gouverneur général, où il fut reçu par le résident Delamarre et le tong-dôc Hoang-trong-Phu. Défilé des enfants des écoles, présentation des notabilités françaises et indigènes, des combattants décorés de la croix de guerre, visite ensuite aux industries familiales.

Au retour, le Maréchal rendit visite à Son Excellence le Kinh-Luoc du Tonkin. Dans l'après-midi du dimanche, le maréchal Joffre fut reçu par les Anciens Tonkinois, qui offrirent un champagne d'honneur. Le soir, dîner à la résidence supérieure et le Maréchal se rendit ensuite à une soirée-concert donnée en son honneur à la [Philharmonique](#), qui fut très réussie. Le public montra le plus grand enthousiasme, particulièrement quand les chœurs de la philharmonique chantèrent la *Marseillaise*.

Dans la journée du dimanche, réjouissances indigènes et fêtes publiques données dans la citadelle au milieu d'une affluence considérable d'Annamites.

Dimanche soir, la fête vénitienne sur le Petit Lac était du plus heureux effet.

Lundi matin, le Maréchal reçut la visite du roi de Luang-Prabang ; l'après-midi, le Maréchal se rendit à Son-tây et revint à Hanoï où il se rendit à la réception offerte par les Catalans*. Cette réunion eut un caractère tout à fait familial. Le président prononça un discours en catalan auquel le Maréchal répondit en catalan. Le soir, dîner offert par les Anciens Polytechniciens. Après dîner, le maréchal et madame Joffre se rendirent avec le Gouverneur général et madame Long à la soirée donnée au théâtre par

membres de l'Afima, où on jouait en annamite le « Bourgeois gentilhomme » en l'honneur du tricentenaire de Molière.

Attaque de la gare d'Yiléang
(Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine du Yunnan)
par des pirates
(*L'Écho annamite*, 17 janvier 1922)

Excuses et réparations exigées par le gouverneur général Long

NOTRE ENQUÊTE EN EXTRÊME-ORIENT²
L'INDO-CHINE ET SON PROCONSUL
DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
(*Le Petit Marseillais*, 24 janvier 1922, p. 1)

Saïgon, décembre.

Si on jette les yeux sur la carte d'Asie, on constate que, à la pointe Sud-Est de cet énorme continent, dominant les routes d'eau qui remontent vers le Pacifique ou descendent vers l'Océanie, taillée en cap, l'Indo-Chine offre la symbolique image d'une sentinelle en arrêt sur l'Extrême-Orient. Cet aspect géographique convient à son présent destin. Autour d'elle, tout n'est qu'inquiétudes, révolte, anarchie, bruits de guerre. Ses frontières Nord sont le rempart où vient se briser le reflux du chaos chinois ; ses frontières Ouest, la barrière contre quoi déferlent les troubles mystérieux des Indes. Vers ses côtes, grondent, parfois, des rumeurs de sourde colère, venues du vieil archipel espagnol, encore autant que yankee, les Philippines.

Seule, au carrefour de ces mondes en travail, dans la houle de ces races qu'anime l'esprit nouveau, fermée à toute contagion, prospère et loyaliste, l'Indo-Chine, assemblage d'empires, de royaumes et d'immenses provinces, reste de roc. Remontez ses fleuves et ses arroyos, courrez ses villes et ses champs, partout vous ne trouvez que gens satisfaits de leur sort, peuples tranquilles, domaines florissants. Étrange pays où voisinent, en bonne compagnie, la forêt tropicale, la jungle à la Kipling et dernier cri du plus neuf modernisme, usines et plantations. Ces terres suent la richesse : l'ordre y règne, les vieilles mœurs survivent, l'administration, même, s'y affirme bienveillante. Colonie exemplaire que nous pouvons victorieusement comparer à Java et à Sumatra, orgueil de la riche Hollande, à l'Empire voisin des Indes, fleuron de la couronne britannique, à l'Australie, modèle des dominions. De ces terres de fièvre, de concussion et de piraterie, un demi-siècle de labeur français a fait un pays de cocagne.

Succédant à l'admirable effort de conquête et de pacification qui s'inscrit dans l'histoire de l'Indo-Chine, sous le nom d' « Époque des Amiraux », trois gouverneurs de qualité ont laissé ici des souvenirs et une œuvre durables : de Lanessan, Doumer, Albert Sarraut. À cette illustre trilogie, mérite de s'ajouter le nom de l'actuel gouverneur général, Maurice Long. La France se souvient encore de ces sombres mois de guerre, vers 1917, où l'implacable redoublement des torpillages par sous-marins, l'épuisement

² Série d'articles d'André de Tempéras qui va jusqu'au Japon pour étudier les risques de guerre en Extrême-Orient. Sa vision de l'Indochine est aussi optimiste que superficielle.

des réserves mirent en péril le ravitaillement de la nation. Il fallut brusquement réagir, ouvrir l'ère des restrictions. Un ministre, sous Painlevé, se voua à cette ingrate tâche et la réussit : Maurice Long. Il fut le Caton utile de ces tristes temps.

À travers vents et marées, malgré la terrible crise qui sévit depuis 1920, le ministre Long, parfait pilote, financier habile, réalisateur ingénieux, a mené à bon port la jonque indo-chinoise. Voici sa deuxième année de proconsulat. La colonie lui doit d'avoir sauvé ses finances et décuplé sa force économique. Il était intéressant de savoir sa méthode et de connaître son programme.

« Quand j'arrivai, m'a-t-il expliqué, deux dangers immédiats menaçaient ce pays : pénurie du numéraire, bouleversement des changes. De toute la guerre, la colonie abandonnée à elle-même, n'avait pu être ravitaillée en pièces d'argent. À la fin de 1919, l'encaisse métallique de la Banque de l'Indo-Chine, qui est ici banque d'émission, était réduite à six millions de piastres, alors que la circulation était de douze fois ce chiffre. La piastre-argent faisait prime sur le marché. L'indigène craintif la théaurisait. D'autre part, la hausse du métal argent et la dépréciation du franc favorisaient la spéculation. Pour mettre fin à ces excès, j'ai eu recours à un moyen brutal : le 27 mars 1920, je décrétai le cours forcé. Les billets émis par la banque étaient remis au gouvernement qui, à son tour, les livrait aux acheteurs de remises sur l'Indo-Chine : le gouvernement général recevant en échange des devises étrangères, francs, livres sterling, gold dollars, florins, yens, versés par les acheteurs. Je me suis fait vendeur de piastres, jouant le rôle de banquier des banquiers. Solution de circonstance, mais heureuse ; la piastre, en ce temps, cotant jusqu'à 16 francs. Les indigènes acceptèrent ces billets deux fois garantis ; les piastres métalliques recommencèrent à circuler. Entre-temps, ayant sur les marchés de New-York, Shanghai, Londres, acheté à un prix avantageux des lingots de métal blanc, j'ai fait activer la frappe des nouvelles pièces. Si bien, qu'en se liquidant, en janvier prochain, cette opération de grand style, qui établit la parité entre les billets en circulation et l'encaisse de la banque laisse à l'Indo-Chine un bénéfice net de 120 millions.

« À la suite, même situation favorable de notre budget. L'effort fiscal entrepris grâce à la prospérité générale, permet l'équilibre des recettes et des dépenses. La colonie, malgré l'augmentation de ses charges, les dépenses militaires qu'elle a prises à son compte, le développement des œuvres d'enseignement et d'assistance, fait face à tous ses frais. Cas exceptionnel, à cette heure, l'Indo-Chine n'a pas de dettes.

« Je me suis également attaché à un vaste programme de travaux publics. Tour à tour, ici, l'inondation et la sécheresse désolent le paysan. Tout le problème se résume en une régularisation du régime des eaux. J'envisage de grands travaux d'hydraulique agricole, de dragage, de multiplication de canaux et de digues, qui augmenteront d'au moins 50 % le rendement moyen du sol et permettront, dans les pays de l'Union, la culture intensive. Pour amener du Nord où elle abonde vers le Sud où elle manque, la main-d'œuvre, l'unique moyen c'est le rail. Aussi, mon plus pressant souci a été de faireachever d'urgence les études de ce transindochinois, qui sera l'artère vitale de la colonie et de commencer les travaux. Dans quelques années, tant en routes qu'en canaux et voies ferrées, l'Indo-Chine pourra passer pour le pays modèle de l'Asie. Pour un si vaste programme, je devrai avoir recours à l'emprunt, emprunt souscrit sur place, sans appel à la métropole, emprunt qui implique donc la confiance de l'indigène. Ayant subi l'épreuve du fer et du feu, les peuples, sujets et protégés, ont plus que le droit de cité ; ils ont un droit de collaboration. Fédération de pays et de races, l'Indo-Chine tend à devenir un véritable État. J'y veux faire de plus en plus place à l'indigène, de l'élite, instruit, sincère, loyaliste. Je rêve même d'un temps prochain où, tout prolétariat européen ayant disparu, les grands services étant dirigés par de hauts fonctionnaires venus de France, tous les cadres, tous les emplois subalternes seraient gérés, tenus, administrés par les Annamites. Ainsi serait réalisée, sous l'égide de la mère patrie, la grande famille indo-chinoise. »

Face à ce blanc palais de Saïgon, qui, en splendeur, dépasse ceux du vice-roi des Indes à *Delhi* et à *Simla*, l'entretien se déroulait sous les ombrages d'un parc tropical, qu'on eût dit échappé de quelque peinture, selon les primitifs, du paradis terrestre. Comment ne serait-on pas idéaliste, sous ces latitudes, en un si magnifique cadre ! M. Long, proconsul de l'Indo-Chine, gouverne sa colonie avec une âme orgueilleuse d'apôtre.

ANDRÉ DE TEMPÉRAS.

Hanoï
Le « *Gratin dauphinois* »
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1922)

Au dessert, M. J. Larrivé, président de la société, ... fit part de l'adhésion de M. le gouverneur général à la société, et remercia M. André, chef de cabinet de M. Long, également originaire du Dauphiné, d'avoir bien voulu lui aussi, accepté de se joindre au groupement.

L'EMPRUNT INDOCHINOIS
(*L'Écho annamite*, 2 mars 1922)

L'emprunt indochinois comprend une émission de 123.600 bons de 50 piastres avec lots remboursables au plus tard en trente années.

Prix d'émission : 50 piastres.

Les 123.600 bons du présent emprunt participent chaque année tous indistinctement à 4 tirages comprenant chacun :

Tirage des 1^{er} juillet et 1^{er} décembre

1 bon remboursé par 10.000 piastres.

1 bon remboursé par 1.000 piastres.

12 bons remboursés par 500 piastres.

1016 bons remboursés par 10 piastres.

Tirages des 1^{er} mars et 1^{er} septembre

4 bons remboursés par 1.000 piastres.

26 bons remboursés par 500 piastres.

1000 bons remboursés par 100 piastres.

Soit annuellement 4.120 bons remboursés par 471.200 p. de lots dont 2 lots de 10.000 p.

10 lots de 1000 p. et 76 lots de 500 p.

Le 1^{er} tirage aura lieu le 1^{er} juin 1922.

Les bons sortis au tirage sont payables sous déduction des impôts en vigueur, aux caisses du trésor en Indochine à partir du 15 du mois qui suivra le tirage.

Les souscriptions sont reçues du 5 au 25 mars 1922, sans frais, à toutes les caisses du Trésor, dans tous les bureaux de poste à service complet et dans toutes les succursales et agences de la Banque de l'Indochine, sans aucune limitation. Toutefois, les bureaux de poste ne pourront recevoir que les souscriptions égales ou inférieures à 10 titres.

Le gouverneur général se réserve expressément le droit de réduire les souscriptions. Les souscriptions égales ou inférieures à dix titres devront être libérées immédiatement ; les titres, souscrits en sus de 10, devront être libérés à la souscription du cinquième de

leur capital, soit 10 piastres par titre, et le complément du pris devra être payé au plus tard à la délivrance des titres définitifs.

Les titres définitifs seront remis aux souscripteurs dès la clôture de la souscription et avant le premier tirage.

TOUS ÉGAUX DEVANT LA FORTUNE (*L'Écho annamite*, 2 mars 1922)

L'égalité devant la Fortune est bien celle qui découlera de la façon dont auront lieu les tirages des remboursements de notre emprunt indochinois.

On connaît la formule de l'emprunt.

Tous les trois mois, il y aura un tirage d'un certain nombre de bons, lesquels seront remboursés suivant le cas 10.000, 1.000, 500 et 100 piastres.

La question qui se pose est celle de savoir comment se feront les tirages et s'il y aura des numéros plus avantageux les uns que les autres. Si M. le gouverneur général n'avait pas pris par avance ses précautions, l'objection aurait sa valeur et la répartition des chances n'aurait peut-être pas été faite avec toute l'équité nécessaire.

Mais M. le gouverneur général a pensé au tirage de son emprunt, et il a fait l'acquisition d'un appareil de précision qui fait que tous les porteurs sont égaux devant la fortune, qu'il n'y a pas de numéros plus favorisés les uns que les autres et que tous les numéros sortiront bien au cours des 120 tirages.

L'appareil dont on se sert pour arriver à un résultat aussi précis et aussi équitable consiste en une sorte de tambour monté sur deux pivots. À l'intérieur par une petite porte, on introduit autant de petits cylindres de cuivre qu'il y a d'obligations émises. On mettra donc dans le tambour 123.600 petits cylindres qui porteront chacun un numéro correspondant au numéro d'un bon.

Une fois qu'ils seront introduits, on fermera la porte que l'on scellera, et qui ne sera plus ouverte au cours des 30 années qui vont suivre. Cette opération, effectuée en public, une fois terminée, tous les souscripteurs de l'emprunt peuvent être assurés que le numéro de leur bon est bien dans la roue et qu'il en sortira tôt ou tard.

Le jour de chaque tirage venu, on fera tourner le tambour autour de son axe et par un dispositif spécial, on fera jouer une petite ouverture en chicane ne laissant passer qu'un des petits cylindres à la fois. Le premier sorti sera celui qui gagnera 10.000 piastres, le second 1.000, etc., et cela jusqu'à ce que le nombre de bons à amortir à ce tirage soit atteint.

C'est donc le hasard seul qui désignera le gagnant. Tous les porteurs de bons sont égaux. Il n'y a pas de combinaison de chiffre à chercher, de calcul de probabilités à faire. Le remuage est assuré par l'appareil d'une façon telle qu'il n'y a pas de chance que des séries s'établissent. Tout est du pur hasard et le porteur d'un seul bon peut aussi bien gagner 10.000 piastres que celui qui en possède cent. C'est donc la Fortune aveugle qui favorisera les heureux et ceci est à retenir au moment où tous les indochinois voudront souscrire à l'emprunt qui doit marquer le début d'une ère de prospérité pour leur pays.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1922)

Gouvernement général. — M. le gouverneur général ayant mandé télégraphiquement auprès de lui son chef de cabinet, M. l'administrateur Châtel s'embarquera samedi prochain sur l'*André-Lebon*.

M. Robin, secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine, restera à Hanoï. M. le gouverneur général avancerait-il — ce qui est peu probable ; où retarderait-il — ce qui se pourrait bien, son départ et au lieu de prendre l'Amboise, comme prévu, partirait-il par la *Cordillère* ? Nous n'avons pu avoir aucun renseignement à ce sujet.

La santé de M. Long
(*L'Écho annamite*, 30 mars 1922)

M. le gouverneur général, qui était allé ces jours-ci se reposer au Cap Saint-Jacques, a dû rentrer hier plus tôt qu'il ne l'avait pensé, ayant été repris par la fièvre.

L'état de M. Long s'est heureusement amélioré.

Nous faisons des vœux pour son complet et prompt rétablissement.

La santé de M. le gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 1^{er} avril 1922)

L'état de santé du gouverneur général s'est beaucoup amélioré. M. Long n'a pas eu de fièvre hier. Le 29 mars, ont été appelés en consultation M. le médecin principal Lecomte, directeur local de la Santé ; M. Degorce, directeur de l'École de médecine, de passage à Saïgon à bord de l'*« André-Lebon »* ; le docteur Maurras ; le docteur Noël Bernard, directeur de l'Institut Pasteur.

Après un minutieux examen, les médecins ont conclu à du paludisme avec violent accès de fièvre.

M. l'administrateur [Henry] de Tastes
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1922)

M. l'administrateur de Tastes, chef du bureau du personnel au gouvernement général, qui était descendu avec M. le secrétaire général Robin en Cochinchine, vient de revenir à Hanoï pour régler quelques affaires et il va nous quitter définitivement par l'*Orénoque* puisque M. le gouverneur général, conscient de la valeur d'un de ses principaux collaborateurs, soucieux de le récompenser de la somme énorme — et combien délicate — de travail fournie par lui, vient de la nommer au poste enviable de Cholon.

Tout en félicitant M. de Tastes du choix flatteur dont il vient d'être l'objet, nous lui exprimons nos regrets de le voir quitter Hanoï.

Nous le prions d'agréer pour madame de Tastes et pour lui nos meilleurs souhaits d'heureux séjour en Cochinchine.

François-Marius BAUDOIN
gouverneur général p.i.
(avril 1922-août 1923)

L'Intérim du gouvernement général
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 avril 1922)

Après réception des instructions de M. le ministre des Colonies, M. le gouverneur général Maurice Long a fait appeler M. le résident supérieur Baudoin* qui assurera pendant son absence l'intérim du gouvernement général.

M. L'Helgouach, administrateur de 1^{re} classe, est appelé à faire l'intérim de résident supérieur au Cambodge.

M. le résident supérieur Robin*, secrétaire général de l'Indochine, remontera au Tonkin le lendemain du départ de M. le gouverneur général.

Télégrammes particuliers

De notre correspondant particulier le 11 avril, à 14 heures.
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 avril 1922)

SAIGON

Le Gouverneur général Maurice Long et l'A. T. A. C.³

En réponse à un télégramme envoyé de Hanoï par l'A. T. A. C. à monsieur l'amiral Châtel, chef du cabinet de Monsieur le gouverneur général et membre du groupement, pour être transmis à M. Maurice Long, télégramme contenant des souhaits de complet rétablissement, d'heureuse traversée et de prompt retour à la colonie ainsi que des remerciements pour la bienveillance que le chef de la colonie a toujours témoignée aux anciens combattants et les résultats obtenus, M. l'administrateur Châtel a télégraphié à Hanoï :

» Le gouverneur général me prie de vous remercier des vœux de complet rétablissement que vous m'avez chargé de lui transmettre. Le gouverneur général dont santé s'est sensiblement améliorée, vous assure de sa bienveillance et de l'intérêt qu'il ne cesse de porter à l'A. T. A. C. Il est particulièrement heureux d'avoir contribué à faire obtenir à l'A.T.A.C. les résultats satisfaisants actuels. Sentiments dévoués - Châtel. »

Télégrammes particuliers

De notre correspondant particulier le 11 avril, à 14 heures.
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 avril 1922)

SAIGON

³ Association tonkinoise des anciens combattants.

Au gouvernement général

Hier matin, M. Baudoin*, qui vient d'être chargé d'assurer l'intérim pendant l'absence du gouverneur général, arriva à Saïgon. Il fut aussitôt introduit auprès de M. le gouverneur général Long. Après avoir pris les instructions du chef de la colonie, M. Baudoin retournera à Pnom-penh pour revenir à Saïgon vers la fin de la semaine.

(L'Avenir du Tonkin, 16 avril 1922)

Le départ du Gouverneur général — M. le gouverneur général a reçu, avant de partir, M. le résident supérieur Baudoin, gouverneur général intérimaire, M. le secrétaire général Robin, M. l'inspecteur général des Travaux publics Pouyanne, M. le directeur général des Douanes et Régies Scalla, M. le directeur des Finances Détieux. Il a reçu en outre M. Foray, représentant du conseil colonial, et les représentants de la presse française et annamite. Une délégation, présidée par le prince Souphanouvong était descendue du Cambodge pour faire part à M. le gouverneur général des souhaits exprimés par Sa Majesté Sisowath en une lettre autographe. Le soir, à 9 heures, M. le gouverneur général a reçu à l'hôtel des Messageries maritimes les délégués indigènes de la Cochinchine, les diverses délégations et les personnalités françaises et annamites qui ont manifesté le désir de lui présenter les souhaits de bonne traversée, de bon séjour en France et de prompt retour en Indochine ; ainsi que les vœux pour l'amélioration de sa santé.

*
* * *

La santé du Gouverneur général. — Depuis 12 jours, le Gouverneur général n'a plus eu d'accès de fièvre et les médecins qui le soignent estiment qu'il peut s'embarquer sans aucune crainte, ayant l'espoir que le voyage et le changement d'air aideront à faire disparaître complètement le paludisme dont il a souffert.

(L'Avenir du Tonkin, 17 avril 1922)

Gouvernement général. — M. le gouverneur général p. i. Baudoin, après quelques semaines passées en Cochinchine, et une courte halte à Dalat, se propose de monter au Tonkin dans la première quinzaine de mai avec madame Baudoin, qui, dès son arrivée ici, ira s'installer au Tam-dao pour remettre sa santé un peu chancelante, en ce moment.

M. l'administrateur Le Prévost*, chef de cabinet, et M. André, chef de cabinet adjoint remonteront avec M. le gouverneur général p. i.

M. Baudoin et M. Cognacq*
(L'Avenir du Tonkin, 24 avril 1922)

Un décret en date de 12 courant charge M. le résident supérieur Baudoin des fonctions de gouverneur général ; un deuxième décret du même jour réintègre M. le gouverneur de 1^{re} classe des colonies Cognacq dans les cadres et le nomme gouverneur de la Cochinchine.

M. Baudoin et M. Boisneuf
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 avril 1922)

Dans son interpellation du samedi 18 mars à la Chambre, M. Boisneuf, député de la Guadeloupe, a mis en cause M. Baudoin, résident supérieur du Cambodge, à propos du cas Bellan. Ceux de nos lecteurs que ce débat particulier intéresse le trouveront à l'*Officiel* du dimanche 19 mars (pages 919 et suivantes)

Dès le début de l'attaque de Boisneuf, M. Sarraut est intervenu en faveur de M. Baudoin. Il a dit (pages 919 et 920) :

M. le ministre des colonies. — ... M. Baudoin est un résident supérieur pour lequel j'ai la plus haute estime, et qui mérite, à tous égards, la confiance de ses chefs.

M. Boisneuf. — Il a été votre chef de cabinet.

M. le ministre des colonies. — Il a été mon directeur de cabinet, mon collaborateur fidèle, et je le tiens pour un homme de haute valeur intellectuelle et morale.

M. Boisneuf. — Je ne le connais pas.

M. le ministre des colonies. — Moi, je le connais. Je connais aussi M. Bellan*. Je pourrai m'expliquer sur son cas.

Télégrammes particuliers

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mai 1922)

De notre correspondant particulier, le 28 avril 1922, à 7 heures 45.

Gouvernement général

M. Baudoin, gouverneur général p. i., quittera Saïgon demain soir à 10 heures par train spécial, et montera au Tonkin par voie de terre, accompagné de madame Baudoin et de M. l'administrateur Le Prévost, chef de cabinet.

Le Gouverneur général s'arrêtera quelques jours à Hué.

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1922)

Le voyage par terre Saïgon-Hanoï de M. le gouverneur général p. i. Baudoin. — M. le gouverneur général Baudoin a quitté Saïgon dimanche dernier 30 avril dans la soirée. Il a passé la journée de lundi et la matinée de mardi à Dalat et rejoindra dans la soirée Nhatrang où il passera la nuit. Il gagnera mercredi Quinhon et jeudi Tourane. Le Gouverneur général passera la journée de vendredi à Hué, et en partira samedi pour Dong-Hoi et Vinh. Dimanche matin, M. Baudoin se rendra en automobile à Thanh-Hoa et Nam-dinh où son wagon-salon sera accroché au train régulier de l'après midi. M. Baudoin arrivera donc dimanche 7 mai à Hanoï à 17 h 50. Sur sa demande expresse, il n'y aura ni honneurs militaires ni réceptions officielles à son arrivée.

Le secrétaire général invite les chefs des services civils et militaires ainsi que les personnes qui voudront bien se joindre à eux à venir saluer le gouverneur général à sa descente du train.

VOIES FERRÉES
par KRITON
(*L'Écho annamite*, 6 mai 1922)

Avant son départ pour la France, M. le gouverneur général Long a bien voulu confier à ses derniers auditeurs qu'il allait étudier dans la métropole le projet de chemin de fer Mytho-Cantho-Baclieu. Et cette assurance ne laissa pas que de réjouir la majorité des Cochinchinois parce qu'ils ont accoutumé de considérer la création de cette nouvelle voie comme le gage certain d'une recrudescence de prospérité.

D'aucuns, cependant, que préoccupe le contrôle des promesses administratives, moins par défiance sans doute que par une naturelle avidité de méthode claire et logique, avaient souvenance que dans son discours du Conseil de gouvernement, en date du 15 novembre 1921, M. Long avait explicitement classé à la dernière catégorie des projets urgents la réalisation de la voie ferrée Mytho-Cantho-Soctrang, (voir page 17 *in medio* de la brochure verte officielle) ; bien plus, il semblait en subordonner la création aux possibilités combinées des budgets indochinois. On est donc obligé de conclure que, sous l'action d'influences inconnues ou à la suite de méditations plus mûries, le chef de la colonie fut amené à renverser l'ordre d'urgence des projets qu'il avait détaillés au Conseil de Gouvernement, et à classer, avec le numéro un, dans le catalogue des réalisations d'un proche avenir, celle à laquelle il avait réservé le dernier rang.

Il ne conviendrait pas, sans doute, d'insister outre mesure sur une pareille modification au programme d'outillage indochinois, si ce revirement soudain ne comportait pas quelque danger, tant pour la méthode à suivre dans la création des ressources économiques nouvelles, que pour le projet même de cette voie ferrée Mytho Cantho Baclieu.

[Financement du [Transindochinois](#) par la Caisse de réserve plutôt que par l'emprunt]

[Un tracé alternatif pour le [Saïgon–Pnom-penh](#)]

(*Courrier d'Haïphong*).

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mai 1922)

L'arrivée de monsieur le gouverneur général p.i. Baudoin. — M. le gouverneur général p. i. et M^{me} Baudoin, accompagnés de M. le résident supérieur en Annam Pasquier, de M. l'administrateur Le Prévost, chef de cabinet, arriveront à Hanoï, demain dimanche 7 mai 1922, à 17 h. 50 par le régulier venant de Nam-Dinh auquel un wagon salon sera attelé.

Selon le désir exprimé par le Chef de la Colonie, aucun honneur militaire ne lui sera rendu à son arrivée.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1922)

Au Tam Dao. — M. Baudoin, gouverneur général p.i., accompagné de M. Pasquier, résident supérieur en Annam, de M. Lacollonge, inspecteur des bâtiments civils, s'est rendu en automobile ce matin, et malgré le mauvais temps, au [Tam-Dao](#) visiter la station d'altitude où M^{me} Baudoin doit s'installer prochainement pour y passer une partie de l'été.

Disons que M^{me} Baudoin, qui a affronté le voyage par terre Saïgon-Hanoï — voyage un peu pénible — ne se ressent plus de l'indisposition qu'elle avait éprouvée en Cochinchine dernièrement et que son état de santé ont aussi satisfaisant que possible.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1922)

Gouvernement général. — M. Le Prévost (Jacques-Henri-Paul), administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, est chargé des fonctions de chef de cabinet de M. le Gouverneur général intérimaire.

M. Le Prévost aura droit, en cette qualité, à compter du jour de sa prise de service, au supplément de fonctions de mille deux cents piastres (1.200 \$ 00) prévu par l'arrêté du 25 mai 1920.

Il bénéficiera en outre des prestations accordées au chef de cabinet du Gouverneur général par les arrêtés du 13 février 1916.

M. de Bottini (Maurice) est nommé attaché au cabinet du gouverneur général intérimaire de l'Indochine, pour compter du 14 avril 1922, date de sa prise de service.

M. de Bottini aura droit, en cette qualité, à une solde annuelle de présence de cinq mille francs et à un supplément colonial de deux mille cinq cent vingt-cinq piastres (2.525 \$ 00).

Ce fonctionnaire aura également droit aux indemnités de zone et de charge de famille réglementaires.

M. de Bottini sera assimilé aux fonctionnaires des cadres organisés classés à la 2^e catégorie, pour les passages et les indemnités de route et de séjour.

Les machines à recommander
par VAN-THÉ-HIO
(*L'Écho annamite*, 11 mai 1922)

Tout en gardant une vive gratitude à M. Maurice Long pour tout le bien qu'il a fait et surtout qu'il a *promis* de faire au peuple annamite, nous ne pouvons nous défendre d'un sourire de scepticisme désabusé quand nous pensons aux cadres latéraux, qu'il a créés en partie. Solution bâtarde d'un problème délicat entre tous, qui mécontente ceux dont elle menace de léser les intérêts et qui ne satisfait pas davantage ceux-là mêmes au profit desquels elle est censée avoir été adoptée. Chez les premiers, elle a soulevé un tollé de protestations véhémentes, prélude d'une vive opposition ; chez les seconds, elle a suscité un sentiment de déception qui, pour ne pas s'exprimer sous une forme plus ou moins âpre, n'en est pas moins profond. Les uns la regardent comme une mesure d'éviction prise à leur encontre, par un gouvernement trop annamitophile, sans égard aux droits acquis par eux, en tant que fonctionnaires et conquérants. Les autres estiment qu'elle leur fait subir, *de plano* et par cela seul qu'ils sont indigènes, une *diminutio capitum* qui leur apparaît d'autant plus choquante qu'en se reportant à la charte libérale octroyée aux Algériens par la loi du 4 février 1919, ils voient que ces derniers ont le droit de prétendre — à égalité de titres, sans avoir besoin de se faire

naturaliser français — aux mêmes emplois que les Français, sauf certaines hautes fonctions de direction réservées exclusivement aux Français d'origine et aux naturalisés.

À assister au débordement de récriminations et d'attaques que la réalisation partielle de cette innovation a déclenché contre le gouverneur général, de la part de certaines feuilles locales, champions des mécontents, on serait tenté de croire que la question est grosse d'orages. Comme les colères s'apaiseraient vite si l'on se donnait seulement la peine de noter quelques petits faits, sans grande importance en apparence, mais qui réduiront à néant les effets d'une mesure si mal accueillie !

Effets tout théoriques, du reste, car on a pu remarquer que les cadres latéraux créés à ce jour n'existeront jamais en fait. En effet, ces cadres devant être remplis par les indigènes diplômés des grandes écoles de France, ingénieurs, médecins, etc., il arrivera de deux choses l'une : ou bien les intéressés invoqueront le bénéfice du décret sur la naturalisation des indigènes de l'Indochine, aux termes duquel les indigènes munis d'un diplôme de licencié, de docteur ou d'ingénieur délivré par les Facultés ou les grandes écoles de France, sont de plein droit naturalisés, s'ils en manifestent le désir, et alors, jouissant des droits de citoyen français, ils seront fondés à réclamer leur admission dans les cadres français ; ou bien ils conserveront bon gré mal gré leur statut d'origine, en dépit des dispositions formelles du décret sur la naturalisation, et alors, estimant à tort ou à raison que leur incorporation dans un cadre latéral ne répond pas à leur ambition ni à leurs aptitudes, ils préféreront s'employer dans une entreprise privée ou travailler pour leur propre compte.

D'autre part, il faudrait tout ignorer des mœurs parlementaires et administratives pour se bercer de l'illusion qu'il suffit au gouvernement général de l'Indochine de décréter la création de cadres latéraux et, partant, la suppression des cadres français correspondants, pour que le recrutement des fonctionnaires français soit arrêté du coup. Depuis la fin de la guerre, le nombre des Français sollicitant des emplois dans l'Administration indochinoise va toujours croissant. Les machines à recommander que sont les députés assaillent le gouverneur général d'interventions en faveur de leurs protégés, et les machines à écrire de se démener sans répit pour « taper », dans la formule consacrée, la réponse. du berger à la bergère. M. Paul Bluysen, député de l'Inde française, a écrit à ce sujet, sur le mode ironique, quelques réflexions qui laissent percer une certaine rancune, ce qui donne à penser que l'honorable député a dû recevoir lui-même des aspersions de cette eau bénite de cour dont les puissants de la terre se montrent prodiges à l'égard de ceux qu'ils veulent consoler par des mirages, à défaut de faveurs plus substantielles. M. Ernest Outrey montre, à cet égard, une activité épistolaire inlassable. Si, au jour du jugement dernier, pardon, de la reddition des comptes au collège électoral, le mérite des députés se mesurait au poids du papier employé à leurs interventions écrites, il ne se trouverait pas de balance assez grande pour peser celui du représentant de la Cochinchine. Mais il en est des recommandations comme du champagne, qui donne peu de liquide pour beaucoup de mousse.

Il n'en reste pas moins que dans le tas imposant de demandes apostillées et appuyées par des personnages plus ou moins influents, un certain nombre soient retenues en vue d'une suite immédiate ou prochaine. Les vacances sont ainsi comblées dès qu'elles se produisent ; mais elles resteront toujours ridiculement insuffisantes au gré des postulants et de leurs protecteurs.

En outre, la suppression en France, au cours de cette année, de plus de 50.000 fonctionnaires, dictée par une mesure d'économie, grossira certainement, et dans des proportions considérables, les rangs des candidats en quête d'un emploi aux colonies. Celles-ci sont, à ce point de vue, menacées d'un véritable déluge qui, les parlementaires et autres personnages notoires s'en mêlant, emportera comme un féu de paille les intentions les mieux arrêtées, les décisions les plus fermes : les « pistons » de gros calibre se chargeront bien de défoncer les portes de l'Administration indochinoise, si tant est qu'on veuille les tenir closes ou simplement entrebâillées.

Coloniaux nantis ou qui aspirez à l'être, dormez donc sur vos deux oreilles ; il n'y a point péril en la demeure. Les cadres latéraux, qui vous donnent le cauchemar, ne sont, vus de votre côté, que des épouvantails à moineaux ; du point de vue des Annamites, ils sont de simples mirages.

Est-ce pour nos compatriotes un bien ou un mal ? Nous n'hésitons pas à dire que nous penchons pour la première opinion, car, sincèrement, nous estimons que le fonctionnarisme n'a nullement besoin d'être encouragé chez nous, résultat auquel ne manqueraient pas d'aboutir des avantages plus ou moins alléchants concédés aux jeunes indigènes sortant des grandes écoles.

Il faut à la nation annamite une élite, une élite véritable, et non pas en simili. Comment arriverons-nous à la former si tous ceux de nos jeunes compatriotes qui ont des titres pour en faire partie n'ont rien de plus pressé, une fois rentrés de France, que d'entrer dans l'Administration pour y couler des jours exempts de soucis dans le fromage d'un emploi avantageusement rétribué ? Pour donner à nos compatriotes une idée de l'effort que nous avons à faire dans ce but, nous dirons que, à l'heure actuelle, nous n'avons pas — en comptant, bien entendu, les Annamites ayant fait leurs études en France — plus d'une demi-douzaine d'hommes d'élite, ayant une personnalité intellectuelle qui ne soit pas le pâle reflet d'une culture occidentale plus ou moins bien assimilée.

Libre à quiconque de se reconnaître dans cette demi-douzaine de privilégiés de l'intelligence ; nous ne voulons faire de la peine à personne. Mais l'écrivailleur qu'est l'auteur de ces lignes avoue en toute humilité, sans fausse modestie, qu'il ne s'y compte pas.

Le nombre reste donc entier au choix de ceux qui se croient qualifiés pour y revendiquer une place. C'est peu tout de même, on en conviendra.

À l'[Exposition coloniale de Marseille](#)
(*L'Écho annamite*, 18 mai 1922)

À Marseille, M. Long acclamé, visita le Palais de l'Indochine à l'Exposition coloniale : il exprima sa vive satisfaction.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mai 1922)

Gouvernement général. — Le gouverneur général p. i. et M^{me} Baudoin offriront ce soir un dîner de 30 couverts en l'honneur des membres de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement.

*
* * *

Commission permanente du Conseil de Gouvernement. — La commission permanente du conseil de Gouvernement s'est réunie, ce matin, mercredi, à 9 heures, au palais de l'avenue Puginier sous la présidence de M. le gouverneur général p. i. Baudoin.

*
* * *

L'officier d'ordonnance du gouverneur général. — M. Baudoin a pris comme officier d'ordonnance M. Faye, lieutenant de vaisseau, officier à bord du *Montcalm*. M. Faye doit monter prochainement à Hanoï.

Commission permanente du Conseil du Gouvernement
(*L'Écho annamite*, 23 mai 1922)

La Commission permanente du Conseil du Gouvernement s'est réunie hier 18 mai courant à 9 heures du matin sous la présidence de M. Baudoin, gouverneur général p. i. Trente six affaires furent examinées ; à l'issue de réunion, M. Baudoin se faisant l'interprète des membres de la Commission, a télégraphié à M. le gouverneur général Long pour lui transmettre leurs sentiments de déférente sympathie et l'expression renouvelée de leur entier dévouement.

VISITE DE HAÏPHONG PAR M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL P.I. BAUDOIN
(suite)
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1922, p. 1, col. 4-5)

Chronique de Haïphong
CHAMBRE DE COMMERCE*
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1922)

Le Président communique à ses collègues le télégramme par lequel il a été informé que Monsieur le gouverneur général Baudoin avait approuvé la programme des travaux à exécuter sur les fonds de l'emprunt de 3 millions de francs.

La Chambre décide l'envoi, séance tenante, d'un télégramme de remerciements à M. Baudoin.

BANQUE DE L'INDO-CHINE
Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1922
(*L'Écho annamite*, 9 septembre 1922)

[Le fonctionnement du cours forcé]
[Son abrogation]

Des nouvelles de M. Maurice Long
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juin 1922)

M. Baudoin vient de recevoir de M. Long un câblogramme de remerciements pour les sentiments dont le gouverneur général p. i. s'est fait l'interprète au sein de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement. M. Long a ajouté que, dès son arrivée en France, sa santé lui a permis de reprendre ses occupations qu'il va interrompre pour faire une saison aux eaux après laquelle il continuera à Paris à s'occuper des questions intéressant l'Indochine.

Modifications à l'organisation financière et fiscale de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juin 1922)

M. le gouverneur général p. i. vient de signer, à la date du 11 juin 1922, un arrêté nommant une commission spécialement chargée d'étudier les modifications qu'il conviendrait d'apporter à l'organisation financière et fiscale de l'Indochine.

Tournée de M. le gouverneur général p. i.
(*L'Écho annamite*, 20 juin 1922, p. 1, col. 4)

Le gouverneur général p.i. et madame Baudoin, accompagnés de M. le capitaine Thierry, officier d'ordonnance, sont arrivés hier soir vers 7 heures à la résidence de Namdinh, où un dîner a été offert en leur honneur par M. le résident de France et madame Graffeuil. Étaient conviés les principaux industriels de Namdinh, MM. Landriau et Delos, de la Cotonnière ; M. Émery, directeur de la Soierie ; M. Roussel, de la Distillerie ; M. Garnier, des Établissements de ce nom. Parmi les convives se trouvaient également M. le lieutenant-colonel Croll et l'administrateur-adjoint Crayssac.

Aujourd'hui à 7 heures, le gouverneur général se rendit à la Cotonnière*, où il fut reçu par M. Landriau, entouré de ses collaborateurs ; il visita en détail la filature, le tissage et la teinture ; il parcourut également les salles de machines et des ateliers et termina sa visite par les nouvelles constructions qui doivent faire de la Cotonnière un des plus importants établissements industriels d'Extrême-Orient. En se retirant, M. le gouverneur général remercia M. Landriau de son accueil en y joignant ses félicitations pour son personnel et pour lui.

De la Cotonnière, le gouverneur général se rendit à la distillerie de la Société Fontaine*, où il fut reçu par M. Piot ; il visita également en détail cet établissement et s'intéressa particulièrement aux travaux du laboratoire.

M. Baudoin gagna ensuite les Établissements Garnier, où sont travaillés le bois et le fer. Ces établissements, établis depuis peu, présentent un exemple frappant de la prospérité de la région, M. Garnier, leur directeur, vient de collaborer activement à l'installation électrique à Namdinh.

Le gouverneur général a terminé sa tournée par la manufacture de soie que M. Émery* dirige avec une compétence remarquable. Le gouverneur général s'est intéressé à suivre la confection de la soie depuis le début : préparation de cocons, filature, tissage. Il a appris avec satisfaction que la soierie de Namdinh est, elle aussi, en voie d'agrandissement.

Le Gouverneur général a tenu à s'entretenir avec les différents directeurs d'usines des conditions, économiques de la région. Se rendant compte par lui-même des fabrications, des productions et du commerce, il a été en mesure d'apprécier l'œuvre de bon Français et de bons citoyens accomplie par les industriels de Namdinh, qui viennent contribuer dans une très large mesure à la prospérité de la colonie Aussi le Gouverneur

général n'a pas manqué de les féliciter, de leur témoigner son intérêt pour leur belle œuvre et de leur adresser ses souhaits pour une prospérité encore plus grande. L'avenir de Namdinh paraît considérable.

À la fin de la matinée, le Gouverneur général reçut à la résidence le Tông-Dôc, accompagné des autorités provinciales, ainsi que les autorités municipales de la ville.

Fermez les magasins le dimanche
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1922, p. 1, col. 1-2)

Quelques personnes parlent, dit-on, de l'initiative qu'aurait prise M. le gouverneur général, d'amener les directeurs des différentes maisons de commerce de la colonie à s'entendre pour fermer leur magasins le dimanche.

L'assentiment à donner à pareille mesure devrait être général. Déjà nous voyons figurer la question du repos hebdomadaire à l'ordre du jour d'une société amicale d'employés de commerce. Il est étonnant que ces choses-là aient encore à être discutées.

.....
Nous sommes bien certains du concours de toutes les bonnes volontés pour remédier à cet étal de chose et M. Baudoin fut bien inspiré de l'avoir compris.

M. D. [Marc Dandolo]

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1922)

Au [musée de l'École française d'Extrême-Orient](#). — Dans l'après-midi de vendredi, MM. Finot, directeur de l'École d'Extrême-Orient, et Parmentier, membre permanent de l'École, faisaient à M. le gouverneur général p.i. les honneurs du Musée de cet établissement.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1922)

Le banquet offert aux anciens combattants indigènes le 14 juillet prochain. — Nous avons exposé précédemment l'heureuse initiative de M. le gouverneur général p. i. Baudoin tendant à organiser, le 14 juillet prochain, un banquet auquel assisteraient des délégations indigènes de l'active et de la réserve avec un encadrement français. À ce sujet, voici ce que nous lisons au rapport de la place de ce jour.

Les militaires indigènes de l'active et de la réserve, médaillés ou décorés de la croix de guerre, proposés pour assister au banquet organisé par M. le gouverneur général p.i. à l'occasion de la fête du 14 juillet 1922, s'élèveront au nombre ci-après :

Militaires de l'active	84
Militaires indigènes de la réserve (Intérieur et Hanoï)	376
Total	460

En conséquence, il a été décidé que prendront part au banquet :

Militaires indigènes de l'active	19
Militaires indigènes de la réserve	81

Les 19 militaires indigènes de l'active seront désignés par les chefs de Corps dans les conditions ci-dessous :

1 ^{er} Régiment de tirailleurs tonkinois	2
2 ^e Régiment de tirailleurs tonkinois	6
3 ^e Régiment de tirailleurs tonkinois	4
4 ^e Régiment de tirailleurs tonkinois	1
4 ^e Régiment d'artillerie coloniale	2
9 ^e Colonial	1
Détachement automobile	1
Aviation	1
Dépôt de Remonte	1
Total	19

En outre, l'encadrement de ces cents indigènes sera assuré par 10 sous-officiers 4^e régiment d'artillerie.

Les militaires de l'active étrangers à la garnison de Hanoï seront mis en route de façon à arriver à Hanoï le 13 juillet au soir.

Des feuilles de transport pour se rendre à Hanoï seront demandées pour ces militaires français et indigènes par les Corps intéressés au chef-lieu de la province (Haïphong, délégation de Dông-Triêu, Bac-Ninh, Nam-Dinh), qui les délivrera au compte du budget local.

Ils seront logés par les soins du 1^{er} Régiment de tirailleurs tonkinois.

Les indigènes de la réserve seront logés par les soins de la Garde indigène.

Tous ces indigènes recevront, à Hanoï, un insigne spécial qui leur sera délivré par le 1^{er} Tonkinois ou par les autres corps de la garnison désignés ci-dessus.

Ils assisteront à la revue à un emplacement qui leur sera réservé au sud de la tribune officielle et prendront part au banquet qui aura lieu dans des conditions qui seront fixées ultérieurement.

Les 10 sous-officiers désignés seront chargés de diriger ces 100 indigènes à la revue et au banquet.

Le retour des militaires dans leur garnison aura lieu, en principe, le 15 juillet.

[Prochain retour en Indochine]
(L'Écho annamite, 11 juillet 1922)

[...] D'après l'*Impartial*, M. le gouverneur général Long, très bien soigné par le docteur Tuffier, puis par M. Degorce, est actuellement complètement remis ; par suite, l'éventualité de son remplacement par M. Maginot à la tête du gouvernement de l'Indochine n'est plus envisagée. M. Long, ayant réglé toutes les affaires de la colonie en France, vient d'être chargé d'une importante mission en Amérique. Il s'embarquera fin août ; d'Amérique il gagnera le Japon où il sera l'hôte de M. Claudel ; il ira peut-être à Pékin, puis rejoindra son poste à Hanoï.

M. Long sera donc de retour en Indochine vers la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre. [...].

Radio de Bordeaux
M. Long en France
(*L'Écho annamite*, 11 juillet 1922)

Les Commissions sénatoriales des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Doumergue, entendit M. Long, gouverneur général de l'Indochine, qui insista sur le bon moral de l'Indochine produit par la prospérité indéniable de la Colonie indigène reconnaissant que la prospérité est due, pour une grande part, aux travaux accomplis par la France.

18 juillet 1922
Voyage à [Kouang-Tchéou-Wan](#).

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juillet 1922)

Le départ de M. le gouverneur général p. i. — M. Baudoin, gouverneur général p. i., et M^{me} Baudoin, qu'accompagneront le commandant Jeanbrau, directeur des affaires politiques et indigènes ; le capitaine Thierry, officier d'ordonnance ; M. de Bottini, secrétaire particulier, quitteront Hanoï, probablement jeudi en auto, pour aller embarquer vendredi sur le *Chambord*, à destination de Saïgon.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juillet 1922)

LE VOYAGE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL P.I. — M. le gouverneur général partant pour Saïgon par le *Chambord* arrivera samedi matin par train spécial, attendu à Haïphong — Docks à 11 h. 36. Il embarquera aussitôt.

M. Baudoin sera accompagné de M^{me} Baudoin, de M. Robin, secrétaire général, du commandant Jeanbrau, M. le capitaine Thierry, de l'administrateur Valette ; de M. de Bottini, secrétaire particulier.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1922)

LE DÉPART DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — Ayant dû, par suite du mauvais temps, retarder son départ de Haïphong, le gouverneur général, accompagné de M^{me} Baudoin, de l'Administrateur-maire et de M^{me} Dupuy, est allé dîner, samedi soir, à Doson.

[Reçu par M. Birot](#), en qui il a reconnu un vieux Tonkinois, il a vivement félicité ce dernier sur la belle tenue de l'hôtel des co-propriétaires.

Le gouverneur général s'est embarqué dimanche à midi, sur le *Chambord*, qui a levé l'ancre aussitôt.

Du large, M. Baudoin a envoyé le radio suivant :

« Dans golfe Tonkin, typhon n'a laissé aucune trace, naviguons par beau temps. M. Robin, secrétaire général, et M^{me} Jeanbrau avaient regagné Hanoï, samedi dans l'après midi.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 août 1922)

Dîner au gouvernement général. — M. le gouverneur général et madame Baudoin ont reçu à dîner le 8 août diverses personnalités dont madame Robin, M. le général et madame Janot, M. Norès, directeur du contrôle financier, M. l'Helgoual'ch, résident supérieur au Cambodge, M. le commandant de la Marine et madame Blanc, M. le directeur des Douanes et madame Scalla, M. le commandant Jeanbrau, M. et madame Candelier, M. de Keratry, M. Valette, etc.

M. le gouverneur de la Cochinchine et madame Cognacq, M. Détieux se sont fait excuser.

Le Gouverneur général au Cambodge
(*L'Écho annamite*, 19 août 1922, p. 1)

M. le gouverneur général p. i. Baudoin a quitté ce matin Saïgon en automobile pour se rendre à Phnompenh, où il assistera aux fêtes du 83^e anniversaire de la naissance de Sa Majesté Sisowath, qui auront lieu du 19 au 24 courant.

Voyage de M. le gouverneur général au Cambodge
(*L'Écho annamite*, 22 août 1922, p. 1)

M. le gouverneur général, accompagné de madame Baudoin, parti de Saïgon le 19 août à 6 heures, est arrivé à Phnompenh à 11 heures, salué à son passage à Soairieng et à Banam par les résidents, les fonctionnaires et la population indigène.

Le résident supérieur, entouré des princes, des ministres et des chefs de service, l'attendait au bac du Bassac. Sur tout le parcours brillamment pavé, une grande affluence d'indigènes est venue témoigner son attachement à l'ancien chef du Protectorat.

Dans l'après-midi, le gouverneur général a présidé une séance extraordinaire du conseil des ministres, au cours de laquelle ont été examinés les projets concernant la nouvelle organisation judiciaire du Cambodge et la refonte du statut du personnel cambodgien des services administratif et judiciaire.

À l'issue de la séance, le gouverneur général, accompagné de M^{me} Baudoin, du résident supérieur L'Helgoual'ch, a été reçu en audience privée par Sa Majesté Sisowath. Au cours d'un long entretien empreint d'un affectueuse cordialité, Sa Majesté a manifesté à plusieurs reprises la joie qu'elle éprouvait à recevoir la visite d'un grand ami venu comme chef de la Colonie assister personnellement aux fêtes de son 83^e anniversaire.

À 20 heures, un dîner officiel, auquel avaient été conviés les membres du Conseil de protectorat et les Chefs des Services généraux, a été offert à la résidence supérieure, suivi d'une réception où se pressaient de nombreuses personnes qui avaient tenu à venir saluer le Gouverneur général et M^{me} Baudoin.

Le gouverneur général a quitté Pnom-penh le 20 août, à 6 heures du matin, se rendant à Kampot et à la station d'altitude de Bokor, accompagné de M^{me} Baudoin, du résident supérieur, de MM. Lefevre, inspecteur général des Travaux publics, et Errard⁴, ingénieur en chef.

Voyage de M. le gouverneur général p. i. au Cambodge
(*L'Écho annamite*, 24 août 1922)

M. le gouverneur général, de retour de Kampot dans la matinée du 22, a assisté, à 11 heures à la Résidence-Mairie de Pnom-penh, au tirage de la Loterie au profit du Monument aux Morts en présence d'une nombreuse affluence.

À 17 heures, M. le gouverneur général Baudoin, accompagné du Résident supérieur au Cambodge et de MM. Norès, Scalla, Détieux, Jeanbrau, s'est rendu au palais royal où a eu lieu l'audience solennelle à l'occasion du 83^e anniversaire de Sa Majesté. Les troupes françaises et indigènes de la garnison, rangées face au palais, rendaient les honneurs. Dans la salle du trône se trouvaient réunis les princes de la famille royale, les ministres, les hauts mandarins de la capitale et des provinces. Reçu par une délégation des princes, le Gouverneur général, suivi des chefs de service, des fonctionnaires et des notabilités de la colonie française, a pénétré dans la grande salle du trône où il a été accueilli par Sa Majesté.

Le Résident supérieur a prononcé l'allocution d'usage à laquelle Sa Majesté a répondu, remerciant des vœux exprimés au nom du Gouvernement français, évoquant l'affection dont l'honorent le Ministre des Colonies Albert Sarraut et le Gouverneur général Maurice Long, assurant le Gouverneur général Baudoin de son inaltérable reconnaissance pour les nombreux bienfaits prodigues à son royaume, exprimant l'assurance que le Résident supérieur L'Helgoual'ch continuerait à guider le royaume Khmer dans la voie du progrès matériel et moral ouverte par son éminent prédécesseur.

Après les salutations rituelles par toute l'assistance cambodgienne, le Gouverneur général a pris congé de Sa Majesté à laquelle toute l'assistance française a prodigué les témoignages de sa respectueuse déférence.

Le Gouverneur général a assisté, à 21 heures, à la soirée de gala offerte par la Société Philharmonique*.

M. le gouverneur général a consacré la matinée du 23 à donner des audiences et à visiter les principaux chantiers de la ville de Pnompenh. Son attention a été particulièrement retenue par le matériel moderne d'incendie récemment acquis par la municipalité.

Un déjeuner a été offert à la Résidence supérieure aux Princes et aux Ministres du Gouvernement cambodgien. Y assistaient également MM. Norès, directeur du Contrôle financier, Detieux, directeur des Finances, Scalla, directeur des Douanes, Jeanbrau, directeur des Affaires politiques, Habart, conseiller juriste, etc.

Dans l'après-midi, M. le gouverneur général p. i. a visité les ateliers de la Société des textiles du Cambodge, le musée Albert-Sarraut, et a été reçu en audience privée par Sa Majesté. À l'issue de l'audience, M. le Gouverneur général p. i. et le Résident supérieur ont accompagné Sa Majesté le Roi du Cambodge pendant sa visite des galeries du palais où les gouverneurs provinciaux organisent les expositions rituelles.

Un grand dîner de 54 couverts a été offert par Si Majesté Sisowath à l'occasion de son anniversaire et en l'honneur du passage du Gouverneur général et des chefs de services généraux qui l'ont accompagné. Sa Majesté a prononcé un toast très

⁴ Jules Agricol Romain Berard (et non Errard)(Avignon, 6 juin 1879-Lyon III^e, 23 déc. 1948) : il termine sa carrière à Bougie (Algérie). Chevalier de la [Légion d'honneur](#) du 10 juillet 1934.

chaleureux auquel le Gouverneur général a répondu. Une soirée da gala dans la sala des danses a terminé la soirée. À minuit, madame Baudoin, le Gouverneur général et sa suite ont pris congé de Sa Majesté.

M. le gouverneur général a quitté Phnom Penh ce matin, 24 août, à 6 heures par voie de terre emportant le meilleur souvenir de l'accueil cordial que le Cambodge lui a réservé.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 août 1922)

L'arrivée de madame Baudoin. — M. l'administrateur Le Prévost, chef de cabinet de M. le gouverneur général, s'est rendu aujourd'hui à Haïphong, au devant de M^{me} Baudoin qui remontera ce soir à Hanoï en compagnie de M^{me} Jeanbrau.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} septembre 1922, p. 2)

Retour de M. le gouverneur général p. i. à Hanoï. — M. le gouverneur général p. i. Baudoin regagnant le Tonkin par voie de terre, partira de Saïgon demain vendredi 1^{er} septembre par train spécial à 17 heures ; il arrivera le 5 septembre à la même heure à Hanoï, en automobile. Il sera accompagné dans son voyage du commandant Jeanbrau et du capitaine Thierry.

M. Ferrand et le personnel du Bureau du chiffre remonteront aujourd'hui par le *Hong-Kong*, quittant Saigon le 3 septembre.

M. l'administrateur Valette séjournera en Cochinchine et au Cambodge pour y jouir d'une permission de quinze jours.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 septembre 1922, p. 2)

Gouvernement général. — M. Baudoin, gouverneur général p. i., est parti aujourd'hui en automobile pour *Doson* où il passera la journée le dimanche.

M. le gouverneur général, ramenant M^{me} Baudoin, arrivera à Hanoï lundi matin, de bonne heure.

AU COMITÉ DE L'INDOCHINE
[Inauguration du nouveau siège]
(*La Dépêche coloniale*, 8 octobre 1922)

Autour de MM. Sarraut, Long et Outrey s'étaient réunies toutes les notabilités économiques de l'Indochine...

EN L'HONNEUR DE M. LONG

Le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture et le Cercle républicain ont offert, le 13 octobre, un déjeuner en l'honneur de M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine. Au dessert, en l'absence de M. Mascuraud, toujours souffrant, MM. Prévost et Baube ont retracé la carrière politique du gouverneur général, qui a répondu en faisant ressortir la nécessité pour la France de modifier sa politique économique coloniale d'avant-guerre.

« La politique économique coloniale d'avant guerre est morte, a-t-il déclaré en terminant. La métropole ne doit plus exporter aux colonies ; ce sont les colonies qui lui importent ses produits. Nos pays d'outre-mer demandent à vivre par eux-mêmes. »

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1922)

EN L'HONNEUR DE M. LONG

(*Le Temps, La République*, 14 octobre 1922)

L'institut colonial français a offert le 14 octobre à midi un banquet en l'honneur de M. Maurice Long, sous la présidence de M. Albert Sarraut, ministre des colonies. Parmi les 200 invités se trouvaient M. Reibel, ministre des régions libérées, le maréchal Joffre, MM. Painlevé, Paul Doumer, Albert Lebrun, Thomson, Thoumyre, le gouverneur général de l'A. O. F. Merlin. Lucien Saint, résident général de France en Tunisie, Robaglia, président du Conseil général de la Seine, Schwob d'Héricourt.

Ce déjeuner a été une brillante manifestation des activités françaises dans le domaine colonial. Après une allocution de M. Dal Piaz, vice-président de l'Institut colonial français, qui a prononcé un vif éloge de M. Maurice Long et de M. Albert Sarraut, le gouverneur général de l'Indochine a pris la parole. Il a exposé la situation actuelle de l'Indochine, insistant sur ce fait que la politique d'association suivie par la France lui a attaché étroitement les populations qui vont collaborer avec elle à la prospérité du pays. Après lui, M. Albert Sarraut, ministre des colonies, dans un vibrant discours, a rappelé l'œuvre accomplie en Indochine par Maurice Long et ses prédécesseurs dont eut l'honneur d'être.

Le ministre, faisant allusion à son projet de mise en valeur du domaine colonial français, a exprimé l'espérance que le Parlement pourrait en aborder la discussion dès le débat de l'année prochaine après le vote du budget. Quand sa réalisation sera un fait accompli, a-t-il ajouté en substance, les colonies, qui ont si puissamment contribué à assurer la victoire des armes françaises pendant la guerre, pourront collaborer plus étroitement avec la métropole pour hâter l'avènement de la paix définitive.

L'INSTITUT COLONIAL FRANÇAIS REÇOIT LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE

(*La Dépêche coloniale*, 14 octobre 1922)

L'Institut colonial français a réuni les principales notabilités du monde colonial, jeudi 12 octobre, en un déjeuner amical, en l'honneur de M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine. C'est devant des tables de plus de deux cents couverts et une très jolie assemblée que M. Dal Piaz, assisté de M. Alcide Delmont, secrétaire général, remplaçant le président de l'institut M. de Rouvre, indisposé, souhaita la bienvenue à MM. Albert Sarraut et Maurice Long. Autour d'eux, on comptait de nombreux parlementaires : MM. Reibel, ministre des régions libérées ; Paul Doumer, Painlevé, A.

Lebrun, Thomson, **Thoumyre**, Boussenot, Archimbaud, Proust, Outrey, Candace, Cosnier, Valude, Robaglia, président du conseil général de la Seine ; les gouverneurs et hauts fonctionnaires coloniaux, Merlin, gouverneur général de l'A. O. F. ; Lucien Saint, résident général de Tunisie ; Angoulvant, Boutteville, Duchêne, Gourbeil, François, Martineau. Touzet ; le maréchal Joffre, le général Benoit ; des écrivains coloniaux, Claude Farrère, Albert de Pouvourville, A. Leblond, Madrolle ; la pléiade des grands financiers, industriels et commerçants de l'Asie : MM. Fontaine, Getten, Hermenier, Hersent, Homberg, Carmichaël, de Monplanet, Jacque, Lapicque, de Lansalut⁵, de Lapinsonie, Rostand, Schwob. Vigne, Ville, de Tard... Et combien j'en passe !

Après la bienvenue de M. Dal Piaz, M. le gouverneur général Long a marqué sa pleine confiance dans l'avenir de l'Indochine, avenir assuré par la continuité d'une même et seule politique, la politique française succédant enfin à la politique particulariste des individus. M. Albert Sarraut lui répondit d'une manière improvisée. Le talent oratoire du ministre ne connaît que de beaux jours, ce jour-là fut un des meilleurs. Et c'est au milieu de l'enthousiasme général qu'il déclare l'Indochine au-dessus des coups du sort grâce à la politique idéaliste de la France ; qu'il appelle ce riche domaine à la rescoufle pour le relèveraient économique de la métropole ; qu'il la montra, notre collaboratrice, dans les bouleversements mondiaux qu'à préparée la politique coloniale de l'Europe ; et qu'il la dédia au destin magnifique de représenter, sur le grand champ de bataille du Pacifique. la puissance et les justes ambitions françaises.

Radio de Bordeaux
À l'Institut colonial
(*L'Écho annamite*, 17 octobre 1922)

Paris, le 15 octobre 1322, à 6 h. 55.

L'Institut colonial offrit en l'honneur de M. Long un déjeuner que présida le ministre des Colonies, M. Sarraut.

Répondant aux félicitations, M. Long reporta la plus grande part des progrès accomplis en Indochine sur ses prédécesseurs MM. Sarraut et Doumer.

M. Sarraut souligna le concours des colonies pendant la guerre. Il espéra que la Chambre abordera sous peu le programme de la mise en valeur des colonies, programme qui permettra le relèvement économique de la France.

M. LONG EN FRANCE
(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1922)

M. Long à la commission des finances

Havas, de Paris : M. Long exposa à la commission des finances de la Chambre la situation financière de l'Indochine. Abondant la question de l'emprunt de 40 millions nécessaires aux travaux d'extension du réseau ferroviaire, il démontra que la colonie est suffisamment prospère pour émettre un emprunt et subvenir aux frais d'accomplissement intégral du projet Sarraut.

Il se déclara partisan du renflouement intégral de la Banque industrielle de Chine.

⁵ Charles Le Gac de Lansalut (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

M. Long et le caoutchouc

De Paris : M. Long, gouverneur général de l'Indochine, a été entendu vendredi par la Commission de la Chambre avec M. Outrey, député de la Cochinchine, sur la question de l'établissement des droits sur le caoutchouc d'origine étrangère. Les arguments invoqués par le gouverneur général et le député pour justifier, tant au point de vue colonial qu'au point de vue national ou fiscal, l'établissement de ces droits, ont retenu toute l'attention de la Commission.

Le départ de M. Long

Après avoir, pendant son séjour en France, heureusement résolu diverses questions intéressant l'avenir de notre possession d'Indochine, M. le gouverneur général Long va rejoindre son poste.

Les sympathies nombreuses que lui ont acquis les succès de son œuvre en Extrême-Orient viennent de s'affirmer d'une manière très flatteuse à quelques jours d'intervalle. Le Comité de commerce et industrie d'Indochine, le comité Mascuraud et l'Institut colonial français ont reçu avec éclat le gouverneur général. Au cours de ces manifestations, toutes présidées par le ministre des Colonies, M. Sarraut a affirmé sa confiance et celle du gouvernement à l'égard de M. Long et formulé le souhait de voir l'actuel gouverneur général demeurer de longues années dans la colonie. Son prestige personnel et son autorité lui permettront de poursuivre la politique d'association qui a produit jusqu'ici de si heureux effets dans l'ordre moral et sur le terrain économique.

LES FÊTES DE L'ARMISTICE

À HANOÏ

La Revue

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1922, p. 2)

En ce jour de l'anniversaire de l'armistice, nul spectacle ne pouvait mieux convenir que celui de la manifestation à laquelle l'autorité militaire avait convié, samedi matin, à 8 heures, la population de la capitale indochinoise. Le temps se mit de la fête et bien avant l'arrivée des autorités, le quai Clemenceau, les abords de la Direction des Douanes présentaient une animation extraordinaire, cependant que, peu à peu, la tribune officielle se garnissait.

À 8 heures, M. le gouverneur général p.i. Baudoin, en grande tenue d'hiver, coiffé du bicorné à plumes, arrivait en automobile avec M. le général Blondlat, commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine.

Le peloton de remonte, d'impeccable tenue, commandé par M. le lieutenant Dahmel encadrait auto, servant d'escorte d'honneur.

Dans d'autres autos venaient : MM. Robin, secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine ; M. l'administrateur Le Prévost, chef de cabinet ; M. le commandant Jeanbrau, directeur des Affaires politiques et de la Sûreté générale ; M. André, contrôleur du Maroc, chef de cabinet de M. le gouverneur général Maurice Long ; M. l'administrateur Valette ; le commandant Lepage et le capitaine Fillion, de la maison militaire.

M. le gouverneur général devait retrouver dans la tribune officielle, aux places d'honneur : S.G. Monseigneur Gendreau, qu'accompagnait le R.P. Dronet, et toutes les hautes autorités civiles.

Pendant la revue des troupes, présentées par M. le général Sicre, commandant la division de l'Annam-Tonkin au général en chef Blondlat, les avions et les hydravions évoluèrent dans les airs de concert avec deux avions siamois.

Après la remise des décorations par M. le général en chef lui-même : la cravate de commandeur à M. l'inspecteur de 1^{re} classe des colonies Nores, directeur du contrôle financier ; la croix de chevalier à M. le capitaine André, de la compagnie de Génie ; la médaille militaire à l'adjudant Verguin, des C.O.A. ; au maréchal des logis Butin, du 4^e R.A.C. et au soldat Peuziat, du 9^e R.I.C., le public put assister à un magnifique défilé de nos troupes ; les élèves de l'école de Nui-Deo devaient, à leur passage, recueillir les applaudissements des spectateurs.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1922, p. 1)

Le départ de M. le gouverneur général p.i. — M. Baudoin, gouverneur général p.i. accompagné de M. le docteur Le Roy des Barres et du capitaine Thierry, officier d'ordonnance, a quitté Hanoï jeudi matin, à 8 h. 00 par train spécial à destination de Cho-Ganh. Toutes les autorités civiles et militaires, des personnalités industrielles et commerciales, l'administrateur Delamarre, résident de France à Hadong, l'administrateur Dupuy, résident maire de Haïphong étaient présentes, ainsi que de nombreux mandarins. Les aviateurs siamois et les aviateurs chinois assistaient à ce départ.

Dans le hall, on pouvait même, remarquer S. E. Hoang-cao-Khai, ancien kinh-luoc du Tonkin, qui avait tenu à quitter exceptionnellement sa résidence de Thai-Ha-Ap. malgré son grand âge, pour venir saluer M. le gouverneur général p.i. Baudoin.

La gare et les quais étaient ornés de drapeaux. M. le gouverneur général a reçu des témoignages de déférente sympathie de la part de toute l'assistance, aussi bien celle civile que militaire, et tous ces témoignages n'ont pu qu'aviver ses regrets de quitter, pour un temps, la capitale indochinoise.

L'ÉTAT DE SANTÉ DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL MAURICE LONG

Retour à Hanoï de MM. Baudoin et Robin
Le gouverneur général p.i. présidera le Conseil de gouvernement
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1922, p. 1)

M. le gouverneur général Maurice Long. ainsi qu'un télégramme de notre correspondant de Saïgon nous l'annonçait samedi dernier, a dû quitter le *Paul-Lecat* à Colombo et là, il attendra son complet rétablissement avant de reprendre la route d'indo-chine.

M. Baudoin*, gouverneur général p. i., qui s'apprêtait à embarquer samedi sur l'*Orénoque* où se trouvaient déjà, venant de Haiphong M. le secrétaire général Robin, M. Le Prévot, chef de cabinet, M. Ferrand, directeur du bureau du chiffre, a arrêté là son voyage et, en compagnie des personnes précitées et du capitaine Thierry, il est reparti immédiatement pour Vinh où il a couché dimanche soir.

Parti de Vinh lundi matin à 7 heures, M. le gouverneur général était attendu à Hanoi aujourd'hui dans la soirée.

Le Conseil de gouvernement se tiendra quand même à Hanoi à la date fixée, mais sous la présidence de M. le gouverneur général p. i. Baudoin.

Saïgon
Autour des incidents du Conseil colonial
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1922)

MM. Lacouture, Gallet, Monin, ont adressé le télégramme suivant à M. Baudoin, gouverneur général p. i. à Hanoï.

Monsieur le gouverneur général

En qualité de membres de la commission du budget, nous vous exprimons nos vifs regrets d'être privés, en raison d'événements imprévus, de la satisfaction d'être reçus par vous à Saïgon. Nous aurions désiré, avant d'en saisir le ministre et de faire saisir le Parlement des regrettables incidents intervenus à l'occasion de l'examen des chapitres du budget concernant la justice et les forêts, en commission et en séance plénière, vous entretenir de nos légitimes doléances. Nous devons attirer votre haute attention sur le fait que des instructions officieuses ont été données à certains chefs de service de se rallier devant la commission uniquement aux prévisions budgétaires du Gouvernement local et se garder d'opinions personnelles contraires, de nature à éclairer la commission. Nous vous soumettons donc nos respectueuses protestations contre l'attitude du gouverneur de Cochinchine, s'opposant nettement à l'exercice utile de notre mandat.

Signe : M^e Lacouture, M^e Monin, M^e Gallet, avocats, conseillers coloniaux.

LA SANTÉ DE M. LONG
(*L'Écho annamite*, 7 décembre 1922)

Le Gouvernement nous adresse le communiqué suivant :

M. le médecin principal de 1^{re} classe des troupes coloniales L'Herminier⁶, qui est arrivé de France hier soir par le paquebot *André-Lebon*, a visité, à son passage à Colombo, M. le gouverneur général Long et s'est concerté avec les médecins anglais qui le soignent.

C'est à la suite d'un accident aigu se greffant sur un terrain paludéen que M. le gouverneur général Long a été obligé de s'arrêter à Colombo, un repos immédiat étant nécessaire ; mais il est permis d'espérer qu'il ne tardera pas à venir poursuivre en Indochine la haute mission qui lui a été confiée.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1922)

L'inauguration de la foire. — Demain, dimanche, à 9 heures du matin, inauguration de la foire par M. Baudoin, gouverneur général p. i.

⁶ Pierre-Joseph-Louis-Eugène-Ferdinand L'Herminier (Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 25 septembre 1873-Paris, 1^{er} janvier 1939) : directeur de l'hôpital Grall à Saïgon (1923-1926), directeur p.i. de la santé en Cochinchine (avril 1923). Commandeur de la Légion d'honneur : médecin général, directeur de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales (*JORF*, 1^{er} janvier 1931).

Celui que nous attendons
(*L'Écho annamite*, 23 décembre 1922)

D'après les bruits qui courrent — bruits reposant sur une interview de M. Châtel, chef de cabinet de M. Long —, le gouverneur général titulaire se trouverait dans l'impossibilité de venir en Indochine et serait obligé, dès qu'il entrera en convalescence, de regagner la France.

Si la nouvelle est confirmée, les Annamites en ressentiront une grande déception. Dans le libre élan de leur reconnaissance et de leur sympathie déférente pour M. Maurice Long, ils s'apprêtaient déjà, en effet, à fêter avec éclat son retour en Indochine, gage de la continuation d'une politique libérale qui a porté ses fruits. Déjà un groupe composé de membres de l'élite annamite n'ayant aucune attache officielle songeait à organiser une manifestation grandiose à l'occasion du débarquement du chef de la colonie.

Ils seront heureux si M. Long revient en Indochine sinon pour y séjourner longtemps pour continuer son œuvre, du moins pour la dernière fois afin de recueillir les témoignages de la gratitude de tout un peuple qui, s'étant aperçu qu'il l'aimait, le paie de retour.

Nous croyons donc traduire fidèlement les sentiments de nos compatriotes en formant des vœux ardents pour le prompt rétablissement de M. Maurice Long et son retour en Indochine.

E. A.

LA FOIRE DE HANOI
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 décembre 1922)

.....
Inaugurée dimanche 17 courant avec solennité par M. Baudoin, gouverneur général, la foire de Hanoï, la 4^e en date, a invité et reçoit chez elle depuis huit jours et pour huit jours encore, les autres pays de l'Union, Annam, Cochinchine, Cambodge, Laos excepté.

LES DEUX JUSTICES
(*Bonsoir*, 29 décembre 1922, p. 1, col. 1)

M. Albert Sarraut aime les voyages. C'est là son moindre défaut.

Et chaque fois qu'il croit son Président du Conseil en péril, il met les voiles pour une colonie plus ou moins lointaine. C'est ainsi qu'au dernier remaniement ministériel, il réussit à conserver son portefeuille. M. Sarraut va donc partir pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Et il nous annonce, à grand fracas, que ce voyage aura lieu, à ses frais...

— Est-il possible qu'un pareil désintérêt ?

— Allons-nous suspecter la bonne foi de notre ministre des colonies ?... Non. n'est-ce pas ?... Et ses collègues, ne reculant désormais devant aucun sacrifice, vont sans doute suivre le généreux exemple de M. Sarraut, en être de leur poche, quand ils vont inaugurer le monument aux morts de telle ou telle commune.

Ce n'est pas la seule décision d'importance qu'aït prise en ce jour notre honorable ministre des colonies. Ne vient-il pas de mettre à la retraite le gouverneur de la Réunion. M. Estèbe, dont la négligence avait permis à ses subordonnés de détourner un certain nombre de colis postaux ?...

— Bravo ! allez-vous vous écrier. M. Sarraut n'épargne personne. Les gouverneurs, eux-mêmes, s'ils sont coupables, devront rendre des comptes à la justice. Ne généralisez pas. N'avez-vous pas souvenance de l'affaire Baudoin ? Un gouverneur de ce nom a été accusé de faux et d'usage de faux par plusieurs de ses administrateurs... J'imagine que M. Sarraut lui a demandé des comptes, comme il l'a fait pour M. Estèbe. M. Sarraut a, en effet, pris une décision qui n'est pas celle que vous pensez.

Il a nommé M. Baudoin gouverneur général p. i. de l'Indochine...

Pouvait-il, de gaieté de cœur, désavouer celui qui, pendant plusieurs années, avait été son chef de cabinet ?

Marcel Coulaud.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} janvier 1923, p. 2)

À la foire. — Dimanche soir, visitant seul la Foire, accompagné de M. le commandant Jeanbrau, M. le gouverneur général Baudoin s'est longuement arrêté au pavillon de la Cochinchine et s'est plu à adresser ses félicitations chaleureuses à M. Fontana. Il a acheté de nombreux objets et, en particulier, le superbe classeur exposé par les Établissements Perrin.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1923, p. 2)

Tournée de M. le gouverneur général p. i. au Laos. — M. le gouverneur général p. i. compte partir pour le Laos par la voie de terre via Hatinh et Thakhet le 5 janvier courant.

M. Baudoin, après avoir inauguré la route de Vinh à Thakhet par Napé, se rendra à Vientiane et redescendra jusqu'à Savannakhet par le fleuve si toutefois l'état de la route de Savannakhet à Quangtri par Lao-Bao lui permet de regagner l'Annam par cette route.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 4 janvier 1923, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Les dispositions de l'arrêté du 12 novembre 1920 réglementant la concession de l'indemnité de zone aux fonctionnaires des cadres permanents métropolitains, coloniaux et locaux européens, entretenus sur les fonds du budget général de l'Indochine, des budgets annexes du budget général ou des budgets locaux, sont maintenues en vigueur pour une nouvelle période d'une année à compter du 1^{er} octobre 1922.

— Par arrêté du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 13 novembre 1922 :

Une commission se réunira, sur la convocation de son président, à l'effet,

1° d'étudier les diverses questions d'état civil et de nationalité qui se trouvent posées dans le cas du mariage d'une Française d'origine ou d'une indigène naturalisée

française, avec un Indochinois, sujet ou protégé français (célébration de l'union, effets qu'elle comporte sur la condition de la femme et celle des enfants nés antérieurement et postérieurement au mariage, etc., etc.).

2° de rechercher les textes de lois et décrets dont il doit être fait application aux divers cas envisagés et, le cas échéant, d'élaborer un projet de réglementation ayant pour objet de combler les lacunes constatées dans la législation en vigueur en fixant les règles à appliquer dans tous les cas dont l'éventualité doit être considérée à l'occasion de l'examen, sous leurs aspects les plus divers, des questions de l'espèce.

— M. le docteur Le Roy des Barres*, directeur local de la Santé au Tonkin, est désigné pour se rendre à Bangkok (Siam) en vue d'y représenter la Métropole et le Gouvernement général de l'Indochine à la Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui se tiendra en novembre et décembre 1922. et d'assister à l'inauguration de nouveaux bâtiments de l'Institut Pasteur.

— Par arrêté du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 17 novembre 1922 :

M. Vincenti (Annibal-Joseph-Philippe)*, administrateur adjoint, de 1^{re} classe des Services civils, est désigné pour remplir, à compter du 25 octobre 1922, les fonctions de chef du 3^e Bureau au Service du Personnel du Gouvernement général de l'Indochine.

— Par arrêtés du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 23 novembre 1922 :

M. Guillemain (Eugène-Jean-Jacques-Antoine), administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, en service à de Kouang-tchéou-wan, est mis à la disposition du Résident supérieur au Cambodge.

M. Monier (François-Grégoire), administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, précédemment en service au Tonkin, revenant de France, est affecté à Kouang-tchéou-wan*.

M. Alérini (Alérius), administrateur adjoint de 2^e classe des Services civils de l'Indochine, précédemment en service au Tonkin. revenant de France, est mis à la disposition du Gouverneur de la Cochinchine.

Les élèves-administrateurs des Services civils de l'Indochine, nouvellement nommés, dont les noms suivent sont mis à la disposition :

1° Du Gouverneur de la Cochinchine ;

MM. Wolf (Auguste) ;

Robert Franz-Edmond-Marcel).

2° Du résident supérieur au Tonkin :

MM. Maillard (Jean-Paul-Marie) ;

Larivière (Paul-Louis).

3° Du résident supérieur en Annam:

M. Boutonnet (Louis-Joseph).

4° Du résident supérieur au Cambodge ;

M. Moret (Albert-Alexandre-Henry).

5° Du résident supérieur au Laos :

M. Loupy (Louis-Eugène-Jules-Lucien).

Les événements et les hommes

— L'Indochine pouvant être appelée, à un moment donné, à fournir des troupes et des cadres, aussi bien européens qu'indigènes, pour les théâtres d'opérations extérieures, un tour de service extérieur a été établi à la date du 1^{er} janvier 1923 pour toutes les troupes de la Colonie.

Cochinchine

La vie économique

— La chambre de commerce de Saïgon s'est réunie le vendredi, 10 novembre 1922, en séance ordinaire, au cours de laquelle elle a examiné et résolu diverses questions parmi lesquelles celle du projet de cession de l'arsenal de Saïgon.

La Chambre a décidé de protester contre le délai insuffisant qui lui était départi pour examiner ce projet et a désigné une Commission pour étudier la question.

— Le vapeur *Les-Fils-de-Paul-Doumer*, de la [flotte indochinoise](#) est mis à la disposition de la Compagnie des Messageries Maritimes sous le régime de la régie directe.

Ce navire qui sera commandé par M. Lamy, commandant actuel en second de l'*Orénoque*, fera le service entre Saïgon et Singapore en remplacement de *La Manche* retirée de la ligne, réformé et mis en vente.

Les événements et les hommes

— Le cercle franco-annamite*, dont le siège est au n° 4 de la rue Georges-Guynemer, a été inauguré le 20 novembre, à 21 heures. M. le gouverneur Cognacq a honoré de sa présence cette cérémonie.

M^e Fays, président du Cercle, et le Dr Don, secrétaire, s'étaient portés au devant du Chef du Gouvernement local.

Malgré un temps pluvieux et brumeux peu favorable aux sorties, nombreux étaient les assistants qui avaient tenu à affirmer par leur présence leur désir sincère et profond d'un resserrement du lien unissant les deux races.

Après une courte et belle allocution de M^e Fays souhaitant la bienvenue à tous. M. le gouverneur Cognacq assura le Cercle franco-annamite de toute sa bienveillance et de son absolu dévouement.

— Un typhon a été signalé le 6 novembre à 150 milles de la côte, à la hauteur du Cap Padaran. comme se dirigeant vers l'ouest, a occasionné des dégâts importants et, aussi, malheureusement des pertes de vies humaines, en Cochinchine et dans le Sud-Annam.

Le typhon a sévi sur la Cochinchine le 6 novembre dans l'après-midi et pendant la nuit du 6 au 7 novembre, occasionnant des dégâts notamment à des bacs, jonques sampans et paillotes : les récoltes paraissent indemnes.

Le courrier « Azay-le-Rideau », venant de Haïphong, qui devait arriver à Saïgon le 6 novembre à 15 heures, a dû s'arrêter à 500 mètres après avoir passé le Nha-Bé et y demeurer jusqu'au lendemain matin.

Pendant le typhon, 12 barques de mer ont coulé. Dix personnes appartenant aux équipages de ces dernières ont disparu. La route du littoral a été emportée sur quatre points différents : le quai de Lanessan a été endommagé. Les dégâts aux cultures ont été importants.

Dans la région de Tourcham, la voie a été coupée sur 250 mètres au kilomètre 319 et une crue importante à l'embranchement de Kronpha.

Sur les côtes d'Annam, la mer démontée occasionna de nombreux naufrages de barques indigènes. Entre midi et 18 heures, quatorze grosses jonques de commerce jaugeant chacune entre 15 et 30 tonnes sombrèrent, devant Phan-Thiet en cherchant à rentrer au port ; une dizaine de coulées par les vagues jusque sur la côte permirent de sauver une grande partie de l'équipage. Des barques de pêche ne sont pas rentrées. De nombreuses épaves et des cadavres ont été trouvés sur la côte.

La résident de Quang-Ngai a fait savoir que le sampan faisant le service de Poulo-Canton a fait naufrage. Quatorze passagers, dont le convoyeur, sont sauvés sur 18. La caisse contenant la correspondance officielle a été perdue.

— Notre confrère de Saïgon *l'Opinion* annonce que l'agence Cook organise pour janvier 1923 un nouveau tour du monde. La ville de Saïgon figure dans l'itinéraire prévu.

Les voyageurs déjà inscrits pour cette traversée sont au nombre de 500.

— La Société des Courses de Saïgon est autorisée à ouvrir son hippodrome pendant la saison sportive 1922-1923.

ANNAM

La vie administrative

— Un bureau secondaire de Poste et de Télégraphe émettant et payant des mandats indochinois dans les conditions prévues à l'arrêté du 21 août 1915 est ouvert à Cuatung, province de Quang-tri (Annam), à compter du 1^{er} janvier 1923.

Ce bureau participe au service des colis postaux du poids maximum de 10 kg. Il est classé à la catégorie de l'arrêté du 4 septembre 1912 pour la perception des taxes sur les colis postaux.

M. Bonhomme (Albert-Émile), administrateur de 2^e classe des services civils de l'Indochine, précédemment en service en Cochinchine, revenant de France, est mis à la disposition du résident supérieur en Annam.

TONKIN

Les événements et les hommes

— Dans le grand salon de l'[Hôtel du Commerce](#), brillamment décoré aux couleurs japonaises et françaises, M. O. Nakamara, consul du Japon, a reçu le 31 octobre les notabilités de Haïphong.

De nombreux invités se trouvèrent ainsi réunis.

Dans une vibrante allocution en langue japonaise, qu'il a ensuite résumée en français, par une délicate attention à l'égard de ses invités, M. le consul du Japon les a tous remerciés de s'être réunis autour de lui en ce jour de grande fête pour la nation japonaise.

Après que la fanfare du 2^e tonkinois eut brillamment exécuté la *Marseillaise*, écoutée debout par tous les assistants, M. Dupuy, administrateur-maire, a prononcé un discours.

La réunion fut des plus cordiales et a contribué à resserrer davantage les liens d'amitié déjà existants entre les membres de la Colonie japonaise et les Français du Tonkin.

CAMBODGE

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 10 novembre 1922 :

Pour l'application des taxes sur les colis postaux du régime intérieur, les bureaux de poste de Kep et de Kompong-trabec (Cambodge) sont classés à la première catégorie prévue à l'arrêté du 4 septembre 1912.

Les bureaux de poste de Koki et de Kompong kantuet (Cambodge) participent au service des colis postaux du poids maximum de 10 kilos.

Les événements et les hommes

— La cérémonie commémorative des morts pour la patrie a eu lieu le 2 novembre, à Phnom-penh et dans toutes les résidences du Cambodge en présence des autorités civiles et militaires entourées de toute la colonie française unies dans un même sentiment de respect et de reconnaissances envers tous les héros tombés au champ d'honneur.

— Les fêtes de l'anniversaire de l'armistice ont été célébrées à Phnom-penh et dans tous les centres administratifs du Cambodge avec un éclat particulier. À Phnom-Penh elles ont commencé le 11 novembre et [n'ont] pris fin qu'après la soirée du 12, ayant

attiré une foule considérable d'indigènes. Sa Majesté et les membres du Gouvernement cambodgien ont assisté aux côtés du Résident supérieur à la revue des troupes du 11 novembre.

— La Société hippique du Cambodge est autorisée à ouvrir son hippodrome pendant la saison 1922-1923.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1923, p. 2, col. 5)

TONKIN

Les événements et les hommes

— Le dimanche 10 novembre, de 10 heures à 12 heures, [M. Aviat](#), l'actif entrepreneur, aidé de ses deux neveux, MM. Dassier, a procédé sur le Petit Lac, à des expériences parfaitement concluantes d'hydroglisseurs Farman.

— La Commission du monument à élever aux morts de Hanoï s'est réunie le 20 novembre. Le prix auquel reviendra le monument a été fixé à 700.000 francs. Il sera construit à l'endroit où se trouve la mare aux Éléphants, près du mirador de la citadelle. Autour du monument seront élevées deux pagodes destinées à abriter des stèles sur lesquelles seront gravés les noms des Annamites morts pendant la guerre au service de la France.

L'emplacement de la mare aux Éléphants appartient à l'autorité militaire. Il est à craindre que sa cession au domaine du Protectorat ne réclame, comme à l'ordinaire, de nombreuses et longues formalités.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

— Le 18 octobre dernier, l'attaché commercial de France aux Indes a adressé à M. le gouverneur général de l'Indochine la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que monsieur Churchill a approuvé les propositions du Comité du caoutchouc du ministère des Colonies, lequel préconise une intervention gouvernementale à Ceylan et dans les Établissements des Détroits.

Voir [Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine](#).

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 16 janvier 1923, p. 2, col. 6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Les recettes budgétaires

Les événements et les hommes

— Notre confrère du Tonkin, *France Indochine*, approuve entièrement le rapport sur le tourisme adopté par le Conseil supérieur des colonies. Il ne faut pas attirer les touristes en Indochine avant que des hôtels et des bungalows ne soient édifiés en grand nombre ; il faut que « l'organisation précède le mouvement... le manque de préparation pourrait provoquer un échec dont la répercussion se ferait sentir encore pendant de longues années ».

C'est d'ailleurs ce qu'on a fait à l'étranger : à Java, aux États Malais, au Japon, les compagnies de chemins de fer ont construit des hôtels et des bungalows sur les lieux mêmes de l'exploitation touristique ; au Japon même, le Gouvernement a encouragé et subventionné la construction d'hôtels impeccables dans tous les centres de tourisme nippons.

France Indochine reconnaît l'effort fait par le gouvernement de l'Indochine. « Des adjudications, écrit-il, sont en cours pour doter de bungalows trois points d'arrêt de la grande route coloniale Saïgon-Hanoï », mais ils ne sont pas encore construits, et ce n'est qu'un commencement.

« Rien n'est encore prêt, conclut *France Indochine*, pour recevoir convenablement le touriste. Il faut pouvoir répondre à ses besoins et à ses désirs. Or, nous ne le pouvons pas encore. Nous ne pouvons même pas le renseigner d'une façon exacte et précise. »

COCHINCHINE

La vie administrative

— La circonscription d'exploitation des Chemins de fer de l'Indochine est chargée d'exploiter pour le compte du gouvernement de la Cochinchine, et sous son contrôle, le tramway de Saïgon à Cholon (Route Haute).

— Par arrêté du gouverneur général p.i. de l'Indochine du 29 novembre 1922 :

M. Culliéret (François), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine en service au Tonkin, est mis à la disposition du gouverneur de la Cochinchine et désigné pour remplir les fonctions d'inspecteur du travail, en remplacement de M. [Balencie](#), administrateur de 2^e classe, chargé d'exercer provisoirement et cumulativement avec les dites fonctions celles de chef de la province de Thudaumot.

— Le 7, décembre, le Conseil colonial a terminé la discussion du budget. Par 18 voix, 3 abstentions et deux votes contre, le budget de la Cochinchine a été voté. Il se balance par 12.356.000 \$, dont 547.000 \$ seront pris sur la Caisse de Réserve de la Colonie.

La vie économique

— Le budget primitif de Saïgon pour 1923 se balance par 1.500.000 piastres environ dans lequel les travaux neufs et les travaux d'entretien entrent à peine pour 145.000 piastres. Ce chiffre pour si peu important qu'il apparaisse, n'a été obtenu que grâce à un véritable tour de force de la part de la municipalité, écrit le *Bulletin financier et économique de l'Indochine*.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 18 janvier 1923, p. 2, col. 2-3)

COCHINCHINE

La vie économique

— Le *Bulletin de la chambre de commerce de Saïgon* donne les renseignements suivants sur la situation du marché du riz et du paddy pendant la période du 21 novembre au 5 décembre derniers.

.....

Les événements et les hommes

— Le conseil d'administration de la Société pour la protection de l'enfance de Cochinchine* a porté à la connaissance du public qu'il a décidé, dans sa séance du 4 novembre 1922, la constitution d'un comité de patronage de dames présidé par M^{me} Cognacq.

Cette création, due à l'initiative de M^{me} [Henry] de Tastes, a pour but l'étude des questions relatives à l'instruction et à l'éducation morale à donner aux pupilles de la Société et plus particulièrement aux jeunes filles.

En attendant la réalisation de ce programme, le comité de patronage a organisé une fête avec distribution de jouets à l'occasion de Noël et du jour de l'An.

CAMBODGE

La vie économique

— On sait que les Siamois travaillent activement à la construction du chemin de fer de Bangkok à Aranya (frontière du Cambodge). De là les voyageurs trouveront une route magnifique par laquelle ils atteindront Battambang en trois ou quatre heures d'automobile (18 km.) et de là Phnom-Penh, soit en trente-six heures de bateau à vapeur (de juillet à janvier), soit en huit à dix heures d'automobile (290 km.). Mais les voyages par automobiles demeurent en dehors des moyens de beaucoup de gens, et à côté des routes, il ne faut pas oublier les chemins de fer. [La ligne qui ira de Saïgon à la frontière siamoise est, d'ailleurs, à l'étude](#), mais notre confrère l'*Éveil économique* demande qu'on fasse d'abord la partie qui va de la frontière siamoise à Phnom-Penh, car de Phnom-Penh à Saïgon, on a toute l'année le choix entre l'automobile et le bateau à vapeur.

.....

ANNAM

Les événements et les hommes

— Les entrepreneurs ont commencé les travaux sur la ligne Vinh-Dongha, ou plus exactement Dongha-Phu-Dinh (sur la rivière du Troc) et des équipes des Travaux publics sont engagées sur le [Transindochinois](#). Une équipe part de Tan-Ap, une autre de Xom-Cuc, et une troisième est à cheval sur le col de Mu-Gia, les équipes commencent l'étude et font le défrichement nécessaire pour le piquetage de la nouvelle ligne.

— Le 21 novembre dernier a eu lieu à Hué l'inauguration de l'École des Hautes-Études du gouvernement annamite sous la présidence de Sa Majesté Khai-Dinh en présence des membres du Comat, des principaux mandarins et lettrés de la Cour d'Annam et des chefs de service du Protectorat.

Par une heureuse coïncidence, M. Sylvain Lévi, professeur au Collège de France, qui se trouvait de passage à Hué, a pu assister à l'inauguration d'une Ecole dont la direction est confiée à un de ses disciples et anciens élèves, M. Dufresne.

TONKIN

La. vie administrative

— Dans la séance du 27 novembre dernier, le [conseil municipal de Haïphong](#) a établi un projet de révision de l'impôt foncier. En raison de l'accroissement de fortune que représente pour les propriétaires, l'augmentation de la valeur des terrains situés dans certains quartiers [de](#) la ville et comme il paraît légitime que la collectivité en profite, il est décidé un nouveau classement du territoire urbain en cinq zones, plus l'adjonction d'une zone hors classe enclose dans les limites ci-après : boulevard Paul-Bert, partie sud jusqu'à l'intersection du boulevard Courbet, boulevard Courbet partie ouest jusqu'au canal Bonnal-rive gauche, du canal Bonnal en amont-rive droite du Song-Tam-Bac jusqu'au pont Joffre.

Une augmentation de taxe assez sensible, mais qui est justifiée par les motifs exposés plus haut, sera appliquée à cette zone.

La vie économique
[Exportations par le port de Haïphong].

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1923, p. 2, col. 3)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— L'effectif des administrateurs des Services civils étant redevenu normal, il a paru opportun à M. le gouverneur général p. i. de rétablir le fonctionnement du Service de l'inspection des Affaires politiques et indigènes qui, par suite de l'insuffisance numérique des cadres, avait dû être provisoirement suspendu dans la plupart des pays de l'Union,

M. Baudoin, gouverneur général p. i., a adressé à ce sujet aux chefs d'administration locale une circulaire dans laquelle il dit :

La situation actuelle du cadre des administrateurs des Services civils et la présence dans chaque pays de l'Union d'effectifs suffisants pour assurer la direction normale des circonscriptions qui doivent avoir à leur tête un fonctionnaire de ce grade, permettent d'envisager le rétablissement de l'inspection des affaires politiques et administratives instituée par l'arrêté de M. le gouverneur général A. Sarraut, en date du 31 décembre 1912.

Je n'ai pas à justifier de nouveau la création de cet organisme.

Ces inspecteurs ne sauraient se borner à être de simples agents de contrôle et d'information, n'intervenant que pour faire des enquêtes sur les irrégularités découvertes ou soupçonnées et en préparer la répression. Leur action doit être essentiellement stimulante et génératrice de perfectionnements dans le mode d'exécution de la besogne administrative.

Il va de soi aussi que la vérification faite périodiquement des services de comptabilité constitue une excellente mesure préventive. Si l'inspection avait pu fonctionner régulièrement dans le passé, certains faits reprochables, ayant exposé leurs auteurs à des sanctions sévères, eussent été découverts dès l'origine et leurs conséquences dans l'ordre public auraient été diminuées.

— Les anciennes ordonnances en vigueur dans la plupart de nos possessions ont, avec raison, maintenu le principe suivant lequel les gouverneurs, qui représentent aux colonies le chef de l'État, ne sauraient sans danger être exposés à se voir cités et poursuivis en justice dans les pays où ils exercent leurs hautes fonctions.

Ce principe a été reproduit dans la loi du 8 janvier 1877 et le décret du 6 mars de la même année, qui ont rendu le Code pénal applicable aux colonies : l'article 121 a été, en effet, complété par une disposition qui interdit aux officiers de police judiciaire et aux magistrats de provoquer ou d'autoriser des poursuites contre le gouverneur, sans les autorisations prescrites par les lois de l'État.

Ce dernier texte suppose toutefois l'existence d'une réglementation spéciale fixant les conditions dans lesquelles le chef de la colonie peut être actionné ou poursuivi.

Aucune disposition de cette nature n'existant en Indo-Chine, il a paru qu'il y avait lieu de combler cette lacune en introduisant dans la législation locale, un texte analogue à ceux qui existent dans les autres possessions et en spécifiant que toute action dirigée

contre le gouverneur général, les gouverneurs et résidents supérieurs, devra être portée devant les tribunaux de France suivant les formes prescrites par les lois de la Métropole.

Un décret du 27 novembre 1922 a rendu ces dispositions applicables à l'Indochine.

La vie économique

— La chambre d'agriculture de Cochinchine s'est montrée partisan de l'électrification de l'Ouest-Cochinchinois. Notre confrère de Saïgon l'*Impartial* forme le vœu que cette mesure s'étende à la Cochinchine tout entière ; il s'élève contre la construction d'une immense usine centrale électrique : car le bois se fait rare en Cochinchine, la bouille serait grevée de frais de transport trop élevés et la balle de paddy n'est utilisable que si l'on a des rizeries importantes à côté de soi.

Notre confrère suggère l'utilisation des chutes de Trian qui, en plus de leur pittoresque qui attire de nombreux touristes, seraient susceptibles de fournir à la Cochinchine entière l'énergie électrique dont elle a besoin ; « elles permettraient, écrit l'*Impartial*, « l'électrification du Saïgon-Khanhoa, du Saïgon-Mytho-Cantho-Baclieu et distribueraient, en outre, assez d'énergie électrique pour tout le reste de la Cochinchine, du Cambodge et du Sud-Annam.

Les événements et les hommes

— Le chalutier à vapeur *Le Bassano*, venant de Boulogne dont il était parti le 14 septembre dernier, est arrivé à Saïgon le 27 novembre après de nombreuses escales. Il va pratiquer la pêche dans les eaux indochinoises pour le compte de la [Société des Pêcheries industrielles](#).

TONKIN

La vie économique

— Notre confrère d'Hanoï, l'*Avenir du Tonkin*, décrit en détail les mines de zinc de Yen-Linh et de [Trang-Da](#). Cette dernière fut ouverte en 1906 et donne du plomb à côté au minerai de zinc. Elle est bien outillée : les galeries sont éclairées à l'électricité et parcourues par des tuyaux amenant l'air comprimé nécessaire aux marteaux pneumatiques ; les wagonnets circulent sur un chemin de fer à voie étroite ; les eaux, amenées à un canal de décharge, vont bientôt servir au lavage.

La mine emploie un millier d'ouvriers immatriculés, plus 250 manœuvres journaliers ; tous sont à la tâche, sauf quelques spécialistes, et tous sont Annamites, sauf un Chinois aux ateliers. La main-d'œuvre est travailleuse, intelligente mais très imprudente. L'état-major européen ne comprend que douze personnes.

Le minerai extrait n'a pas une teneur en métal assez forte pour permettre de l'exporter tel quel ; on le met, pendant 24 heures dans des fours où il est porté à 600 degrés, après quoi la teneur en métal est augmentée de 30 %. La galène, les terres et déblais sont concassés et lavés.

La mine possède de vastes ateliers de réparations ; la force motrice de ses machines va être bientôt portée de 150 à 300 chevaux. La concession actuelle de Trang-Da, qui ne comprend que 800 hectares, est entourée par les concessions de la Société de Yen-Linh. Celle-ci possède cinq périmètres, soit 4.000 hectares. Aussi a-t-elle pu commencer ses travaux sur plusieurs points.

Elle n'en est qu'à ses débuts, et sa laverie n'est pas encore installée. Elle extrait des calamines et des blendes de qualité supérieure, mais qu'on soumet cependant à une concentration, comme à Trang-Da.

COCHINCHINE

Les événements et les hommes.

— M. Charles Reibel, ministre des Régions libérées, vient d'être informé par le ministre des Colonies, qu'une somme de 75.000 francs allait lui être remise au nom de la municipalité de Cholon* (Indo-Chine) en vue de la reconstitution de la commune de Laffaux (Aisne).

— L'Administration a présenté au conseil colonial le projet suivant qui fut voté à l'unanimité :

Faire l'acquisition d'une escadrille d'hydravions dont le centre serait établi immédiatement, acquisition par chaque province du terrain nécessaire à ce nouveau service et enfin création d'une école de pilotages. Pour créer une école de pilotage, il faut un maître.

Le Conseil en avait un sous la main et s'est empressé de saisir l'occasion.

Le sympathique « as » saïgonnais, Poulet, est devenu chef de l'école de pilotage en Cochinchine.

— On s'inquiète en Cochinchine du navire de la [flotte indochinoise](#) auquel on a donné le nom de l'ancien gouverneur général de l'Indochine, actuellement notre ministre des Colonies, *Albert-Sarraud*.

.....

CAMBODGE

Les événements et les hommes

Voici ce que publie notre confrère de Saïgon le Courrier saïgonnais sous le titre : Un scandale à Phnom-Penh :

« Peut-on savoir pourquoi des immeubles achetés, il y a moins d'un an, au prix de quinze mille piastres vont être revendus à l'Administration pour la somme de trente-huit mille piastres ?

Peut-on savoir pourquoi cette même Administration, qui refusa de donner quinze mille piastres pour ces immeubles, il y a moins d'un an, consent à les payer trente-huit mille ?

Peut-on nous dire d'où leur est venue cette plus-value soudaine et vraiment inattendue, alors qu'aucune réparation ni aucun aménagement n'ont été faits à l'immeuble ?

Cette plus-value viendrait-elle uniquement de ce qu'un grand établissement financier de la place est intéressé à liquider un débiteur encombrant ?

L'Administration est-elle chargée de rétablir les affaires des créanciers de ce genre de débiteurs et, dans la négative, qu'est-ce qui justifie la mise au pillage du budget ?

Quelqu'un touche-t-il un pourboire ?

Troublantes questions, que nous tacherons de résoudre prochainement, et que l'inspection des colonies voudra examiner.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1923, p. 2, col. 3-4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 5 décembre 1922 :

M. Krautheimer (Jean-Félix)*, administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, rentrant de congé, est désigné pour prendre la direction du Territoire de [Kouang-tchéou-wan](#), en remplacement de M. Guillemain, administrateur adjoint de 1^{re} classe, chargé de l'expédition des affaires courantes dudit territoire.

— Par arrêté au Gouverneur général p. i. de l'Indochine du 14 décembre 1922 :
M. Lagrèze (Antoine), administrateur adjoint de 2^e classe des Services civils, en service au Tonkin, est affecté au Gouvernement général de l'Indochine.

Les événements et les hommes

Le général de brigade Perrot est nommé au commandement de la 2^e brigade coloniale en Indochine.

COCHINCHINE

Cours du riz.

.....
Les événements et les hommes

— À l'occasion du centenaire de Pasteur, une brochure des plus intéressantes vient d'être publiée par M. Noël Bernard avec la collaboration des chefs de laboratoire des Instituts Pasteur de Nhatrang et de Saïgon.

En 250 pages environ, l'on trouve là condensés les renseignements les plus précis et les plus précieux concernant l'œuvre des *Instituts Pasteur d'Indochine**.

TONKIN

Vie économique

— Notre confrère du Tonkin, le *Courrier d'Haïphong* regrette que les Français, en arrivant au Tonkin, se soient intéressés principalement au delta qui présentait cependant, moins d'intérêt pour eux, n'étant guère consacré qu'à la culture du riz, totalement inconnue des Français. Dans la Haute Région, le colon français pourrait entreprendre des cultures qu'il connaît de longue date sur un sol beaucoup moins différent de celui de la France que les alluvions du Delta.

Alors que le Français se borne dans le Delta à surveiller ses métayers, dans la Haute Région, il ne fera pas que profiter de ce qui existe, il créera, développera, transformera.

« La rareté de la main-d'œuvre augmentée par la cherté de la piastre, écrit le *Courrier d'Haïphong*, a momentanément paralysé les efforts de ceux qui ont eu confiance dans la Haute Région et qui y ont créé des exploitations minières, mais cette situation anormale peut se modifier un jour : qu'on peuple le haut pays et elle cessera de suite. Dans ce but, quelque paradoxal que cela semble, il faut créer d'abord des exploitations agricoles, car ce n'est que par la mise en culture qu'on peuplera ces régions.

La main-d'œuvre agricole qui serait ainsi attirée vers la Haute Région par la culture pourrait ensuite fournir d'excellents travailleurs pour la mise en œuvre du sous-sol. Les populations de la Haute Région sont, d'ailleurs, très intéressantes, et ceux qui ont affaire aux Thaïs, aux Mans, aux Thôs et aux Méos, les préfèrent d'ordinaire aux Annamites. Ceux-ci, d'ailleurs, se montrent généralement assez brutaux dans leurs rapports avec les montagnards et commettent de fréquents abus de pouvoir.

Aussi le *Courrier d'Haïphong* demande-t-il que la Haute Région soit administrée par des gens qui la connaissent et qui l'aiment.

Cette question d'une distinction très nette à établir entre le Haut-Tonkin et le Delta a déjà été débattue, notamment à propos de l'instruction publique. Le *Courrier d'Haïphong* va plus loin et veut enlever ces régions à la Résidence supérieure du Tonkin pour qui elles constituent une lourde charge et les rattacher directement au Gouvernement général ; l'Indochine entière est intéressée à la sécurité de ces régions, et il est naturel que tous les pays de l'Union participent aux dépenses nécessaires.

« Notre intérêt immédiat, conclut le *Courrier d'Haïphong*, veut que nous fassions les plus grands efforts pour nous assurer le loyalisme des montagnards et que nous travaillions en même temps à en faire nos collaborateurs en vue de l'exploitation des énormes richesses latentes que renferme la Haut-Tonkin. »

Les événements et les hommes

— M. Baudoin, gouverneur général p. i. de l'Indochine, a ouvert le 18 décembre, à 4 heures, la session ordinaire du Conseil de Gouvernement. Dans un substantiel discours, le gouverneur général intérimaire a retracé les progrès accomplis dans tous les domaines par la Colonie pendant l'année qui vient de s'écouler, faisant ressortir la hauteur et la justesse des conceptions du Gouverneur général titulaire.

Dans la péroration de son discours, M. Baudoin a rendu un vibrant hommage aux premières générations de Français qui vinrent porter l'effort civilisateur de la France en Indochine. M. Baudoin n'avait pas manqué, en prenant la parole, de se faire l'interprète des membres du Conseil de Gouvernement pour déplorer la maladie et l'absence de M. Long.

Avant d'entamer ses travaux, le Conseil a voté, à l'unanimité, à l'adresse du chef titulaire de la colonie, une motion de déférente sympathie qui a été immédiatement câblée à Colombo.

Répondant au discours que M. Sauvage, président de la chambre de commerce de Hanoï, lui adressa, la veille, à l'occasion de l'inauguration de la foire*, le gouverneur général p. i. exprima sa satisfaction du succès obtenu et adressa ses plus vives félicitations au président et aux membres du Comité d'organisation. Il exprima l'espérance de voir un important courant d'affaires se créer à l'occasion de la Foire ; le succès ne dépend pas seulement du nombre des exposants et des visiteurs, il est surtout fonction du chiffre d'affaires conclus et du montant des tractations ; de ces éléments, dépendra le vrai succès de la Foire, ils seront le gage d'une prospérité future plus grande encore au point de vue industriel et commercial.

— Notre confrère *l'Avenir du Tonkin* nous apprend ce qui suit :

Depuis quelques jours, un cirque* aux éléments tout à fait indigènes s'est installé à Hanoï sur l'emplacement de l'ancien marché de la rue des Cuir. Il donnait, le 7 décembre, sa troisième représentation. Disons bien vite que notre surprise a été grande de constater le succès obtenu et combien il est mérité.

Dès neuf heures, il n'y avait plus une place disponible et l'assistance européenne était nombreuse. L'installation ne laisse rien à désirer ; tout est fort bien compris et très propre.

Quant aux exercices auxquels on assiste, nous croyons qu'ils constituent une remarquable preuve de ce qu'on peut attendre de l'Annamite en agilité, en souplesse et, chose plus étonnante, en dressage d'animaux.

Les acrobaties les plus difficiles, les prodiges d'équilibre les plus angoissants, sont reproduits avec aisance. C'est une révélation véritable à laquelle on assiste.

Il importe de dire que les animaux présentés sont en excellent état, visiblement bien nourris, bien traités, d'une propreté parfaite et menés avec une grande douceur.

Leur dressage ne laisse rien à désirer.

Aucun détail ne choque et il est certain que ce cirque sera pour ses organisateurs une excellente affaire.

LAOS

La vie administrative

Les Codes ci-après, dont l'ensemble forme un corps de législation à l'usage des juridictions indigènes du Laos, élaborés en tenant compte des règles inscrites dans les anciens coutumiers du Royaume de Luang-Prabang et des usages traditionnels recueillis dans les diverses régions du Laos, ont été, mis en application dans toute l'étendue du Laos pour compter du 1^{er} janvier 1923 :

1^o Code de l'organisation judiciaire ,

2^o Code civil et commercial ;

- 3° Code de procédure civile et commerciale ;
- 4° Code pénal ;
- 5° Code de procédure pénale.

Les dispositions des cinq codes énumérés à l'article précédent sont uniquement et exclusivement applicables aux populations autochtones du Laos, telles qu'elles sont désignées et définies dans les préambules du Code de l'organisation judiciaire, du Code civil et Commercial et du Code pénal.

Elles forment le Droit commun de ces populations.

Néanmoins, certaines coutumes et certains usages particuliers aux populations des races montagnardes « Meo », « Lu » et autres désignées sous l'appellation générale de « Kha », pourront être maintenus provisoirement en vigueur par des arrêtés du résident supérieur au Laos.

Ces coutumes et usages formeront un appendice aux Codes promulgués par le présent arrêté et il y sera renvoyé dans chaque matière à laquelle ils se référeront.

Le Résident supérieur au Laos est le chef de la Justice indigène au Laos.

La Justice est rendue en matière indigène au Laos :

1° Par les tribunaux du premier degré dont le nombre sera fixé et le ressort déterminé, pour chaque province, par arrêté du résident supérieur, sur la proposition des commissaires du Gouvernement ;

2° Par les tribunaux du deuxième degré établis au siège de chaque commissariat et dont le ressort embrasse toute la circonscription administrative de ce Commissariat.

Sauf certaines exceptions et en certaines matières spéciales, lesdits tribunaux constituent le deuxième degré de juridiction ;

3° Par un tribunal supérieur d'appel et d'annulation siégeant à Vientiane, jugeant, tantôt en cause d'appel, tantôt en cause d'annulation et constituant la juridiction suprême pour tous les justiciables laotiens.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1923, p. 2, col. 4)

ANNAM

La vie économique

Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 8 décembre 1922 :

Le nombre de têtes de bétail à exporter pour chacun des ports de l'Annam pendant le premier semestre 1923 est ainsi fixé :

Bén-thuy, mille têtes (1.000).

Tourane, mille têtes (1.000).

Qui-nhon et Xuàn-dày, deux mille têtes (2.000).

Nha-trang et Banghoi, mille têtes (1.000).

La proportion de buffles exportés sera au minimum de 30 pour cent.

M. Maurice Long
Sa vie — Son œuvre
(*L'Écho annamite*, 30 janvier 1923)

M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine, est né à Crest (Drôme), le 15 mars 1866.

Venu à Paris pour y terminer ses études, il fut inscrit à la Cour d'appel de Paris en 1888 comme avocat. De 1889 à 1892, il est journaliste, faisant partie de la presse judiciaire, il est chroniqueur politique et littéraire. Il écrit notamment au *National*, au *Gil Blas*, à l'*Art Français*, à la *Gironde* et au *Progrès de Lyon*.

Il fit son entrée dans la vie politique aux élections du conseil général de la Drôme en 1892, date à laquelle il fut élu conseiller général. Il entra ensuite dans la magistrature et occupa successivement le siège de substitut de procureur de la République à Digne, Montpellier et Lyon, puis il donna sa démission de magistrat et redevint avocat à Paris. Il fut élu député de Die, le 8 mai 1910, et s'inscrivit à la Chambre au Groupe radical-socialiste.

Dès son entrée à la Chambre, il est membre de la Commission des Affaires extérieures, du Protectorat et des Colonies et, à partir de 1914, des Commissions du Budget de la Marine de guerre. Il fut choisi comme rapporteur de la Convention franco-allemande du 3 novembre 1911 relative au Congo et au Maroc, puis du traité sur le protectorat marocain du 30 mars 1912 ; il rapporta ensuite les divers projets d'emprunts sur le Maroc.

Le 4 août 1914, quoique dégagé de toute obligation militaire, M. Maurice Long reprit du service et partit au front avec son régiment. En octobre 1914, après avoir occupé les tranchées à Soisson, il fit, à la ferme Monthussard, sur les bords de l'Aisne, une grave chute de cheval. Il eut le bras droit fracturé et fut hospitalisé à Paris. Dès que son état de santé lui permit de le faire, il resta à Paris.

Le 5 août 1915, il prononça un important discours au cours de la discussion du projet de loi relatif à l'achat et à la vente des blés et des farines pour le ravitaillement de la population civile.

Prévoyant dès cette époque la longue durée de la guerre, il mit le Parlement en garde contre le danger du gaspillage et du recours à l'importation. Un des premiers, il préconisa des mesures d'économie et de restriction.

Le 7 mars 1917, il prononça à nouveau sur la situation mondiale du ravitaillement un discours qui eut un grand retentissement ; aussi le 13 septembre 1917 fut-il appelé au ministère du Ravitaillement où il demeura jusqu'au 17 novembre 1917.

Vice-président du Comité d'action républicaine aux Colonies, M. Maurice Long fut, au départ de M. Flandin, nommé président de la section islamique du Comité d'action parlementaire à l'étranger, puis désigné comme rapporteur de la Commission de la Paix et de toutes les questions se rapportant à nos protectorats ainsi qu'à tous nos pays d'Asie Mineure et d'Extrême-Orient. Il fut, en particulier, le rapporteur de l'importance Commission au Shantung.

Sa compétence au Parlement dans les diverses questions coloniales le signala à l'attention du Gouvernement qui l'appela au gouvernement général de l'Indochine.

Dans ce poste si important, M. Maurice Long put faire valoir ses qualités maîtresses, à savoir : un esprit de réalisation pratique et une intelligence particulièrement adaptés aux questions financières. Lorsque M. Maurice Long prit le gouvernement général de l'Indochine, de graves questions se posaient alors pour notre belle colonie d'Extrême-Asie.

En particulier, la question monétaire constituait un grave problème qui fut très heureusement résolu par le gouverneur général. Ayant passé une convention avec la Banque de l'Indochine le 20 janvier 1920, il maintint cette mesure jusqu'au mois de décembre 1921, permettant, sans heurt et sans trouble économique, à la situation monétaire de se rétablir.

En mars 1920, l'encaisse métallique de la Banque de l'Indochine était seulement de 6 millions de piastres ; au début de 1921, cette encaisse passera à 13 millions.

À la fin de 1921, il y avait plus de 16.500.000 piastres en Banque et les frappes en cours donnent 14 millions de piastres, soit un total de plus de 30 millions de piastres au moment où le cours forcé est supprimé (au 1^{er} janvier 1922).

Pour frapper ces piastres, le gouverneur général a dû acheter près de 500 tonnes d'argent fin représentant une valeur de 200 millions de francs environ.

Ces opérations d'achat de métal fin, de frappe, de transfert, d'assurance n'auront non seulement point coûté au Budget indochinois, mais lui laisseront un avoir de 120 millions de piastres qui ira grossir la caisse de réserve de l'Indochine, ces 120 millions de piastres constituant les bénéfices réalisés sur les opérations effectués par le compte spécial durant la période du cours forcé. La gestion présente du Budget a permis de réaliser chaque année des reliquats sur les prévisions budgétaires qui sont venus augmenter l'avoir des caisses de réserve.

S'attachant à suivre la politique indigène de confiance instaurée par M. le ministre des Colonies A. Sarraut lorsqu'il était gouverneur général de l'Indochine, M. Maurice Long a réalisé à ce point de vue d'importantes réformes qui ont entretenu chez l'indigène un esprit de confiance permettant à l'Indochine d'être, au milieu des troubles qui agitent presque tous les pays d'ExtrêmeOrient, un modèle d'ordre et de calme.

M. le gouverneur général Long a apporté particulièrement ses soins à la refonte des codes annamites et à l'organisation rationnelle et régulière des communes. Il a créé, en outre, en Annam une Chambre consultative indigène qui a permis à la masse annamite de faire entendre dans l'ordre sa voix et de pouvoir exposer ses desiderata tout en participant à la gestion des affaires publiques.

Après avoir réglé la situation des fonctionnaires français d'Indochine pour la mettre en rapport avec les nouvelles conditions d'existence créées par la guerre, le gouverneur général s'est occupé de la situation des fonctionnaires indigènes.

Il a amélioré et consolidé les fonctions déjà existantes,. Il a, de plus, créé des cadres latéraux parallèles aux cadres européens qui permettent aux indigènes diplômés des écoles supérieures indochinoises de se créer des situations en rapport avec leur savoir, sans avoir pour cela à renoncer à leur nationalité annamite pour rechercher, par une naturalisation, une entrée dans les cadres français. D'autre part, ces cadres latéraux permettront d'alléger les budgets indochinois en diminuant le nombre des fonctionnaires français de bas grade dont la présence en Indochine ne paraît plus se justifier et dont le nombre pouvait être jugé trop grand, étant donnée la situation que les conditions actuelles de la vie obligent à leur faire.

M. le gouverneur général Long a pu constater les heureux résultats de sa politique par le très grand succès de l'Emprunt indochinois (six millions de piastres) qui vient d'être réalisé. Cet emprunt a revêtu un véritable caractère populaire ; 80 % des souscripteurs ont été des souscripteurs de un ou deux bons et l'on peut dire que toute la population indigène a pris intérêt à cet emprunt, dont elle comprenait les importantes conséquences pour l'avenir de l'Indochine.

M. Maurice Long a ainsi démontré que l'Indochine peut trouver en elle même, par son crédit intérieur, toutes les ressources nécessaires à son développement économique, prévoir un programme de mise en valeur économique qui donnera à notre grande colonie d'Extrême-Orient tout le large développement qui doit un jour permettre sa mise en valeur complète.

(La Propagande française)

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} février 1923, p. 2, col. 6)

TONKIN

La vie administrative

— Le conseil municipal de Haïphong s'est réuni, le 5 décembre dernier, et, dans cette séance, il a discuté le plan de campagne à exécuter en 1923 sur les fonds de subvention du Budget général, soit 100.000 piastres.

Le programme qui est présenté par M. l'ingénieur, chef du Service maritime du Tonkin, prévoit l'application de la plus grande partie du crédit de 100.000 piastres à la continuation des travaux du canal Bonnal.

Le plan de campagne a été adopté.

Le conseil a voté le principe d'un emprunt de 500.000 piastres pour subvenir aux frais d'aménagement du quartier de Haly, dont l'urgence et l'utilité sont évidentes pour le développement de la ville d'Haïphong.

Les événements et les hommes

— Dans la journée du 5 décembre, il a fait un froid intense à Chapa ; le sol était couvert par 7 centimètres de neige et la température est descendue à 20 au-dessous de zéro.

— Le 3 décembre dernier, Mgr Lecroar, le visiteur apostolique, était de passage à Lang-Son. Nos missionnaires en profitèrent pour lui faire poser la première pierre de leur future cathédrale* : cérémonie assez rare et qu'on ne voit pas souvent, surtout au Tonkin.

Son clocher portera la croix à 30 mètres de hauteur, dominant ainsi les 100 pagodes ou pagodons de la plaine de Lang-Son, pleins de bouddhas et autres poussas.

Les chrétiens indigènes dans la plaine de Lang-Son sont au nombre de 150.

— Un notable annamite de Haïphong* vient de demander l'autorisation de construire sur les terrains en bordure de l'avenue de Belgique une grande salle de spectacle conçue dans le style moderne.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 2 février 1923, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Le [chemin de fer du Lang-Bian](#).

— Le [Service géographique de l'Indochine](#) vient de publier, sur la demande de plusieurs sociétés savantes, un compte rendu des travaux qu'il a exécutés depuis sa création.

CAMBODGE

La vie économique

— Dans l'ensemble, la campagne agricole 1921-1922 a été médiocre, en raison de la sécheresse qui régna en août et au début de septembre 1921 et des rafales de vent et de pluie qui déterminèrent des inondations en mars 1922 ; la mousson du N.-E. n'ayant pas tempéré comme d'habitude la saison sèche, la moyenne de la température fut plus élevée que d'ordinaire. À la faveur de la sécheresse relative d'août et septembre 1921, des chenilles ennemis du riz se développèrent et la trombe d'eau de mars réduisit le rendement du paddy de saison sèche. Aussi la culture de paddy a-t-elle fourni un rendement un peu inférieur à celui de la moyenne des neuf dernières campagnes : 525..000 tonnes de paddy environ contre 572.000 tonnes de moyenne pour les neuf dernières années. La consommation du pays étant de 400.000 tonnes, par an, il résulte

donc que la campagne 1921-22 a laissé un disponible d'au moins 125.000 tonnes, d'une valeur de près de 4 millions de piastres.

Les conditions ont été également mauvaises pour la récolte du coton : la maturation des capsules a été gênée par l'accroissement continu des cotonniers qui ont eu une production exagérée de feuilles et de bois ; d'autre part les indigènes, découragés par la mauvaise récolte précédente due aux attaques de la chenille rose et par l'avilissement des prix avaient réduit leurs surfaces cultivées.

Les terres rouges ont fourni sur la rive droite de Mékong une production dérisoire, en raison de la préparation insuffisante du sol et des conditions climatiques défavorables : sur la rive droite le rendement a été d'environ 300 kg de coton non égrené à l'hectare. Les cultures sur berges, qui s'annonçaient fort bien, ont été contrariées par les trombes d'eau de mars. Aussi la production n'a-t-elle atteint que 2.500 tonnes de coton brut, représentant une valeur de près de 300.000 piastres.

Les cultures de maïs ont eu, au contraire, un rendement satisfaisant ; l'exportation sur la Cochinchine, qui dépassait 14.000 tonnes en 1913 et qui était tombée 62.000 tonnes de 1915 à 1919 s'est relevée à 10.000 tonnes en 1921.

Les cours du poivre noir ayant baissé de plus de moitié, les cultivateurs, qui ont de gros frais, ont réduit leurs surfaces cultivées, et la production n'a été que de 2.000 tonnes alors qu'elle avait été en moyenne de 3.500 tonnes durant les trois campagnes précédentes.

La production du tabac, contrariée par de fortes averses, est tombée de plus de 1.000 tonnes en 1920-21 à 700 pour 1921-22.

La production du sucre de palme peut être estimée à 6.500 tonnes ; une grande quantité en est destinée aux distilleries de Cochinchine.

Les fortes bourrasques de mars ont fait beaucoup de tort au kapok, dont la production ne dépasse pas 150 à 160 tonnes de fibres ; la plus grande partie descend sur Saïgon, d'où elle est exportée en France.

La production d'indigo, gênée par la lenteur de la décrue, n'a atteint que 350 tonnes ; 252 tonnes d'indigo en pâte ont été exportées en Cochinchine.

Les arachides n'ont donné que de 3.000 à 5.000 tonnes en 1921 ; 2.248 tonnes d'arachides écossées ont pris le chemin de la Cochinchine en 1921.

Les demandes croissantes de la Cochinchine ont développé la culture des haricots, dont on a récolté 6.000 tonnes environ contre 5.000 en 1920-21 et 4.000 en 1919-20.

L'importance de la patate croît aussi. La station expérimentale du Petit Takéo a poursuivi ses études sur le coton, le manioc, les paddys flottants et hâtifs, et a réalisé de concluantes expériences de motoculture.

TONKIN

Les événements et les hommes

Dans les *Annales coloniales* du 26 décembre dernier, nous avons relaté, d'après notre confrère du *Tonkin France Indochine*, les remarquables initiatives prises par le village de Tuong Cat. Notre confrère a fait ensuite une visite au village de Phuong Trung, situé à 18 kilomètres au sud de Hadong. Dans ce village a été organisé un jardin d'enfants où les parents qui travaillent toute la journée laissent leurs enfants entre les mains de quelques femmes annamites qui les lavent, les nourrissent et leur donnent des vêtements propres. Ce jardin est installé sur un vaste terrain ombragé, à proximité du lieu de réunion des notables où se tiennent les enfants en cas de pluie.

Les enfants qui y sont soignés sont déjà guéris des maux qui sévissent parmi la jeunesse annamite, faute de soins : furoncles, abcès et surtout l'ophtalmie purulente qui cause tant d'aveugles.

La dépense est relativement modique ; on estime que chaque enfant, tout compris, ne revient pas à plus de deux francs par jour. En regard, les bienfaits sont immenses :

« non seulement, écrit *France Indochine*, de telles œuvres ont la plus grande utilité en soi, mais encore elles créent, de cette façon, de véritables écoles civiques.

Elles sont, pour le village entier, un enseignement vivant, une véritable école d'hygiène et de solidarité, obligeant les indigènes à considérer comme curables les plaies sociales dont l'étendue fait de véritables fléaux et que l'ignorance fataliste des Annamites leur a toujours fait regarder comme naturelles et inévitables. »

YUNNAN

YUNNANFOU

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 fevr. 1923, p. 2, col. 5)

Madame Baudoin à Yunnanfou. — Le 30 au soir, par le demie train, sont arrivés madame Baudoin, aimable femme de M. le gouverneur général p.. de l'Indochine. M. le consul de France et madame Bodard. Toute la colonie française de Yunnanfou, les fonctionnaires, les R. P. de la Mission, le personnel de la Compagnie du Yunnan, les commerçants, les sujets français, tous sans exception, se trouvaient réunis sur les quais de la gare pour recevoir madame Baudoin et saluer à leur retour le consul de France et M^{me} Bodard.

À sa descente de train, madame Baudoin se vit offrir par de gracieuses Françaises de superbes gerbes de fleurs, puis, conduite dans un coquet salon aménagé tout exprès pour la recevoir, elle reçut toute les personnes françaises qui lui furent présentées et pour chacune desquelles, elle eut un mot aimable.

Les présentations terminées, madame Baudoin prit le chemin du consulat où, pendant son séjour, elle demeurera chez M. et M^{me} Bodard.

Nous adressons à madame Baudoin nos meilleurs souhaits de bienvenue parmi nous.

Les obsèques de M. Maurice Long

(*Les Annales coloniales*, 8 février 1923)

Une conférence à laquelle assistaient M. Albert Sarraut et M. Thibon, préfet des Bouches-du-Rhône, a eu lieu hier matin au ministère des Colonies.

Au cours de cette réunion, des dispositions définitives ont été prises pour la cérémonie officielle des obsèques de M. Maurice Long, le regretté gouverneur général de l'Indochine.

Les funérailles ont été fixées au jeudi 15 février, à 9 h. 30 à Marseille et l'inhumation au vendredi 16 février à Chabillan.

Le cercueil ramené de Colombo, par le paquebot *André-Lebon*, attendu à Marseille le 13 février, restera à bord jusqu'au 14 au soir. Il sera transporté alors dans un des salons de la Préfecture, transformé en chapelle ardente.

Un catafalque sera élevé devant l'entrée principale de la Préfecture. Le cercueil y sera placé le 15 au matin et c'est là que seront prononcés les discours.

M. Albert Sarraut parlera au nom du gouvernement et M. Léonard Fontaine, président du Comité du commerce et de l'industrie, au nom du comité. MM. Thibon, préfet des Bouches-du-Rhône, et Archimbaud, député de la Drôme, prendront également la parole, ainsi que le président de la délégation annamite envoyée par l'Association mutuelle des Indochinois.

M. Sarraut sera accompagné de MM. Garnier, directeur de l'Agence économique de l'Indochine, et de M. Guesde, résident général, ancien commissaire général de l'Indochine à l'Exposition Coloniale de Marseille.

Le deuil sera conduit par M. le capitaine d'Infanterie coloniale Benard, gendre de M. Maurice Long, qui est actuellement en garnison à Marseille, par M. le commandant Olry, son beau-père, par M^{me} Maurice Long, M^{les} Long et M. Yves Chatel, chef du cabinet du gouverneur général de l'Indochine.

Les personnes désirant se rendre à Chabrières pour assister à l'inhumation sont priées de se faire dès maintenant inscrire à l'Agence économique de l'Indochine, 20, rue de La-Boétie, à Paris.

TONKIN

Liberté de presse
(*L'Humanité*, 12 février 1923)

Au moment de l'ouverture de la foire de Hanoï et pendant que M. Baudoin, gouverneur général intérimaire de Indo-chine, parcourait les stands, quelques policiers pénétrèrent dans l'un d'eux et saisirent les collections et albums de caricatures exposés par le journal *l'Argus indochinois* dont la critique et la satire ne sont pas du goût des puissants du jour.

Il paraît que M. Clémenti, directeur dudit journal, est arrêté et mis en prison.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 12 février 1923, p. 2, col. 4)

COCHINCHINE

La vie économique

— La presse de Cochinchine revient sur la question souvent agitée depuis quelque temps du crédit agricole*. D'après notre confrère de Saïgon *l'Opinion*, « ce n'est pas au gouvernement à prendre l'initiative de la création d'un organisme de crédit puissant, destiné à venir en aide aux cultivateurs et propriétaires, grands et petits, c'est aux intéressés à fonder le plus grand nombre possible de syndicats professionnels avec caisse de crédit mutuel, puisque le gouvernement leur en donne le moyen. »

La création de syndicats agricoles dans les provinces a déjà rendu à l'agriculture cochinchinoise les plus grands services mais leur succès, estime *l'Opinion*, dépend trop des hommes qui en font partie.

La mutualité agricole existe en Cochinchine depuis l'arrêté de M. Beau, en 1907, et la création du Syndicat agricole de My Tho, en 1912. Ce syndicat, qui compte environ neuf cents membres, est le plus important, et il a rendu à ses membres de grands services : il prête aux syndiqués sur nantissement immobilier ou sur la garantie des récoltes en magasin ; il a entrepris des expériences de fumure, a fait des achats de semences sélectionnées, et va expérimenter de nouveaux procédés de culture.

Les autres syndicats, de Longxuyen, Cantho, Soctrang, Baclieu, Travinh, ne possèdent qu'un chiffre moyen de trois cents membres, ce qui est peu.

Notre confrère demande aux classes aisées de venir en aide au prolétariat local et de le faire profiter des bienfaits de la mutualité, il n'y a pas d'autre moyen de délivrer les Annamites de l'usure qui les ronge et des prêts à 50 et 60 % qui pèsent sur les pauvres nha-quès.

TONKIN

La vie économique

— Quoique peu étendue, la province de Sontay peut être considérée comme riche.

En bordure des fleuves sont de riches terres d'alluvions où l'on cultive la canne à sucre, le mûrier, les patates, les navets, le ricin, le bananier, le riz sec. Les villages sont assez à l'aise ; les terrains sont propriété communale et répartis à peu près équitablement entre les inscrits tous les trois ou six ans ; grâce à ce système, il n'y a pas de pauvres, mais les agriculteurs ne sont pas incités à améliorer par des fumures et des soins spéciaux des terrains, qui leur seront enlevés sous peu.

Entre la digue du fleuve et les premiers contreforts des montagnes s'étendent des rizières basses qui donnent parfois deux récoltes.

Après les terrains de la plaine commencent les contreforts de la chaîne du Ba-Vi ; c'est un pays de collines dénudées et peu peuplé où les colons courageux se sont mis à la besogne et cultivent du café : on a dépassé le million de pieds de cafiers répartis sur une dizaine de plantations dont une seule a 4.000 hectares, dont 600 plantés en café, le reste servant de pâturages.

Le paddy et le riz donnent lieu à un commerce assez important ; le maïs un peu moins ; la soie, le ricin et la mélasse ne se vendent que par petites quantités. Le marché aux buffles et aux bœufs est très important.

Certains villages se livrent depuis longtemps à la confection des éventails en papier ordinaire. Récemment l'Administration les a aiguillés vers la fabrication d'éventails japonais pour l'exportation et de grosses commandes ont déjà été livrées. Actuellement, on cherche à lancer les éventails en bambou tressé et colorié, et on va créer des centres d'apprentissages dans ce sens.

Quelques villages pratiquent le tissage de la soie ; celui du coton tend à diminuer devant l'invasion des tissus européens ; par contre, l'industrie de la dentelle s'étend de plus en plus.

Un service d'automobiles avec voyages bi-quotidien met la province en relation avec Hanoï.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 13 février 1923, p. 2, col. 4)

COCHINCHINE

La vie économique

Le *Bulletin de la chambre de commerce de Saïgon* donne les renseignements ci-après sur la situation du marché du riz et du paddy pendant la période du 18 décembre 1922 au 1^{er} janvier 1923.

.....

TONKIN

La vie économique

— La venue récente à Hanoï d'une importante mission yunnanaise accompagnée du consul de France et de notre attaché commercial à Yunnan-fou attire l'attention sur le rôle que la France peut assumer au Yunnan. Cette province chinoise peut devenir pour nous un important centre d'affaires, étant donné que le Tonkin est son débouché naturel : « Les premiers, nous avons construit au Yunnan un chemin de fer unique au monde par les difficultés de sa construction, les premiers nous avons fait pénétrer certains bienfaits de la civilisation, et si nous n'y prenons garde, d'autres récolteront la moisson que nous y avons semée. »

En effet, on trouve encore en majorité au Yunnan, des produits anglais ou japonais et ce sont des produits américains qui ont remplacé momentanément les produits allemands.

« L'absence, écrit notre confrère *Le Courier d'Haïphong*, ou, pour mieux dire, la rareté de nos produits tient exclusivement au manque d'initiative de nos commerçants, de nos fabricants surtout, qui ne veulent pas se soumettre aux exigences de la clientèle et des consommateurs chinois. »

On a objecté parfois la difficulté et l'insécurité des transports. Or, le chemin de fer fonctionne très régulièrement et la sécurité de la voie est désormais assurée dans les meilleures conditions. Qu'attend-on ?

— Notre confrère du Tonkin, *l'Éveil économique de l'Indochine* émet l'idée d'un tramway qui reliera les régions surpeuplées du Tonkin aux régions minières. « Une des raisons, écrit-il, qui rendent si difficile le recrutement de la main-d'œuvre pour nos mines de charbon, c'est, malgré la proximité des régions surpeuplées, la difficulté des voyages. »

L'Annamite n'aime pas s'obliger par un contrat d'une certaine durée à un travail continu : il aime à se retremper dans son village un bon tiers de l'année, à travailler aux champs, ou à ne rien faire. Il aime mieux travailler 12 heures par jour pendant 200 jours par an que 8 heures pendant 300 jours. Aux mines de Hongay, par exemple : il y a 12.000 ouvriers dont 9.000 travaillent et 3.000 se reposent.

Il y a un va-et-vient incessant entre les régions minières et les centres de peuplement, et généralement il est assez difficile : le gros centre de surpopulation, la province de Thai-Binh, n'est desservie par aucun chemin de fer et c'est déjà un assez long voyage à pied ou en sampan, ou on pousse-pousse pour les plus riches, pour aller rejoindre à la frontière de la province une escale de chaloupes. Ces chaloupes ont des horaires irréguliers, il faut généralement les attendre tard dans la nuit et l'embarquement, souvent en plein fleuve, n'est pas sans danger ». À certaines époques, notamment au Têt, les chaloupes ont souvent trois fois plus de voyageurs qu'elles ne peuvent en porter normalement.

L'Éveil économique propose, pour favoriser le développement de la région minière et décongestionner le Delta surpeuplé, d'établir une grande ligne de tramways allant de Hongay à Namdinh avec deux prolongements de Hongay à Kébaï et de Naminh à Lacquan et quatre embranchements : sur Quang-Yên et Haïphong, de Hai-Xuyêñ, à Hung-Yên, de Thaibinh à Tien-Haï et de Ninh-Binh à Phat-Diêm.

Le rôle essentiel de ce tramway serait le transport confortable et à bas prix des gens des campagnes, ouvriers, petits commerçants et émigrants ; les gares et haltes seraient nombreuses, les trains fréquents ; la compagnie pourrait de plus posséder des chaloupes et des autobus pour rabattre la clientèle sur certaines gares.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 15 février 1923, p. 2, col. 5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Les taxes prévues par le décret du 23 novembre 1918 seront réduites, pendant le premier semestre de l'année 1923 :

Pour les minerais d'étain et les minerais de tungstène à trois piastres (3 \$ 00) par tonne ;

Pour l'étain métal à quinze piastres (15 \$ 00) par tonne.

— Par arrêté du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 29 décembre 1922 :

Sont rendus provisoirement exécutoires :

1° Le budget général de l'Indochine pour l'exercice 1923, arrêté en Conseil de Gouvernement, en recettes et en dépenses, à la somme de soixante-onze millions, sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix piastres (71.970.510 \$ 00) ;

2° Le budget de l'exploitation des chemins de fer pour l'exercice 1923, arrêté en Conseil de gouvernement, en recettes et en dépenses, à la somme de trois millions deux cent trente-deux mille huit cents piastres (3.232.800 \$ 00) ;

3° Le budget de l'Emprunt de 90 millions pour l'exercice 1923, arrêté en Conseil de Gouvernement, en recettes et en dépenses, à la somme de deux cent soixante-dix-sept mille piastres vingt-onze francs quatre-vingts centimes (277.091 fr. 80) ;

4° Le budget de l'emprunt de 6.180.000 piastres pour l'exercice 1923, arrêté en Conseil de Gouvernement, en recettes et en dépenses, à la somme de trois millions, cinq cent vingt-sept mille cinq cents piastres (3.527.500 8 00) ;

5° Le budget du territoire de Kouang-tchéou-wan pour l'exercice 1923, arrêté en Conseil de Gouvernement, en recettes et en dépenses, à la somme de cinq cent trente mille piastres (530.000 \$ 00).

L'allocation en deniers du fonds de roulement de l'arrondissement des chemins de fer du Nord est portée de cent mille piastres (100.000 00) à deux cent mille piastres (200.000 \$ 00) et la dotation totale, deniers et matières, est portée de six cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-trois piastres cinq cents (689.723 \$ 05) à sept cent quatre-vingt-neuf mill sept cent vingt-trois piastres cinq cents (789.723 \$ 05).

L'allocation en deniers du fonds de roulement de l'arrondissement des Chemins de fer du Sud de cent soixante-six mille quatre cent quarante-et-une piastres cinq cents (166.441 \$ 05) est portée à deux cent quarante-six mille quatre cent quarante-et-une piastre cinq cents (246.441 \$ 05) et la dotation totale, deniers et matières de trois cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante-huit piastres quatre-vingt-quinze cents (355.558 \$ 95) est portée à cinq cent mille piastres (500.000 \$ 00).

Pour faire face à l'augmentation du Fonds de roulement de ces deux réseaux, il sera prélevé sur la Caisse de réserve du budget général une somme de 180.000 \$ 00.

Ces dispositions seront provisoirement exécutoires en raison de l'urgence, dans les conditions prévues par l'article 5 du décret du 20 octobre 1911.

— Un arrêté du 19 décembre 1922 porte création d'un emploi de directeur adjoint des Douanes et Régies de l'Indochine.

Le Directeur des Douanes et Régies de l'Indochine peut être secondé dans la direction du service par un inspecteur de première classe choisi par lui, nommé sur sa proposition par arrêté du Gouverneur général et qui prend le titre de directeur adjoint au Directeur des Douanes et Régies.

M. Scalla, inspecteur de 1^{re} classe, est nommé à l'emploi de directeur adjoint au directeur des Douanes et Régies de l'Indochine.

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— La mission d'ingénieurs ⁷, chargée d'établir le programme du réseau ferré de l'Indo-Chine, a terminé ses travaux préparatoires : elle sera en mesure très prochainement de présenter au gouvernement général et au ministère des Colonies son projet définitif. Mais il est à craindre que les difficultés budgétaires ne retardent la mise en exécution du plan ferroviaire. Il serait cependant à souhaiter que Saïgon soit enfin reliée à Phnom-Penh et à la frontière siamoise.

⁷ Dite mission Candelier.

— Gros émoi dans le monde chinois de Cholon : les deux co-directeurs de la grosse firme bien connue [Nam-Long](#) sont accusés d'avoir détourné plusieurs millions de piastres.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 16 février 1923, p. 2, col. 5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL LA vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 31 décembre 1922 :

M. Fouque (Marie-Théodore-Albert-Henri), administrateur de 3^e classe des Services civils, est désigné pour remplir les fonctions de chef du Service du Personnel au Gouvernement général de l'Indochine, en remplacement de M. Douguet, administrateur de 2^e classe, précédemment chargé desdites fonctions cumulativement avec celles de chef de service au Gouvernement général.

COCHINCHINE

La vie administrative

— Le régime des retraites des fonctionnaires municipaux de la ville de Cholon a été réglementé par un arrêté du gouverneur général du 1^{er} janvier 1923.

— Le maximum des centièmes additionnels ordinaires et des contributions extraordinaires dont la perception, au profit du budget municipal de la Ville de Saïgon, est autorisée pour l'exercice 1923. est fixé ainsi qu'il suit :

Vingt centièmes sur l'impôt foncier ;

Vingt-cinq centièmes sur l'impôt des patentes ;

Vingt centièmes sur le principal (droit fixe et droit gradué) de l'impôt personnel des Asiatiques étrangers ;

Cinquante centièmes sur l'impôt personnel des Européens et assimilés ;

Cinquante centièmes sur la taxe (droit fixe et droit proportionnel) des véhicules automobiles de toute nature (voitures, voiturettes et motocyclettes) imposées dans la ville de Saïgon.

Cinquante centimes sur le droit fixe de l'impôt personnel des Asiatiques étrangers ;

Deux cent centièmes sur l'impôt personnel des indigènes et assimilés.

— Sont déclarés d'utilité publique et approuvés les travaux de modification au plan général d'alignement de la ville de Cholon par déclassement de la partie de la rue du Général-de-Beylié, comprise entre la rue Tirant et le boulevard Frédéric-Drouhet.

— Le capitaine de vaisseau Blanc, détaché en mission auprès du gouvernement général de l'Indochine, est mis à la disposition du gouverneur de la Cochinchine pour remplir les fonctions de directeur de l'exploitation du [port de Saïgon](#).

La vie économique

— Notre confrère de Saïgon, *l'Opinion*, signale une très intéressante exposition faite par la province de Biên-Hoà, au musée économique de la Cochinchine. On y remarquait une collection de poteries et de céramiques et une collection d'instruments aratoires et de bibelots, exécutés par l'[École des arts indigènes de Biên-Hoà](#) ; des articles de menuiserie, des broderies, des coussins brodés en couleur, des nappes brodées, en

blanc, des brosses solides et bon marché. On avait exposé jusqu'à 60 échantillons de bois servant à fabriquer des allumettes ; des échantillons de la résine de ven-nen ; des haricots, des arachides, du safran, de la noix d'arec, du gingembre, manioc, maïs, sans oublier 10 à 12 variétés de paddy.

Un rayon moi très pittoresque avait été installé à part.

Les événements et les hommes

— Un arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine a institué au profit du budget du port de commerce de Saïgon* un droit de stationnement sur les embarcations et chaloupes à moteur fréquentant ce port.

Le ministre des Colonies a approuvé cet arrêté en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception.

— Le vendredi 29 décembre, en audience solennelle de la Cour de Saigon, M. Lafontan de Goth, nouvellement nommé à titre définitif à la haute fonction de Procureur général près la Cour de d'appel de Saïgon, a prêté serment.

M. le Premier président Daniel Dain présidait celle importante solennité.

La Situation en Indo-Chine

(*Journal des débats politiques et littéraires*, 17 février 1923, p. 1)

Au moment où était ramenée en France la dépouille mortelle de M. le gouverneur général Long, le courrier d'Indo-Chine nous apportait le discours prononcé par M. Baudoin, gouverneur général *par intérim*, à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil du gouvernement en Indo-Chine, tenue à Hanoï le 18 décembre 1922.

Ce discours est un exposé de l'œuvre de M. Long et il constitue un tableau très intéressant de la situation de notre grande possession extrême-orientale. On sait déjà que cette situation n'a jamais été plus brillante.

L'Indo-Chine, plus heureuse que sa métropole, est sortie du cours forcé. D'après les premières estimations faites l'an dernier, la liquidation de cette opération devait se solder par un avoir net de toutes charges évalué à 5.800.000 gold dollars, 30 millions de francs et 1.100.000 piastres, représentant au total une somme d'environ 120.000.000 de francs.

On se souvient aussi du succès de l'emprunt placé sur le marché local. La souscription — il s'agissait de 6.180.000 piastres — a dû être close plusieurs jours avant la fin de la période pendant laquelle elle devait rester ouverte, et alors qu'elle atteignait déjà le chiffre global de 10.289.100 piastres et avait groupé 82.544 souscripteurs appartenant à toutes les classes de la population française et indigène de la colonie. L'accueil fait à l'appel de la colonie au crédit public, dit M. Baudoin, est d'ailleurs justifié par la situation de sa trésorerie. Il y a deux ans, le compte-courant du Trésor était débiteur, envers la Banque de l'Indo-Chine de 5.484.247 piastres 60. Non seulement le Trésor n'avait pas de fonds libres, mais il était encore obligé de recourir à l'emprunt en banque pour faire face à ses besoins. Ce resserrement des disponibilités tenait en grande, partie aux avances considérables qui avaient été faites par la colonie pour le compte de la métropole, sans que la colonie s'en fût couverte lors de la réalisation des emprunts nationaux, dont le montant souscrit en Indo-Chine avait été rapatrié en France. L'amélioration de cette situation s'est poursuivie, la colonie a souscrit aux emprunts de l'État, aux Bons de la Défense nationale pour des sommes considérables. Les reliquats de l'exercice 1921, l'emprunt local, etc., ont réapprovisionné les caisses du Trésor, dont le compte-courant à la Banque de l'Indo-Chine présentait, au 31 août 1922, un solde créditeur supérieur à 26 millions de piastres.

L'exercice 1922 va donner aussi des résultats satisfaisants, Dans ces conditions, l'Indo-Chine peut s'outiller, de façon à accroître encore son essor, tant dans le domaine matériel que dans celui du progrès moral et intellectuel. C'est à cette œuvre, avec des moyens puissants, que devra s'attacher le successeur de M. Long.

LES OBSÈQUES M. M. LONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1923)

Les télégrammes de l'Agence Havas et du Service radiotélégraphique ont rendu compte des obsèques en France de M. le gouverneur général Long.

Voici la liste des couronnes qui furent déposées à Marseille sur le cercueil au nom du gouverneur général, des chefs d'administration locale, des souverains protégés, des services, corps élus et groupements de l'Indochine :

Le gouverneur général de l'Indochine. Le Secrétaire général de l'Indochine. Les Bureaux et Services du Gouvernement général. La Magistrature indochinoise. Le personnel des Travaux publics de l'Indochine. Le personnel de la Direction de l'Instruction publique et des Etablissements d'enseignement supérieur et du lycée de Hanoï. Le personnel européen et indigène des Douanes et Régies de l'Indochine. Le personnel européen et indigène de la Direction des services économiques. La Trésorerie de l'Indochine. L'École française d'Extrême-Orient. Le personnel européen des postes et Télégraphes de l'Indochine. Le personnel indigène des Postes et Télégraphes de l'Indochine. Le service Radiotélégraphique Le Gouverneur de la Cochinchine. Le Gouvernement et les Provinces de la Cochinchine. Le Conseil colonial de la Cochinchine. La Chambre de Commerce de la Cochinchine. La Chambre d'Agriculture de la Cochinchine. La ville de Saïgon. La ville de Cholon.

La Fédération des fonctionnaires français de la Cochinchine. L'Union des fonctionnaires français de l'Indochine régis par arrêtés L'Amicale des fonctionnaires des services pénitentiaires de Cochinchine. Le Syndicat des planteurs de caoutchouc de la Cochinchine. L'Association des exportateurs français de riz de Saïgon. Le Syndicat de la Presse de Cochinchine L'Amicale des médecins militaires de l'Indochine (section de Saïgon). Les Amicales des fonctionnaires indigènes. Les services administratifs de Cochinchine. L'Association Mutuelle des employés indigènes de Commerce et d'industrie de Cochinchine. Le Journal « Luc Tinh Tan-Van » ; La Chambre de commerce chinoise de Cholon ; les congrégations chinoises de Cholon et de Saïgon ; Le Protectorat du Tonkin ; la Chambre consultative indigène du Tonkin ; L'Association tonkinoise des anciens combattants ; Le Gratin dauphinois de Hanoï ; Les associations agricoles des fonctionnaires indigènes des Services administratifs du Tonkin : L'Association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites du Tonkin. Le Résident Supérieur en Annam. Sa Majesté Khai-Dinh, empereur d'Annam. Le Protectorat de l'Annam. La chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam. Le Résident supérieur et les Services du Protectorat du Cambodge Sa majesté Sisowath, roi du Cambodge. La Chambre d'agriculture du Cambodge. La Ville de Phnompenh. Le Résident Supérieur au Laos. Sa Majesté Sisavang Vong, roi de Luang-Prabang. La colonie française de Kouang-Tchéou-wan. La colonie annamite de Kouang-Tchéou-wan. La Commission municipale de Tchékam La chambre de commerce chinoise de Kouang-Tchéou-wan. La population de Dalat.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 19 février 1923, p. 2, col. 3)

TONKIN

La vie administrative

— Le bureaux-Poste et de Télégraphe de Phat-diêm (Tonkin) est ouvert au service des colis postaux du poids maximum de 10 kilos, à compter du 1^{er} janvier 1923.

— Un bureau secondaire de Poste et de Télégraphe est ouvert à Mao-khê, province de Hai-duong (Tonkin), à compter du 1^{er} janvier 1923.

Ce bureau participe au service des colis postaux du poids maximum de cinq kilos. Il est classé à la 2^e catégorie de l'arrêté du 4 septembre 1912, pour la perception des taxes sur les colis postaux.

La vie économique

— Trafic du port de Haïphong

.....

Les événements et les hommes

— M. Sauvage, président de la chambre de commerce de Hanoï*, rentrant en France très prochainement, c'est M. Aviat qui a été désigné par acclamation, en séance du 30 décembre 1922, pour prendre la présidence de cette compagnie jusqu'aux prochaines élections en février 1923.

— Le Tourisme est toujours à l'ordre du jour en Indochine et il constituera une source de revenus appréciables le jour où il sera sérieusement et complètement organisé. Des comités et des sociétés se sont constitués. L'administration s'est occupée de la question. Malgré cela, il reste encore beaucoup à faire. Ainsi, au dernier passage du paquebot *Armand-Béhic* à Haïphong, le 30 novembre 1922, on a vu un certain nombre de touristes américains errer en ville sans savoir au juste comment employer le temps de l'escale, assez long puisque le navire est reparti le 2 décembre. Si ces gens avaient trouvé une agence pouvant immédiatement leur fournir les moyens d'excursionner quelque part, ou tout au moins pouvant leur donner des renseignements très exacts, ils auraient emporté un souvenir plus favorable du pays qu'ils auraient contribué à faire connaître à leur retour en Amérique.

Notre confrère le *Courrier d'Haïphong* écrit à ce sujet :

On nous objectera sans doute que le passage de ces touristes américains fut tout à fait accidentel, et que tous les courriers venant du Japon et de la Chine n'ont pas à bord des voyageurs de plaisance. Mais il y a un commencement à tout et l'on ne doit négliger aucune occasion qui puisse contribuer à la création d'un mouvement touristique en faveur de notre colonie.

CAMBODGE

La vie administrative

— Par arrêté du Gouverneur général par intérim de l'Indochine, du 30 décembre 1922 :

La recette auxiliaire des Douanes et Régies de Kathom relevant de la recette comptable de Phnom-penh est transférée à Benghi où elle continuera à effectuer, comme par le passé, les opérations prévues à la première catégorie du tableau annexé à l'arrêté du 1^{er} février 1908.

L'ancienne recette auxiliaire de Kathom est, par suite de son transfert à Benghi, transformée en un poste de surveillance.

— M. Patry (Raoul-Léonce-Guillaume), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, résident de Kandal, est désigné pour remplir les fonctions d'inspecteur des Affaires politiques et administratives au Cambodge, en remplacement de M. Bon, administrateur de même classe, parti en congé.

— M. Meillier (Maurice-Jean-Félix), administrateur de 3^e classe des Services civils de l'Indochine, précédemment en congé hors cadres et nouvellement réintégré, est mis à la disposition du Résident supérieur au Cambodge.

Les événements et les hommes.

— Les danseuses cambodgiennes qui étaient venues à l'Exposition de Marseille sont arrivées à Saïgon le 20 décembre dernier par le paquebot *Aurigny*, des Chargeurs Réunis.

ANNAM

Les événements et les hommes

— S. E. Ton That Han, président du Conseil des ministres d'Annam, ministre de la Justice, a été élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur comme les *Annales coloniales* l'ont annoncé.

Ce haut mandarin, sincère ami de la France, appartient à la vie publique depuis quarante ans. Il est membre du Comat depuis dix-sept ans.

Âgé de soixante-quinze ans, S. E. Ton That Han se voit obligé de prendre sa retraite. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1916.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 20 février 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

La motion suivante a été présentée lors du vote du budget à la dernière session du Conseil du gouvernement par les mandataires des corps élus de l'Indochine :

« Les représentants des corps élus des pays de l'Union indochinoise, ont reçu mandat de leurs commettants, de manifester aux pouvoirs publics, en session du Conseil du Gouvernement, l'expression ferme et pressante de leurs doléances financières.

« Le budget général et les budgets locaux de 1923 sont établis sur les mêmes bases que par le passé. Les budgets locaux, obligés de faire face à des dépenses obligatoires de personnel extraordinairement élevées, et dont la compression apparaît actuellement illusoire, se trouvent dans l'impossibilité de prévoir des crédits suffisants pour l'expansion économique et l'outillage de chacun des pays de l'Union.

« Des subventions diverses, il est vrai, sont accordées par le budget général, permettant un certain équilibre des recettes et dépenses. Mais outre leur caractère incertain et précaire, ces subventions sont notoirement insuffisantes et ne sauraient plus longtemps suppléer à l'autonomie financière élargie de chaque budget local.

« Une commission financiers fut constituée en 1922 dont les membres donnaient toutes garanties de compétence et de modération.

« Des conclusions nettes, précises, furent formulées qui donnaient satisfaction à tous les intérêts en jeu.

« Les représentants des corps élus de l'Indochine, certes, s'inclinent avec déférence et regrets, devant l'impossibilité douloureuse qui retient momentanément M. le Gouverneur général Long loin de l'Indochine. Mais, conscients de leur responsabilité, il est de leur devoir de déclarer devant M. le gouverneur général intérimaire et devant le Conseil de Gouvernement, qu'ils attendent avec grande impatience que des décisions leur soient soumises.

Très fermement, ils demandent qu'à bref délai soit envisagée une session extraordinaire du Conseil de Gouvernement, pour mettre au point pratique, les conclusions de la Commission de réorganisation financière et fiscale, sans perdre de vue

l'impérieuse nécessité d'exécuter au plus tôt et avec les ressources financières indispensables. le programme des grands travaux d'utilité publique exposé en 1921 par M. le Gouverneur général titulaire. Cette mise au point pratique des conclusions de la Commission de réorganisation financière et fiscale permettra, pour 1924, l'établissement de budgets sains et autonomes, ouvrant définitivement, à chaque partie de l'Union, un avenir prometteur de prospérité sous l'autorité restituée et agrandie des représentants respectifs de l'autorité supérieure dans chaque partie de l'Union indochinoise.

« Sous ces réserves, et ces réserves expresses seulement, les représentants des corps élus de l'Indochine votent les budgets de 1923. »

Cochinchine

Les événements et les hommes

Le 16 décembre, la Compagnie des [Messageries fluviales](#) a procédé au lancement d'une de ses nouvelles unités. Ce navire, l'*Abeille*, a, d'après les déclarations de la Compagnie, les caractéristiques suivantes :

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 22 février 1923, p. 2, col. 3)

TONKIN

Les événements et les hommes

À propos de la fondation à Hanoï du [foyer des étudiants annamites](#), la revue *Nam-Phong* a publié en août dernier un article fort intéressant. Il est toujours bon de connaître l'opinion indigène, surtout vis-à-vis d'œuvres voulant contribuer au développement moral et intellectuel de la race annamite.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 23 février 1923, p. 2, col. 4)

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— Notre confrère de Saïgon, *La Tribune indigène*, explique l'œuvre des « Au-Tri-Vien » (jardins d'enfants), fondée par l'Association « Khaï-Tri-Thien-Duc », le 15 août dernier.

Ces jardins d'enfants sont installés dans des enceintes spacieuses et aérées, comme les cours de pagodes ou de temples et rassemblent tous les enfants de moins de 7 ans que leurs parents doivent laisser au village pendant qu'eux-mêmes vont travailler au loin. Ces garderies sont confiées à des femmes annamites. « Bao-Mau » recrutées dans certaines conditions et dont la tâche est sérieusement contrôlée par des délégués de l'œuvre. « La Bao-Mau devra veiller à la propreté des enfants, leur faire prendre un repas substantiel au milieu du jour (le riz étant fourni par les parents, le village ou les greniers de l'Œuvre, suivant les cas), les surveiller et les faire jouer. Elle devra être capable, et c'est là le point capital, de leur donner les soins élémentaires en cas de plaies ou de maux d'yeux ».

L'installation d'un jardin d'enfants ne comporte que peu de frais : quelques nattes, quelques jouets, quelques ustensiles de cuisine et de toilette. La nourriture pour les enfants est, dans la plupart des cas, recueillie sur place par des dons au Comité local. Quant aux médicaments usuels, ils sont fournis par l'Assistance médicale à laquelle les enfants ont droit.

La gestion et l'administration du jardin d'enfants appartient à un comité local que la collectivité villageoise devra soutenir de son mieux. « L'intervention de l'Association « Khai-Tri-Thieu-Duc » se bornera à fournir des subventions aux Comités locaux qui justifieront de ressources insuffisantes ». C'est surtout au début, pour déterminer la création d'un nouvel « Au-Tri-Vien », que l'Association interviendra, soit par sa propagande, soit par une mise de fonds qui permettra le premier établissement. « Les crédits progressivement dégagés à mesure que les villages intéressés accepteront de se charger eux-mêmes des « Au-Tri-Vien », serviront pour amorcer de nouvelles garderies et ainsi de suite ».

L'œuvre se défend d'exercer la moindre pression sur les notabilités villageoises, d'ailleurs ses possibilités financières ne lui permettraient pas au début de multiplier le nombre des « Au-Tri-Vien » et il n'en est prévu qu'une quinzaine pour 1923. Mais ce nombre s'accroîtra, car l'Association « Khai-Tri-Thieu-Duc » intitule son œuvre « Une véritable croisade pour la diffusion de l'hygiène dans le peuple annamite ».

TONKIN

Les événements et les hommes

La réorganisation des chambres de commerce d'Hanoï et d'Haïphong, a été demandée par les chambres de commerce tonkinoises qui se trouvaient régies par des réglementations trop anciennes, qu'il y avait lieu de mieux adapter aux nouvelles conditions de la vie et des besoins du commerce local ».

En juillet dernier, le Gouverneur général avait proposé à toutes les assemblées intéressées un projet de nouvelle réglementation. Seule la chambre de commerce de Saïgon l'a approuvé sans objection, et c'est ainsi qu'en octobre purent avoir lieu des élections en Cochinchine. Au Tonkin, les chambres de commerce de Hanoï et de Haïphong, approuvées par tout le collège électoral, contestèrent quelques questions de principe qui furent réglées par l'arrêté du 27 octobre dernier.

La suppression du rattachement à la circonscription de Hanoï des trois provinces du Nord-Annam, que ni les intéressés eux-mêmes, ni la chambre de commerce de Hanoï ne désiraient a été rapportée. Par contre, à la demande générale, une plus judicieuse répartition des provinces du Tonkin fut résolue : « dorénavant, la circonscription consulaire de Hanoï comprendra les provinces de Bacgiang, de Bac-Ninh, Bac-kan, Hadong, Hoabinh, Lao-Kay, Langson, Phutho, Phucyen, Sonla, Sontay, Thai-nguyen, Tuyen-Quang, Vinh-Yen et Yen-Bay ainsi que les 2^e, 3^e et 4^e territoires (Cao-bang, Hagiang et Laichau), sans compter la ville de Hanoï elle-même, tandis que la circonscription consulaire de Haïphong comprendra désormais les provinces de Hungyen, Haiduong, Kienan Nam-Dinh, Ninh-Binh, Phuly, Quang-Yén et Thaïbinh, ainsi que le 1^{er} territoire (Moncay), en outre de la ville de Haïphong et sa zone suburbaine ».

La chambre de commerce de Hanoï n'avait jamais désiré particulièrement une augmentation du nombre de ses membres, celle de Haïphong, après avoir hésité, avait accepté ce que le Gouvernement lui proposait : 16 Français, au lieu de 12 et 4 indigènes au lieu de 2. Finalement, la nouvelle réglementation qui vient d'être publiée, maintient le nombre des membres français à 12, seul celui des membres indigènes est augmenté de 2 unités.

Notre confrère du Tonkin *France Indochine* estime que « avec 14 Français et 4 indigènes, une juste proportion eût sans doute été constamment maintenue » et ses craintes sont de voir, en cas de congé des membres français, « 4 indigènes siéger à côté de 4 Français et la majorité, dans certains cas, appartenir aux premiers ».

France Indochine déplore également « l'étendue que l'arrêté du 27 octobre apporte au collège électoral indigène en accordant le droit de vote aux femmes commerçantes annamites payantes de 4^e classe et au-dessus ».

Il ne lui semble pas que « la femme annamite, tout au moins la génération d'aujourd'hui, susceptible d'être inscrite sur les listes électorales, soit suffisamment instruite, ni dégagée des coutumes ancestrales qui ne lui confèrent aucun droit social ». Il aurait peut-être été préférable de s'en tenir à l'attribution du droit de vote aux seules femmes commerçantes indigènes, des deux premières classes du rôle des patentes.

Enfin, le nouvel arrêté du 27 octobre 1922 vient également d'instituer le vote par correspondance dont on ne peut prévoir les conséquences et les abus possibles, qu'après l'avoir vu fonctionner aux prochaines élections de février.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1923, p. 2, col. 2)

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— M. Fays, président du conseil colonial de la Cochinchine; vient d'adresser à M. Martial Merlin le télégramme suivant :

« Le conseil colonial, heureux de votre choix, vous assure son entière et loyale collaboration. J'y joins la fidélité de ma vieille amitié. »

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 27 février 1923, p. 2, col. 2)

COCHINCHINE

La vie économique

— Les premiers essais de motoculture poursuivis au cours de l'année dernière ont donné les plus heureux résultats, si heureux même, que l'Administration de l'Agriculture de la Colonie propose d'organiser cette année une semaine de motoculture.

Cette semaine aura lieu dans une province ... qui sera désignée ultérieurement, de même que seront fixées les conditions du concours.

TONKIN

La vie économique

— Les 40 millions de l'emprunt qui doivent constituer une nouvelle tranche de l'emprunt de 90 millions autorisé par le Parlement, serviront d'abord à achever le Transindochinois, travail tout à fait urgent et nécessaire. Ils permettront aussi de développer et d'étendre les irrigations artificielles qui font la fertilité des terres du Tonkin et de l'Annam.

Notre confrère du Tonkin, le *Courrier d'Haïphong* fait remarquer qu' « il ne faut pas oublier, en effet, que les pluies sont excessivement rares dans le Nord de l'Indochine durant les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier : seules, les rizières basses dont l'irrigation est relativement facile peuvent être mises en état de culture et une partie du delta reste en friche. »

Le Protectorat s'est toujours préoccupé de cet état de choses et les travaux d'irrigation ont toujours été poursuivis autant que le permettaient les ressources.

Sans entrer dans le détail des procédés divers employés par nos ingénieurs des Travaux publics (gravité, élévation, pompage), rappelons néanmoins les grands travaux

d'hydraulique agricole effectués dans la plaine de Kep (province de Bac-Giang) en 1906 et qui triplèrent la valeur moyenne des terres irriguées. Ceux du Vinh-Yên, exécutés de 1914 à 1922, fertilisent une superficie de 17.000 hectares, grâce un barrage de dérivation et un réseau de canaux de distribution des eaux du fleuve Rouge. Enfin, un projet de dérivation du Song-Caû, avec canal accessible à la batellerie entre Thaïnguyên et Phu-Lang-Thuong, a été approuvé en 1921 et est en voie d'exécution : 34.000 hectares seront ainsi irrigués.

En Annam, où cependant les conditions climatériques sont moins favorables qu'au Tonkin (précipitations beaucoup plus irrégulières), les travaux d'irrigation ont avancé plus lentement. C'est tout récemment qu'on a commencé les travaux de la province de Thanh-Hoa ; où des centaines de kilomètres de canaux seront alimentés par le barrage du Song-Cau à Bai-Thuong. Les services techniques examinent aussi depuis 1920 un projet de dérivation des eaux du Sông-da-Rang pour irriguer 20.000 hectares d'excellentes terres dans la riche circonscription de Phu-Yên.

« Malgré ces travaux, considérable encore est la surface que des irrigations rendraient productive ; officiellement, elle est évaluée à 200.000 hectares pour le Tonkin et à 220.000 hectares pour l'Annam. »

Le Gouvernement général suffira-t-il seul à tous ces travaux et n'y aurait-il pas lieu de faire appel à l'initiative privée comme pour les chemins de fer ? La question n'est pas tout à fait la même, car si les travaux dans les deux cas coûtent également fort cher, les bénéfices retirés de l'irrigation sont beaucoup plus lents à apparaître, et il est peu de Compagnies privées qui se contenteraient de ne trouver qu'à échéance lointaine les intérêts de leurs capitaux. Ceci tient à la mentalité des indigènes « qui ne comprennent pas qu'on ne leur fournit pas gratuitement l'eau que réclament leurs rizières pour produire le riz qui est la base de leur alimentation ». Des essais particuliers ont été faits aux environs de Tourane et de Hué, les indigènes se sont refusés énergiquement à payer leur eau ; il a fallu l'intervention administrative pour que les entrepreneurs touchent les sommes qui leur étaient dues, mais par la suite, les cultivateurs ont renoncé à irriguer leurs champs.

D'après le *Courrier d'Haïphong* : « Dans l'état actuel des esprits, il semble bien que les travaux d'irrigation ne puissent guère être entrepris que par l'Etat. » Ce dernier, pour rentrer un peu dans ses frais, pourrait reclasser les rizières, qui, en principe, sont divisées en trois catégories payant une taxe superficiaire basée sur leur capacité de production. En fait, beaucoup de terres cultivées échappent au cadastre et « les villages de la Haute et de la Moyenne Région ne payent guère pour plus de la moitié de leurs rizières ». Un reclassement s'impose d'où résultera une majoration d'impôt qu'admettront très bien les indigènes car la valeur de leur terrain augmente incontestablement si la récolte s'y fait deux fois au lieu d'une.

C'est le moyen de les amener à se rendre compte des bienfaits de l'irrigation, « de les habituer peu à peu à l'idée d'acheter de l'eau, comme il commencent à s'habituer à acheter des phosphates » en constatant que toutes ces améliorations apportées à la culture de leur sol contribuent à les enrichir.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 5 mars 1923, p. 2, col. 3)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Conformément aux instructions de M. le gouverneur général p. i., un service religieux solennel à la mémoire de M. le gouverneur général Maurice Long a été célébré dans toute l'Indochine le 26 janvier dernier.

COCHINCHINE

..... Les événements et les hommes

— Dans la nuit du 23 au 24 janvier dernier, un peu après minuit, les agents du premier arrondissement ont effectué une fructueuse descente dans l'hôtel Deyme, n° 26, rue Paul-Blanchy.

Tout un groupe de joueurs composé de 20 hommes et de six femmes., presque tous Tonkinois, surveillés depuis plusieurs jours par la police, s'était donné rendez-vous dans la chambre n° 3 de l'établissement, situé au rez-de-chaussée.

L'appartement ayant été cerné, tous les joueurs ont été cueillis ainsi qu'une somme de 40 piastres et deux jeux de cartes tonkinoises.

Depuis quelque temps, la Sûreté et la police de Saïgon et de Cholon déploient un zèle fort louable dans la répression du jeu.

Malheureusement, les joueurs arrêtés ne sont que du menu fretin. Des professionnels notoires, qui se sont enrichis dans cette industrie, s'y livrent toujours pour le plus grand malheur de leurs victimes. Il est vrai que ceux-ci ont à leur disposition des autos pour dépister police et sûreté en allant jouer dans les environs de Saïgon.

L'Angers, à bord duquel se trouvait la mission parlementaire, est arrivé à Saïgon le 25 janvier dernier.

Dès que le paquebot eut accosté et que la libre pratique fut accordée, une foule de personnes, parmi lesquelles un certain nombre d'Annamites, prit d'assaut l'échelle pour aller porter aux membres de la mission, et à M. Outrey, en particulier, les souhaits de bienvenue de la Cochinchine.

M. le gouverneur de la Cochinchine, M^e Fays, président du conseil colonial, entouré des membres, du Bureau de cette assemblée, étaient au premier rang de ceux qui étaient venus recevoir ces hôtes de marque de la colonie.

Les Annamites ont organisé un banquet en l'honneur de la Mission parlementaire.

— La Cochinchine a célébré, le 4 janvier dernier, le centenaire de Pasteur, au milieu d'un public particulièrement choisi.

Le théâtre municipal, orné comme les jours de grande fête, recevait ceux qui venaient apporter le tribut de leurs hommages au grand savant qui a immortalisé la science française.

Devant le public, devant les autorités de la ville, M. le docteur Bernard, directeur de l'Institut Pasteur, a retracé dans un discours où se sentait l'émotion de l'élève, la vie et l'œuvre du grand Pasteur.

LAOS

Les événements et les hommes

— M. Baudoin, gouverneur général p. i., a visité le Laos au mois de janvier dernier. Il débarqua à Vientiane dans la soirée du 8 janvier après avoir inauguré la [route de Napé à Thakhek](#) qui, à travers une splendide région tropicale en pays très accidenté, relie désormais le Laos et l'Annam. Le trajet de Vinh à Thakhek a été effectué en 10 heures.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

Par arrêté du Gouverneur général p.i. de l'Indochine-du 11 janvier 1923 :

M. Charles (Léon-François), administrateur de 1^{re} classe des colonies, en service détaché en Indochine, est affecté à la Direction des Finances.

COCHINCHINE

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général p.i. de l'Indochine du 12 janvier 1923 :

Un bureau principal de Poste et de Télégraphe sous la dénomination de « Saïgon-Khanhöi » est ouvert à Saïgon (Cochinchine), à compter du 16 janvier 1923.

Ce bureau ne participe pas au service des colis postaux. Il est classé à la 4^e catégorie de l'arrêté du 13 décembre 1921 pour les frais de bureau et d'éclairage.

La vie économique.

La [chambre de commerce de Saïgon](#) s'est réunie le vendredi, 12 janvier 1923, à seize heures, en séance ordinaire, et a examiné les questions suivantes :

.....

Les événements et les hommes

— M. Bernanose, fonctionnaire du Trésor, qui a publié un livre sur les [arts décoratifs](#) au Tonkin, est arrivé à Saïgon.

Il a été envoyé en mission en Indochine pour l'organisation de l'Exposition des Arts décoratifs qui se tiendra à Paris en 1924.

— Sur une plaque de marbre, sur le mur du fond de la salle des Pas-Perdus de la mairie, à gauche du grand escalier de marbre, plaque qui vient d'être fixée, sont inscrits en lettres d'or, les noms des dix-neufs maires de Saïgon, par ordre chronologique. Cette plaque a été inaugurée le lundi 15 janvier à 11 heures en même temps que la plaque commémorative des employés des services municipaux morts au champ d'honneur.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1923, p. 2, col. 3-4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Le gouvernement général de l'Indochine poursuit actuellement l'utilisation de la houille blanche. On assure, qu'il aurait agréé la demande de concessions faites par deux sociétés industrielles pour l'utilisation des sources de Song-Nam, susceptibles de fournir une force de près de 15.000 HP.

En même temps, le projet d'utilisation de la houille blanche dans la région proche de Hanoï serait mis à l'étude.

— Les subventions forfaitaires suivantes sont attribuées en 1923 sur le budget général de l'Indochine aux postes diplomatiques et consulaires français en Extrême-Orient, pour le fonctionnement des œuvres d'influence française (écoles, hôpitaux, etc.) en dépendant

.....

Les événements et les hommes

— À l'ouverture de la séance extraordinaire de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Indochine du 20 janvier dernier, M. le gouverneur général p. i. a prononcé une allocution à la mémoire de M. le gouverneur général, Maurice Long.

Dans ce discours, M. Baudoin a retracé l'œuvre accomplie par M. Long en Indochine et c'est dans les termes suivants qu'il trace le portrait de l'homme éminent que l'Indochine vient de perdre :

« Imbu, dit-il, des meilleures traditions françaises : laborieux, méthodique, et probe, il allait, dans l'accomplissement de sa tâche journalière, les audaces d'une imagination vive et prévoyante au bon sens le plus averti des réalités. Il recherchait avec prudence, avec une grande objectivité et sans parti pris, la solution qu'il jugeait la meilleure et la plus conforme aux intérêts du pays dont le gouvernement lui était confié.

Il prenait, avec rapidité des décisions, même les plus audacieuses en apparence, mais en réalité mûrement réfléchies et bien étudiées. Il savait enfin montrer la plus grande fermeté de caractère pour défendre l'opinion à laquelle il s'était arrêté en connaissance de cause. Tel était l'homme et le chef, et l'on conçoit qu'avec de telles qualités, il ne pouvait manquer d'attirer vers lui de solides dévouements. »

— Afin d'organiser le tourisme en Indo-Chine, si riche en beautés naturelles, si pleine d'attraits pour les amateurs des grandes chasses, si renommée pour ses monuments antiques, le Gouvernement général de l'Indo-Chine envisage l'ouverture de nouveaux crédits à ajouter à ceux qui figuraient déjà au budget de 1922 ; il s'agit en l'occurrence de la construction de bungalows et d'hôtels. L'année dernière, 100.000 piastres ont été allouées ainsi au protectorat du Cambodge pour la construction de l'[hôtel du Bockor](#) et du bungalow de [Kompong-Tom](#) ; 100.000 piastres ont, d'autre part, permis l'achat d'un terrain à Nhatrang pour des hôtels semblables et l'achèvement de trois bungalows à Tuy-Hoa, Dong-Hoi et à Quang-Ngai.

Enfin, le gouvernement de la Cochinchine continue la construction de la station climatérique de Dalat, sur le haut plateau de Langbian. Des hôtels s'y élèvent déjà. Des travaux d'embellissement y sont poursuivis d'après les plans de l'architecte urbaniste français bien connu, M. Ernest Hébrard.

COCHINCHINE

La vie administrative

— M. Moulin (Charles-Albert-Philippe), administrateur de 3^e classe des Services civils, précédemment en service à la Direction des Finances, revenant de France, est mis à la disposition du gouverneur de la Cochinchine.

La vie économique

— Statistiques

.....
— À Gocong, les marchands des marchés, du chef-lieu et de Tân-nién-Tay se sont élevés, contre les taxes excessives qu'ils supportaient de par le bon plaisir du fermier indien. Pour manifester leur mécontentement de façon non équivoque, ils ont eu recours à la protestation des bras croisés.

La grève dure depuis le 11 janvier. Au marché du chef-lieu, les marchands se font de plus en plus rares. Celui de Tàri-nién-Tay a été délibérément abandonné. Les marchands se sont installés dans les rizières sèches, en ce moment.

Le 12, les notables sont venus au marché du chef-lieu donner lecture du tarif des taxes, ce qui n'a pas paru convaincre les intéressés puisque la grève n'a pas cessé.

Les événements et les hommes

— Un tragique accident de chasse s'est produit aux environs de Baria, le 27 janvier dernier.

M. le lieutenant du génie Boutsérin, appartenant à la compagnie de cette arme en garnison à Saïgon, rue Paul-Blanchy, avait chassé une partie de la nuit en charrette à bœufs. Il avait, sur le chemin du retour, déposé son fusil dans le fond du véhicule persuadé qu'il ne trouverait plus de gibier en route.

À quelques kilomètres du centre de Baria, vers 7 h. 15, le lieutenant Boutserin aperçut tout à coup un faisan au superbe plumage. Sans hésiter, il empoigna son arme par le canon, la tirant à lui avec brusquerie, oubliant qu'elle était chargée.

Heurtant sans doute une aspérité du plancher de la charrette, un chien du fusil céda et le coup partit. Le malheureux chasseur reçut en pleine poitrine toute la décharge qui lui fit, un peu à droite et au-dessous du cœur, une horrible et très grave blessure. Le pouce gauche, en outre, fut arraché.

Sans même un cri de douleur, le lieutenant Boutserin tomba, inanimé, dans une mare de sang, au fond du véhicule, que le conducteur, effrayé, reconduisit à grands coups de fouet à la gendarmerie de Baria.

Sans perdre une seconde, le chef de poste de l'endroit fit conduire le blessé à l'hôpital régional où il fut pansé. Revenu à lui, mais très faible, le blessé ne put fournir que le récit de l'accident qui mettait hors de cause le conducteur, un instant soupçonné.

À l'examen du médecin du poste, la gravité de la blessure à la poitrine parut telle que le praticien ordonna le transport à l'hôpital militaire, jugeant nécessaire une intervention chirurgicale.

Le lieutenant Boutserin partit de Baria en auto vers 14 heures, et arriva à Saïgon à 18 heures.

Dès son arrivée à l'hôpital, une opération indispensable et urgente fut reconnue nécessaire. Il fut opéré avec succès et un mieux sensible semblait s'être manifesté. Ce mieux ne fut pas de longue durée et le lieutenant expira le 28 janvier à 8 heures.

— La population de Saïgon en fin décembre de 1922 s'élevait à 93.952 habitants.

En fin 1921, la population de Saïgon était de 83.135 habitants. C'est donc une augmentation de 12.817 habitants que la ville enregistre en faveur de cette année, soit 14 010 environ.

Voici succinctement analysés, les résultats généraux de ce recensement :

Européens

Français	5.032
Etrangers	269

Asiatiques

Sujets français	57.443
Etrangers	30.272

Métis

Français	643
Etrangers	30

Armée et marine

Européens	907
Indigènes	1.357
Total général	95.953

S'il faut en croire les officiels qui procédèrent au recensement, la population réelle de Saïgon est beaucoup plus élevée en ce qui concerne les Annamites et les Chinois, car beaucoup ont, cru. voir dans cette formalité à remplir une supplément d'impôt à verser.

TONKIN

Les événements et les hommes

Le cargo *Les-Fils-de-Paul-Doumer*, construit à Haïphong et faisant partie de la [flotte indochinoise](#) a effectué des essais très satisfaisants. On a pu tenir facilement une allure supérieure à celle de huit noeuds imposée par le cahier des charges ; on a même atteint neuf noeuds.

Le gouverneur général visite l'[hôpital de Lanessan](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1923, p. 2)
(*L'Écho annamite*, 13 mars 1923)

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1923, p. 2, col. 3-4)

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

Le 26 janvier, un service funèbre a été célébré à huit heures, en même temps dans toutes les paroisses d'Indochine à la mémoire de M. Maurice Long.

À Saïgon, cette cérémonie a eu lieu à la cathédrale. Monseigneur Quinton, vicaire apostolique, officiait. Toutes les autorités, les membres de la mission parlementaires et une foule énorme y assistaient. Toute la cathédrale était tendue de noir. Le catafalque était recouvert d'un drapeau tricolore.

ANNAM

La vie administrative 1

— M. Bonhomme, administrateur de 2^e classe des Services civils, mis à la disposition du Résident Supérieur en Annam, est désigné pour prendre la direction de la province de Quang-Nam en remplacement de M. Bougier, administrateur de 2^e classe des Services civils, admis à la retraite.

Les événements et les hommes

Les travaux de construction de la voie ferrée à crémaillère pour aller à Dalat sont commencés dans la section Krongpha Bellevue et seront probablement terminés vers le début de 1924. L'étude des travaux à exécuter dans la section Bellevue-Dalat se poursuit activement et sera prochainement achevée.

TONKIN

Les événements et les hommes

Les agences du tourisme ayant demandé que des hôtels convenables fussent construits en Indochine pour les touristes, avant de songer à les y envoyer, le Bureau du tourisme de Hanoï fait annoncer, pour 1924, l'ouverture des hôtels suivants : un « Palace » à Phnompenh, deux grands hôtels au Mont-Bokor (golfe de Siam et à Angkor, devant les pagodes ; une « hôtellerie » à Kompongthom (route d'Angkor) et, enfin, deux hôtels, genre Touring Club, à Nhatrang et à Quinhon.

LAOS

La vie administrative

Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 9 janvier 1923 :

La date de mise en application des Codes de l'organisation judiciaire, civil et commercial, de procédure civile et commerciale, pénal et de procédure pénale à l'usage

des juridictions indigènes du Laos et rendus exécutoires par l'arrêté du 20 novembre 1922 est reportée au 1^{er} juillet 1923.

CAMBODGE

— La Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge a été réorganisée par un arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine.

La circonscription de la Chambre comprend tout le territoire du Cambodge.

La Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge comprendra neuf membres français et quatre membres indigènes, dont deux pourront être des Asiatiques non cambodgiens, élus au scrutin de liste suivant les règles énoncées dans l'arrêté.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 15 mars 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Les milieux économiques polonais font, en ce moment, de sérieux efforts pour développer, entre la Pologne et l'Indo-Chine française, les échanges économiques. La chambre de commerce de Varsovie estime que l'Indo-Chine pourrait exporter notamment du coton, l'industrie des textiles de la Pologne en a grand besoin ; elle pourrait envoyer du riz, du café, du poivre, du caoutchouc, du tabac, certaines espèces de bois.

Par contre, le marché indochinois pourrait être approvisionné en satinette de coton noir de fabrication polonaise et déjà très recherchée par les Annamites et les Tonkinois ; en ustensiles de cuisine d'email, en spiritueux, en bière, en houblon, meubles d'osier.

COCHINCHINE

La vie administrative

— M. le gouverneur de la Cochinchine se propose de soumettre prochainement à la commission permanente du conseil colonial les grandes lignes du rapport de la commission instituée à l'effet d'étudier la question de la fusion Saïgon-Cholon.

Dès l'approbation — qui ne saurait manquer — de la Commission permanente, le projet serait établi du décret à soumettre à M. le Ministre des Colonies, par le canal de M. le gouverneur général, également après approbation de ce dernier.

— Il est question de créer prochainement au Gouvernement local un bureau de la Presse.

Nous nous souvenons que, voici près de dix mois, en s'installant rue La-Grandière, M. Cognacq faisait déjà cette promesse aux journalistes locaux.

Rien qu'un an aura suffi à la réalisation de cette pensée gouvernementale.

— M. Pouyanne, inspecteur général des Travaux publics, venant de Hanoï est arrivé à Saïgon le 7 février par la voie de terre. Il est venu en Cochinchine pour solutionner les questions importantes du port de commerce et des lignes de chemins de fer Saïgon-Baclieu et Saïgon-Battambang.

Il a discuté avec les membres de la Commission du port les propositions qui lui étaient soumises en vue de l'exploitation du port et il a arrêté, avec M. Candelier, chef de la mission d'études des chemins de fer, la question des études définitives qui doivent précéder la construction.

CAMBODGE

Les événements et les hommes

— La mission parlementaire est arrivée à Pnom-Penh, le 5 février dernier. Elle a assisté dans l'après-midi à une séance spéciale à la chambre de commerce, puis a visité le musée Albert-Sarraud, le palais royal et la ville.

Elle a été reçue en audience solennelle à 18 heures par Sa Majesté le roi du Cambodge, a assisté à un dîner officiel à la résidence supérieure ; ainsi qu'à une séance de danses royales.

Elle a parcouru, dans la journée du 6 février, la route coloniale de Pnom-Penh à Kampot, a visité ce centre ainsi que la station d'altitude du Bokor, la station balnéaire de Kep, la région des poivrières et à regagné Pnom-Penh vers 19 heures. Elle a assisté à 20 heures, à un banquet offert par la population de Pnom-Penh.

Cette mission a visité Battambang dans l'après-midi du 7 février dernier et s'est rendu compte de l'importance croissante de ce centre. Une réception a été offerte à l'occasion de son passage à la Résidence. Le lendemain 8, la mission a quitte Battambang à six heures, s'est embarquée à neuf heures à Kompong-luong-des-lacs sur la chaloupe « Sisophon », des Messageries fluviales, à l'exception de M. le député Outrey, qui a continué sa route sur Pnompenh et Saïgon.

— Nous saluons notre nouveau confrère, l'*Écho du Cambodge**, qui vient de se fonder à Phnom-Penh et dont le courrier nous a apporté les derniers numéros parus. Nous lui adressons tous nos souhaits pour son succès et sa prospérité.

— Par arrêté du Gouverneur général par intérim de l'Indo-Chine du 13 janvier 1923 :

M. Meillier (Maurice-Jean-Félix), administrateur de 3^e classe des Services civils, nouvellement affecté au Cambodge, est désigné pour prendre la direction de la province de Kandall, en remplacement de M. Patry, administrateur de 1^{re} classe, appelé à d'autres fonctions.

— M. Tricard, vétérinaire-major de 1^{re} classe, chef du Service général vétérinaire à la Direction des Services économiques, est chargé -d'une mission aux îles Philippines à l'effet d'y étudier les moyens de développer l'exportation du bétail du Cambodge et de simplifier les formalités d'ordre sanitaire demandées par le Gouvernement philippin, tant à la sortie du Cambodge qu'à l'entrée du bétail aux Philippines.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 16 mars 1923, p. 2, col. 3)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Les recettes des chemins de fer de tous les réseaux d'intérêt général du 1^{er} janvier à fin décembre 1922, ont été de 7.895.438 piastres 12 cents donnant en plus la somme de 1.043.538 piastres 51 cents sur les recettes de l'année 1921.

— D'après une communication faite au Conseil du Gouvernement, les travaux du réseau routier (28.000 km) et du réseau de chemins de fer (plus de 2.000 km) ont reçu une intensification nouvelle. Déjà, sont en pleine activité les chantiers du chemin de fer Vinh-Dongha (300 km.), et ceux de la ligne à crémaillère (40 km.) du sanatorium de Dalat.

De nombreuses études s'achèvent également. Les projets relatifs aux irrigations et travaux de défense contre les inondations reçoivent leur exécution au Tonkin, en Annam, au Cambodge. Le creusement de canaux nouveaux se poursuit sans arrêt en Cochinchine.

— Nous apprenons que le séquestre des biens allemands *Speidel et Cie* va être liquidé par M. Fafart.

.....

COCHINCHINE

La vie économique

— Le 1^{er} février dernier, la mission parlementaire avait réuni, à 9 heures, au Gouvernement général, à Saïgon, les membres de la chambre de commerce et de l'agriculture.

Les directeurs de tous les journaux saïgonnais conviés à cette réunion avaient répondu par leur présence à cette invitation.

MM. Tholance et de Tastes, présidents des commissions municipales de Saïgon et de Cholon, avaient été invités à cette réunion, où les questions suivantes ont été examinées :

Renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine ;

Crédit agricole ;

Question des caoutchoucs ;

Assainissement de Saïgon-Cholon.

La séance ayant pris fin à midi, fut reprise à 15 heures, pour l'examen des questions suivantes, et ne se termina, 18 heures 30 :

Arsenal (cession à une entreprise privée) ;

Port ;

Chemins de fer ;

Riz (droits de sortie),

Comme nous l'avons annoncé, le bureau du conseil colonial avait décliné l'invitation qui lui avait été adressée pour ces réunions.

Les événements et les hommes

— De nombreux anciens combattants étant sans travail à Saïgon et l'opinion publique étant émue de cette situation, la mission parlementaire a pris leur cause en main et a adressé la dépêche suivante au ministre des Colonies :

Mission Parlementaire vivement impressionnée par nombre anciens combattants actuellement sans emploi dans Colonie a demandé Gouverneur Général reconnaître leurs droits proclamés au Parlement et décider que dorénavant, un droit de priorité absolue leur sera réservé pour tous emplois vacants dans Colonie lorsqu'ils rempliront conditions requises pour y prétendre. Vous serions reconnaissants recommander cette demande à bienveillante attention gouverneur général.

Les anciens combattants ont repris espoir et le gouverneur général p. i. a exprimé nettement sa volonté de suivre une politique qui leur soit favorable.

— Le patronage laïque cochinchinois a donné pendant le mois de janvier dernier, 75 séances de cinéma aux élèves des écoles*.

Depuis octobre, ce sont 138 séances qui ont été données. C'est près de 10.000 enfants qui sont entrés pour ces séances dans les écoles. Les gros centres n'ont pas été seuls à en bénéficier. L'opérateur arrive et s'installe où il le peut. Il attend la nuit. Lorsque les petits sont arrivés, les explications commencent avec le défilé des images.

TONKIN

Les événements et les hommes.

— À l'occasion du passage de la mission parlementaire, on a procédé à l'inauguration des canaux d'irrigation du Vinh-yén qui augmenteront considérablement la production agricole d'une région jusque-là soumise aux caprices du fleuve Rouge.

— Depuis quelque temps, les Annamites du village de Phuong-Thanh, situé sur la province de Hadong, mais aux confins de celle de Hoa-Binh, étaient fort inquiets de la présence d'un énorme tigre rôdant autour d'eux.

Le dimanche 4 février dernier, ils organisèrent une battue que dirigea le Père Marty*, missionnaire de la région. Cette battue prit tout l'après-midi. Le tigre se faufilait dans les herbes et les fourrés. Sur les cinq heures, il devint certain qu'il s'était tapi dans un massif de broussailles.

Le Père Marty, laissant derrière lui ses rabatteurs, marcha armé d'une carabine Winchester sur le refuge de l'animal. En un clin d'œil le tigre surgit à trois mètres du Père qui fit feu. Le fauve avait néanmoins pu bondir sur le missionnaire et, le terrassant, lui planter ses crocs dans la poitrine. Les Annamites-accourraient alors mais pour voir le tigre s'effondrer : la balle du Père avait tout de même atteint mortellement la bête.

Évacué sans délai sur Hanoï, le Père a reçu de M. le docteur Cazaux tous les soins que comporte son état ; les crocs du tigre lui ont profondément labouré la poitrine et il porte sur les jambes des déchirures causées par les griffes du fauve.

Le tigre abattu était un mâle de la plus grande taille.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 20 mars 1923, p. 2, col. 4)

ANNAM.

Les événements et les hommes

— À la suite d'une éruption volcanique, un îlot circulaire d'un diamètre de 400 mètres et d'une hauteur de 35 mètres a surgi le 2 mars.

Selon les renseignements recueillis par le navire hydrographe français *Astrolabe* au cours d'une reconnaissance, cet îlot se trouve par 10° 10' 20" de latitude nord et 108° 59' 10" de longitude est du méridien de Greenwich, ce qui le place à environ 60 milles de la terre. (Par dépêche.)

Cet îlot se trouve donc à hauteur du cap Saint-Jacques et à une distance double de celle à laquelle, sous la même latitude, se trouve l'île Poulo Cécir de mer.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 22 mars 1923, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général en date du 1^{er} août 1923 [sic] cesseront d'avoir cours légal les coupures divisionnaires de cinquante cents, de vingt cents et de dix cents émises par la Banque de l'Indochine en vertu de l'arrêté interministériel du 6 octobre 1919 et des actes subséquents de même nature.

— M. Guidicelli (Lucien), administrateur de 3^e classe des Services civils, en service au Gouvernement général de l'Indochine, est mis à la disposition du Gouverneur de la Cochinchine.

COCHINCHINE

La vie économique

Le *Bulletin de la chambre de commerce de Saïgon* donne les renseignements suivants sur la situation du marché du riz et du paddy pendant la quinzaine du 31 janvier au 13 février.

.....

Les événements et les hommes

— Les membres de la mission parlementaire ont consacré toute la journée du 2 février à visiter Cholon et ses environs immédiats. Dès 8 heures 30, les parlementaires, qu'accompagnaient M. le gouverneur de la Cochinchine Cognacq et M. Tholance, président de la commission municipale de la ville de Saïgon, faisaient leur entrée dans la ville chinoise, ce jour-là, en fête.

Les rues étaient ornées de drapeaux français et chinois, et de nombreux flambeaux aux formes variées complétaient ce décor.

Les membres de la mission s'arrêtèrent d'abord à l'hôpital Drouhet. Ils visitèrent ensuite la maternité, l'hôpital indigène de Cochinchine, la Brasserie Larue, les Distilleries Fontaine à Binhtay* et l'huilerie de l'ex-conseiller municipal Thông*. Notons que la mission s'est particulièrement intéressée à cette usine, à la tête de laquelle se trouve un Annamite dont les efforts méritent d'être couronnés de succès.

À midi, le programme de la matinée étant épuisé, les parlementaires regagnèrent Cholon où ils furent reçus à la mairie par M. de Tastes, président de la commission municipale de la ville de Cholon. À 14 h 30, les membres de la mission se remettaient au travail. Dans l'après-midi, ils visitèrent en premier lieu l'ancienne usine allemande « Tong-Wo »*, aujourd'hui française, une des plus belles usines de la ville chinoise, d'un débit de 1.200 tonnes par jour. La mission se rendit ensuite au Rach-Cat en longeant les grands magasins de paddy, qui se trouvent le long du quai de l'Arroyo. Elle revint ensuite à Cholon par Phulam et, avant de gagner les distilleries Mazet et la nouvelle centrale électrique de Choquan, s'arrêta quelques instants à l'usine chinoise Ban-aik-Guan

À 17 h. 30 seulement, les membres de la mission regagnèrent le palais du boulevard Norodom.

À 20 heures, ils étaient d'ailleurs de retour en la ville chinoise, et assistaient chez le président de la commission municipale à une procession chinoise du Dragon.

Vers 8 h. 30 enfin, les parlementaires se rendaient au Cercle cantonnais de la rue Marchaise où un grand dîner leur était offert par la Ville de Cholon et la Chambre de Commerce chinoise. Les principales notabilités des villes de Cholon et de Saïgon assistaient à ce dîner.

TONKIN

La vie économique

— La situation industrielle du Tonkin est bonne dans l'ensemble. On peut signaler particulièrement :

La fabrique de porcelaine (province de Haïduong) qui va utiliser des fours modernes et reprendre la fabrication des isolateurs électriques.

La Société Dong Loi, à Kiên-An (filature et tissage de la soie) qui vient de mettre en marche un matériel perfectionné ; la verrerie de Cong-My, qui va adjoindre à sa production de bouteilles celles des verres à vitres.

Nam-Dinh tend de plus en plus à devenir un gros centre industriel. La [filature de soie](#) occupe 2.592 ouvriers indigènes contre 2.388 en 1921, la [Société cotonnière](#) 3.190 ouvriers contre 2.388 en 1921.

Parmi les industries indigènes, la fabrication des éventails (province de Sontay) suit une marche croissante. À la production des éventails peints en papier vient s'ajouter celle des éventails en bambous pour lesquels les demandes sont importantes.

Les petites comme les grandes entreprises minières ont fait un gros effort pour augmenter leur production.

Dans la province de Quang-Yên, la [Société](#) des anthracites [du Tonkin*] emploie 1.200 coolies aux mines de Trang-bach et Mao-Khé.

La Société métallurgique et minière de l'Indochine* vient de porter son capital à 17 millions de francs pour exploiter intensivement les mines « Espoir » et « Saladin ».

Dans la délégation de Hanam, les Charbonnages de Dam Rum (?) ont foré de nouveaux puits.

Dans la province de Quang-Yên, les Charbonnages du Tonkin* ont produit, pendant le premier semestre 1922, 361.310 tonnes de charbon et 15.143 tonnes d'agglomérés. La production de la Société des Charbonnages du Dông-Trêu* et celle des mines de Pham-Mé et Lang-Cam, à Thaï-Nguyen ont subi une notable augmentation.

Parmi les mines métallurgiques, les mines de zinc de Cho-Diên, à Backan, ont augmenté leur personnel.

À Caobang, la Société des étains et wolfram du Tonkin a extrait, pendant le premier semestre 1922, 92 tonnes de minerais d'étain pur et 12 tonnes de wolfram ; la Société des mines du Haut Tonkin, à Beau-site, 50 tonnes de minéral mixte.

Sept nouveaux permis de recherches, pour cuivre surtout, ont été demandés dans la province de Lao Kay.

On a découvert un gisement intéressant de phosphate de chaux dans le canton de Phuong-Linh et un gisement de graphite dans la chaîne séparant Yen-bay de Laokay.

Les événements et les hommes

— La presse du Tonkin discute l'idée émise par M. Perreau-Pradier, député, dans un journal colonial de la Métropole. M. Perreau-Pradier, qui fait partie de la mission parlementaire, actuellement en Indochine, préconise le rattachement administratif du Tonkin à l'Annam avec résidence générale à Hué ; c'est la situation qui existait avant ; 1897, et l'administration indigène du Tonkin dépendrait de la Cour de Hué.

Les milieux indigènes avancés et de la cour se montrent naturellement favorables à cette idée. L'opinion française y est entièrement opposée.

Le Tonkin a sa vie propre aujourd'hui, grâce à l'effort magnifique d'une pléiade de colons français qui font de ce pays un des grands centres industriels de l'Orient.

Il serait plaisant de voir rattacher ce pays riche, gros d'avenir et fortement évolué à l'Annam pauvre et traditionaliste.

— Au cours de la dernière session du Conseil du gouvernement, le tông-dôc Hoang-trong-phû a déposé un vœu ; il demande que l'enseignement primaire soit donné en annamite, que les écoles primaires soient multipliées, qu'un certain nombre d'heures de français soient faites dans le cycle primaire. et que des cours exclusivement français soient donnés aux enfants sortant des écoles primaires. Il s'agit, en somme, de savoir si le français sera dispensé à tous les Tonkinois ou seulement à une élite ; à cette dernière opinion se range Hoang-trong-phu. Ce n'est pas celle de notre confrère du Tonkin *Le Courier d'Haïphong*.

— Un Américain, M. Morisson, à peine âgé de 21 ans. parti de San-Francisco en septembre 1922 pour faire le tour du monde, est arrivé à Haïphong le 7 février dernier, par le *Song-Bô* à bord duquel il s'était embarqué à Holbow, après avoir fait le trajet de Canton à pied.

En partant de Canton, M. Morisson avait un compagnon mais, au cours d'une rencontre avec des insurgés chinois, celui-ci fut blessé à la jambe et obligé de renoncer à son voyage.

M. Morisson compte se rendre, à pied de Haïphong à Bombay et même au delà en passant par Vinh, Hué, Saïgon, Bangkok pour traverser ensuite la frontière de Birmanie et longer la côte des Indes. C'est un ancien tommy qui s'engagea à 17 ans dans l'armée américaine pour servir sur le front français où il se distingua.

Pour faire le tour du monde, ce globe-trotter est vêtu simplement d'une chemise américaine, d'un pantalon kaki retenu par une large ceinture de cuir et des souliers montants genre aviateur. Comme armes, il a un revolver Winchester et un couteau

poignard. Il porte une besace. Un minuscule appareil photographique lui sert à prendre des vues.

— Le prince Kampergpat, ministre des voies et communications du Siam, a entrepris un voyage d'études à travers la presqu'île indochinoise ; parti de Bangkok par voie de terre, il a rejoint Hanoï par la [route Thakhet-Vinh](#). Son but est de se documenter sur les moyens pratiques d'établir des relations entre le Siam et le Laos.

— La réforme communale a fait réaliser d'importants progrès au Tonkin. Sur les six mille villages annamites environ que compte le Tonkin, plus de mille six cents ont déjà institué des budgets-communaux. Le total de ces budgets dépasse un million de piastres, et quatre mille communes sont dotées, après un an d'application seulement, du Conseil administratif institué par l'arrêté du 12 août, 1921.

La réforme communale achemine les habitants vers plus de justice, plus de connaissance et plus de progrès. Elle est comprise de nos protégés qui y voient une préparation à la vie publique et le témoignage concret de notre désir de parfaire rapidement leur éducation civique.

— Sur la demande du maréchal Tang ki-yao, M. le gouverneur général par intérim a envoyé à Yunnanfou la mission cinématographique du gouvernement général qui doit y prendre des vues très intéressantes. La mission y a également apporté des films de propagande française qui ne manqueront pas d'intéresser vivement les populations yunnanaises.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 23 mars 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— La situation financière de l'Union indochinoise

.....

ANNAM

Les événements et les hommes

— Le « [Langbian-Palace](#) » a ouvert ses portes le 1^{er} février, sous la direction de MM. Frasseto et Sice, du Continental.

L'Hôtel restera ouvert tous les ans, du 1^{er} janvier à fin juin.

TONKIN

La vie administrative

— La perception de la taxe globale représentative des droits de greffe exigée à l'occasion des instances suivies devant les juridictions annamites du Tonkin sera effectuée au moyen de timbres de greffe de 0 \$ 20 et de 1 \$, cédés par le Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre contre remboursement de leur valeur matérielle.

Ces timbres recevront, par les soins du Service de l'Enregistrement et aux frais du budget local du Tonkin, une surcharge en noir portant les mots « Tribunaux indigènes Tonkin ».

.....

Les événements et les hommes

Le fameux chef rebelle moï Balchai, traqué de toutes parts, a trouvé la mort dans un engagement avec les partisans Meos de la province de Luangprabang. Ses derniers et

rares fidèles ne tarderont guère désormais à faire leur soumission et rien ne troublera plus la tranquillité des populations Meos.

LAOS

Les événements et les hommes

— De grands travaux de terrassements ont été entrepris dans la partie Est de la ville de Vientiane en vue de l'amélioration des berges du Mékong. Des ouvriers occupés sur ce chantier découvrirent des caveaux contenant de remarquables statuettes et bouddhas en pierre et en bronze très anciens et de grande valeur.

Les recherches, devant cet heureux résultat tout à fait inattendu, se poursuivent activement.

Cette découverte contribuera certainement à la perfection de la connaissance de la vie de l'ancien Laos, car sur certaines statuettes ainsi trouvées, on a relevé des inscriptions qui permettront probablement leur identification avec l'époque où le royaume était dans toute sa splendeur.

CAMBODGE

Les événements et les hommes

La population de Phnom-Penh a offert le 6 février dernier un banquet par souscription à la mission parlementaire.

Cent trente souscripteurs avaient répondu à l'appel du Comité d'organisation.

Le voyage de M. le gouverneur général à Xieng-Khouang

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mars 1923, p. 2, col. 2)

(*L'Écho annamite*, 3 mars 1923, p. 1, col. 4)

— La journée du 26 mars a été consacrée à la visite des établissements scolaires et du service de Santé ainsi que du village de Xieng-Khouang.

Le 27 mars, le gouverneur général, accompagné du résident supérieur au Laos, a parcouru le plateau du Trân-Ninh sur plus de 200 kilomètres de route en partie empierrée et en partie terrassée.

Profitant du bon état des routes, le gouverneur général a pu s'avancer vers Luang-Prabang sur 73 kilomètres et a pu également se rendre aux Mines d'or de Songhac. Il a, d'autre part, visité la bergerie et le camp d'aviation.

Le gouverneur général quittera Xieng-Khouang jeudi à la première heure ; il prendra dans la soirée à Phu-Diên un train spécial qui le ramènera à Hanoï.

Le voyage de M. le gouverneur général.

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1923, p. 1, col. 4-5)

— La matinée du 28 mars a été consacrée à la visite de la route de Xieng-Khouang à Vientiane, de la station arboricole, des casernements de la Garde indigène ainsi que des travaux d'adduction d'eau.

Une réception eut lieu dans l'après-midi au Cercle de Xieng-Khouang. Le commissaire du gouvernement a offert le soir un dîner officiel auquel assistaient tous les fonctionnaires et colons de la ville. Ce dîner fut suivi d'une réception.

M. le gouverneur général a quitté Xieng-Khouang le 29 au matin, rentrant à Hanoï.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 3 avril 1923, p. 2, col. 4)

COCHINCHINE

La vie administrative

— Le président de la commission municipale de Saigon a signé le 1^{er} février dernier un arrêté approuvé le 13 février par M. le gouverneur de la Cochinchine d'après lequel, il est formellement interdit de projeter sur la voie publique, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, les résidus quelconques de ménage ou les produits de balayage provenant de l'intérieur des immeubles ou des établissements publics.

Ces ordures devront être renfermées par les propriétaires ou locataires dans un ou plusieurs récipients de capacité suffisante qui seront déposés, chaque matin, au devant de leur habitation, avant l'heure d'un passage des tombereaux du service des bouages.

Ces récipients devront être rentrés à l'intérieur des habitations un quart d'heure, au plus, après le passage du dit tombereau.

Les événements et les hommes

— Le village d'Aphuoc, situé en face de Chaudoc, a été mis en émoi par un tigre qui ravageait la contrée. Celui-ci avait déjà blessé tout dernièrement deux indigènes qui s'aventuraient aux alentours du village.

L'Administrateur de cette province l'ayant signalé, M. Striedter organisa une battue en règle avec le concours du chef de brigade de gendarmerie Cuyaubère et de MM. Chevalier, magistrat, Gaudin, Declerc, Manelli.

La présence du tigre étant indiquée par des indigènes, les chasseurs se portèrent hardiment vers le félin et aussitôt une chasse aussi mouvementée que sensationnelle commença. Blessé par une balle et effarouché par les cris des indigènes qui manifestaient bruyamment leur présence, « le fauve », fou de colère, sauta au milieu des poursuivants et un corps à corps des plus impressionnantes s'engagea. Dix Annamites et M. Cuyaubère, furent blessés par le félin. M. Cuyaubère avait plusieurs blessures en différentes parties du corps et notamment, au bras et à la main droite qui furent labourés par les griffes du tigre.

M^{me} Striedter ainsi que M^{le} Perdoncini assistaient ou plutôt accompagnaient les chasseurs.

ANNAM

Les événements et les hommes

— Le commandant du chalutier *Astrolabe*, des missions hydrographiques, a pris officiellement possession, le 16 mars, de l'île nouvellement apparue, par suite d'une éruption sous-marine, par 10° et 10' 10" de latitude nord, et 108° 59' 2" de longitude à l'est de Greenwich, soit 20 milles au sud de Poulo-Cecir-de-Mer.

Le première observation en fut faite par le navire japonais *Wakasa-Maru*.

Selon les renseignements reçus par T. S. F., des missions hydrographiques qui visitèrent les lieux les 15 et 16 mars, l'îlot offre un diamètre de 400 mètres et une hauteur de 35 mètres. Une ouverture, située au nord, constitue le cratère où l'activité volcanique continue à se manifester par des éruptions fréquentes.

TONKIN

La vie économique

— Trafic du port d'Haïphong.

— La mission parlementaire est arrivée à Hanoï le 20 février. Elle a été reçue par toutes les autorités civiles et militaires.

Le 21 février, MM. les députés Maître, Valude et Perreau-Pradier ont reçu les assemblées élues et les divers groupements de la, Colonie.

Les événements et les hommes

— D'après notre confrère du Tonkin « *Le Courier d'Haïphong* », la célébration de la fête du Têt a donné lieu à Hanoï à la même animation que l'année précédente.

Le crachin qui, avait fait son apparition ; s'était heureusement arrêté la veille de la fête et la température fut très chaude. Ce changement de température causa d'ailleurs pas mal de maladies. Pendant la deuxième quinzaine du dernier mois de l'année annamite, les rues du quartier indigène furent encombrées par des milliers d'indigènes venus à Hanoï y faire des emplettes et s'approvisionner des divers objets, ustensiles et fournitures qui leur étaient nécessaires pour commencer dignement la nouvelle année. Durant toute la journée du 1^{er} jour de l'an, des souhaits et vœux furent adressés et échangés entre visiteurs et visiteuses, le crépitement des pétards et l'appel des tambours ne discontinuèrent pas. En somme, la population indigène de Hanoï a commencé joyeusement la nouvelle année.

— Par arrêté du gouverneur général du 13 février 1923, l'article 2 de l'arrêté du 27 octobre 1922, réorganisant les chambres de commerce de Hanoï et de Haïphong est modifié comme il suit :

« Chacune des chambres de commerce de Hanoï et de Haïphong est composée de seize membres français et de quatre membres annamites élus au scrutin de liste suivant les règles énoncées par le présent arrêté. »

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 5 avril 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Les événements et les hommes.

— Notre confrère du Tonkin, *France Indochine*, signale que le système des chèques postaux vient d'être adopté à Madagascar. Les avantages d'un tel service ne sont plus à démontrer et il est certain qu'il serait de la plus grande utilité en Indochine.

À part les cinq principales villes de la Colonie, tout le reste du pays est dépourvu d'organisme bancaire. Des centres importants comme Nam-Dinh, Vinh, Hué, Faifoo sont privés de toute facilité pour le règlement de leurs transactions, car le mandat-poste est loin de répondre à tous les besoins du commerce.

Le chèque postal serait pour l'Indochine un instrument précieux qui permettrait d'effectuer, sans dérangement et à peu de frais, quantité d'opérations qui sont actuellement interdites pour le plus grand préjudice des affaires.

France Indochine souhaite que l'administration des P. T. T. ne reste pas indifférente à une amélioration qui s'impose et suive bientôt Madagascar dans la voie du progrès.

— Notre confrère de Saïgon, *L'Impartial*, rappelle les efforts que l'on fait actuellement en France pour rendre à la terre les bras dont elle a besoin et signale les résultats déjà obtenus grâce à la multiplication des orphelinats agricoles.

La création de semblables orphelinats et de fermes écoles s'impose en Indochine tout autant qu'en France et l'on s'occupe actuellement, dit *l'Impartial*, de l'installation d'un premier établissement de ce genre à Phu-Hoan. « À noter qu'une minuscule colonie agricole existait déjà au Tonkin : le nouvel orphelinat, qui recevra les jeunes gens à partir de l'âge de 14 ans, sera en quelque sorte le complément et le prolongement de la colonie de Nha-Nam, qui lui fournira une bonne partie de ses pensionnaires, ceux-ci ayant atteint l'âge voulu.

À l'âge de 21 ans, nos futurs cultivateurs et agriculteurs seront installés en qualité de colons, par les soins de l'administration, dans la Moyenne Région et aussi la Haute Région pour l'instant en friche ».

Notre confrère conclut en souhaitant que ce premier essai ne reste pas isolé.

COCHINCHINE

La vie économique

— Marché du riz.

TONKIN

La vie économique

— Notre confrère du Tonkin *France Indochine* souligne l'énergie avec laquelle la Chambre de Hanoï a protesté, dans sa séance du 13 novembre 1922, contre le mode de révision des tarifs des chemins de fer directement exploités par la Colonie.

Dès le 24 août 1922, la chambre de commerce avait demandé à être fixée d'une manière précise sur les intentions de l'Administration des chemins de fer relativement aux projets de modification de tarifs dont une partie lui avait déjà été soumise. Un mois plus tard, elle recevait communication de la réponse suivante : « Les projets de révision des tarifs qui ont été communiqués à la chambre de commerce de Hanoï font partie d'un programme général de refonte des tarifs en vigueur sur les trois réseaux exploités par la Colonie. Ce programme répond à des besoins urgents et sa réalisation doit aboutir aussi promptement que possible. Dans ce but, il a été décidé que cette refonte se ferait par tranches indépendantes les unes des autres, à mesure de leur mise au point ».

Après avoir pris connaissance de cette réponse, les membres de la chambre furent unanimes à demander la formation d'une commission spéciale qui serait chargée d'étudier les propositions de l'Administration des chemins de fer, puisqu'aussi bien il s'agissait d'un travail d'ensemble intéressant non seulement le réseau du Nord, mais trois réseaux s'étendant de Saïgon jusqu'à Hanoï. Ils ajoutaient dans leur lettre du 27 septembre 1922 au Résident supérieur au Tonkin :

« Nous sommes du reste convaincus que ce travail d'ensemble a été fait par l'Administration des chemins de fer et que sa mise au point était chose accomplie dès lors qu'elle nous a soumis une première tranche. Nous aurions mieux aimé apprendre que l'ensemble des nouveaux tarifs pouvant jeter une certaine perturbation, tant dans le personnel des gares que parmi la clientèle, notamment les voyageurs, l'Administration avait décidé de n'appliquer ceux-ci que par « tranches » successives.

C'eût été, à notre avis, raisonnable et de meilleure politique que de nous soumettre aujourd'hui un tarif, demain un autre et ainsi pendant un certain laps de temps dans le but évident de rendre impossible toute étude sérieuse par les intéressés et en l'occurrence par les assemblées consulaires ».

La question en était là, lorsque parvint à la chambre un projet de révision de la classification générale des marchandises en petite vitesse applicable aux trois arrondissements de chemins de fer. Dans l'attente de la décision concernant la constitution d'une commission spéciale d'étude, l'examen de ce projet fut laissé en suspens. Mais le Résident supérieur ayant insisté pour connaître l'avis de la chambre, celle-ci signala par lettre du 26 octobre certains relèvements de prix contre lesquels elle s'élevait avec force, tout en se défendant d'entrer à fond dans l'étude dès tarifs proposés, dont elle demandait à nouveau d'examen par une commission spéciale.

Cette demande fut formellement écartée par une lettre du gouverneur p. i. en date du 25 octobre transmise le 12 novembre, à la chambre par le résident supérieur et répondant point par point aux observations présentées.

Ne se tenant pas pour battue, la chambre de commerce a fait rédiger par sa commission des transports, une note dont elle a décidé, à l'unanimité, l'envoi en copie au gouverneur général et où nous ne relèverons, pour terminer, que le passage suivant :

« On a craint, en haut lieu, de rencontrer une opposition systématique des assemblées consulaires et notamment de la chambre de commerce de Hanoï. Rien n'est plus inexact de notre part. Loin de ne pas reconnaître la nécessité de ce relèvement, nous tenions à nous assurer que celui-ci était raisonnable et ne dépassait pas la capacité financière de nos commettants. Et pour pouvoir mieux nous rendre compte de l'ensemble des relèvements proposés, nous estimions qu'il était nécessaire de nous mettre en possession de tous les projets en une seule fois. C'était dès lors un gros travail de condensation et de comparaisons que nous estimions ne pas devoir entreprendre seuls et sans l'aide de commerçants, d'industriels et aussi de fonctionnaires. dûment qualifiés. »

Les événements et les hommes

Au cours de sa réunion du 3 février dernier de Comité d'organisation de la Foire de Hanoï s'est occupé de la question de l'établissement d'une [foire à Saïgon](#).

M. le gouverneur de la Cochinchine a officieusement fait savoir qu'il avait l'intention d'organiser une foire, principalement agricole, à Saïgon, au mois de juin prochain.

D'autre part, la chambre de commerce de Saïgon tout en demandant des renseignements sur la façon dont le Comité a préparé la dernière foire de Hanoï, a fait savoir qu'elle projetait d'organiser une foire commerciale et d'attractions en décembre prochain.

Dès que cette décision lui a été connue, M. Aviat, vice-président du Comité, s'est empressé de demander à la chambre de commerce de Saïgon de vouloir bien surseoir à la fixation de la daté définitive à laquelle cette manifestation aurait lieu, faisant remarquer, en outre, que pour que ces deux foires ne se portent pas mutuellement tort, il y aurait lieu d'observer un certain laps de temps entre chacune d'elles.

Le Comité de la foire de Hanoï estimant avoir en l'occurrence, un droit de priorité pour la daté à laquelle il entend que cette manifestation ait lieu cette année a décidé que la foire de Hanoï se tiendra du dimanche 2 au dimanche 16 décembre 1923.

La question de l'admission en 1923 d'exposants métropolitains a été posée de façon pressante par M. Aviat. À l'unanimité cette admission fut décidée.

LAOS

Les événements et les hommes

— Dans la journée du 16 février, un violent incendie détruisit presque entièrement le centre de Sam-neua, chef-lieu de la province. Le feu, activé par un grand vent, se communiqua instantanément à toutes les maisons de l'agglomération qui furent brûlées en moins de 15 minutes.

La rapidité du sinistre rendait tout secours inutile. Toutes les maisons laotiennes, chinoises, annamites, les magasins des commerçants, tous les greniers à riz contenant 4.000 piculs de paddy, et le dispensaire furent détruits. Le commissaire du gouvernement à Sam-neua signale que les dégâts s'élèvent à environ 40.000 \$. La population de ce centre se trouve sans logis, sans vêtements et sans vivres. Une femme indigène fut trouvée carbonisée dans les décombres. Des mesures sont prises par l'administration pour porter secours aux sinistrés.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Notre confrère du Tonkin *France Indochine* fait remarquer que la santé physique doit être assurée aux élèves des écoles et que c'est par une bonne hygiène scolaire qu'on assurera la santé de la race annamite.

« L'Administration, écrit notre confrère, a le devoir de veiller à la préservation de la santé des enfants, si nombreux qui fréquentent les écoles. Il ne faut pas oublier, en effet, que là vient se former la jeunesse et qu'au point de vue social comme au point de vue pédagogique, nous sommes moralement responsables de cette formation.

Ainsi, même dans nos établissements scolaires les plus peuplés, je n'ai jamais vu affichés ces avis, ces recommandations qu'on peut lire sur les murs des classes de toutes nos écoles de France. Je n'y ai jamais vu ni crachoirs, ni corbeilles destinées à recevoir les déchets de toutes sortes que laissent les écoliers dans les institutions les mieux tenues. Dans un pays où, comme ici, la tuberculose, la conjonctivite granuleuse et d'autres affections graves sont très répandues, je n'ai jamais entendu dire qu'un certificat médical soit exigé des enfants pour être admis à suivre les cours. Ce certificat est réclamé aux candidats à l'internat, mais il devrait aussi être réclamé aux externes qui peuvent être pour leurs camarades de classe un objet de dangereuse contamination.

En réunissant les enfants pour leur enseigner les connaissances qu'ils désirent tant d'acquérir, nous avons une obligation plus haute encore, et tout aussi importante, qui ne devrait pas être perdue de vue : c'est celle de leur santé physique, aussi intéressante, sinon plus que leur santé intellectuelle. Il faut veiller à ce que cette obligation soit respectée de la façon la plus stricte, car nous ne devons pas oublier que ces précautions, auxquelles nous astreindrons les jeunes Annamites, ils les suivront chez eux, les enseigneront à leur tour à leur entourage et par eux, aussi, les préceptes d'une bonne et rigoureuse hygiène se répandront peu à peu dans la masse. »

COCHINCHINE

La vie économique

— Des essais ont été faits en Cochinchine sur une voiture 10 HP Citroën marchant à l'alcool. La vitesse a été en moyenne de 45 km. et a atteint jusqu'à 63 km. La voiture est pourvue d'un dispositif inventé par un inspecteur des services économiques, M. [Albert] Magen*, et qui comprend un organe absolument nouveau : le gazéificateur. Grâce à lui, il n'arrive dans le cylindre que des vapeurs et non pas un brouillard combustible.

Le prix de revient au kilomètre est sensiblement moins cher, et, si le procédé se généralisait, il pourrait être réduit de moitié, grâce aux installations perfectionnées des distilleries de l'Indochine.

Les événements et les hommes

— Nous extrayons ce qui suit du rapport au conseil colonial sur la situation politique de la Cochinchine :

« La période comprise entre juin 1921 et juin 1922 apparaît comme une des plus calmes et des plus satisfaisantes qu'ait connue la Cochinchine.

De toutes parts, les administrateurs chefs de province signalent avec satisfaction l'excellent état d'esprit et le loyalisme de la population. Les influences tendancieuses venant de l'extérieur s'arrêtent d'elles-mêmes devant le calme et la pondération des Cochinchinois « qui n'ont d'autres aspirations que la mise en valeur de leur sol dans la paix et la tranquillité » et demeurent foncièrement confiants dans l'administration française à qui ils reconnaissent une compréhension exacte de leurs intérêts matériels et moraux ».

Il n'en est pas de meilleure preuve que l'emprise des indigènes à répondre au dernier emprunt à une époque défavorable, et en vue de travaux dont l'utilité leur échappe la plupart du temps.

Les Annamites, tout au moins l'élite instruite, tendent de plus en plus à s'intéresser à la vie publique. Leur évolution, qui était à peine perceptible il y a quelques années, se manifeste aujourd'hui de multiples façons dans l'état social : « L'usage de la médecine, l'application de l'hygiène française, la fréquentation des mêmes lieux de réunion que les Français, la pratique des sports, la recherche d'habitations plus confortables, etc. » Une opinion publique indigène commence à se créer grâce à des journaux annamites en français ou en quôc-ngu. La France d'ailleurs, depuis la réalisation des cadres latéraux indigènes, depuis la réforme du Conseil colonial permet aux indigènes une collaboration plus directe aux affaires publiques.

L'élargissement, du collège électoral, l'institution des justices de paix indigènes continueront cette politique libérale qui, dans la paix ou le travail, achemine la Cochinchine vers des destinées meilleures. L'ordre public n'est pas troublé, les libertés individuelles sont respectées ». Sans doute les frontières ne sont pas encore tout à fait à l'abri d'actes de pirateries isolés, mais notre surveillance devient de jour en jour plus pressante et les postes de police avancés comme celui de Xom-Vinh, dans la province de Tayninh, vont singulièrement gêner les fauteurs de troubles de cette région.

Il en est de même dans la vaste plaine des Joncs, et la périphérie de Saïgon. D'ailleurs l'institution de la carte quinquennale va amener peu à peu sous le contrôle direct de l'administration toute la population flottante et douteuse qu'abritent les rachs et arroyos du Bassac et du Mékong.

Il reste des maraudeurs hardis, il n'y a plus de conspirateurs , déclare le rapport, qui cite à l'appui l'attitude des nombreux ressortissants des congrégations chinoises, dont le travail contribue à la prospérité générale. Des Japonais, dans la province de Baria, ont entrepris la culture du riz. Leur conduite vis-à-vis du gouvernement est absolument parfaite.

Enfin, et ceci vaut la peine d'être signalé, des Moïs des régions de Hôñquan sont venus demander du travail sur les chantiers des Travaux publics ou dans les plantations d'hévéas. Deux fois déjà, un essai de foire périodique a donné des résultats pleins de promesse. Des Stiengs, insoumis autrefois, des gens habitant les affluents supérieurs du Daok-Shun commencent à descendre vers Budop, témoignant ainsi de la pacification générale et de la pénétration de la bienfaisante influence française.

HONGAY

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 avril 1923, p. 2, col. 3)

(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1923, p. 2, col. 3)

Notre confrère l'*Avenir du Tonkin* nous apprend ce qui suit :

« C'est avec regret que [nous avons] l'obligation de signaler que les curiosités, effets de lumière, coloris et autres de la jolie grotte des Merveilles, qui porte si bien son nom, sont littéralement abîmés par certains Asiatiques, parmi lesquels beaucoup de marins faisant partie des équipages de navires japonais venant prendre du chargement à **Hongay**. Ceux-ci ne se gênent pas pour inscrire leurs noms en énormes caractères agrémentés de peintures ornées de leur pavillon national.

Mais ce n'est pas tout. Un fait bien plus curieux a jeté dans la consternation plusieurs excursionnistes ; en entrant dans la grotte, ils furent fortement incommodés par une terrible odeur de chair en putréfaction. Ayant fait des recherches pour savoir d'où pouvait venir de telles émanations, ils découvrirent non loin de là un petit tertre recouvrant à peine le corps en décomposition d'un sujet de l'empire du Soleil Levant

Nous soumettons la question à la méditation du public. Peut-être, pensera-t-il que l'on pourrait mettre ordre à cela.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 15 avril 1923, p. 2, col. 3-4)

COCHINCHINE

La vie administrative

— Il est question de réduire le nombre des provinces de la Cochinchine. Cette mesure fait l'objet des commentaires ci-après de notre confrère du Tonkin, le *Courrier d'Haïphong* :

La réduction du nombre des provinces a de nouveau été envisagée récemment en Cochinchine. Dans ce pays, comme dans tous ceux de l'Union, **les dépenses de personnel absorbent la majeure partie des budgets locaux**, en sorte que les crédits affectés aux autres postes, Travaux publics et Œuvres d'assistance sociale, en particulier, sont réduits à ces chiffres assez faibles et qu'il est assez difficile de relever, puisque les budgets locaux sont alimentés par les contributions directes.

On a, depuis longtemps, cherché des remèdes à cette situation. On a préconisé l'abandon par le budget général aux budgets locaux de certaines de ses recettes ; mais il ne faut pas oublier que le budget général supporte de lourdes charges (service des emprunts, financement des grands travaux exécutés sur les ressources ordinaires ,etc.) De sorte, qu'on ne peut guère songer à aliéner définitivement ses ressources au profit des budgets locaux.

On a également recommandé les réductions du personnel. Il n'est pas impossible d'en réaliser et des résultats intéressants ont, à ce point de vue, été obtenus au Tonkin. Mais d'une manière générale, il faut s'attendre à ce que le développement de l'organisation administrative et économique du pays entraîne fatalement une augmentation du nombre des fonctionnaires.

La seule réduction réelle que l'on puisse espérer ne peut provenir que de la réunion de provinces, auxquelles on ne voit pas d'empêchement sérieux. Il est certain que les progrès des moyens de communication (chemins de fer, automobile, télégraphie, téléphones) ont accru les moyens d'action des fonctionnaires dans une mesure qui doit permettre d'élargir les limites de leurs circonscriptions.

C'est en *Cochinchine* qu'à ce point de vue, des économies semblent particulièrement possibles. Il est, en effet, remarquable que ce pays **ne comprend pas moins de 19 provinces dont la plus considérable compte à peine 300.000 âmes, alors que les circonscriptions du delta tonkinois comptent de 250.000 à 800 000 habitants**. Et ceci est d'autant plus paradoxal que les voies de communications de Cochinchine sont nombreuses et excellentes.

Il semble donc qu'une réduction puisse être tentée. Les économies obtenues ne seront toutefois pas aussi considérables qu'on pourrait le croire au premier abord, car la centralisation nécessitera une augmentation des bureaux du chef-lieu d'une province agrandie.

Le *Courrier d'Haïphong* estime toutefois que, dans l'ensemble, une mesure de ce genre pourrait donner des résultats satisfaisants et rendre quelque élasticité aux budgets locaux. À ce titre, elle mérite, dit-il, d'être étudiée.

La vie économique

— M. Ngô-khac-Mân, le jeune conseiller colonial, vient de prendre une initiative dont il convient de le féliciter grandement. La province de Giadinh, comme toutes celles de l'Est, est un pays pauvre, le cultivateur manque totalement de crédit pour exploiter

sa terre qui, pourtant, a une grande valeur en produisant soit de la canne, soit des plantes vivrières, soit du tabac, etc.

M. Ngô-khac-Mân, frappé de cette situation de son pays, vient de fonder un crédit agricole* pour tâcher de procurer à l'agriculteur l'argent nécessaire à l'exploitation de sa terre. Cette institution, qui a rendu tant de services dans certaines provinces de l'Ouest, malgré l'imperfection de son organisation et l'inexpérience de ses membres, ne manquera pas d'être très utile à Giadinh.

M. Ngô-khac-Mân a obtenu qu'une dérogation soit accordée pour la constitution du crédit agricole de Giadinh : le minimum de propriété exigé pour faire partie de l'association est abaissé de 5 à 1 hectare, ce qui est d'ailleurs parfaitement légitime, un hectare de terre de jardin dans l'Est vaut, tant en valeur qu'en rendement, 4 ou 5 hectares de rizières dans l'Ouest. Les statuts du crédit agricole de Giadinh viennent d'être approuvés par M. le gouverneur de Cochinchine.

TONKIN

La vie économique

— Le Tonkin commence à souffrir du déboisement dont sont cause les populations montagnardes qui brûlent chaque année un coin de forêt pour y faire leurs cultures.

L'Administration* a déjà entrepris le reboisement dans certains endroits ; 93 réserves forestières ont été constituées dont 41 sont aménagées et s'étendent sur 283.000 hectares ; en 1922, 2 millions d'arbres ont été plantés et plus de 12.000 kilos de graines de meilleures essences du pays ont été distribués aux particuliers et aux villages.

Il y a lieu de féliciter certaines entreprises privées qui viennent en aide à l'administration, notamment la [Société des Ciments Portland de l'Indochine](#) qui crée de vastes plantations de bois sur des terrains incultes.

— La chambre de commerce d'Haïphong est actuellement saisie de l'ensemble des projets de décrets et d'arrêtés, qui doivent être pris pour assurer l'application en Indochine du décret du 21 décembre 1911, sur la navigation maritime aux Colonies.

Ce décret n'avait pas été promulgué, d'abord pour des raisons d'opportunité, plus tard, du fait de l'état de guerre.

Cependant, les raisons qui l'avaient motivé subsistent, et son application est aujourd'hui envisagée. Mais, depuis 1911, le mouvement de la navigation a progressé, un embryon de flotte s'est constitué en Indochine et, aujourd'hui que se manifeste impérativement la nécessité d'une réglementation de la navigation dans ce pays, on se trouve en présence de situations acquises et de faits nouveaux imprévisibles il y a dix.ans. C'est cette raison qui a provoqué la consultation des chambres de commerce.

Les événements et les hommes.

— L'article du *Temps* intitulé « Trop de hâte » et demandant qu'on se presse moins de renouveler le privilège de la [Banque de l'Indochine](#) a été très mal accueilli en Indochine. L'opinion générale est qu'on ajuste le plus tôt possible les statuts de la Banque aux conditions économiques actuelles.

Notre confrère du Tonkin *France Indo-Chine*, notamment, écrit : « Quoi qu'en dise le *Temps*, la hâte apportée à l'étude de la question du renouvellement n'a pas été telle que les gouvernements intéressés n'aient eu le moyen de faire connaître leur opinion. Pour nous, Indochinois, nous ne trouverons jamais qu'on a mis trop de hâte dans l'étude des conditions du renouvellement. Nous ne demandons qu'une chose : c'est que le privilège soit renouvelé et que la colonie participe autant qu'il sera possible aux bénéfices que son développement économique procure à la Banque. Ce qu'il nous faut, avant tout, c'est un établissement de crédit à qui la stabilité permet d'envisager l'avenir sans appréhension et pouvant régler ses opérations en conséquence. Si, faire attendre trois ou quatre ans une solution doit être considéré comme agir avec précipitation, nous

souhaitons ne jamais voir étudier plus posément le moindre projet ; car autant vaudrait en remettre la réalisation aux calendes grecques.

— Les habitants du Tonkin ont été très affectés d'apprendre que, dorénavant, les *grands courriers* ne toucheraient plus Haïphong et iraient directement de Saïgon à Hongkong. Cette mesure est, en effet, inadmissible : Haïphong ne sera plus relié à Hongkong que par le *Hanoï*, petit bateau de M. Lapicque qui fait le trajet tous les quatorze jours, et à Saïgon par l'*Orénoque*.

On objecte les pertes subies par les grands courriers dans les mers de Chine et du Japon. Elles ne proviennent pas du déroutement sur Haïphong, mais du fait qu'ils voyagent à vide de Haïphong à Yokohama et vice versa. Qui est donc intéressé à ce que les courriers ne touchent plus Haïphong ? La douzaine de passagers, généralement étrangers, qui reste sur les courriers entre Haïphong et Yokohama.

Pour cette poignée d'étrangers va-t-on sacrifier les intérêts essentiels d'une de nos plus riches colonies ? Le mécontentement est très vif au Tonkin.

CAMBODGE

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général du 14 février 1923 :

La vente d'objets anciens provenant de monuments historiques ou qui auront été trouvés dans les circonstances spécifiées par les articles 16 et 17 de l'arrêté du 2 mars 1900, est autorisée au Cambodge dans les conditions suivantes.

Ne pourront être mis en vente que les objets qui seront portés sur la liste définie ci-après.

Le directeur des Arts cambodgiens et le conservateur du groupe d'Angkor dresseront chaque année, d'un commun accord, un état des objets qu'ils jugeront susceptibles d'être aliénés, comme ne présentant pas un intérêt scientifique ou artistique de nature à les faire retenir par les musées ou dépôts publics de la colonie.

Cet état sera soumis à la Commission des antiquités du Cambodge, qui établira une liste des objets dont elle recommande d'autoriser la vente, liste comprenant les indications suivantes :

- 1° Numéro d'ordre ;
- 2° Désignation et description succincte de l'objet ;
- 3° Dimensions ou poids ;
- 4° Provenance :
- 5° Prix de vente.

Elle devra être approuvée par décision du directeur de l'École française d'Extrême-Orient, et transcrise sur un registre déposé au Musée Albert-Sarraud.

La vente des objets portés sur le registre ne pourra s'effectuer qu'au Musée Albert-Sarraud par les soins du directeur des Arts cambodgiens.

Chaque objet sera accompagné d'un certificat d'origine reproduisant la notice de l'objet dans le registre, avec addition du nom et de l'adresse de l'acheteur.

LAOS

La vie économique

La richesse du cheptel laotien constitue une des plus grandes ressources d'avenir du pays. Malheureusement, jusqu'ici l'élevage a été abandonné aux habitudes routinières des indigènes ; aussi les épizooties sont-elles fréquentes, et les pertes de bétail considérables. Au début de 1922, la situation favorable du cheptel avait permis d'exporter des buffles et bœufs sur le Siam et le Cambodge, mais la peste bovine survenue dès les premières pluies de juin a mis l'administration dans l'obligation

d'interdire toute sortie des provinces de Luang-Prabang, du Haut-Mékong, de Vientiane et de Cammon.

La situation sera améliorée par le développement, dans la mesure des ressources budgétaires, d'un service vétérinaire bien organisé et outillé.

Le manque de moyen de communication constitue actuellement un obstacle presque absolu à toute tentative d'exploitation agricole et forestière au Laos.

Il y a lieu toutefois, de signaler deux concessions dans la province de Paksé, la première comprenant 5 hectares de cafiers, hévéas, etc., âgés de 4 à 5 ans et bien acclimatés, la deuxième constituée en rizières (80 hectares).

À signaler également que la [Société de l'Est-Asiatique](#), qui exploite des forêts en territoire siamois à la hauteur de la province du Haut-Mékong, est en pourparlers avec le roi de Luang-Prabang pour l'exploitation de ses forêts de teck de Pak-Lay.

La seule entreprise industrielle de quelque importance actuellement en voie de réalisation est l'exploitation des gisements d'étain du Nam-Patème (province de Cammon) par la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine. Cette Société a installé un important matériel et compte commencer dans l'année courante à extraire et préparer le minerai qu'elle transportera par une route carrossable construite à ses frais.

Des affleurements de charbon paraissant avoir la qualité du « Hon-gay » ont été découverts dans la vallée du Nam-Thom, à 70 kilomètres au N. O. de Vientiane.

Enfin, l'administration locale étudie, le moyen d'exploiter rationnellement les gisements salifères qui sont abondants mais mis en œuvre avec des moyens si primitifs que le Laos est chaque année tributaire du Siam pour une quantité considérable de sel.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 19 avril 1923, p. 2, col. 2-3)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Les dispositions relatives au recrutement des troupes indigènes en Indochine viennent d'être modifiées par un décret du 8 avril 1923.

Les textes réglant actuellement ce recrutement ont permis de l'assurer dans de bonnes conditions, tant qu'il s'agissait simplement de fournir les effectifs nécessaires au corps d'occupation.

Mais la possibilité, démontrée par l'expérience de la récente guerre, d'utiliser désormais des contingents indochinois hors de leur pays d'origine conduit à apporter aux modes de recrutement pratiqués jusqu'ici l'extension et la souplesse nécessitées par les besoins nouveaux.

En raison de la diversité des pays et des races d'Indochine, de la variété, des mœurs et des coutumes locales [et du respect qu'il y a lieu d'attacher à une organisation sociale et religieuse millénaire](#), il n'a pas paru opportun d'appliquer intégralement dans cette colonie les méthodes des décrets des 30 juillet 1919 et 4 décembre 1919 qui ont institué respectivement en Afrique occidentale et équatoriale et à Madagascar l'appel obligatoire par tirage au sort.

Le ministre des Colonies a estimé préférable de ne fixer, tout au moins présentement, pour l'Indochine, que les principes selon lesquels doit s'exécuter le recrutement et de laisser, au gouvernement général toute initiative pour en régler les modalités par arrêtés, en tenant compte des circonstances locales et, en particulier, des conditions politiques et sociales des diverses races indochinoises.

En ce qui concerne le mode général des appels, le nouveau décret se borne donc à consacrer les errements actuels.

Une innovation a, toutefois, été apportée par l'obligation de servir à l'extérieur de l'Indochine, imposée à tous les militaires indigènes et de préférence aux militaires de carrière.

Le recrutement des militaires de cette dernière catégorie a paru présenter un intérêt particulier, en raison, d'une part des capacités professionnelles que la souplesse de leurs aptitudes leur permettra d'acquérir ; d'autre part, de l'intérêt qu'il y a à n'expatrier, autant que possible, que les indigènes qui y consentent de par leur contrat et qui peuvent effectuer à l'extérieur de plus longs séjours. Le nouveau décret prévoit diverses dispositions pour faciliter, dans la plus large mesure, le recrutement des engagés volontaires et des rengagés.

La durée du service des appelés, qui était jusqu'à ce jour de cinq ans en Annam et au Tonkin, a été réduite à quatre ans, temps nécessaire et suffisant pour leur permettre d'effectuer une partie de leur service à l'extérieur de leur pays, dans des conditions compatibles avec la longueur des voyages par mer. Par contre, pour les mêmes motifs et dans un but d'uniformisation, le service des appelés en Cochinchine a été porté de trois ans à quatre ans.

Tels sont les principes généraux qui ont présidé à l'établissement du projet de décret relatif au recrutement des troupes indigènes en Indochine.

Il réunit en un texte unique les prescriptions des deux décrets du 1^{er} novembre 1904 (recrutement au Tonkin et en Annam et organisation des réserves en Indochine) et du décret du 28 août 1908 (recrutement en Cochinchine), en y apportant, toutes les modifications jugées nécessaires.

La vie économique

— Le 4 avril a été promulgué dans la colonie le décret quadruplant les droits de douane, à la sortie des paddy, riz et dérivés; :en même temps, un arrêté a été pris, diminuant de 33 la taxe représentative de l'impôt foncier. Le résultat combiné des deux mesures est médiocre ; il n'empêche pas le paddy de sortir, car les droits qu'il paye n'ont été augmentés que de 1 fr. 16, ce qui fait entre 14 et 15 cents ; de plus, le riz blanc demeure handicapé par les **riz** de Bangkok et Rangoon. les droits qu'il acquitte ne se trouvant réduits que de 24 centimes, soit 3 cents. La situation demeure donc inchangée.

Durant le premier trimestre, 74.500 tonnes de paddy sont sorties de Saïgon, dont 29.000 tonnes en mars.

Une mesure s'impose : l'interdiction temporaire d'exporter le paddy, et sans tarder plus longtemps.

COCHINCHINE

La vie économique

— La Société commerciale française de l'Indo-Chine nous communique les cotations reçues par câble de sa maison de Saïgon, le 10 avril :

Les événements et les hommes

— M. Charles Reibel, ministre des Régions libérées, vient d'être informé par le ministre des Colonies, qu'une somme de 85.000 francs allait lui être remise au nom de la municipalité de Cholon (Indochine), en vue de la reconstitution de la commune de Laffaux.

Ce versement portera à 160.000 francs le montant des dons consentis par la colonie en faveur de cette localité.

TONKIN

Les événements et les hommes

Les Moïs, qui habitent l'intérieur du pays, et notamment la chaîne Annamitique, sont demeurés très primitifs et leurs immenses territoires « végètent dans un état de stagnation sociale et économique » lamentable. La question de la réorganisation de toute cette haute région préoccupe beaucoup les représentants du Protectorat et ils envisagent une compénétration annamite afin d'apprendre aux peuplades moïs à mettre leur pays en valeur.

L'Avenir du Tonkin est tout à fait favorable à cette solution et estime que c'est la seule façon « de sauvegarder à la fois les droits des bons Moïs et de leur assurer les immenses avantages de la collaboration annamite ».

Mais cette immigration n'ira pas sans quelques difficultés, car le Moï est difficile à manier, fier, ombrageux et souvent fourbe. « Il n'est cependant pas foncièrement incapable de tout progrès matériel, ni de développement intellectuel et moral, témoin l'amélioration qui se constate dans les villages en contact plus fréquent avec les Annamites ; témoin les résultats obtenus par l'École franco-moï, dont deux élèves ont passé avec succès leurs examens ; témoin encore la florissante école de la Mission qui a permis de munir de catéchistes-insti tuteurs, la centaine de villages moins catholiques ».

La main-d'œuvre moï elle-même n'est, pas à dédaigner et pourrait être utilisée, bien que l'indigène soit par nature fort paresseux. *L'Avenir du Tonkin* estime que les Moïs cultivent à peine le soixantième du pays cultivable qu'ils habitent, faute de travail et de bras, faute aussi d'instruments et de méthode. « Il n'y a d'espoir d'amélioration que dans l'entraînement de l'exemple, sinon dans la nécessité de la concurrence ».

D'autre part, les Annamites, très prolifiques, finissent par se trouver à l'étroit dans les provinces de la côte ; les régions moins si vastes, si proches, leur offrent un débouché idéal, simple prolongement de la patrie avec laquelle les relations, même dans l'état actuel, demeurent si faciles ».

Enfin, les procédés agricoles des Annamites sont beaucoup plus productifs et moins aléatoires que le système déplorable des rays employés exclusivement par les Moïs.

Si l'Annamite s'implante dans le pays moï, on verra disparaître en peu de temps l'état presque continu de disette et ces années si fréquentes de vraies famines ».

La mesure la plus urgente actuellement est donc de faciliter aux immigrants annamites les conditions d'accès et d'installation en pays moï.

La Vie indochinoise (*Les Annales coloniales*, 24 avril 1923, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Les recettes des chemins de fer de l'Indochine pour l'année 1922 ont montré combien était importante la progression par rapport à 1921. Le *Temps d'Asie* indique que, suivant l'avis des administrations compétentes, cette progression ne s'arrêtera pas là.

.....

COCHINCHINE

La vie économique

Sur la demande du ministère des Colonies, le délai de validité des certificats d'origine, relatifs aux poivres de l'Indo-Chine de la campagne 1922. sera prorogé jusqu'au 1^{er} juin 1923. Il conviendra donc d'admettre au bénéfice de la détaxe, les poivres accompagnés de certificats d'origine délivrés jusqu'au 1^{er} juin 1923.

— Deux sociétés viennent de se constituer en vue de cultiver en Cochinchine la canne à sucre.

.....

Les événements et les hommes

— La *Tribune indigène* consacre plusieurs articles à la question indoue en Cochinchine.

Il y a, en Cochinchine, 6 à 700 Indous citoyens français par renonciation. Quelques-uns d'entre eux exercent des professions libérales, mais c'est la minorité, le plus grand nombre trouvent des emplois dans les cadres auxiliaires de l'Administration, et ce, dit la *Tribune indigène*, au détriment des Annamites. D'autre part, le [Collège électoral français](#), qui élit la représentation au Parlement et au conseil colonial, comprend théoriquement 2.000 citoyens, dont 350 Annamites naturalisés, 650 Indous renonçants et 1.000 Français.

Une moitié de ceux-ci est absente de la colonie ; sur l'autre moitié, bon nombre d'électeurs ne prennent pas part au vote. Il en résulte que le groupe indou, dont les unités vivant dans les agglomérations urbaines, forment la masse électorale respectable par son importance numérique, reste l'arbitre incontesté des élections.

Cette influence politique, dit la *Tribune indigène*, n'est pas justifiée par l'apport économique et social que l'élément indou est susceptible de faire à la collectivité indochinoise. « Dans la Société franco-indigène, l'Européen est le cerveau et l'Annamite le bras. C'est une association qui est peut-être de sentiments. en tous cas d'intérêts réels, où notre apport est appréciable, puisqu'il est représenté par 20 millions d'habitants et 700.000 kilomètres carrés de terres miraculeusement fertiles, avec un sous-sol dont les richesses sont soupçonnées plus riches encore que le sol. Dans une telle association, nous avons le droit de prétendre à un traitement, équitable et une partie de bénéfices légitimes, moraux et matériels. Or, dans la société indochinoise, un élément étranger revendique des priviléges spéciaux. C'est. celui des Indous devenus français. Ces priviléges, affirme la *Tribune Indigène*, ne seraient fondés sur rien. La civilisation chinoise vaut la civilisation indoue. À égalité de valeur morale et intellectuelle, un traitement, identique doit être réservé à tous les Asiatiques, Annamites ou Indous. Notre pays, conclut la *Tribune indigène*, est ouvert à tous les hommes de bonne volonté, susceptibles d'apporter ici un concours moral, intellectuel ou matériel utile, pour la prospérité de l'Indochine. Mais ce à une condition : pas de priviléges spéciaux, d'aucune sorte. »

TONKIN

Les événements et les hommes

Nous avons déjà signalé les intéressantes initiatives prisées par le village de Phuong-Trung, situé à 18 kilomètres au sud de Hadong. Nous pouvons donner, aujourd'hui, des renseignements complémentaires sur le développement des œuvres sociales dans ce village.

L'école -a été construite en 1920, avec les seules ressources des fonds communaux. Elle est claire, propre, bâtie suivant les règles de l'hygiène. Elle comprend deux classes, de chacune 50 élèves, recrutés tant parmi les enfants du village que parmi ceux des villages environnants. Ils y apprennent l'écriture du *quoc-ngu* et les éléments de la langue française.

Près de l'école, se trouve un pavillon de style annamite destiné aux réunions du conseil communal, qui ont lieu deux fois par mois. La trace des délibérations subsiste dans le cahier des procès-verbaux, bien rédigés et régulièrement tenus et qui portent le visa périodique du mandarin provincial, dont il est une des heureuses innovations.

Une autre innovation est celle de l'infirmerie communale. Elle renferme les médicaments les plus usuels (teinture d'iode, sulfates de zinc, de soude, de quinine, collyre, élixir), ainsi que les objets de pansement. Les médicaments figurent sur une liste, avec notices explicatives en *quoc-ngu* et en caractères sino-annamites. Un notable.

formé à l'hôpital de Hadong, est chargé de distribuer gratuitement les médicaments aux malades et de leur donner les indications nécessaires.

Non loin de l'infirmerie a été installée une petite maternité d'une dizaine de lits, à laquelle est attachée une sage-femme diplômée, fournie par l'Assistance médicale. Les femmes annamites viennent, volontiers, faire leurs couches dans cet établissement ; les indigentes reçoivent de la commune une piastre et une robe pour le nouveau-né. La moyenne actuelle des accouchements à la maternité est de dix par-mois.

Les autorités communales ont enfin pris des dispositions pour doter le village d'un marché propre et confortable en procédant progressivement par une série de constructions annuelles dont la location représente déjà pour la commune une source de revenus assez importants.

Cet exemple, à rapprocher de celui de Trung-Cat, présente un vif intérêt en ce sens que les résultats ci-dessus exposés ont été obtenus grâce à l'intervention discrète et adroite des autorités provinciales de Hadong dans une commune dont la population était, il y a une dizaine d'années, divisée en partis sans cesse en procès les uns contre les autres et dont la situation financière était déplorable.

— Au début de janvier dernier, une autochenille [Citroën] est parvenue à aller de Dô-luong à Cuarao par la route du Sestier, dont la viabilité laisse tant à désirer, puis à grimper de Huong-Sen au haut du plateau Méo, par une pente très raide, avec plusieurs passages non empierrés et marécageux. C'est un résultat intéressant dont on pourra tirer parti, pense notre confrère *l'Éveil économique*, surtout quand seront arrivées les voitures perfectionnées qu'on attend à Hanoï et avec lesquelles fut accomplie la traversée du Sahara.

LAOS

Les événements et les hommes

— Sur les quatre routes commencées pour débloquer le Laos, la dernière, celle de Vinh à Thakek*, par Napé et Nakhai, a été livrée à la circulation.

Au delà de Napé, ce ne sera, pour commencer, qu'une route de terre, impraticable pendant la saison des pluies ; cependant, les automobiles et les camions pourront y circuler pendant trois à quatre mois en 1923 et six à sept mois en 1924.

Déjà, il a été possible, grâce à cette route, de venir en cinq jours de Vientiane à Hanoï ; l'année prochaine, ce délai sera réduit à trois jours.

De Napé à Thakhek, la route est provinciale. La roule coloniale de Vinh à Napé et Camkhent aboutira à Bansot, à une journée de chaloupe en amont de Thakhek, donc beaucoup plus près de Vientiane.

Malheureusement, l'exécution de cette route a été retardée par diverses difficultés de terrain. L'Administration des Travaux publics a fait appel au Service géographique, et une brigade d'études est maintenant en train de faire le relevé du terrain entre le Mékong et le Nam Kha-dinh ; dès que ce travail sera achevé, on pourra établir le tracé et achever la grand-route nationale. Mais ceci demandera plusieurs années et notre confrère *l'Éveil Economique* estime qu'un gros effort doit être fait en attendant pour achever la route de Napé à Thakhek, l'empierre et la doter de bons ouvrages, car elle présentera toujours un grand intérêt.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 26 avril 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— M. Hückel (Alfred-Émile), administrateur de 3^e classe des Services civils, revenant de congé, est désigné pour remplir les fonctions de chef du Service du Contentieux et du Contrôle administratif au gouvernement général, en remplacement de M. Samy, administrateur de même classe, chargé provisoirement des dites fonctions.

— M. Collet (Marius-Auguste-Wilhelm), administrateur de 3^e classe des Services civils, chef du 2^e Bureau de la Résidence supérieure du Tonkin, est désigné pour prendre la direction de la province de Hoa-binh, en remplacement de M. Louis, administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils, qui sera appelé à une autre destination.

— M. Romanetti (Jacques), administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils, rentrant de congé et maintenu à la disposition du Résident supérieur au Tonkin, est désigné pour prendre la direction de la province de Son-la, en remplacement de M. Grossin, administrateur-adjoint de 1^{re} classe des Services civils, parti en congé.

— M. Lagrèze (Antoine), administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils est désigné pour remplir les fonctions de chef du 3^e Bureau (Administration indigène) au Service de Législation et d'Administration générale du Gouvernement général, en remplacement de M. Giudicelli, administrateur de 3^e classe, appelé à une autre destination.

COCHINCHINE

La vie administrative

— M. Giudicelli (Lucien), administrateur de 3^e classe des Services civils de l'Indochine, nouvellement affecté à la Cochinchine, est désigné pour prendre provisoirement la direction de la province de Bac-liêu.

— M. Eutrope (Eugène-Henri-Roger)*, administrateur de 1^{re} classe des Services civils, rentrant de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour remplir provisoirement les fonctions d'inspecteur des Affaires politiques et administratives, en remplacement de M. Tholance (Auguste-Eugène-Ludovic), administrateur de même classe, chargé par intérim desdites fonctions.

— La section des « Archives judiciaires » a commencé à fonctionner le 1er mars à la division des Délégations Judiciaires, rue Catinat, sous le contrôle de M. Durand, commissaire spécial.

Cette innovation, dont l'utilité n'est pas discutable, sera rendue aussi parfaite que possible grâce à la présence d'un commis du service de l'identité.

La vie économique

— le marché du riz et du paddy

.....

Les événements et les hommes

— Il s'est fondé à Saïgon un nouveau journal « La Voix Annamite », organe de défense des intérêts annamites. Nous adressons à notre nouveau confrère tous nos souhaits pour son succès et sa prospérité.

— Les travaux de l'électrification de la nouvelle ligne de tramways électriques avancent rapidement.

Déjà les câbles sont tendus de Cholon jusqu'au boulevard Norodom, d'où ils atteindront bientôt Dakao, point terminus.

— Il est question de la création à Saïgon d'une école de police. Cette très intéressante suggestion de M. le docteur Cognacq, étudiée et minutieusement préparée par M. Arnoux, chef du Service de la Sûreté, est sur le point de voir le jour.

LAOS

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 6 mars 1923 :

Un congé administratif de douze mois, à solde entière de présence, est accordé M. Daroussin (Joël)*, administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine au Laos, pour en jouir à Meschers (Charente-Inférieure) et à Paris (Seine).

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 27 avril 1923, p. 2, col. 2+3)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— La chambre de commerce d'Haïphong est actuellement saisie de l'ensemble des projets de décrets et d'arrêtés qui doivent être pris pour assurer l'application en Indochine, du décret du 21 décembre 1911 sur la navigation maritime aux Colonies.

Ce décret n'avait pas été promulgué, d'abord pour des raisons d'opportunité, plus tard du fait de l'état de guerre. Cependant, les raisons qui l'avaient motivé subsistent et son application est aujourd'hui envisagée. Mais, depuis 1911, le mouvement de la navigation a progressé, un embryon de flotte s'est constitué en Indochine, et aujourd'hui que se manifeste impérativement la nécessité d'une réglementation de la navigation dans ce pays, on se trouve en présence de situations acquises et de faits nouveaux imprévisibles il y a dix ans. C'est cette raison qui a provoqué la consultation des chambres de commerce ; il en est résulté des discussions sur divers points dont l'un au moins mérite d'être signalé.

Pour qu'un navire jouisse des avantages qu'un pays assure à ses nationaux, il faut que son propriétaire appartienne bien à cette nation. En particulier, pour être francisé, un bateau doit, dans une proportion déterminée, appartenir à des citoyens français. L'article 5, paragraphe 3, du décret du 21 décembre 1911, dont la promulgation est en suspens, stipule que, pour l'obtention de la francisation, le navire doit appartenir pour moitié à des propriétaires de nationalité française et il ajoute : « Des arrêtés du gouvernement pris en conseil déterminent les conditions dans lesquelles les propriétaires de moitié au moins du navire peuvent comprendre des sujets ou protégés français ».

C'est la détermination de cette proportion qui provoque la discussion. Le gouvernement propose que les trois cinquièmes au moins de ces propriétaires soient obligatoirement citoyens français, les deux cinquièmes restants pouvant se composer de sujets ou protégés français.

La chambre de commerce d'Haïphong objecte que la part réservée aux Français est trop faible, puisque la francisation ne pourrait être refusée, de la sorte, à un navire dont la propriété se partirait comme suit :

50 % à des étrangers, Asiatiques ou non ;
20 % à des Asiatiques, sujets ou protégés français ;
30 % à des citoyens français.

Pour peu que ces derniers soient des étrangers naturalisés français, la part des Français se réduirait à néant et le bénéfice de la protection accordée à notre pavillon serait réservé à des étrangers.

Cette objection, déclare notre confrère *France Indochine*, n'est justifiée qu'en apparence et elle a le défaut de faire abstraction des droits acquis et d'être en contradiction avec les principes de notre politique coloniale.

En ce qui concerne l'Annam, par exemple, son pavillon, de par le traité de 1884, n'est pas reconnu par les puissances. Le drapeau de la France, au point de vue international, est le drapeau de l'Annam. Les armateurs annamites ne peuvent donc se

réclamer que d'un pavillon, celui aux trois couleurs. On ne pourrait leur en enlever le bénéfice sans commettre une injustice, et *France Indochine* conclut :

« Partisans convaincus de la politique d'association, nous ne comprenons pas du tout cette atteinte portée à la libre disposition qu'auraient des gens de leur fortune.

Si une association pour être viable doit être librement consentie et être basée sur la commune confiance unissant des associés, les sociétés qui se créeraient du fait de l'application du décret, engendreraient une telle contrainte et une telle méfiance qu'elles ne pourraient pas subsister six mois. Comme avec elles disparaîtrait l'embryon d'armement. local, demandons seulement pour aujourd'hui, si c'est le but cherché, et s'il n'y aurait pas d'autres mesures à adopter pour faire vivre et se développer cet élément important de notre prospérité future. »

— Notre confrère de Saïgon, *l'Opinion*, a signalé la réapparition du pavillon allemand dans « les mers d'Extrême-Orient », réapparition d'abord timide et limitée en 1921 (seul le vapeur *Haveland* de la *Hamburg Amerika Linie* fit un premier voyage d'essai, puis de plus en plus importante au cours de 1922. Maintenant, la « *Hamburg Amerika Linie* » et le « *Norddeutscher Lloyd* » ont établi un service régulier entre l'Allemagne et le Japon, avec escales en Indochine et en Chine. Jusqu'ici, ce ne sont que des cargo-boats avec aménagements pour 5 ou 6 passagers ; mais le *Lloyd* allemand compte bien reprendre très prochainement ses services de passagers vers l'Extrême-Orient. On achève, en ce moment, à Brême, le *Weser*, paquebot mixte de 9.000 tonnes pouvant recevoir 70 passagers de 1^{re} et 2^e classes et 30 passagers de 3^e classe, dit-on, inaugurer ce service.

D'autre part, la ligne « *Hugo Stinnes* » va diriger 6 navires vers l'Extrême-Orient, quatre seront des bâtiments neufs, de 9.000 tonnes marchant au mazout, et pouvant prendre 75 personnes. Les deux autres, de 12.000 tonnes ont déjà deux ans de service et ne peuvent prendre que 35 passagers.

Actuellement, il faut compter 75 livres sterling, de Hambourg à Hong-Kong, 90 livres sterling de Hambourg à Shanghaï, Kobé, Yokohama. Les ports d'escales sont : Brême, Rotterdam, Douvres (pour passagers seulement), Anvers, Naples, Port-Saïd, Colombo, Pénang ou Batavia, Singapour, Hong-Kong, Manille, Shanghaï et le Japon.

Au début, il n'y aura guère qu'un départ par mois dans chaque sens ; mais, par la suite, des navires de la « *Hamburg-South-Amerika-Linie* » seront affectés à la ligne d'Extrême-Orient. Les Compagnies allemandes envisagent une diminution sur les tarifs des passagers, en même temps qu'elles font valoir le grand confort de leurs navires (blanchisserie électrique à bord) et leur aménagement tout spécial pour les voyages dans les mers tropicales.

COCHINCHINE

La vie administrative

— Le mont-de-piété de Saïgon a recommencé à fonctionner le 1^{er} avril 1923.

CAMBODGE

La vie administrative

— Le tribunal de 1^{re} instance de Phnom-penh (Cambodge) est rétabli par un arrêté du gouverneur général en date du 2 mars 1923.

— M. Richomme (Henri), administrateur de 2^e classe des Services civils, résident de Kompong-speu, est désigné pour prendre la direction de la province de Kampot, en remplacement de M. Poiret, administrateur de 1^{re} classe, en instance de rapatriement en congé de convalescence.

— M. Doucet (Georges), administrateur de 3^e classe des Services civils, chef du secrétariat de la Résidence-Mairie, est appelé à prendre la direction de la province de Kompong-speu, en remplacement de M. Richomme, appelé à une autre destination.

ANNAM

La vie administrative

— M. Morize (Jules-Paul), administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils, précédemment dans la position de congé hors cadres, en service au commissariat de la Section indochinoise à l'Exposition de Marseille*, revenant de France, est mis à la disposition du Résident supérieur en Annam.

La vie économique

— Plusieurs journaux indochinois : l'*Impartial*, *France Indochine*, etc., ont récemment attiré l'attention sur la baie de [Camranh](#) et protesté contre l'abandon de cette rade dont M. de Barthélémy avait rêvé de faire un port d'escale et de transit admirablement placé sur la route des navires allant de Singapour à Hong-Kong et où trois millions ont été dépensés en pure perte, puisque rien ne subsiste des installations qu'il y avait faites.

.....

TONKIN

La vie administrative

— Le Bureau secondaire de Poste et de Télégraphe de Phu-nho-quan est ouvert au service des colis postaux ordinaires du poids maximum de 10 kg, à compter du 1^{er} mars 1923.

— Le Bureau secondaire de Poste et de Télégraphe de Quanguyén est ouvert au service limité des articles d'argent indochinois à compter du 16 mars 1922.

— Par arrêtés du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 6 mars 1923 :

M. Tharaud (Marie-Pierre-Charles-Louis), administrateur de 1^{re} classe des Services civils, résident de France à Haiduong, est désigné pour prendre la direction de la province de Lang-son au départ en congé de M. Lautier, administrateur des Services civils de même grade.

M. Bouchet (Alfred-Léon), administrateur de 2^e classe des Services civils, rentrant de congé et maintenu à la disposition du Résident supérieur au Tonkin, est désigné pour prendre la direction de la province de Hai-duong, en remplacement de M. Tharaud, administrateur de 1^{re} classe des Services civils, appelé à une autre destination.

M. Mathieu (Jean-Marie), administrateur de 3^e classe des Services civils en service à la Résidence supérieure au Tonkin, est désigné pour prendre la direction de la province de Thai-nguyén au départ en congé de M. Fournier, administrateur des Services civils de même grade.

Les événements et les hommes

— En inaugurant les [canaux d'irrigation de la province de Vinh-Yên](#), le 24 février dernier, en présence de la mission parlementaire envoyée en Indochine, M. Baudoin, gouverneur général p. i., a prononcé un discours dans lequel il a dit :

.....

Vientiane

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 avril 1923, p. 2, col. 3)

Institution d'une assemblée consultative indigène au Laos. — En parfait accord avec M. le résident supérieur Bosc, M. le gouverneur général p. i. a signé le 27 avril un arrêté instituant au Laos une assemblée consultative indigène, sur le modèle de celles qui existent déjà dans les autres pays de protectorat de l'Indochine. Cette création vient à son heure pour favoriser la collaboration de nos protégés laotiens à l'œuvre de

relèvement politique, économique et social entreprise par l'Administration du Protectorat. La réunion annuelle à Vientiane des meilleurs éléments des groupements ethniques du Haut, du Moyen et du Bas Laos permettra de développer en eux le sentiment de l'intérêt collectif et le désir du **progrès**. Elle permettra au Gouvernement du Protectorat de prendre contact avec les représentants de la population des provinces lointaines, de les instruire de ses buts et de ses intentions et ces enseignements seront portés et répandus au loin par les membres de l'Assemblée de retour dans leurs provinces respectives.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1923, p. 2, col. 3)

COCHINCHINE

La vie économique

— Autorisée en mai 1922 à électrifier sa ligne de tramway Cholon-Saïgon-Giadinh-Govap, la [Compagnie française des Tramways d'Indochine](#) avait obtenu deux ans pour réaliser cette réforme dont l'importance est considérable et l'intérêt capital pour la collectivité et l'esthétique. Elle n'aura mis qu'un an à opérer cette transformation et n'eût-elle rencontré de nombreux obstacles, elle aurait sans doute pu, dès le mois d'avril, livrer sa nouvelle ligne au trafic.

La ligne sera, on l'espère, terminée en fin juillet ou mi-août au plus tard et, en faisant la part de nouveaux retards toujours possibles, on peut de façon sûre annoncer que la ligne Binh-tay-Govap fonctionnera normalement le premier septembre prochain, pris comme date extrême. Il est possible et même probable que la mise en service sera réalisée avant cette date. Si rien n'intervenait pour nuire à l'avance des travaux, on peut espérer que ceux-ci seront achevés pour le 14 juillet prochain.

.....

CAMBODGE

La vie économique

Notre confrère de Phnom-Penh, l'*Écho du Cambodge* publie les considérations suivantes sur le Cambodge :

« Le Cambodge, plus lent à se développer de par sa situation géographique, n'en est pas moins le pays dont on peut attendre la plus grande production ; la variété de ses produits doit, dans un avenir plus ou moins éloigné, le classer au premier rang des places commerciales de l'Indochine, mais encore faut-il que l'Administration ne se désintéresse pas des premières tentatives qui doivent, précisément, aider à son développement.

Les industries ont été d'autant plus difficiles à créer que le pays était totalement inconnu sur les marchés européens, partant fermé à toute importation de capitaux.

Le mal se trouvait aggravé par notre esprit de dénigrement qui prend plaisir à calomnier tout ce qui est notre œuvre, et le pire, c'est que la médisance est écoutée, propagée, grossie, elle prend corps jusque dans les sphères administratives qui étayent leurs décisions sur de simples racontars.

Il n'en faut pas plus pour faire effondrer de nombreuses années d'efforts, comme c'est le cas de quelques hommes courageux qui avaient placé leur confiance dans une industrie appelée à un grand avenir, puisqu'il s'agissait d'approvisionner le pays de tissus que nous achetons à l'étranger. C'est le cas de beaucoup de Français qui ont, cependant, consacré leurs plus belles années de leur vie à agrandir le domaine colonial de la France.

Nous ne craignons pas d'être démentis, du moins en ce qui concerne le Cambodge. en disant que pas un Français ne s'est enrichi du fruit de son labeur, tandis que beaucoup sont morts à la peine. Alors que nous voyons, avec un serrement de cœur bien légitime, des étrangers réaliser en quelques mois des bénéfices qui leur permettent de prélasser leur nullité dans des 40 chevaux. »

— La Banque de Paris a envoyé au Cambodge une mission sous la direction de M. Challamel ⁸ pour étudier la production du coton en vue de la création d'entreprises agricoles, commerciales et industrielles par la colonisation autochtone.

Les événements et les hommes

— Les employés indigènes du commerce et de l'industrie au Cambodge viennent de jeter les bases d'une association mutuelle dont les statuts ont été approuvés le 15 janvier par le résident supérieur.

Cette société, dont le but est de venir en aide à ses membres, est destinée à entretenir et développer entre eux des liens amicaux et de créer un office de placements gratuits. Ses statuts prévoient même la fondation d'un service funèbre et d'un cimetière.

C'est la première association que les indigènes tentent de créer au Cambodge ; de ce fait, elle mérite déjà tous les encouragements.

— D'après notre confrère de Phnom-Penh *l'Echo du Cambodge*, « [l'établissement hospitalier de Phnom-Penh](#) n'est pas ce que l'on pourrait appeler le modèle du genre ; le confort y est rudimentaire et si ce n'était les soins dont on est entouré de la part du personnel médical, ce n'est certes pas la perspective d'y vivre en sybarite qui pourrait encourager à y prolonger le séjour.

Des médecins traitants, il n'y a rien à dire, sinon qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions tout le dévouement désirable pour la plus grande sécurité du malade. Leur mérite est d'autant plus grand qu'ils ne sont pas secondés comme il le faudrait par le personnel subalterne. À part quelques rares infirmiers indigènes à qui l'on peut sans danger confier la garde des malades, la majeure partie fait preuve d'une ignorance qui peut avoir de grandes conséquences. Il y a là un fait d'autant plus regrettable qu'il n'est pas possible au médecin-chef d'y remédier.

L'hôpital de Phnom-Penh dépend uniquement du service local et ne peut, de ce fait, prétendre à l'emploi d'infirmiers coloniaux qui rendent de si grands services à Saïgon et Cholon, il appartiendrait au Protectorat de consentir un sacrifice dont le but ne mérite aucune discussion. »

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Une société anonyme [[Crédit foncier de l'Indochine](#)] vient d'être constituée à Paris ayant pour objet essentiel toutes opérations de prêts hypothécaires en Indochine.

Le capital de cette société est d'ores et déjà de six millions de francs ; il doit être porté très incessamment à vingt millions de francs.

Par le courrier du 28 février dernier est arrivé M. Vergonnet avec mission d'étudier les conditions dans lesquelles devront être ouvertes à très bref délai les agences que la nouvelle Société doit créer en Indochine.

⁸ Georges Chalamel (et non Challamel)(1873-1923) : directeur des Plantations Hallet. Voir [encadré](#).

Notre confrère du Tonkin, *Le Courier d'Haïphong*, fait suivre cette nouvelle des considérations suivantes :

« Ainsi se trouve comblée une grosse lacune de notre organisation économique, et le nouvel organisme est appelé à rendre à la Colonie les services les plus certains, services qui seront encore plus signalés le jour où l'assiette de la propriété dans l'intérieur et la dualité de législation qui subsiste en la matière, spécialement en Cochinchine, aura disparu. »

COCHINCHINE

La vie économique

La Société commerciale française de l'Indochine communique ci-dessous les cotations reçues le 25 avril, par câble, de sa maison de Saïgon :

.....

TONKIN

Les événements et les hommes

— La division navale volante composée des croiseurs *Victor-Hugo* et *Jules-Michelet*, sous le commandement de l'amiral Gilly, a quitté la baie d'Along pour Tourane le 27 avril. Des réceptions, qui furent empreintes de la plus grande cordialité, ont eu lieu à Hanoï et Haïphong.

— Les pères de familles nombreuses ont constitué, à Haïphong, une société immobilière dite « [La Famille](#) ».

Le conseil d'administration a été nommé.

Il se compose de MM. Duclaux, le docteur Forest, Bergeon, Bleton et Emery.

Commissaires aux comptes : MM. Renaud et Paquin. Il a été décidé que le capital serait de 20.000 piastres, divisé en 400 actions de 50 piastres dont un quart appelé immédiatement.

— Le 25 février dernier, une petite fête s'est déroulée au cercle de l'A. F. I. M. A.

À l'occasion de la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. [Bach-thai-buoi](#), armateur, M. Lê-van-phuc, imprimeur, a prononcé une allocution remerciant M. Monguillot d'avoir bien voulu présider la fête et toutes les personnalités européennes et indigènes qui avaient répondu à son aimable invitation.

Après la remise de l'insigne à M. Bach-thai-buoi, M. le résident supérieur l'a félicité et a retracé sa carrière commerciale.

M. Aviat, au nom de la chambre de commerce de Hanoï, a adressé à M. Bach-thai-buoi ses félicitations. Ce dernier a répondu ensuite par quelques paroles, remerciant chaleureusement M. Monguillot, résident supérieur, et tous les invités.

— La question du monument aux morts est venue le 26 février dernier en discussion au cours de la séance de la [commission municipale](#) et à propos de la participation éventuelle du budget municipal en vue de réunir la somme de 35.000 piastres nécessaires (en plus des 700.000 francs que coûtera le monument proprement dit) à l'aménagement de l'emplacement sur lequel sera édifiée l'œuvre de MM. Ducuing et Hieroltz.

Faute de ressources suffisantes, la Ville ne pourra pas s'inscrire pour une très forte somme. Par ailleurs, l'autorité militaire, saisie d'une proposition d'échange de terrain, se serait déclarée prête à céder la mare aux Éléphants (située en face la tour de la T. S. F.) telle qu'elle est, contre le bel emplacement qui se trouve entre la rue de Tuyêñ-Quang et la ligne du tramway de Thai-ha-Ap, à condition que ce terrain lui soit livré remblayé.

— Le service aéronautique indochinois que dirige M. le capitaine Kroemer, depuis le départ en congé de M. le commandant Glaize vient de se signaler par un raid audacieux que Marc Pourpe tenta jadis, sans le réaliser, et qui a parfaitement bien réussi. Le 24 février dernier, trois appareils par de hardis pilotes : le lieutenant Puypéroux, l'adjudant Francès, l'adjudant de Lagarrie, emmenant comme observateurs M. le capitaine Garin,

de l'état-major du général commandant supérieur, et le lieutenant de Tournemine, quittèrent le camp de Bach-Maï avec mission d'aller inaugurer le terrain d'aviation de Langson, sis sur l'emplacement de l'ancien champ de courses.

Le voyage, qui devient très difficile quand on aborde le massif du Kai-Kinh, s'est effectué dans d'excellentes conditions et les aviateurs ont atterri à Langson après une heure de vol.

On juge de la curiosité provoquée par cette exhibition (la première du genre) sur la province frontière.

— Le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, section du Tonkin et du Nord-Annam, a remis aux membres de la mission parlementaire un certain nombre de rapports sur les questions actuellement à l'ordre du jour. La suppression de l'escale de Haïphong est du nombre.

— Le 28 février, dans un des grands salons de l'hôtel du Commerce, a eu lieu un dîner offert aux membres de la mission parlementaire par les corps élus de Haïphong. M. Valude s'était fait excuser.

Dans la journée, la mission avait visité la Cotonnière, l'usine de la Société de Chimie d'Extrême-Orient et les Docks de la Chambre de Commerce.

— M. le gouverneur général par intérim de l'Indochine a reçu de Haïphong le télégramme suivant :

« Avant de quitter l'Indochine, la mission parlementaire félicite en la personne de son représentant, la population indochinoise pour les magnifiques résultats obtenus et tient à vous exprimer ainsi qu'à M^{me} Baudoin ses remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé et dont elle gardera le meilleur souvenir. »

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 4 mai 1923, p. 2, col. 2)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— L'Indochine à la [chambre de commerce internationale](#).

Les événements et les hommes

— En quittant le Tonkin MM. Maître et Perreau-Pradier, membres de la mission parlementaire, ont continué leur route vers la Chine et le Japon et M. Valude s'est rendu à Dalat pour y prendre un peu de repos. M. Outrey est resté à Saïgon pour y préparer sa réélection de l'an prochain.

M. Maître a rappelé la veille de son départ qu'il avait parcouru 10.000 kilomètres en cinq semaines, ce qui représente trois cents kilomètres par jour environ. Notre confrère le *Courrier d'Haïphong* fait remarquer qu'à ce train, on ne peut vraiment prétendre voir grand-chose d'un pays qu'on ignore.

Au sujet des déplacements de la mission parlementaire, notre confrère raconte l'anecdote suivante :

En prévision d'un arrêt de la mission parlementaire à Nam-dinh, le résident de la province, M. Graffeuil y avait préparé une réception. Les Européens de la ville centre et les autorités indigènes étaient massés sur le quai de la gare. Dans la cour, la garde indigène se préparait à rendre les honneurs [car, dans notre grande démocratie pacifique, on ne conçoit point de cérémonie, même purement civile, sans les sonneries de clairon et la présentation des armes](#). Il me souvient d'avoir vu, auprès d'un bac de la route Mandarine, un piquet de la garde indigène, venu de 70 kilomètres rendre les

honneurs à M. le maréchal Joffre. On ne pouvait donc honorer la mission parlementaire, sans le concours de la force armée.

Quoi qu'il en soit, à l'arrivée du train qui la transportait, M. Graffeuil se précipite vers le wagon-salon. Il trouve M. le docteur Le Roy des Barres ; quant aux trois députés, ils dormaient paisiblement. M. Valude, réveillé, descendit sur le quai non sans difficulté car il est grand blessé de guerre et marche avec beaucoup de peine.

Au bout de quelques secondes, le signal du départ l'obligeait d'ailleurs à remonter. Et voilà tout ce que nos députés auront vu d'une ville industrielle où se sont concentrées d'importantes entreprises les Distilleries, les Établissements Emery et Tortel, les ateliers Caralp et la Société cotonnière, dont les installations sont, avec celles de la cimenterie, les plus considérables du Tonkin.

Nos hôtes ne pourront donc emporter au pays qu'ils ont non pas visité, mais traversé, qu'une impression assez incomplète et purement visuelle. Ils n'ont vu, en effet, qu'une faible partie du pays et les contacts qu'ils ont pu avoir avec les Français autres que les hautes personnalités administratives, au cours de réceptions protocolaires ou de banquets, ont été forcément très superficiels. Aussi bien, faut-il noter qu'ils n'ont même pas eu le loisir de causer avec certains chefs de service, qui auraient pu leur donner de précieuses informations.

COCHINCHINE

La vie économique

— Le port de Saïgon est en voie d'accroissement continu ; le tonnage a quadruplé en 25 ans, passant de 620.000 tonnes en 1895 à près de deux millions huit cent mille tonnes en 1921. Ce port indochinois occupe actuellement le huitième rang des ports français.

TONKIN

La vie économique

— Deux groupes industriels ont demandé la concession des chutes du Song Nam, au Tonkin. Ces chutes peuvent fournir une force de 12 à 1.4.000 HP.

Un des groupes se proposerait d'utiliser l'énergie produite dans une usine électro-chimique. L'autre groupe a envisagé la création d'un établissement électro-métallurgique.

L'utilisation de diverses autres sources de houille blanche dans les environs de Hanoï est, présentement, envisagée.

— Notre confrère de Hanoï l'*Avenir du Tonkin* a publié plusieurs articles sur le pétrole en Indochine, et dans un récent article, sous le titre *Encore le pétrole en Indochine*, il fait connaître que « si aucun Français n'a écrit sur le pétrole au Tonkin, sauf un très infime journaliste, il existe une bibliographie sur ce sujet et qu'elle est allemande. »

Il y a des gens, écrit notre confrère, qui n'en seront pas autrement surpris. Voici les indications qu'il donne en demandant de doter le service des mines du personnel spécial voulu, les prospecteurs devant faire les recherches.

Si donc vous voulez des renseignements sur la probabilité d'existence du pétrole au Tonkin, il vous faut consulter :

H. Hofer Vol. V. Die Erdölwirtschaft ;

Singer Vol. III. Die technologie des Erdols und seiner product ;

G. Engler Vol IV. Die Prufung und Verwendung des Erdols.

H. Hofer Vol II. Die Géologie ;

G. Engler Vol. I. Die Chemie und Physik des Erdols ;

C. Engler und H. Hofer : Bas Erdol, Leipzig 1919.

C'est donc à Leipzig et chez des auteurs boches que l'on croit à l'existence du pétrole dans notre pays.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1923, p. 2, col. 6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Le *Journal officiel de l'Indochine* publie les résumés analytiques du commerce extérieur de l'Indochine et des quatre pays de l'Union pendant l'année 1922, d'après les statistiques de l'administration des Douanes et Régies.

.....

Les événements et les hommes

— Sous le titre *l'Aménagement des forêts en Indochine*, le *Bulletin économique de l'Indochine* vient de publier une remarquable étude de M. Henri Guibier, inspecteur des Eaux et Forêts, chef du [service des Forêts](#) à la direction des services économiques de l'Indochine.

.....

TONKIN

Les événements et les hommes

— La Société musicale de Haïphong* a fêté ses noces d'argent, c'est-à-dire sa vingt-cinquième année d'existence (1898-1923) dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 mars 1923. Ses membres et ses invités l'ont fait avec un enthousiasme et une gaité qui ont nettement affirmé la vitalité du groupement et sont la meilleure preuve qu'on y perpétue les bonnes traditions.

— Il est question de reconstituer la Garde urbaine de Hanoï qui avait été organisée pendant la guerre et dont l'organisation a été maintenue à Haïphong. C'est en vue de cette reconstitution et pour en recruter le personnel que [l'administrateur, président de la commission municipale de Hanoï](#), a adressé la circulaire suivante à ses concitoyens :

.....

ANNAM

Les événements et les hommes

À la demande du gouverneur général, le Service des chemins de fer a mis à l'étude la création de trains de nuit de Hué à Tourane et de Tourane à Hué dont l'utilisation abrégerait d'un jour pour la poste et les voyageurs le parcours par la voie de terre de Hanoï à Saïgon. Il a paru que le moyen le plus pratique pour assurer ces deux trains était de recourir à des [automobiles](#).

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 8 mai 1923, p. 2, col. 3)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général du 17 mars 1923, à défaut de recrutement de médecins stagiaires et d'anciens internes des hôpitaux, les médecins démissionnaires de l'armée ou de la marine, comptant au moins dix années de services à l'État dont l'une en Extrême-Orient et ayant des services antérieurs leur permettant d'obtenir, sur la Caisse locale de retraites de l'Indochine, une pension de retraite pour ancienneté à 55

ans d'âge, peuvent être nommés médecins de l'[Assistance médicale](#) à une classe dont la solde est égale ou immédiatement supérieure à leur solde dans l'armée ou dans la marine.

— L'article premier de l'arrêté du 27 décembre 1913 portant réglementation des concessions urbaines ou rurales en Indochine est complété comme suit :

« En particulier, en ce qui concerne l'Annam et le Tonkin, les concessions définitives accordées conformément aux dispositions du présent texte et des réglementations qui interviendraient par la suite en la matière ne pourront faire l'objet d'aliénations ou de dispositions à titre gratuit ou onéreux, au profit des étrangers, sans l'autorisation préalable et formelle de l'administration. Toute vente ou cession consentie contrairement à ces dispositions sera frappée d'une nullité d'ordre public ».

— Le gouverneur général a interdit l'introduction et la mise en circulation en Indochine du journal de langue tamoule « Pays de l'Inde » par un arrêté du 17 mars 1923.

La vie économique

— Recettes budgétaires.

.....

ANNAM

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général en date du 17 mars 1923, le territoire de la commune de [Dalat](#) est divisé en zone urbaine et zone suburbaine.

.....

TONKIN

La vie administrative

— Les élections consulaires* ont eu lieu à Haïphong le 13 mars dernier. Les opérations du dépouillement du scrutin ont donné les résultats suivants :

.....

— Par arrêté du gouverneur général du 17 mars 1923, la Société des Missions étrangères (Mission de Hanoï) est autorisée à publier à Hanoï un journal d'information bihebdomadaire rédigé en quôc-ngu sous le nom de « Trung-Hoa »*.

Cette publication paraîtra sous le contrôle du résident supérieur au Tonkin.

LAOS

La vis administrative

— Par arrêtés du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 15 mars 1923 :

M. Barthélémy (Marie-Joseph-Raymond), administrateur de 1^{re} classe des Services civils, de retour d'une mission en France comme délégué du Laos à l'[Exposition de Marseille](#), est appelé à reprendre la direction du commissariat du gouvernement à Xiêng-Khouang, à compter de sa prise de service.

M. Giran (Paul-Émile), administrateur de 1^{re} classe des Services civils, commissaire du Gouvernement à Xiêng-Khouang, est désigné pour prendre la direction du commissariat du Gouvernement à Savannakhet, en remplacement de M. Malpuech, administrateur de 3^e classe et à compter du jour du départ en congé de ce dernier.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 11 mai 1923, p. 2, col. 6)

TONKIN

Les événements et les hommes

— Au cours de travaux de démolition de la porte Notre-Dame, fortifications à l'est de Toulon, l'explosion prématuée, la semaine dernière, d'une cartouche trop fortement chargée de cheddite, projeta des pierres dans toutes les directions. L'une d'elles, d'un poids de cinquante kilos, tombant dans la cour du lycée, situé tout à côté, tua l'étudiant N'guyên Hoï, âgé de vingt ans, originaire du Tonkin et dont le général Noguès, commandant les troupes coloniales, était le tuteur-correspondant.

Ce pénible accident a vivement impressionné la population toulonnaise et des obsèques imposantes ont été faites à la victime, qui était le fils du préfet de la province de Bach-Ninh.

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1923, p. 2, col. 1)

Voyage de M. le gouverneur général et de M^{me} Baudoin au Thaï-hoa. — M. le gouverneur général et M^{me} Baudoin... visitèrent les travaux hydrauliques de la province. Ils furent reçus à [Baithuong](#), par MM. Porchet, entrepreneur des travaux, Brazey, ingénieur, Calciati⁹, et M. le délégué de Laromiguière.

.....
La population s'empressait pour saluer le chef de la Colonie dans toutes les agglomérations qu'il traversa.

M. le gouverneur général put rentrer à Thanh-hoa vers 18 heures et en profita pour aller visiter la plage de [Samson](#). Il fut vivement intéressé par les progrès accomplis depuis dix ans, date de son dernier passage à Samson, où les plantations de filaos ont particulièrement bien réussi.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 17 mai 1923, p. 2, col. 5-6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Par suite de la suppression des bureaux de poste français en Chine, le gouverneur général a décidé la création d'une valise diplomatique pour l'échange des correspondances officielles entre le gouvernement général de l'Indochine et les consulats de Yunnanfou et de Mongtzeu.

En principe, cette valise sera expédiée après l'arrivée de chaque courrier de France.

La vie économique

— Par arrêté du gouverneur général du 31 mars 1923, le tarif de la taxe représentative de l'impôt foncier établie à la sortie des riz de l'Indochine est fixé comme suit :

Paddy et riz cargo renfermant :

plus de 33 % de paddy les 100 kg	\$ 0 30
moins de 33 % de paddy les 100 kg	\$ 0 24

Riz blanc 0,38

Brisures 0 18

⁹ Tous trois des Ateliers maritimes de Haïphong.

Le présent arrêté produira effet à compter de sa date. La publication en sera assurée par tous moyens ordinaires de publicité.

— Les recettes des chemins de fer

COCHINCHINE

La vie administrative

— La séance de la commission permanente du conseil colonial* a eu lieu le 26 mars, dans la salle des délibérations du conseil, sous la présidence de M^e Lefèvre.

Étaient présents : MM. les conseillers Labaste, de Lachevrotière, Truong-van-Bên, Héraud, ce dernier, arrivé à 21 heures 35.

M. le directeur des bureaux Gazano, représentait le gouvernement. MM. Tholance, président de la commission municipale du Saïgon, et de Tastes, administrateur-maire de Cholon, assistaient à la réunion avec voix consultative sur la première question inscrite à l'ordre du jour relative à la fusion Saïgon-Cholon.

Le débat, sur la question soumise au conseil a duré plus d'une heure, ranimé, alors que le vote allait être acquis, par l'arrivée tardive de M. Héraud qui venait en droite ligne de Biênhoà, où un incendie lui avait été signalé sur ses propriétés. Il s'est terminé par un ajournement du vote de principe *sine die*.

— Le 28 mars, M. le maire de Saïgon a soumis à la commission municipale la question de savoir s'il convenait d'avoir l'an prochain une [saison théâtrale](#).

— Le Conseil de contentieux qui avait reçu la requête de M. le gouverneur de la Cochinchine contre l'élection de M^e Gallet* au conseil colonial, a tenu, le 28 mars, sa séance ordinaire du mercredi.

Le Conseil a fait droit à la requête de M. le gouverneur de la Cochinchine en annulant l'élection de M^e Gallet au conseil colonial, en ordonnant l'exécution immédiate de son arrêt, nonobstant le pourvoi en Conseil d'État de M^e Gallet et ce, en application de l'article 20 du décret de 1922, réorganisant le conseil colonial, article qui retire au pourvoi son effet suspensif.

M^e Gallet n'est donc plus conseiller colonial depuis le 28 mars.

— M. l'inspecteur du travail ayant demandé au [Syndicat des Planteurs](#) de préciser les principaux points sur lesquels l'inspection du travail pourrait intervenir dans la question du recrutement de la main-d'œuvre, le Syndicat a donné les précisions suivantes :

La vie économique

— Le dimanche 25 mars, grande journée de la Semaine de Motoculture, avait attiré à Mytho une affluence considérable de visiteurs tant européens qu'indigènes, non seulement des provinces voisines, mais encore des diverses régions de l'intérieur.

Les expériences de motoculture, commencées dès le 22, se sont continuées ce jour, à partir de six heures du matin.

Le Gouverneur, suivi d'une nombreuse assistance, s'est intéressé aux travaux de motoculture effectués dans divers champs à proximité des hangars d'exposition par les appareils des Services agricoles de la Colonie.

Les expériences de motoculture ont continué durant toute la journée du 26 mars, attentivement suivies par de nombreux Européens et indigènes ; la foule, cependant moins dense que la veille, permettait aux intéressés de suivre les labours plus aisément et de plus près.

Les stands d'exposition continuaient également à être parcourus avec la même faveur. Des transactions relativement importantes ont été enregistrées.

— Cours du riz.

.....

Les événements et les hommes

— Dès son arrivée à Saïgon, M. Carrère, directeur général de la Société française de gérance de la Banque Industrielle de Chine, a été mis par M. Lasseigne, président du comité et agent général pour l'Indochine et le Yunnan de la Société de gérance, au courant de la situation créée au comité du monument aux morts par l'arrêt des opérations de la [Banque industrielle de Chine](#) chez laquelle la totalité des fonds avait été déposée.

M. Carrère a autorisé immédiatement la Société de gérance à consentir au comité du monument aux morts une avance de 300.000 francs pour permettre la réalisation rapide du monument, en attendant le règlement des créances de la Banque industrielle de Chine, qui ne saurait tarder beaucoup maintenant.

— Nous extrayons ce qui suit du rapport présenté à l'assemblée générale du Syndicat d'initiative de l'Indochine* :

« L'activité du Syndicat d'initiative, longtemps entravée par la guerre, a repris au lendemain de la cessation des hostilités et nous sommes heureux de commencer à constater des résultats appréciables. Pour n'en citer qu'un, le nombre de touristes débarqués à Saïgon en 1922 a été bien supérieur à celui des meilleures années précédentes, avant ou depuis la guerre, et de nouvelles caravanes nous sont annoncées.

Nous pouvons revendiquer une bonne part de responsabilité dans ces résultats. Ils proviennent, pour partie, de la propagande incessante du Syndicat pour les beautés touristiques de l'Indochine. Cette propagande peut ne pas faire grand bruit, elle n'est pas moins intense et effective, en dépit des faibles moyens dont dispose notre groupement. La majeure partie de nos ressources y est consacrée. Sur un budget de dépenses de 3.908 \$ 25, plus de 3.000 p. y ont été consacrées en 1922. »

— Les actes de piraterie se multiplient dans l'intérieur. C'est ainsi que, dans la nuit du 28 au 29 mars dernier, M. [Labaste](#), le sympathique président de la chambre d'agriculture, faillit être victime d'un guet-apens.

Vers quatre heures du matin, à une douzaine de kilomètres avant d'arriver à Caily, il trouva la route totalement barrée par un gros bloc de bien-hoà.

L'auto 510, appartenant au fils de M. Nuoi passant la première, fut sérieusement endommagée, mais comme M. Labaste, venant dans une deuxième auto, ne pouvait passer, il aperçut aux aguets huit individus, déguisés en miliciens, et qui s'apprêtaient à faire aux voyageurs un mauvais parti. Ce genre de tentative d'acte de piraterie se développe et devient très inquiétant.

— À Saïgon, le 14 mars dernier, vers 1 heure et demie, un bruit formidable met en émoi tout le quartier avoisinant la Sainte-Enfance*, au bout de la rue [La-Grandière](#).

C'est toute une aile d'un corps de bâtiment qui s'écroule. Ce bâtiment, tout neuf, est destiné au logement des sœurs. Il est en voie d'achèvement. Un défaut de construction a été la seule cause de cette catastrophe. Cinq ouvriers étaient occupés à mettre la dernière main au badigeonnage des pièces de cette aile au moment où elle s'écroulait. Trois personnes purent se dégager, plus ou moins blessées ; une vieille manœuvre et un maçon chinois sont restés sous les décombres.

— Le 15 mars dernier, à 17 heures, la chambre d'agriculture et le Syndicat des planteurs de caoutchouc, réunis, ont reçu, en l'hôtel de la chambre d'agriculture, M. Outrey, député de la Cochinchine.

Dans une courte improvisation, M. Labaste souhaita la bienvenue à M. Outrey.

Il retraça la belle carrière administrative du député, chez qui ont toujours dominé les caractéristiques d'activité et de bienveillance, si hautement appréciées des colons, et que M. Outrey a reportées dans sa déjà brillante carrière de député.

Celui-ci répondit au président et à l'assemblée par quelques mots heureux.
Puis une longue causerie-discussion s'engagea sur les sujets multiples, qui passionnent la colonisation de ce pays.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 24 mai 1923, p. 2, col. 5-6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La. vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général p.i. de l'Indochine du 5 avril 1923 :

Il est institué pour le paiement de la solde et des accessoires de solde du personnel employé par le gouvernement général de l'Indochine dans diverses œuvres d'influence française à Hoihao, un service régi par économie, assuré par un régisseur-comptable.

— Par arrêtés du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 4 avril 1923 :

M. Yvon (René-Pierre-Dominique), administrateur de 2^e classe des Services civils, rentrant de congé et maintenu à la disposition du Résident supérieur au Tonkin, est désigné pour remplir les fonctions de directeur des bureaux au Tonkin, en remplaçant de M. Poulin, administrateur de 1^{re} classe, appelé à d'autres fonctions.

M. Delmas (Albert-Irénée-Diégo-Adrien), administrateur de 3^e classe des Services civils, en service au Laos, est désigné pour prendre la direction du Commissariat du Gouvernement, à Savannakhet, en remplacement de M. Giran, administrateur de 1^{re} classe, précédemment désigné et non installé.

M. Kerbrat (Emmanuel-Jean), administrateur -adjoint de 1^{re} classe des Services civils en Annam, est chargé de l'expédition des affaires courantes de la province de Kontum. au départ en congé de M. Jérusalem, administrateur de 2^e classe.

Les événements et les hommes

— Certains milieux se montrent inquiets de la tendance que l'on a à remplacer des fonctionnaires français par des Annamites. Le *Courrier d'Haiphong*, notamment, estime que les indigènes veulent faire des Français de simples commanditaires, sans influence réelle sur la marche des affaires ; il craint que l'influence française n'aille en diminuant et demande qu'on arrête les licenciements du personnel français. Le *Courrier* n'accepte pas les raisons budgétaires qu'on fait valoir, car, écrit-il, « nous assistons, depuis quelques années, à un gaspillage des deniers publics sans exemple auparavant ».

COCHINCHINE

La vie économique

.....
— Sous la dénomination « [Crédit foncier de l'Indochine](#) », vient de se constituer une société anonyme au capital de 6 millions de francs pouvant être porté à 28 millions par décision du Conseil d'administration.

.....

Les événements et les hommes

— L'assemblée générale de la [Société d'études pour la construction d'hôtels en Indochine](#) s'est réunie récemment dans le local du Syndicat d'initiative de l'Indochine, sur convocation de son président, M. Lasseigne, pour examiner sa situation actuelle, et compléter son comité.

.....

— Au cours de leurs récentes assemblées générales annuelles, le syndicat d'Initiative de l'Indochine* et l'Automobile-Club de la Cochinchine et du Cambodge ont décidé à

l'unanimité de leurs membres de créer et de publier à Saïgon, une revue hebdomadaire contenant leur bulletin officiel.

Cette revue, du format de la *Revue du Touring-Club de France*, paraîtra toutes les semaines sur seize pages sous une couverture. Elle contiendra toutes les nouvelles relatives au Tourisme et l'Automobilisme en Indochine, des relations d'excursions aux curiosités indochinoises et les actes officiels du Syndicat d'initiative et de l'Automobile-Club, constituant ainsi une publicité périodique régulière à l'Indochine touristique.

— Le chômage commence à être grand parmi les Européens en Extrême-Orient. À Singapore, plus de 2.000 ont pris des emplois d'indigènes, en raison de la restriction de la production du caoutchouc. À Saïgon, il y a une centaine de Français sans emploi, et M. Outrey a conféré avec M. Baudoin sur le sort qu'il convient de leur faire.

Ces conditions ne datent pas d'aujourd'hui ; on se appelle que, il y a près de deux ans, un ancien surveillant des plantations de *Suzannah*, M. Dauphin, retourné en Indo-Chine avec sa femme, ne put trouver d'emploi ; au bout de trois ans [sic], de guerre lasse, ils se suicidèrent tous les deux. Les Français qui veulent aller en Indo-Chine doivent donc être très prudents et ne partir qu'avec des contrats fermes. L'Indo-Chine a plus besoin de capitaux que d'hommes.

[Fusion Saïgon*-Cholon]

— Notre confrère *France Indochine* fait suivre cette communication des réflexions suivantes qui ont notre entière approbation :

Ce n'est pas sans quelque étonnement que l'on voit une assemblée sans mandat, une assemblée toute provisoire et nommée à titre transitoire en attendant l'élection d'un conseil municipal, prendre position dans une question de cette importance, question qui engage l'avenir et qui peut être grosse de conséquences. L'une et non des moindres, c'est l'abdication qu'elle sanctionne, de droits que les règles de nos institutions, autant que les conventions internationales ont toujours proclamés. Il est, en effet, inadmissible qu'une autorité administrative d'un pays prétende introduire des étrangers dans une municipalité française. C'est une atteinte portée à notre droit absolu de souveraineté, que ne justifie même pas l'importance de la colonie chinoise de Cholon. Quand on voit de pareilles propositions, on se demande quelle aberration de l'esprit a pu pousser à la rédaction d'un pareil projet, et quel est le jugement qui a été assez faux pour le concevoir. La Cochinchine, terre française, ne peut être administrée que par des Français, en collaboration avec des sujets français, à l'exclusion de tout élément étranger.

Est-ce que les colonies françaises établies en Europe ou en Amérique, quelle que soit leur importance, sont admises dans les conseils ou assemblées des Nations où elles se trouvent fixées ? Est-ce qu'à Londres, à Genève, à Buenos-Ayres ou à New-York, il leur est fait une place correspondant à leur nombre ou à l'importance de leurs établissements ? Non, et il ne doit pas y avoir d'exemple. Alors pourquoi instaurer un régime qui ne doit comporter aucune réciprocité ? Les Chinois, pris, eux, plus particulièrement offrent-ils en effet à nos nationaux des avantages tels qu'on puisse faire une exception en leur faveur ? Nous ne le pensons pas, et quel que soit le côté de la question envisagé, force est de reconnaître qu'ils jouissent en Indochine de priviléges suffisamment importants, par rapport à l'étendue des concessions qu'ils nous font chez eux pour qu'on ne vienne pas par dessus le marché leur faire une place dans nos conseils municipaux ou même reconnaître leur chambre de commerce comme une assemblée dotée d'un caractère officiel. Les Chinois sont, et doivent demeurer des étrangers et ce serait une grave atteinte qui serait portée au principe de notre souveraineté sur ce pays si on leur donnait la possibilité légale de discuter et de contrôler les actes de gestion de notre administration.

Le voyage du gouverneur général [Baudoin]
(*L'Écho annamite*, 24 mai 1923)

Le gouverneur général quitta Quinhon le 19 mai à 6 heures du matin se rendant à Kontum par Ankhé ; il s'arrêta à 8 heures à l'usine Delignon* à Phuphong où il fut reçu par M. Corre ; il a pu constater que cette usine possédant 110 bassines fait aussi la filature et le tissage ; elle traite 1.000 kg de cocons par jour et occupe 600 ouvriers. Le gouverneur général se renseigna longuement sur la question de la sériciculture au point de vue local et préconisa une entente entre les différents industriels de l'Union [indochinoise].

Il arriva à 10 heures du matin à Ankhé où il fut reçu à la jumenterie par MM. le vétérinaire Lebouc et le délégué Descoops. Ankhé est beaucoup plus favorable, que Hué à l'élevage, sa jumenterie possède actuellement 140 têtes chevalines dont la plupart d'origine tarbaise donnent de beaux espoirs.

La station d'Ankhé compte aussi de beaux troupeaux de race bovine et ovine. Après un rapide déjeuner, le gouverneur général s'arrêta à Dakjappau où l'attendait M. Auger, directeur des plantations de café et de caoutchouc et de la station d'élevage de la concession Delignon*. Le gouverneur général ne put s'entretenir que quelques instants avec M. Auger en raison de l'incertitude du temps qui devait cependant s'améliorer dans le courant de la journée.

Le Chef de la Colonie arriva à Kontum à 16 heures émerveillé par la beauté de la région qu'il venait de traverser ; de gros efforts ont été faits pour augmenter la viabilité du parcours ; il est à noter que plus de 600 charrettes utilisent chaque mois cette route beaucoup plus fréquentée que la plupart des autres chemins de l'Annam ; une partie de cette voie est du reste comprise dans le projet qui doit relier directement Hué à Saigon par Dalat et Kontum.

Le Gouverneur général fut reçu par l'administrateur Kerbrat entouré des fonctionnaires de la circonscription, des membres de la mission catholique et d'une affluence très nombreuse d'Annamites et de Moïs venus saluer le chef de la colonie. Le gouverneur général séjourna à Kontum toute la journée du 20 mai pour se documenter sur place sur les possibilités de la route n° 11 devant passer par la province de Quangngai et de Quangnam. Accompagné de M. le Résident supérieur Pasquier, le chef de la colonie a parcouru la section de la route coloniale n° 14 jusqu'au poste de Docto à 60 km. de Kontum où il fut accueilli par de nombreuses tribus moïs dont plusieurs ont profité du passage du gouverneur général pour demander leur soumission ; dans l'après-midi, il a visité le centre de Kontum, l'école résidentielle, la Mission catholique, l'hôpital et les casernements de la garde indigène ; il a manifesté partout sa satisfaction et a décerné des médailles d'honneur à des chefs de tribus et à des gradés de la garde indigène qui ont rendu des services signalés à l'Administration. Dans la soirée, toute la population de Kontum célébra suivant ses coutumes le passage du chef de la colonie ; tous les villages de la province étaient représentés et assistaient à cette fête avec leurs jarres d'alcool.

Le gouverneur général accompagné de M. Pasquier quitta Kontum hier matin à 6 heures favorisé dans sa journée par un temps superbe et traversa tout le plateau qu'occupent les tribus moïs Djurais ; les habitants des villages, prévenus du passage du chef de la colonie, étaient venus nombreux sur la route pour le saluer. Le plateau Djara est particulièrement fertile, les agglomérations sont coquettes, propres et ont un certain air d'aisance. Le chef de la Colonie fut reçu par M. Sabatier, résident de Banméthuot ; à Ealeo, les habitants des environs étaient réunis pour l'attendre en grand costume de fête ; il arriva à Banméthuot vers 16 heures et reçut les hommages des chefs de tribus,

des fonctionnaires indigènes de l'Administration et de toutes les notabilités de l'endroit ; il visita ensuite le centre urbain, l'école et la milice.

Le gouverneur général compte se rendre aujourd'hui à Bandon et demain aux lacs pour voir sur place le tracé de la route qui doit relier le Darlac au Langbiang.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1923, p. 2, col. 3)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Les exportations [...]

— L'aigrette tend à disparaître en Indo-Chine où, autrefois, on la trouvait en abondance et des arrêtés en ont interdit la chasse. Le gouverneur Cognacq, en prenant le gouvernement de la Cochinchine, a fait don au Jardin botanique de Saïgon* de 70 aigrettes qu'il était parvenu à domestiquer à Hanoï. Ces aigrettes, vivant en volière, se reproduisent très aisément et ont des plumes aussi belles que si elles vivaient à l'état sauvage : les frais d'entretien sont minimes et seraient nuls pour les paysans qui installeraient leur volière sur une rivière qui dispenserait aux aigrettes leur nourriture habituelle. Chaque aigrette donne de 120 à 150 plumes par an ; les profits seraient donc très élevés. L'autruche a fait la fortune du Cap, l'aigrette fera-t-elle celle de la Cochinchine ?

Les événements et les hommes

— L'opinion française et indigène a accueilli avec enthousiasme la nomination de M. Merlin* comme gouverneur général.

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— Les avant-projets qui furent établis par la mission Candelier relativement au chemin de fer Saïgon-Cantho-Baclieu, Saïgon-Pnompenh ont été longuement étudiés en Conseil privé par l'Administration locale.

Faisant droit au vœu émis par le conseil colonial, sur la proposition de M. Labaste, M. le gouverneur de la Cochinchine aurait décidé de demander au Gouvernement général d'accorder la priorité au Saïgon-Baclieu.

La mission Candelier avait soumis, après étude, diverses propositions à l'administration locale relativement au passage des grands fleuves qui représente la plus grosse difficulté à surmonter dans la solution du Saïgon-Baclieu et M. Candelier préconisait comme plus économique le système des ferry-boats.

L'Administration ne semble pas en avoir jugé ainsi. Bien que les deux grands ponts prévus — l'un sur le Bassac en aval de Cantho, pont qui sera long de près de 1.400 mètres ; l'autre sur le Mékong entre Vinh-long et Sadec, pont qui sera long de près de 1.100 mètres — représenteront une dépense de près de 90 millions de francs. En raison de l'importance des travaux, l'Administration a cru devoir favoriser le projet des ponts à voie carrossable. Il nous en coûtera une dizaine de millions de plus, sans doute, mais l'augmentation du trafic par route doit évidemment compenser en peu de temps ce surcroît de dépenses.

L'avant-projet sera expédié au Tonkin à l'approbation de M. le gouverneur général.

Baclieu et Cantho, reliés à Saïgon par train et par route, c'est l'accroissement rapide de la richesse de ces deux beaux chefs-lieux, comme d'ailleurs, des chefs-lieux intermédiaires

— Dans les *Annales coloniales* du 24 mai, nous reproduisons les réflexions qui avaient été inspirées à notre confrère *France Indochine* par un projet de fusion des municipalités de Saïgon et de Cholon.

Voici l'exposé de la question tel qu'il a été présenté et adopté par la commission municipale de Saïgon* :

« La question n'est pas nouvelle, ainsi que l'indique un rapport de 1906 au gouverneur général, document dont il est donné lecture à l'assemblée. Le président de la Commission a énuméré les avantages du projet de fusion, tant au point de vue territorial qu'au point de vue administratif. Les deux villes ont une foule d'intérêts communs tout en ayant des vues dissemblables en raison de ce que Saïgon est une ville franco-annamite tandis que Cholon, au contraire, est essentiellement chinoise.

« Il n'en est pas moins vrai que la fusion des deux agglomérations donnerait à la nouvelle municipalité une population de 300.000 habitants et un budget de 3.000.000 de piastres, ce qui serait aussi avantageux que possible aux deux villes réunies.

« Le nouveau conseil comprendrait des conseillers français et indigènes élus et quatre délégués chinois, dont deux élus par les commerçants et industriels de Cholon et deux désignés par la chambre de commerce chinoise. Après quelques observations et explications complémentaires la fusion est votée à l'unanimité »

.....

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1923, p. 2, col. 4-6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Dans l'état actuel de la législation indochinoise, les navires de mer **jaugeant moins de 20 tonnes**, ainsi que les chaloupes et barques de rivière échappent aux lois et règlements de l'hypothèque maritime qui s'appliquent seulement aux embarcations de mer.

Or, en raison de l'importance de la batellerie fluviale dans les régions deltaïques de la Cochinchine et du Tonkin, le gouverneur général de l'Indochine estime qu'il serait opportun de doter cette colonie d'un régime d'hypothèque fluviale analogue à celui en vigueur dans la métropole, mais adapté aux contingences et aux besoins locaux.

Cette mesure fait l'objet du décret du 25 mai 1923.

La vie économique

— Le directeur des services économiques de l'Indochine a présenté au Conseil supérieur une communication au sujet de la situation financière de la **Flotte indochinoise**.

.....

Les événements et les hommes

— La presse indochinoise s'intéresse vivement au programme de constitution d'un dominion français du Pacifique, que M. Archimbaud a ébauché, puis développé dans ses rapports sur le budget des colonies pour 1922 et 1923. Ce dominion, à la tête duquel serait placé, comme commissaire général, le gouverneur général de l'Indochine, comprendrait l'Indochine, la Nouvelle-Calédonie et toutes les îles françaises du Pacifique.

Depuis un an, cette idée du groupement de nos possessions du Pacifique a pris rapidement une importance de premier ordre et l'adhésion publique et entière que lui a

donnée M. Sarraut, ministre des Colonies, a d'ailleurs grandement contribué à son succès. La réforme projetée a principalement pour objet de donner au gouverneur général de l'Indochine, la haute direction de la politique française dans le Pacifique et à l'Indochine, un pouvoir de tutelle morale et, dans certains cas, matérielle sur toutes nos possessions océaniennes, en vue de les tirer de leur état d'abandon actuel.

Les avantages de cette réorganisation ont été éloquemment exposés par le distingué rapporteur du budget des Colonies.

Avantages administratifs. Un commissaire général de la République française assurerait dans le Pacifique une continuité de vues, une unité d'action, et pourrait ainsi obtenir des gouverneurs de nos colonies océaniennes, des efforts concordants pour le développement de nos intérêts et le respect de nos droits.

Avantages financiers. L'union des colonies du Pacifique, sous l'égide de l'Indochine, leur donnerait une importance et un crédit qu'elles ne sauraient trouver seules, elles pourraient ainsi trouver les capitaux nécessaires à leur mise en valeur. Peut-être même l'Indochine pourrait-elle prendre à sa charge les subventions allouées à ces colonies par le budget de l'Etat et qui s'élèvent à 813.500 francs.

Avantages économiques : L'Indochine contribuerait à la prospérité des Colonies du Pacifique en s'attachant à leur fournir de la main-d'œuvre annamite et en favorisant la création d'une ligne de navigation destinée à la relier directement à ces possessions.

La presse indochinoise ne méconnaît pas les avantages de tous ordres qui pourraient résulter de l'entr'aide coloniale ainsi concue, « mais, dit notre confrère la *Tribune indigène*, nous ne devons pas oublier que l'Indochine est un État naissant où il reste encore beaucoup à faire ». Le Transindochinois n'est pas encore achevé, la construction des voies de pénétration au Laos, l'aménagement des ports, les travaux de drainage et d'irrigation absorberont encore des centaines de millions. « Sans être égoïste, on voudra bien estimer naturel que l'Indochine désire garder l'intégralité de ses ressources pour son équipement économique. » Si, d'après la *Tribune indigène*, l'Indochine a besoin de toutes ses ressources financières, elle ne dispose pas non plus d'un excédent de main-d'œuvre. « D'immenses régions du Haut-Tonkin ou derrière la chaîne Annamitique, ou sur les plateaux laotiens, ou dans le delta du Mékong, n'attendent que d'être remuées pour produire ; dans nos rizières de l'Ouest, tous les ans, la récolte se fait péniblement et imparfaitement, faute de moissonneurs. L'honneur que la nation protectrice voudrait nous faire en transformant l'Indochine en une petite métropole des Colonies du Pacifique est de ceux que nous apprécions à leur juste valeur, mais il promet de nous coûter en hommes et en argent au delà des limites des ressources dont notre pays lui-même a encore grandement besoin. »

De même, notre confrère *l'Opinion* écrit :

« Mais que pense l'Indochine de ce projet ? Se montre-t-elle résolue à ces libéralités en hommes ou en argent ? Ne trouve-t-elle pas que la Métropole en dispose étrangement » et plus loin : « Aussi bien, c'est surtout la Métropole qui est intéressée à rattacher à l'Indochine nos possessions du Pacifique. C'est donc à la Métropole qu'il incombe de faire la dépense de premier établissement de la combinaison projetée. Plus tard, lorsque l'expérience portera ses fruits et qui-e l'Indochine les recueillera, on pourra lui demander, sous une forme à déterminer, le remboursement des crédits engagés. ».

CAMBODGE

La vie administrative

— Les voies urbaines de Phnom-penh, non encore dénommées, porteront désormais les dénominations suivantes :

1° Avenue doublant l'avenue de Kampot, « avenue Boulloche » ;

2° Une des rues à ouvrir parallèlement au boulevard Miche dans le nouveau quartier européen en construction « rue Octave-Vandelet », en souvenir du regretté délégué au

Conseil supérieur des Colonies dont le souvenir est toujours dans la mémoire des vieux Cambodgiens.

— Par arrêté du gouverneur général p. i. du 3 avril 1923, le greffier institué près le Tribunal de 1^{re} instance de Phnom-Penh (Cambodge) cessera de remplir les fonctions de notaire qui lui étaient attribuée par les articles 4 du décret du 16 octobre 1897 et 200 du décret du 16 février 1921.

Les fonctions de notaire dans le ressort du Tribunal de Phnom-Penh seront à l'avenir remplies par un officier ministériel nommé sur la proposition du directeur de l'Administration judiciaire, par arrêté du gouverneur général conformément aux articles 59 du décret du 19 mai 1919 et 201 du décret du 16 février 1921.

L'office nouvellement créé sera soumis à la réglementation du notariat en vigueur en Cochinchine qui est expressément déclarée applicable au Cambodge sous réserve de la dérogation prévue par le présent arrêté.

Les événements et les hommes.

— Un rapport établi par le résident supérieur au Cambodge donne les renseignements suivants :

Malgré un typhon assez grave en mars 1922 et une récolte déficitaire dans certaines provinces, la situation politique du Cambodge s'est maintenue bonne, au cours de 1921-1922. L'ordre public et la tranquillité générale n'ont pas été troublés.

« De tempérament calme, d'humeur paisible, très attaché aux traditions du passé et à sa religion, le Cambodgien ne porte aucun intérêt aux événements du dehors dont l'écho ne lui parvient d'ailleurs que très affaibli. Dégagé de toute aspiration nationale, il reconnaît les bienfaits de l'œuvre française, ne cache du reste pas ses sentiments de gratitude et donne des preuves fréquentes de son loyalisme. »

Par contre, ce peuple se laisse assez facilement influencer. On en vit un exemple en septembre 1921, à Kompong-speu, lorsque des illuminés habiles exploiteurs de la crédulité publique avaient provoqué quelques incidents qui furent, d'ailleurs, très facilement réprimés par les autorités locales.

Néanmoins, le Protectorat ne doit pas se relâcher d'une active surveillance politique vis-à-vis de ces fauteurs de désordre hostiles à notre domination, vis-à-vis aussi des éléments chinois qui, tenus au courant, par les journaux étrangers ou par les immigrants, de la guerre civile en Chine, des grèves de Hong-Kong des démêlés de l'Empire du Milieu avec le Gouvernement de Macao, font volontiers une sourde propagande.

Dans l'ensemble, la population cambodgienne nous est foncièrement fidèle et nous a déjà donné maintes preuves de son loyalisme. Faut-il rappeler sa participation à l'emprunt ? « Le peuple protégé, rompant ses coutumes ancestrales qui le poussent à garder son argent improductif, confiant ses disponibilités au peuple protecteur pour coopérer à la mise en valeur de l'Indochine et collaborer à l'œuvre d'organisation et de civilisation que nous avons entreprise, ne pouvait pas donner une meilleure marque de sa reconnaissance et de son attachement. » Une somme de près d'un million de piastres fut réunie en deux semaines et aurait certainement été dépassée, si l'émission n'avait pas été close prématurément.

La perception des divers impôts faisant l'objet de la réforme fiscale de 1921, et en particulier du nouvel impôt auquel ont été astreints, pour la première fois, les jeunes Cambodgiens de 18 à 20 ans, exonérés jusqu'à cette année de toute contribution, s'est effectuée dans le plus grand calme, avec beaucoup de bonne volonté de la part des indigènes. De même, les opérations de recensement de la population et du bétail ont eu lieu sans aucun incident « sans provoquer d'émotion fâcheuse parmi la population. »

Devant de tels résultats, on ne peut que louer la politique de prudence, de justice et d'équité du Protectorat, et aussi pour une large part, le loyalisme de S. M. Sisowath et son influence heureuse sur son peuple.

TONKIN

La vie économique

— Le *Bulletin économique de l'Indochine* donne les renseignements suivants sur le [service séricole au Tonkin](#) :

— Les chambres de commerce de Hanoï* et de Haïphong* ont souvent des avis opposés sur les mêmes questions, et elles ont perdu beaucoup de leur autorité par la création de groupements privés rendus nécessaires par les règlements désuets des chambres de commerce qui sont, par exemple, fermées à ceux qui exploitent des mines.

Les intéressés demandent que les deux chambres soient fusionnées en une chambre de commerce du Tonkin et que ses règlements soient élargis. Il serait souhaitable aussi, que les fondés de pouvoirs des sociétés dirigées de Paris, eussent des pouvoirs plus étendus.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 31 mai 1923, p. 2, col. 3-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Les recettes budgétaires.

Les événements et les hommes

— Notre confrère du Tonkin, le *Courrier d'Haïphong* fait remarquer que parmi les charges budgétaires qui incombent à l'Indochine, figure une somme de 13 millions pour « contribution aux dépenses militaires de la Métropole ». Notre empire asiatique jouit du peu enviable privilège de payer la plus forte contribution militaire imposée aux colonies françaises. Là ne se bornent pas ses sacrifices ; il faut citer encore une contribution de 375.000 francs aux dépenses de l'Aéronautique militaire coloniale, 4.571.320 \$ pour l'abondement des soldes, 38.500 \$-de suppléments de soldes aux militaires indigènes, 132.300 \$ de dépenses pour l'aéronautique indochinoise, 149.700 \$ de dépenses occasionnées par l'envoi en France et le retour en Indochine de contingents.indigènes. On arrive donc ainsi, sans parler de menus frais et des dépenses des services maritimes, on arrive à un total de 6.923.850 piastres, soit, en réalité, une cinquantaine de millions de francs. C'est une très lourde charge pour les budgets de la colonie, qui ont. besoin de crédits importants pour continuer l'œuvre de mise en valeur du pays. Aussi faut-il souhaiter que ces dépenses de souveraineté.ne soient pas augmentées par un relèvement de la contribution militaire.

— Au sujet de [la question de la réduction du nombre des provinces](#) dont il est question en Indochine, notre confrère *Le Courrier de Haïphong* écrit ce qui suit :

La résurrection des deux provinces de Phu-ly et Phuc-yên, transformées en délégations depuis plus de dix ans, peut paraître un simple détail dans l'ensemble de la vie administrative indochinoise. De fait, ces circonscriptions conservaient la plupart des organismes qui constituent la province et la réduction de personnel réalisée était assez faible. Certains vont même jusqu'à prétendre que la seule économie réelle était

l'attribution à l'administrateur délégué de frais de représentation et de tournées notamment inférieurs à ceux qu'il eût touchés comme chef d'une véritable province.

Il n'en reste pas moins que l'événement implique l'abandon d'un projet qui eut son heure de vogue : la réduction du nombre des provinces, sinon dans l'Indochine entière, du moins au Tonkin et en Cochinchine. Il n'y a pas grand-chose à faire en Annam dans cet ordre d'idées, la division administrative du pays étant imposée par le compartimentage géographique. Au Laos, les provinces sont fort étendues et, par ailleurs, les communications sont trop difficiles pour qu'on puisse songer à relâcher un réseau administratif à mailles très larges. Les mêmes observations s'appliquent, quoique dans une moindre mesure, au Cambodge.

Au Tonkin, on compte, avec les territoires militaires, vingt-six provinces pour une superficie de 119.000 kilomètres carrés et une population de 6 millions et demi d'habitants environ. La population moyenne des provinces est de 250.000 habitants. Mais si l'on considère les provinces du delta seulement, on trouve par province une moyenne de 440.000 habitants.

La Cochinchine, avec ses vingt provinces ou délégations compte environ 3 millions et demi d'habitants, soit 175.000 par province. C'est cependant un pays assez analogue au delta tonkinois et qui jouit du précieux avantage d'un réseau routier très complet, par conséquent de communications rapides et faciles. Cependant, la plus peuplée des provinces de Cochinchine, My-tho, ne compte guère que 312.000 habitants, 408.000 avec sa délégation de Gocong, organisée comme l'était jusqu'au 31 mars celles de Phuly et Phucyén. Nous sommes très loin des quelque 850.000 habitants de Thaï-Binh ou Nam-Dinh. Sans doute peut-on objecter que la Cochinchine, pays d'administration directe, exige un peu plus grand nombre de fonctionnaires. L'argument ne serait pas sans valeur ; mais il serait une condamnation du système adopté dans la colonie du Sud car les sommes consacrées au paiement des soldes font, en ce moment, défaut aux budgets locaux qui doivent restreindre à un minimum leurs budgets d'assistance sociale et de travaux.

Aussi bien, d'autres considérations s'imposent : si, en somme, au Tonkin, et surtout dans le Delta, notre action administrative s'exerce de telle sorte que la situation politique soit des plus satisfaisantes et que l'ordre y règne, il n'en est pas moins vrai que l'on est amené à se demander si l'évolution de la Cochinchine n'a pas été favorisée par une action politique et administrative plus intense, due à la présence dans l'intérieur d'un nombre relativement plus élevé de fonctionnaires.

Et, à ce compte, on en arrive à se demander si le rétablissement des provinces supprimées n'est pas politiquement opportun.

Nous avons dit récemment ici pourquoi nous considérons le moment venu de renforcer l'influence française en Indochine et que nous avons un intérêt certain à ne pas laisser s'affaiblir outre mesure le nombre de nos compatriotes fixés dans le pays.

À cet égard encore, le rétablissement des provinces de Phuc-yén et Phu-ly peut présenter des avantages.

COCHINCHINE

La vie économique

— Dans un discours prononcé à la fin d'un dîner qui lui était offert par le président du conseil colonial, [M. Outrey](#), député de la Cochinchine, a émis quelques observations au sujet de la question des emprunts que le gouvernement général de l'Indochine se propose de lancer pour exécuter le programme des grands travaux.

CAMBODGE

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 5 avril 1923 :

M. Patry (Raoul-Léonce-Guillaume), administrateur de 1^{re} classe des Services civils, est désigné pour remplir les fonctions de résident maire de Phnom-penh*, en remplacement de M. Chassaing, administrateur de même classe, en instance de congé.

M. Patry cessera d'exercer les fonctions d'inspecteur des Affaires politiques et administratives au Cambodge le 6 avril 1923, date de sa prise de service comme Résident-maire.

— L'art khmer qui brilla d'un si vif éclat au cours des siècles révolus, était en train de mourir. Notre administration a entrepris de le faire revivre grâce à la création d'un musée, d'une école des Arts cambodgiens* et d'un office des arts cambodgiens qui met la clientèle en présence des artisans.

L'école a déjà formé une soixantaine d'artisans. Elle en instruit 160. Sous son impulsion, on voit revivre l'architecture, la sculpture, l'orfèvrerie, le tissage des sampots, la fonte d'art.

Prochainement, on formera des ouvriers pour la sculpture du marbre, l'enluminure des poteries, et l'art du laqué.

En 1924, l'école ouvrira des cours de damasquinage, de niellage et d'émaillage des métaux.

L'industrie des sampots, complètement tombée en désuétude depuis une dizaine d'années, se réveille sous l'impulsion énergique de l'office des arts cambodgiens, et les ventes sont de plus en plus nombreuses.

On a de bonnes raisons de croire que les autres arts cambodgiens renaîtront aussi vite. Déjà, la demande d'objets ciselés dépasse de beaucoup la production des artisans cambodgiens. Il n'en faut pas plus pour stimuler leur goût et le désir de perfectionner leur technique.

Les événements et les hommes

— Le 9 février dernier, le poste de Pailin, dans la province de Battambang, recevait la visite inopinée du Prince Kophanas, gouverneur de Chantaboun, accompagné du général commandant la région, du lieutenant-colonel commandant la place, de l'amploeu de Bakam et d'une escorte d'une dizaine de cavaliers.

Le prince, retenu à déjeuner ainsi que les officiers, par le chef de poste, lui expliqua qu'étant venu dans la région siamoise voisine, il avait tenu à venir saluer le délégué français.

Il s'entretint de l'état des voies de communication et des moyens de les améliorer, invita le chef de poste à lui rendre visite à Chantaboun.

À l'issue du repas, le prince a glorifié la France et a manifesté des sentiments de sympathie des Siamois envers la nation française et les autorités de l'Indochine.

Il est reparti après une visite au village de Pailin et quelques achats de bijoux, heureux de l'accueil cordial qui lui avait été fait.

ANNAM

Les événements et les hommes

— M. le député Valude, membre de la Mission parlementaire en Indochine, a réussi à [Dalat](#) un superbe doublé de tigres dans les circonstances suivantes.

.....
— Au cours -de son voyage en Europe, le roi d'Annam ayant souvent déclaré qu'il réalisait une des pensées de son père en venant remercier la France de ses bienfaits, M. Pasquier, résident supérieur, eut l'idée de donner un témoignage de notre gratitude au souverain actuel, en la reportant sur la mémoire de son père, Sa Majesté Dong-khanh.

À cet effet, d'accord avec le ministre des Colonies, une superbe palme en bronze doré, portant une couronne de chênes et de lauriers, liée par un ruban sur le métal duquel furent gravés ces mots : « La France à S. M. Dong-khanh » fut commandée.

Dès sa réception, le Résident supérieur demanda à Sa Majesté à quelle occasion il serait possible d'en faire remise officielle au nom du gouverneur général et du gouvernement de la République. Le roi, très touché, profita de la cérémonie *Thanh-minh* et pour la première fois, le Résident supérieur a été admis à franchir officiellement la porte de bronze ouverte à l'occasion des fêtes rituelles de la Pure Clarté.

En déposant la palme sur le tombeau, M. Pasquier a rappelé les titres que conservait l'empereur Dong-khanh à la gratitude de la France. Il a associé Leurs Majestés les Reines Mères à cet hommage.

En répondant au Résident supérieur, l'Empereur d'Annam a dit :

« Sa Majesté l'Empereur mon père est illuminé par les bienfaisants rayons de cette palme, qui éclairent, par réflexion, les destinées brillantes et éternelles du peuple d'Annam. »

— Sans s'arrêter aux polémiques suscitées par le retard apporté à l'ouverture du Lang-bian Palace, il est intéressant de se faire une idée exacte de la situation actuelle de la station d'altitude de *Dalat*, d'après l'intéressant rapport du commissaire délégué du Lang-Bian que publient le *Réveil saïgonnais*, le *Courrier d'Haïphong* et l'*Opinion*.

.....

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} juin 1923, p. 2, col. 2-3)

COCHINCHINE

La vie économique

— Le mois de février a été, paraît-il, extrêmement froid dans la partie nord de l'océan Pacifique. Dans les provinces septentrionales du Japon, les récoltes sont si compromises qu'on y craint la famine.

.....

Notre confrère, le *Courrier saïgonnais* demande que l'Indochine suive de près ce mouvement car la demande japonaise sera tellement importante que, fatallement, elle se répercutera sur l'ensemble du marché. « Nous avons le devoir de ne pas nous démunir nous-mêmes de la totalité de nos disponibilités, si nous ne voulons pas à notre tour laisser se créer en Indochine une disette due exclusivement à un excès d'exportation. Des mesures conservatoires ne seraient peut-être pas de trop. »

ANNAM

La vie administrative

— Par arrêtés du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 15 mars 1923 :

M. Delibes, administrateur de 3^e classe des services civils, désigné par arrêté du 18 février 1922 pour prendre provisoirement la direction de la province du Haut-Donnaï (Annam), est effectivement chargé de la direction de cette même province.

M. Monnet, administrateur de 3^e classe des Services civils, chargé provisoirement par arrêté du 26 mai 1922 de l'expédition des affaires courantes de la province de Ha-tinh (Annam), est effectivement chargé de la direction de cette même province.

M. Colombon (Gabriel-Antoine-Maurice), administrateur de 3^e classe-des Services civils de l'Indochine, rentrant de congé et maintenu à la disposition du résident supérieur en Annam., est désigné pour prendre la direction de la province de Khanh-

hoa, en remplacement de M. Bréda, administrateur de 2^e classe, et à dater du départ en congé de ce dernier.

Les événements et les hommes

— Notre confrère de Saïgon, le *Réveil saïgonnais* annonce qu'il est question de créer un [lycée à Dalat](#).

TONKIN

La vie administrative

— Par arrêtés du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 9 avril 1923 :

M. Géran, administrateur de 1^{re} classe des Services civils mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin, est désigné pour prendre la direction de la province de Sontây, en remplacement de M. Lachaud, administrateur de 2^e classe.

M. Lachaud, directeur de la province de Sontây, est désigné pour prendre la direction de la province de Ha-dông, en remplacement de M. Delamarre, administrateur de 2^e classe, partant en congé.

M. Broni, administrateur de 2^e classe des Services civils, affecté à la Résidence supérieure, est désigné pour prendre la direction de la province de Quang-yên, en remplacement de M. About.

M. About, administrateur de 3^e classe des Services civils, est désigné pour prendre la direction de la province de Phuc-yên.

M. Forsans (Pierre), administrateur de 3^e classe des Services civils, chef du 4^e bureau de la Résidence supérieure, est désigné pour prendre la direction de la province de Hanam.

M. Giran (Paul-Émile), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, en service au Laos, est mis à la disposition du Résident supérieur au Tonkin.

CAMBODGE

Les événements et les hommes

— Les Cambodgiens ont fêté le premier jour de l'année cambodgienne qui correspond au 13 avril de notre calendrier.

Dès le 11 avril, les cérémonies rituelles ont été célébrées par les bonzes à la pagode du Phnôm en présence de Sa Majesté Sisowath qui offrait à ses sujets des séances de danses, sous un hangar élevé sur les pelouses du jardin.

Les cérémonies religieuses se sont continuées pendant les journées des 13, 14 et 15 avril. Des réjouissances publiques ont en lieu au Palais ainsi qu'une réception des Mandarins.

LAOS

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 22 mars 1923 :

M. Dauplay (Jean-Jacques), administrateur de 2^e classe des Services civils, rentrant de congé et maintenu au Laos, est désigné pour remplir les fonctions d'inspecteur des Affaires politiques et administratives de ce pays de l'Union.

Les événements et les hommes

— MM. le professeur Brunhes et les ingénieurs Getten et Pouyanne ont parcouru la [route de Thakhek à Vinh](#), en voyage d'étude, quoique avec des préoccupations d'ordres différents. Le savant professeur au Collège de France poursuit ses investigations au sujet de la géographie humaine et complète une documentation qui promet, pour la mission dont il a été chargé, des résultats tout à fait remarquables. M. Getten s'intéresse plus

particulièrement au projet de voie ferrée qui, partant de Tanap, sur la ligne Vinh-Dongha, traversera la chaîne annamitique au col de Meu-gia et atteindra Thakhek débloquant ainsi le Moyen-Laos. Quant à l'inspecteur général des T. P., il prépare sur les lieux les prochaines campagnes de grands travaux. Il étudie notamment le réseau de routes de pénétration au Laos. Dans ce but, après la région Vinh-Thakhek, il inspectera celle du Tran-ninh, de façon à en ordonner les travaux et à se rendre compte de l'effort financier qui en résultera pour la Colonie.

— Le gouverneur général p. i., M. Baudoin, vient de faire au Laos un voyage qui montre combien les relations deviennent chaque jour plus faciles entre ce pays et le Tonkin. M. Baudoin a parcouru le plateau du Tranninh sur plus de 200 kilomètres de route en partie empierrée ; il a même pu s'avancer vers Luang-Prabang sur 73 kilomètres et se rendre aux mines d'or de Long-thac [Songhac] qu'il a visitées ainsi que le champ d'aviation. M. Baudoin, avant de rentrer à Hanoï, a visité les établissements scolaires et les services de santé de Xieng-khouang.

— Il vient d'être fait en Indochine, avec les automobiles à chenilles*, système Kégresse, une tentative des plus intéressantes.

L'inspecteur général des T. P. de l'Indochine a fait venir des usines Citroën deux autos-chenilles, pour les digues trop étroites ou démolies du Delta. Elles ont permis de descendre à chaque instant dans la rizière et de grimper ensuite le talus assez escarpé.

Le succès a décidé le résident du Tran-ninh, au Laos, à utiliser les mêmes engins pour le parcours entre Doluong et Cuarao, à travers les cols de la chaîne intérieure de l'Annam.

.....

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Le gouverneur Cognacq a proposé à M. Baudoin, la création d'un corps d'interprètes européens. Cette mesure serait très heureuse : les indigènes manquent généralement de connaissances leur permettant de bien traduire, et l'on se rappelle les conséquences qu'eût une erreur de traduction dans un discours de M. Klobukowski. D'autre part, on pourrait ne plus demander aux fonctionnaires des services civils que ce qu'il faut d'annamite ou de cambodgien pour expédier les affaires courantes.

On exigerait des interprètes, la licence en droit et le diplôme des langues orientales.

— M. Baudoin vient de décider que les sommes qui seront payées aux fonctionnaires demandant à voyager par la voie normale seraient basées sur les tarifs des *Chargeurs réunis* qui sont les moins chers. Cette question en appelle une autre : certains fonctionnaires ne voyagent que par les Chargeurs : le confort étant très inférieur à celui des *Messageries maritimes*, la Colonie ne devrait-elle pas les faire participer à l'économie qu'elle réalise sur le prix de leur passage, puisque cette économie est faite à leurs dépens ?

Les événements et les hommes

— La question du développement de la propriété chinoise* en Indo-Chine est une de celles qui préoccupent le plus les Annamites. L' « Écho annamite » déplore cette « invasion pacifique chinoise », « cette éviction lente et continue des indigènes qui constitue un danger aussi bien pour la population française que pour ces derniers », et réclame des mesures de protection. Des objections d'ordre diplomatique ont, jusqu'ici, été mises en avant, « disant que la moindre modification au « *statu quo* » ne

manquerait pas de soulever les protestations de la Chine et d'attirer des représailles de la part de cette dernière à l'encontre des Français fixés dans la république céleste.

Si les Chinois jouissent pleinement du droit de propriété en Indo-Chine, il n'en est pas de même pour les Français de Chine à qui la réciprocité de traitement n'est pas accordée.

D'autre part, en France dernièrement, l'acquisition des immeubles par les étrangers a attiré l'attention du Parlement et à la fin de 1922, la Chambre a adopté, sans débat, un projet de loi soumettant à l'autorisation du gouvernement tout achat d'immeuble, ou même tout bail de plus de neuf années, contractés par des étrangers.

« Pourquoi, écrit l' « Écho annamite », ne promulguerait-on pas en Indo-Chine, ce décret de loi ? » Dans la métropole comme dans la colonie, c'est la seule et véritable mesure d'intérêt national, contre l'accaparement des terres par les étrangers.

CAMBODGE

Les événements et les hommes

— Les boutiquiers chinois mettent en vente et en vue des objets « Made in Germany » venant en droite ligne de Bangkok sans avoir acquitté aucun droit de douane. Cette contrebande est d'autant plus aisée que les passagers venant du Siam ont toute facilité pour descendre à Kép une valise à la main sans être inquiétés par le poste de douanes de l'endroit.

Le commerce français a assez de mal à faire ses affaires sans que nos ennemis d'hier ne viennent inonder le marché de leur kameleote passée en fraude. Non seulement une surveillance active s'impose à la douane de Kép, mais des visites chez les commerçants asiatiques sont nécessaires pour sauvegarder les droits des commerçants français.

TONKIN

Les événements et les hommes

— Le 3 avril, un incendie a dévoré presque entièrement le fort village de Phuong-Lam, faubourg commercial de Hoa-Binh, sur la rivière Noire. Plus de 200 maisons ont été brûlées ; de grands magasins pleins de marchandises sont consumés et des sommes importantes de numéraire ont disparu.

Les dégâts sont très importants.

LAOS

La vie économique

D'après notre confrère du Tonkin, *Le Courier d'Haïphong*, des renseignements provenant du Laos font ressortir l'impossibilité où se trouvent nos compatriotes se livrant au commerce dans cette partie de l'Indochine de lutter efficacement contre la concurrence des produits étrangers qui arrivent du Siam.

Les difficultés de transport, les taxes relativement lourdes que doivent acquitter les produits achetés à Phom-Penh ou à Saïgon ont pour conséquence d'élever considérablement le prix des marchandises arrivant au Laos par les voies françaises, c'est-à-dire par l'Annam et le Mékong.

Si le système de protection douanière avait son plein effet au Laos comme dans le reste de l'Union indochinoise, les commerçants laotiens ne seraient pas en droit de se plaindre. Mais il n'en est pas ainsi : un mouvement considérable d'échanges se fait entre le Siam et les trafiquants indigènes du Laos lesquels, après s'être approvisionnés à Oubone *en* marchandises étrangères, allemandes avant la guerre, maintenant anglaises ou japonaises, descendent le Se-Moun jusqu'à son confluent avec le Mékong, franchissent ce fleuve le plus souvent sans payer la moindre redevance et inondent le marché laotien d'articles dont les prix sont inférieurs à ceux des maisons françaises de Phnom-Penh ou de Saïgon.

Tout se passe à peu près de même pour l'exportation. Dans le gros centre d'Oubone, d'un accès relativement facile, résident des Chinois qui jettent sur le Laos français une nuée d'acheteurs chargés de rafler la partie la plus intéressante des produits du pays.

C'est ainsi que la presque totalité de sticks laque prend le chemin du Siam et va alimenter les raffineries anglaises traitant ce produit. Le transport se fait par des pirogues de contrebandiers qui passent facilement dans des fonds de quelques centimètres, de sorte que sur les 2.500 kilomètres parcourus par le Mékong en territoire laotien une surveillance effective est presque impossible, même en dotant la Douane d'un service de chaloupes, lesquelles ne pourraient naviguer que dans des espaces restreints et à des hauteurs d'eau bien déterminées.

En somme, il y a une situation anormale et tout ce qui sera fait pour y remédier rendra un service considérable aux intérêts français.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 5 juin 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— La Chambre Syndicale des Grains et Farines de la Meunerie de Paris, a tenu le 4 juin, une réunion spéciale à la Bourse de Commerce, en vue de jeter les bases d'un contrat en août, fret et assurance pour l'Indochine.

Les événements et les hommes

— Notre confrère de Saïgon, *l'Opinion*, se félicite du grand développement pris par l'enseignement des arts appliqués en Indochine. À l'[école des arts appliqués de Hanoï](#), de même qu'à l'école des arts industriels de Saïgon, où l'enseignement professionnel a été créé, l'augmentation du nombre des élèves suivant les cours est si considérable que les locaux sont notoirement insuffisants et qu'il va falloir augmenter à la fois le personnel et le matériel.

.....
— Les subventions forfaitaires attribuées en 1923 par le Gouvernement général de l'Indochine aux postes diplomatiques françaises en Extrême-Orient pour le fonctionnement des œuvres d'influence française, s'élèvent à 40.750 piastres se décomposant ainsi :

À la délégation du Quai d'Orsay à Yunnanfou, 11.190 piastres ; à la légation de France à Bangkok, 2.970 p. ; au consulat de France à Canton, 12.800 p. ; au consulat de France à Pakhoï, 5.000 piastres ; au consulat de France de Hoïhao, 3.880 p. ; au consulat de France, à [Mongtzeu](#), 3.600 p. ; au consulat de France à Oubone. 730 p. ; au consulat de France à Longtchéou, 500 piastres.

CAMBODGE

La vie économique

— L'exportation considérable de bétail qui se faisait du Cambodge aux Philippines a été arrêtée le 16 septembre dernier par le Gouvernement philippin sous prétexte que ce bétail introduisait dans le pays la peste bovine. Un vétérinaire inspecteur général fut envoyé en mission ; il vient de rentrer à Hanoï et a fort bien réussi. Un parc quarantenaire sera établi à Phnom-Penh où les animaux seront soumis au traitement sérothérapique et l'on n'enverra à Manille crue des bêtes immunisées.

Déjà, 1.800 têtes de bétail ont été exportées et des ordres d'achat pour 13.000 têtes auraient été passés.

Ainsi se trouve heureusement résolue une question grave pour le Cambodge, puisque ce pays exporte à Manille environ 3.000 têtes par mois.

Les événements et les hommes

— Trois organismes distincts mais étroitement solidaires constituent le service des arts cambodgiens : a) Le musée Albert-Sarraud ; b) L'école des Arts cambodgiens* qui forme des artisans ; c) La direction des arts cambodgiens qui met la clientèle en présence de ces artisans.

Depuis 1918, date à laquelle ces divers services ont été mis sur pied, des résultats intéressants ont déjà été obtenus. Une soixantaine d'artisans environ, formés dans les différentes sections d'architecture, de sculpture, d'orfèvrerie et joaillerie, de fonte d'art, de tissage des sampots, sont sortis de l'Ecole et répartis dans les corporations cambodgiennes.

Depuis janvier 1922, l'Ecole compte 155 élèves, contre 125 en 1920, et les cours ont un tel succès qu'il est question d'adoindre aux sections déjà existantes, celles de l'enluminure des poteries, de l'art du laque de damasquinure, de la niellure et de l'émaillage sur métaux, qui permettront de satisfaire les demandes des grands musées européens.

L'industrie des sampots, complètement tombée en désuétude depuis une dizaine d'années, se réveille sous l'impulsion énergique du service des Arts : tandis qu'en 1920, une quarantaine de ces pièces de soie avaient été écoulées, 260 sampots ont été vendus en 1921 pour 4.475 piastres 43 et 459 en 1922 pour 7.418 piastres 70.

Le nombre des visiteurs passant aux offices de vente s'est accru de 1/12^e environ en 1922 tandis que le nombre d'affaires enregistré doublait presque.

Parallèlement le Musée du Cambodge, ouvert depuis juin 1920, reçoit plus de visiteurs :

En 1921, 1.294 Européens, 1.718 indigènes.

En 1922, 1.702 Européens, 3.043 indigènes.

Ses collections s'augmentent (nombre de pièces nouvelles entrées au Musée (en 1921 : 266 ; en 1922, 350) et sa bibliothèque s'accroît, ainsi que sa documentation photographique. Enfin, la *Revue d'arts et d'archéologie khmers*, subventionnée par le Protectorat et le Gouvernement général, est devenue l'organe de propagande en France et à l'étranger, des travaux des Services des Arts.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 7 juin 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Par arrêté du Gouverneur général par intérim de l'Indochine du 16 avril 1923 :

M. Echinard (Marie-Alfred-Jean-Baptiste), administrateur adjoint de 1^{re} classe des services civils, en service au Gouvernement, général de l'Indochine est mis à la disposition du Résident supérieur au Tonkin.

— Par arrêté du Gouverneur général par intérim de l'Indochine du 16 avril 1923 :

Le port de Bangkok (Siam) est déclaré contaminé de peste et ses provenances sont soumises aux mesures de défense prescrites par les règlements.

— Par arrêté du Gouverneur général par intérim de l'Indochine du 13 avril 1923 :

M. Chapoulart (*Camille-Fernand*)¹⁰, administrateur de 1^{re} classe des services civils en service au Tonkin, est affecté au Gouvernement général.

— Une section de Chemins de fer de campagne a été organisée en Indochine par un arrêté du Gouverneur général du 21 avril 1923.

La section de chemins de fer de campagne de l'Indochine, créée par décret du 20 décembre 1911, est commandée par l'ingénieur en chef de la circonscription d'exploitation des Chemins de fer de l'Indochine, membre de la Commission militaire centrale.

Cette section comprend trois divisions régionales dénommées :

Division régionale du Nord ;

Division régionale du Centre ;

Division régionale du Sud ;

et correspondant à chacune des commissions régionales créées par l'arrêté du 3 mai 1912.

Le commandement de ces divisions régionales sera respectivement exercé par les ingénieurs principaux, chefs des arrondissements des Chemins de fer du Nord, de l'Annam central et du Sud.

.....
— Par arrêtés du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 26 avril 1923 :

Est autorisé à partir du 15 avril 1923 un échange de mandats postaux entre la Belgique et l'Indochine.

Le maximum des mandats à destination de l'un ou l'autre office est fixé à 1.000 francs.

Les mandats tirés sur l'un ou l'autre des offices sont valables jusqu'à la fin du cinquième mois qui suit le mois de l'émission. À l'expiration de ce délai, les titres ne peuvent plus être payés que sur un visa pour date donné par l'Administration qui les a émis.

Les événements et les hommes

— Le licenciement en masse des agents contractuels a causé un grand mécontentement qui grandit encore du fait qu'on a pris parfois des étrangers, notamment des Levantins et des Grecs, pour les remplacer. Notre confrère du Tonkin, *France Indochine* estime qu'il est intolérable de voir priver de leur emploi de braves gens chargés de famille et médaillés militaires, sous prétexte d'économies, alors qu'on recrute des étrangers peu sympathiques qui leur sont très inférieurs.

— Beaucoup de fonctionnaires demeurent en Indo-Chine plus de trois ans sans prendre de congé : certains restent même huit ou dix ans, et cela sans avantages supplémentaires, puisque, après six ans, on ne peut obtenir de congé de plus d'un an. C'est là bien mal récompenser le dévouement de ces agents et l'attachement à leur service.

Aussi est-il question de majorer leur congé pris au delà de six ans de présence et même leur solde de congé, puisqu'ils épargnent de lourdes dépenses à la Colonie.

On demande aussi de n'accorder l'autorisation de rester sur place, après trois ans de séjour, que sur l'avis d'un conseil médical, comme il est fait actuellement pour l'armée.

COCHINCHINE

.....

¹⁰ Camille Chapoulart (Hyères, 1885-Nice, 1955) : futur administrateur maire de Hanoï (1941-1942). Voir [encadré](#).

Les événements et les hommes

— La commission permanente du conseil colonial s'est réunie le 1^{er} mai dans la salle habituelle de ses délibérations.

La séance ouverte à 21 heures n'a pas duré plus d'une heure et demie. Toutes les questions à l'ordre du jour de la session ont été solutionnées.

En ce qui concerne la proposition de fusion domaniale Saïgon-Cholon, on peut dire que, contre toute attente, elle n'a soulevé aucune discussion.

M. de Lachevrotière a voulu néanmoins excuser par une explication son obstination de la dernière séance. Il déclara donc qu'ignorant du dossier constitué, il avait cru entrevoir, dans le projet administratif, qu'on accordait au président du futur conseil municipal des prérogatives dangereuses pour les libertés électorales dont jouissent les Saïgonnais. Il avait donc demandé communication du dossier. La lecture qu'il en avait faite, comme l'examen d'un traité d'administration de la ville de Paris, l'avaient éclairé. Il reconnaît l'intérêt de l'organisation préconisée et il assure au projet son avis favorable.

À l'unanimité, ses collègues ont comme lui voté favorablement.

COLONIES ET PROTECTORATS

INDOCHINE

(*Le Temps*, 9 juin 1923, p. 2)

M. Baudoin, gouverneur général par intérim de l'Indochine, vient d'accomplir un voyage des plus intéressants dans la région montagneuse qui sépare l'Annam du Laos. Cette région, habitée par des peuplades primitives confondues sous le nom de Moïs, était naguère encore des plus difficiles à parcourir. M. Baudoin a pu couvrir dans des montagnes couvertes de forêts épaisses six cents kilomètres en automobile sur des routes entièrement construites par la main-d'œuvre locale, sous la direction de ses administrateurs. L'itinéraire suivi allait de Quinhon, sur la côte d'Annam, à Kontum et Banmethuot, par les cols de la chaîne Annamitique, et rejoignait la côte d'Annam à Nhatrang. Les régions traversées sont peuplées de Moïs soumis et de Moïs dissidents, qui, tous, ont fait le meilleur accueil au chef de la colonie.

Le Gouverneur général [Baudoin] au Cambodge
(*L'Écho annamite*, 9 juin 1923)

Le Gouverneur général, accompagné de M. le résident supérieur au Cambodge, a quitté Pnompenh hier matin à six heures, se rendant par voie de terre à Kompongcham où il arriva à 10 heures.

Il a reçu à la Résidence tous les fonctionnaires français et indigènes du centre particulièrement pavoisé avec le concours de la population à l'occasion du passage de M. Baudoin qui, comme on le sait, fut résident de cette importante province.

Le Chinois Dang-kao-Khau, gagnant du gros lot au dernier tirage de l'emprunt indochinois, qui habite Kompong-cham, s'est présenté au Chef de la Colonie et a offert d'abandonner pour les œuvres d'assistance de la circonscription la somme de 2.000 \$ à prélever sur le montant du lot. Le Gouverneur général a particulièrement félicité le généreux donateur.

Après avoir visité le centre, le Gouverneur général s'est rendu à la concession agricole de Chup, exploitée par la Compagnie du Cambodge* et ayant M. Bouilloud

comme directeur. Ce dernier lui a fait parcourir 50 kilomètres de route sur la concession, qui comprend, à l'heure actuelle, plus de 6.000 hectares défrichés, dont 1.900 plantés en hévéas, 400 en mûriers, 25 en bananiers, 1 en manioc, 1.500 en coton, 330 en patates douces, etc. Cette plantation utilise à certains mois de l'année près de 150 coolies cambodgiens et des groupements chinois et annamites du Tonkin, sous la direction de M. Bouilloud. Ces éléments ethniques donnent un rendement satisfaisant et travaillent en parfaite harmonie. Les résultats obtenus jusqu'ici placent cette concession comme la première du Cambodge. Elle est riche en résultats acquis comme en promesses pour l'avenir. Le Chef de la colonie a vivement félicité le directeur de la plantation.

Parti de Kompongcham à 14 h. 30, il est arrivé à Kompongthom hier soir à 17 heures.

Le Gouverneur général compte se rendre aujourd'hui aux ruines d'Angkor, par la route coloniale n° 1 bis.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 11 juin 1923, p. 2, col. 3-4)

COCHINCHINE

La vie économique

— Le *Bulletin financier et économique de l'Indochine* revient sur une question déjà maintes fois traitée, celle des droits de sortie dont sont frappés les paddys de Cochinchine.

Les événements et les hommes

— Les groupements de fonctionnaires de Cochinchine ont remis à la mission parlementaire un cahier de revendications que l'Interamicale de l'Annam-Tonkin a adoptées à son tour. Les fonctionnaires demandent : la péréquation des soldes sur la base de celles des agents des services civils ; l'attribution du supplément colonial au personnel de la marine ; l'amélioration des pensions ; la création d'un compte de réinstallation pour les retraités et l'amélioration des conditions de passage. Parmi les revendications d'ordre moral, on trouve : la fixation d'un minimum d'ancienneté pour l'avancement, la représentation effective du personnel dans les commissions et conseils, etc.

La plupart de ces demandes avaient déjà été formulées en 1913.

CAMBODGE

La vie administrative

— M. Eckert (Louis-Frédéric), administrateur de 1^{re} classe des Services civils, nouvellement affecté au Cambodge, est désigné pour remplir les fonctions d'inspecteur des Affaires politiques et administratives de ce pays de l'Union, en remplacement de M. Patry, administrateur de même classe, appelé à une autre destination.

— Un arrêté du résident supérieur au Cambodge du 1^{er} février 1923, approuvé par le Gouverneur général autorisant la Ville de Phnom-penh à percevoir au profit du budget urbain une taxe spéciale annuelle dite « Taxe de résidence de Phnom-penh ».

Cette taxe est due par tout Asiatique assujetti à l'impôt personnel qui, acquittant ledit impôt ailleurs qu'à Phnom-penh, réside néanmoins dans cette ville d'une façon habituelle.

— L'article 3 de l'arrêté du 30 décembre 1922, instituant à Phnom-Penh une chambre mixte de commerce et d'agriculture, est modifié ainsi qu'il suit :

« La chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge comprendra 10 membres français et 2 membres asiatiques étrangers, élus au scrutin de liste suivant les règles énoncées au présent arrêté, et deux membres indigènes dont un Annamite et un Cambodgien qui, à défaut de pouvoir être élus par un collège comptant vingt électeurs inscrits au minimum, seront désignés par le chef d'administration locale sur présentation de trois candidats de chaque nationalité choisis par cette assemblée. »

— La réfection complète de la ligne de Phnom-Penh à Kampot et à Kep (74 kilomètres) vient d'être terminée ; une ligne sera ensuite construite de Kampot au Bockor*, puis de Phnom-Penh à Battambang et on triplera la ligne de Phnom-Penh à Saïgon.

ANNAM

La vie administrative

— La quotité des taxes à percevoir dans le centre urbain de Hué a été fixée par un arrêté du 19 juin 1922 du résident supérieur en Annam.

Le centre urbain de Hué a été divisé en trois zones.

— Par arrêté du Gouverneur général p. i. de l'Indochine du 28 avril 1923 :

Le bureau secondaire de Postes et de Télégraphes de Dran (Annam) est ouvert au service limité des articles d'argent indochinois à compter du 1^{er} mai 1923.

TONKIN

La vie économique

— Trafic du port de Haïphong.

.....

Les événements et les hommes

— D'après des informations de diverses sources, les électeurs indigènes n'auraient pas marqué un très grand empressement lors des dernières élections à la [chambre consultative](#).

L'*Écho annamite*, de Saïgon, attribue cette apathie à la conviction qui s'est faite, peu à peu, chez les indigènes que cette assemblée est vraiment trop consultative et que ses attributions sont trop peu étendues.

Cette opinion ne paraît pas devoir être acceptée sans réserves, déclare notre confrère le *Courrier d'Haïphong*.

En réalité, les *nghi-viên* sont obligatoirement consultés sur le budget des recettes et les prévisions se rapportant aux dépenses d'intérêt économique et d'intérêt social.

Le Gouvernement local prend leur avis sur bon nombre de questions d'ordre fiscal et économique et, par ailleurs, la Chambre a le droit, dont elle use largement, d'émettre des vœux. En somme, les questions d'ordre purement politique sont seules écartées de ses délibérations. À cet égard, elle en est au même point que les assemblées françaises, sauf les Chambres. Les vœux politiques sont formellement interdits aux conseils généraux par l'article 51 de la loi du 10 août 1871.

Aussi bien convient-il surtout de s'en tenir au point de vue strictement local et de noter que les Annamites du Tonkin, avec leurs mandataires aux assemblées provinciale et consultative, sont mieux partagés que les Français, qui n'ont aucune représentation auprès du résident supérieur ; les deux notables français qui siègent au Conseil de protectorat étant nommés par le chef de l'administration locale. Il y a là, à l'égard de la population protégée, une marque de libéralisme à laquelle elle devrait se montrer sensible.

(*Les Annales coloniales*, 12 juin 1923, p. 2, col. 3-4)

COCHINCHINE

La vie économique

Les événements et les hommes

— En raison des nouvelles fantaisistes au sujet de l'*Albert-Sarrazin*, la direction de la [Flotte indochinoise](#) croit nécessaire de fournir l'exposé suivant des faits

TONKIN

La vie administrative

— La séance d'installation de la nouvelle chambre de commerce de Hanoï* a eu lieu mardi soir 17 avril 1923 à dix-sept heures, sous la présidence de M. Monguillot, résident supérieur.

La vie économique

— Notre confrère du Tonkin l'*Éveil économique* revient sur les avantages économiques et militaires que présenterait la construction d'une voie ferrée partant du rivage de Hongay, en baie d'Along, pour se raccorder à la ligne du Yunnan vers le sommet du delta du fleuve Rouge, en passant par Đông-Triệu, Thaï-Nguyên et Tuyênn-Quang.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 14 juin 1923, p. 2, col. 5)

Cochinchine

La vie économique

— Le service séricole de la Cochinchine* se complète de plus en plus par la mise en fonctionnement des stations de Saïgon, de Tân-Chân et de Chômoï (Long-Xuyênn).

La station de Saïgon comprend un atelier de grainage, d'où il a déjà été distribué en 1921, 36.623 pontes, et un atelier de filature et de tissage. En attendant de recevoir de France le matériel commandé en février 1921, l'atelier de filature continue de fonctionner avec des bassines indigènes. Par contre, les métiers de tissage ont été modifiés et un métier Jacquard est en service depuis cinq mois. En 1921, il a été tissé plus de 672 mètres de soie, 70 mouchoirs de 45 centimètres carrés et on a vendu pour 690 piastres de pongée. De Saïgon, il avait été envoyé à Marseille, pour [l'Exposition coloniale](#), 245 mètres de tissu représentant une valeur de 403 piastres environ.

La décentralisation du service de grainage a permis de donner satisfaction aux magasins en produisant des graines sélectionnées dans les deux principaux centres séricoles de la colonie. Les cocons produits à la magnanerie de Tân-Chân et ceux qui peuvent être achetés autour de ce centre ne sont plus expédiés à Saïgon mais utilisés sur place, le grainage établi à cette station séricole a produit en 1921 : 197.517 pontes. La station de Chômoï (Long-Xuyênn), moins importante, n'a produit que 19.931 pontes.

Il est à prévoir qu'en 1922, la production de l'une et l'autre station sera en progression sensible puisque, pour les quatre premiers mois de l'année, on a déjà obtenu : à Tân-Chân, 116.034 pontes, à Chômoï, 31.256 pontes.

L'organisation séricicole de la Cochinchine ne sera complète qu'après la construction et la mise en fonctionnement des deux magnaneries modèles de Bentré et de Soctrang.

TONKIN

Les événements et les hommes

— Au cours de l'année 1922, la situation politique du Tonkin n'a été troublée par aucun incident et la tâche de l'administration du Protectorat s'est trouvée facilitée par une tranquillité profonde. Le loyalisme des populations, qui s'était manifesté maintes fois au cours de la Grande Guerre, s'est encore confirmé lors des troubles qui ont ensanglanté le Kouang-Si et le Yunnan.

Les indigènes, saisissant tout le prix de la sécurité dont ils bénéficient, sont restés réfractaires à toute excitation. Bien plus, ils se sont joints à nos colonnes pour donner la chasse aux pillards dont quelques petits bandes avaient passé la frontière et ont aidé nos postes frontières de leurs renseignements.

Cette heureuse tranquillité a été, de plus, favorisée par une situation économique satisfaisante. Le rendement des récoltes de 1922 a récompensé les efforts du paysan tonkinois et bien que différents dans le Delta et la Haute Région, les résultats constatés peuvent être classés dans une bonne moyenne.

Aussi, à la faveur de circonstances si favorables, l'Administration du Protectorat a-t-elle pu entreprendre une série de réformes administratives, fiscales et économiques qui avaient déjà été amorcées l'année précédente.

— Entre les deux rives du canal de Nam-dinh, le trafic est très intense et occupe constamment quatre bacs. Aussi, l'administration projette-t-elle de construire un pont qui servirait aussi à la voie ferrée projetée de Namdinh à Lacquân.

Le trafic sur le canal étant intense et d'assez grands navires n'étant pas rares, pour éviter les frais de rampes d'accès, on envisage l'utilisation d'un pont transbordeur.

— Le [réseau d'irrigation de Thanh-Hoa](#) que l'on achève, doit être alimenté par une prise d'eau sur le Long-Chu, en face de Bai-Thuong. Les travaux, considérables et évalués à 1.620.000 piastres, sont confiés à la Société des Ateliers maritimes de Haïphong.

CAMBODGE

Les événements et les hommes

— La station d'altitude du [mont Bockor](#) est appelée à jouer au Cambodge le rôle dévolu à Dalat pour l'Annam et la Cochinchine. Un crédit de 175.000 piastres vient d'être accordé au Bureau du tourisme, pour y construire un hôtel.

LAOS

La vie administrative

Par arrêtés du Gouverneur général p. i. de l'Indochine du 23 avril 1923 :

M. Moulin (Charles-Albert-Philippe), administrateur de 3^e classe des Services civils, en service en Cochinchine, est mis à la disposition du Résident supérieur au Laos.

M. Moulin (Charles-Albert-Philippe), administrateur de 3^e classe des Services civils, nouvellement affecté au Laos, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement à Luang-prabang, en remplacement de M. Thiébaut, administrateur de 2^e classe, en instance de départ en congé.

La vie économique

— L'outillage des [mines d'étain de Toa-Hin-Kam](#) [Pak-Hin-Boun] est en voie d'achèvement ; cette mine sera bientôt en état d'exporter 500 tonnes par an. Les [Messageries fluviales](#) s'efforceront d'en sortir la plus grande partie aux hautes eaux, mais la Société minière, qui a d'autres exploitations en vue, envisage d'en évacuer sur le port de Bentuy par la route de Thakhek à Napé et Vinh.

Ceci prouve l'urgence de la construction de la [voie ferrée de Tan-Ap au Mékong](#).

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 15 juin 1923, p. 2, col. 3-4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Par application des décrets des 3 avril 1920, accordant, la personnalité civile à l'[École française d'Extrême-Orient](#), et 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, un arrêté du Gouverneur général de l'Indochine en date du 26 septembre 1920 a soumis l'exécution du budget de cet établissement aux règles de la comptabilité communale.

Or, l'assimilation de sa comptabilité à celle des communes a privé l'[École française d'Extrême-Orient](#) de deux facultés essentielles : 1° celle d'émettre des ordres de paiement en francs, au titre de son budget ; 2° celle de déléguer des crédits sur les caisses publiques de l'Indochine.

Ces restrictions apportent au fonctionnement de l'école les entraves les plus gênantes. En effet, l'[École française](#) n'est pas localisée à Hanoï ; elle exécute des travaux dans les cinq pays de l'Union, notamment au Cambodge, où elle est représentée en permanence par un de ses membres, chargé de diriger les travaux de conservation d'Angkor, qui absorbent chaque année 25.000 piastres, dont 15.000 sur le budget de l'école.

L'[École française d'Extrême-Orient](#) rendant des services dont l'importance est incontestable, il y aurait intérêt à modifier l'article 27 du décret du 3 avril 1920, de manière à rendre applicables aux opérations budgétaires de cette institution les dispositions concernant la comptabilité des services locaux.

Un décret du 28 mai 1923 soumet l'exécution du budget de l'[École française d'Extrême-Orient](#), aux dispositions concernant la comptabilité des services locaux.

TONKIN

La vie économique

.....
— Notre confrère du Tonkin *Le Courrier d'Haïphong* donne les renseignements suivants sur l'hydraulique agricole du Tonkin.

Les travaux d'hydraulique agricole qui ont été entrepris au Tonkin se divisent en deux catégories :

1° Les travaux d'entretien et de renforcement des digues destinées à la protection contre les inondations.

2°) Les travaux d'irrigation.

Au cours de l'année écoulée, les travaux de [renforcement des digues](#) commencés dès 1919 se sont poursuivis et tous ceux qui ont été prévus seront terminés en 1925. Les digues constituant la plupart du temps des voies de communication très fréquentées, les efforts de l'Administration ont tendu à l'empierrement de leur plateforme, travail qui contribue en même temps à leur renforcement. La surveillance de ces ouvrages pendant les hautes eaux a été particulièrement bien assurée en 1922 et a permis d'éviter les désastres comme ceux de 1917, année où, d'après les chiffres officiels, 40 milliards de mètres cubes ont déferlé par les brèches ouvertes dans les digues.

En ce qui concerne les [travaux d'irrigation](#), ceux du Vinh-Yên ont été achevés (leur inauguration a eu lieu le 24 février 1923) et ils pourront être utilisés pour la prochaine

récolte. Ils intéressent une superficie de 18.000 hectares et représentent une dépense d'une soixantaine de piastres par hectare irrigué.

Le service des Travaux publics vient, d'autre part, de procéder à l'adjudication des premiers travaux faisant partie du vaste projet consistant à dériver le Song-Cau et à construire un canal navigable entre Thaï-nguyên et Phu-lang-thuong. Sa réalisation permettra l'irrigation de 30.000 hectares et entraînera une dépense de 3 millions de piastres.

Les travaux d'irrigation par gravité sont les seuls possibles actuellement, car les prix élevés des matières premières ne permettent pas de construire les stations de pompage mécanique qui avait été tout d'abord envisagées et dont la force motrice devait être fournie par des centrales électriques dont la principale aurait été établie aux chutes de Chobo sur la rivière Noire.

Toutefois, l'irrigation par gravité n'étant pas réalisable dans beaucoup de cas, on n'a pas négligé l'étude de la question du pompage. Des expériences de ce système ont été faites à Phu-xa en amont de Hanoï et ont permis d'établir le coefficient d'arrosage et d'estimer les dépenses à prévoir.

Les projets portent sur 251.000 hectares et les frais sont évalués à 45 piastres par hectare.

Enfin, dans les parties basses du Delta, que le réseau des voies d'eau délimite en casiers, il est nécessaire de procéder à l'assèchement après les inondations dues aux grosses pluies. C'est ainsi que l'aménagement du casier, dit de Hanoï, dont les 100.000 hectares sont compris entre le fleuve Rouge, le Day et le canal de Phu-Ly, a permis d'améliorer la culture sur 30.000 hectares.

Le projet officiel de l'Administration du Protectorat en ce qui concerne les irrigations, consiste à faire le nécessaire pour que les terrains irrigués puissent produire soit une récolte au 5^e mois, soit une récolte au dixième. On s'est demandé, à ce sujet, si le cultivateur indigène, une fois en possession d'un système perfectionné d'irrigation, ne sera tenté de tirer deux récoltes d'un terrain qui, jusqu'ici, n'en pouvait fournir qu'une. Au point de vue de la qualité du grain, il est à souhaiter qu'il ne soit demandé à la terre qu'une seule récolte. Les riz du Tonkin, qui sont pauvres en azote, en corps gras et surtout en acide phosphorique, le deviendraient plus encore si les récoltes étaient répétées sur les mêmes rizières, sans fumure appropriée. Le *Courrier d'Haïphong* conclut que pour cette raison, la question de l'irrigation des terres déjà cultivées par les indigènes doit être intimement liée à celle de la vulgarisation des engrains chimiques. L'analyse du riz et des terres les ayant produits doit donc être largement poursuivie par les services compétents, de manière à donner aux cultivateurs des renseignements précis sur la composition du sol qu'ils mettent en valeur et des produits qu'ils en retirent.

— La troisième foire de Hanoï* a clos ses portes après avoir connu un succès sans précédent, nous dit le *Courrier d'Haïphong*. « Elle a mis en évidence, une fois de plus, les progrès sérieux réalisés dans les différentes branches de l'activité commerciale, industrielle et agricole de la colonie et démontré même aux moins avertis que l'action libre et indépendante de l'élément français devient de plus en plus féconde. »

Bien que, par suite de diverses circonstances, le Comité n'eut entrepris qu'une publicité tardive, le nombre des demandes de participation fut si important que 82 demandes ne purent être satisfaites. L'affluence des visiteurs fut considérable pendant toute la durée de la Foire. C'est par dizaines de milliers que les indigènes se rendirent à Hanoï à cette occasion et l'on put constater la présence au milieu des commerçants et des colons de l'Annam et de la Cochinchine, de nombreux étrangers : Anglais, Hollandais et Chinois.

Aussi bien cette manifestation ne fut-elle pas simplement un sujet de curiosité pour la masse des visiteurs, mais surtout une occasion de faire des affaires.

Il serait illusoire d'évaluer son rendement d'après les seules ventes réalisées sur place, un grand nombre de participants n'ayant exposé que des échantillons. Il convient toutefois de noter que ces ventes immédiates se sont élevées à un total de 306.532 piastres qui, au taux de 7 francs, cours officiel moyen pendant la deuxième quinzaine de décembre 1922, représente une somme d'environ 2.150.000 francs, en augmentation de plus de 100 % sur la moyenne des foires précédentes.

D'une manière générale, tous les exposants ont exprimé la conviction que leur participation serait fructueuse. Dans toutes les catégories : outillage, objets en cuivre et en bronze, ameublement, dentelles, automobiles, etc., les résultats les plus favorables sont escomptés ou même déjà acquis.

La diversité et la qualité des produits exposés démontre de façon frappante combien la Colonie peut aider la Métropole dès maintenant et le pourra, davantage quand la production des matières premières sera intensifiée. Pour cela, « il faut que de plus en plus les produits indochinois soient connus, il faut qu'en France une publicité efficace et intelligente seconde les efforts de la pléiade d'hommes avertis qui a fait du Tonkin un pays industriel (Distilleries de l'Indochine, Rizeries d'Extrême-Orient, Charbonnages de Hongay, Huileries et Savonneries d'Extrême-Orient, Papeteries de Dap-Cau. Société Industrielle de chimie d'Extrême-Orient, Société des Ateliers maritimes, etc.)

Le *Courrier d'Haïphong* souhaite que l'active propagande faite au moment de l'[exposition de Marseille](#) en vue de faire connaître les produits de la Colonie ne demeure pas sans lendemain. Ce vœu est sur le point d'être réalisé puisqu'une exposition permanente de grande envergure va incessamment être installée à Paris, au siège de l'[Agence économique de l'Indochine](#).

D'autre part, le Comité de la Foire s'est préoccupé de perfectionner ses moyens d'organisation, de donner à la réunion de 1923 toute l'ampleur que justifie une vitalité aujourd'hui démontrée. Il a estimé en particulier qu'elle ne devait pas rester purement indochinoise et s'est prononcé à l'unanimité, en faveur de l'admission dès cette année d'exposants métropolitains. La prochaine Foire de Hanoï se tiendra du dimanche 2 au dimanche 19 décembre 1923.

Il y a lieu d'espérer que l'appel du Comité sera entendu en France et qu'un grand nombre d'industriels et de commerçants de la Métropole participeront à cette réunion. Ils feront ainsi acte de patriotisme éclairé, tout en ayant les plus grandes chances de donner à leurs affaires, malgré la persistance de la crise mondiale, un supplément d'activité fort appréciable.

(Pour tous renseignements utiles, s'adresser à l'Agence économique du gouvernement général de l'Indochine, 20, rue La-Boétie, à Paris.)

La *Tribune Indigène* réclame, en outre, une foire à Saïgon, « pour faire aux articles tonkinois la réclame qu'ils méritent ».

Nombre de Cochinchinois ; 99 %, dit la *Tribune Indigène*, ignorent les productions agricoles industrielles et artistiques du Tonkin. Ce sont les articles japonais, chinois ou allemands qui se répandent dans le Sud Indochinois. « Il y a là une place importante à prendre pour l'industrie naissante du Tonkin qui semble elle-même ignorer la valeur réelle de ce débouché naturel, à l'abri des tarifs douaniers qui frappent les articles étrangers et avantagé par un fret moindre. »

LAOS

La vie administrative

— Un arrêté du gouverneur général du 27 avril 1923 a institué au Laos une assemblée consultative indigène appelée à donner ses avis sur les questions d'ordre fiscal, administratif ou économique intéressant la population indigène du Protectorat.

Art. 2. — Cette assemblée est constituée au scrutin individuel et secret par un collège électoral comprenant :

1° Les membres des Conseils provinciaux ;

2° Les anciens fonctionnaires retraités ou démissionnaires et les fonctionnaires de l'administration indigène en service ainsi que les tasseras en fonction ;

3° Les titulaires des diplômes de l'enseignement, à partir du certificat d'études primaires.

L'assemblée est obligatoirement consultée sur le budget, des recettes et sur les prévisions de dépenses inscrites aux titres III et IV du budget local (dépenses d'intérêt économique et d'intérêt social).

Elle est appelée à donner son avis sur toutes les questions qui lui seront soumises par l'Administration quinze jours avant l'ouverture de la session.

Ces questions seront posées par écrit en français et en laotien.

Les voeux que l'assemblée pourra émettre sur toutes autres questions que celles indiquées à l'article précédent ne pourront être discutés qu'après avoir été communiqués par l'intermédiaire du président au Résident supérieur qui décidera, s'il y a lieu, d'inscrire l'examen de ces voeux à l'ordre du jour d'une des séances de la session.

Tous voeux politiques sont interdits.

L'assemblée consultative indigène peut-être dissoute par arrêté du Résident supérieur.

COLONIES ET PROTECTORATS

INDOCHINE

La route d'Angkor

(*Le Temps*, 17 juin 1923, p. 2)

M. Baudoin, gouverneur général par intérim de l'Indochine, vient d'effectuer une tournée au Cambodge. Il a inspecté en particulier les travaux de construction de la route coloniale qui rejoint Pnom-Penh aux ruines d'Angkor.

Bien que cette route ne soit pas achevée, M. Baudoin a pu, grâce à la sécheresse actuelle, la parcourir en automobile, mettant 5 heures pour se rendre de Kompong-Thom à Siemreap et Angkor.

Les travaux d'art sont tous terminés ; il ne reste à achever que quelques travaux de terrassement et à faire une grande partie de l'empierrement. Cette route sera aisément praticable en toute saison dès le début de décembre prochain, et permettra aux touristes de se rendre de Pnom-Penh à Angkor en automobile.

Le trajet depuis Saïgon se fera en 14 heures ; 8 heures d'automobile suffiront pour atteindre Angkor en partant de Pnom-Penh, alors que jusqu'ici, les ruines n'étaient accessibles qu'aux hautes eaux et que le voyage durait un jour et demi.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Vie économique

— La Chambre syndicale des grains et farines de la meunerie de Paris s'est à nouveau réunie à la Bourse du Commerce pour continuer l'élaboration du contrat caf spécial à l'Indo-Chine française.

CAMBODGE

La vie administrative

— M. Baudoin, gouverneur général par intérim de l'Indochine, vient d'effectuer une tournée au Cambodge. Il a inspecté, en particulier, les travaux de construction de la route coloniale qui rejoint Phnom-Penh aux prestigieuses ruines d'Angkor*. Bien que celle route ne soit pas achevée, M. Baudoin a pu, grâce à la sécheresse actuelle, la parcourir en automobile, mettant cinq heures pour se rendre de Kompong Thom à Siemreap et Angkor. Les travaux d'art sont tous terminés ; il ne reste à achever que quelques travaux de terrassement et à faire une grande partie de l'empierrement.

Cette route sera aisément praticable en toute saison dès le début de décembre prochain, et permettra aux touristes de se rendre de Phnom-Penh à Angkor en automobile. Le trajet depuis Saïgon se fera en quatorze heures ; huit heures d'automobile suffiront pour atteindre Angkor en partant de Phnom Penh, alors que jusqu'ici, les ruines n'étaient accessibles qu'aux hautes eaux et que le voyage durait un jour et demi.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1923, p. 2, col. 5)

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— Par arrêté du Gouverneur général p. i. de l'Indochine du 4 mai 1923. :

M. Bonnemain (Ali), administrateur de 3^e classe des Services civils de l'Indochine, précédemment en service au Tonkin, revenant de France, est mis à la disposition du gouverneur de la Cochinchine.

La *Revue du Tourisme Indochinois* vient de paraître à Saïgon. Cette publication hebdomadaire se fera tous les vendredis.

Elle est le bulletin officiel du Syndicat d'initiative et de l'Automobile-Club. C'est notre sympathique frère M. Henri Blaquièvre, ancien directeur du Courrier saïgonnais, qui dirige et rédige cette revue.

Nous saluons cette publication, dont l'intérêt ne saurait échapper à tous ceux qui savent à quel point la Cochinchine, en particulier, et l'Indochine, ont besoin de voir soigner leur propagande touristique.

ANNAM

La vie administrative

— Par arrêté du Gouverneur général p. i. de l'Indochine du 1^{er} mai 1923 :

Un bureau secondaire de Poste et de Télégraphe est ouvert à Ha-Tan, province de Ha-Tinh. (Annam), à compter du 1^{er} mai 1923.

Ce bureau participe au service des colis postaux du poids maximum de 5 kg.

TONKIN

Les événements et les hommes

— On construit au jardin du Lac-Tray une vaste cage qui donnera asile à de superbes singes. C'est à M. de Sourdeval, administrateur délégué de la Zone, que les nombreux habitués de la promenade du Lac-Tray devront les derniers embellissement de ce coin préféré des Haïphonnais.

Le 12 mai dernier, à la Résidence supérieure du Tonkin, des offres ont été reçues simultanément par l'Administration locale du Tonkin pour :

1° L'exploitation d'un service subventionné de transport par automobiles entre Laokay et Chapa et vice-versa du 1^{er} juin au 30. septembre 1923.

2° L'exploitation du même service pendant les trois années 1923, 1924 et 1925, du 1^{er} juin au 30 septembre de chaque année.

Le monument aux morts, œuvre des sculpteurs Ducuing et Hieroltz, que l'on doit élever prochainement à Hanoï, ne reviendra pas à moins d'un million de francs.

La ville de Hanoï étant déjà endettée et remettant pour cette raison des travaux urgents, une très vive opposition se fait jour parmi la population qui désire un monument plus simple et moins cher.

LAOS

La vie administrative

— Un bureau secondaire des Postes et Télégraphes est ouvert à Pak-Hin-Boun (Laos), à compter du 1^{er} avril 1923.

Ce bureau participe au service des colis postaux du poids maximum de 10 kilos. Il est classé, pour la perception des tarifs, à la quatrième catégorie fixée par l'arrêté du 4 septembre 1912 pour les transports par voie terrestre, et à la cinquième catégorie (2^e zone- avec taxe respective de 0 \$ 30, 0 \$ 45 et 0 \$ 90 par coupure de 3,5 ou 1 kg, fixée par l'arrêté du 29 août 1908 pour les bureaux desservis par la voie du Mékong.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1923, p. 2, col. 6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Les événements et les hommes

— Jean Marquet, l'écrivain bien connu de « De la rizière à la montagne », qui est contrôleur de première classe des Douanes et Régies vient d'être chargé en Indo-Chine d'une mission d'études qui doit durer un an. Nous ne doutons pas que M. Marquet ne rende ainsi plus de services à l'Indochine qu'en vérifiant des statistiques douanières ; pour une fois, voici une mission bien mérité et utile.

Rappelons que M. Marquet a perdu un œil à la guerre et a été trépané deux fois.

COCHINCHINE

La vie économique

— Marché du riz.

TONKIN

La vie économique

— La chambre de commerce de Haïphong s'est réunie en séance ordinaire le lundi 7 mai, à 17 heures.

Après lecture d'un rapport de la commission des Docks, sur les travaux qu'il y aurait lieu d'exécuter pour améliorer les conditions actuelles de manipulation, de transport et de magasinage ou de dépôt sur les terre-plein des marchandises entrant dans les Docks, la Chambre vote un programme de travaux à exécuter immédiatement et dont le montant est évalué à 60.000 piastres.

La Chambre prend connaissance d'une lettre de M. l'agent général des M. M. faisant connaître que la Société des Services contractuels des M. M. vient d'acquérir des Chargeurs Réunis, trois paquebots neufs destinés à remplacer progressivement les navires actuellement en service entre Marseille et Haïphong, et que le premier départ à effectuer par ces navires était prévu pour commencement octobre de cette année

Elle décide de demander à nouveau que la touchée à Haïphong des courriers de Chine soit maintenue jusqu'à cette époque pour éviter les retards dont se plaint à juste raison le commerce, dans le transbordement des marchandises à Saïgon.

La Chambre confirme ses précédentes décisions contre l'opportunité de l'application à la Colonie de la législation sur les accidents de travail.

Au sujet de la question du contingentement des rhums dont elle a été saisie par la Douane, la Chambre décide de s'associer aux protestations des intéressés contre la part véritablement par trop réduite qui a été attribuée à l'Indochine.

La Chambre prend ensuite connaissance de communications diverses et elle désigne MM. Bleton et Bach-Thaï-Baoi pour faire partie du Comité d'organisation de la Foire de Hanoï en 1923.

Les événements et les hommes

— Le mécontentement est grand devant la décision prise de ne plus faire faire escale à Haïphong aux grands courriers et devant la mauvaise volonté dont font preuve les Services de navigation. C'est ainsi que, fin avril, l'*Orénoque* a quitté Saïgon pour Haïphong, quelques heures après l'arrivée de l'*Amboise*, emportant les passagers et le courrier de ce bateau, mais laissant les marchandises qu'il prendra à son prochain voyage. Elles mettront donc presque autant de temps pour aller de Saïgon à Hanoï que pour aller de Paris à Saïgon. On comprend pourquoi les commerçants d'Indo-Chine demandent à leurs correspondants de France de ne plus rien charger sur les bateaux des Services contractuels.

— Des pluies torrentielles sont tombées au début de juin sur le Nord Annam et sur le Tonkin. Les récoltes du cinquième mois ont été fortement endommagées, notamment au Tonkin qui avait déjà été éprouvé par le manque de crachin. La sécheresse persistante du printemps laissait déjà prévoir que la récolte du cinquième mois serait déficitaire. Fort heureusement, cette récolte est la moins importante des deux moissons annuelles, et les dégâts constatés ne paraissent pas affecter sérieusement la situation économique générale de l'Annam et du Tonkin.

LAOS

La vie administrative

— Un bureau secondaire des Postes et des Télégraphes est ouvert à Nakai (Laos) à compter du 16 avril 1923.

Ce bureau participe, au service des colis postaux du poids maximum de 5 kilos. Il est classé, pour la perception des taxes, à la quatrième catégorie, fixée par l'arrêté du 4 septembre 1912 pour les transports par voie terrestre, et à la cinquième catégorie (2^e zone) avec taxe respective de 0 \$ 30 et 0 \$ 45 par coupure de, 3 et 5 kilos, fixé6 par l'arrêté du 29 août 1098 pour les bureaux desservis par la voie du Mékong.

Les événements et les hommes

M. le résident supérieur au Laos, après un séjour de dix jours à Luang-Prabang, a quitté cette ville pour rejoindre Vientiane.

Il a pu constater dans la vaste province qu'il vient d'inspecter l'excellent esprit et l'attitude tranquille des populations ainsi que les progrès remarquables dans le fonctionnement des services, en particulier ceux de l'Enseignement et de l'Assistance médicale. La situation politique ne laisse aucunement à désirer surtout depuis la capture du chef pirate Batchaï, dont la présence et les intrigues troublaient tant le Nord de la province.

Les rapports entre le Commissariat et le Palais et les familles influentes du royaume sont empreints de confiance et de cordialité.

La pacification complète de la région Méo a permis de reprendre les cultures jusqu'ici abandonnées, et les revenus en impôts sont en augmentation sensible. Il faut rendre

hommage à la sage et ferme administration de M. le commissaire du gouvernement Thiébaut qui est parvenu, grâce à son labeur personnel et à celui de ses collaborateurs français et indigènes, à obtenir de tels résultats, après deux années pendant lesquelles tordre avait été gravement troublé par les pirates.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juin 1923)

Au port de commerce*. — MM. Baudoin et Cognacq, gouverneur général et gouverneur de la Cochinchine, ont visité avant-hier l'ensemble des voies d'eau, quais et installations constituant le port de Saïgon-Cholon ; cette visite s'est accomplie sous la conduite de M. Rouelle président du conseil d'administration, assisté de M. le capitaine de vaisseau Blanc, directeur de l'exploitation du port, et de M. Gaspard, ingénieur du Port. M. de la Pommeraye, président de la chambre de commerce, avait également tenu à se joindre au chef de la Colonie. Partis du gouvernement général à 15 heures, le gouverneur général, le gouverneur de la Cochinchine et leur suite suivirent en automobile la rive gauche de l'arroyo Chinois (route basse et quai de Mytho) jusqu'aux appontements de la distillerie Fontaine. En ce point, ils prirent place en canot automobile pour remonter le canal des Poteries jusqu'au Rach Cat où ils transbordèrent sur le remorqueur du port de commerce et parcoururent le canal de doublement et le canal de dérivation jusqu'à l'appontement de l'annexe du port de commerce où la visite se termina.

M. Baudoin s'est montré particulièrement frappé des efforts réalisés pour développer le réseau des communications entre Cholon et Saïgon et de l'esprit de méthode et de progrès, qui préside à l'organisation et à l'aménagement des deux ports qui ne tarderont pas à former un ensemble complètement homogène. Il a vivement complimenté le président du conseil d'administration du port et ses collaborateurs de leur action féconde.

À l'Institut Pasteur*. — Dans la matinée d'hier, le gouverneur général et le gouverneur de la Cochinchine ont visité l'Institut Pasteur de Saïgon dont les honneurs leur furent faits pas le docteur Bernard.

M. Baudoin et M. Cognacq se rendirent, tout d'abord, compte sur place de la disposition adoptée pour les nouveaux bâtiments. Ils visitèrent ensuite en détail les différentes installations existant : laboratoires d'études et des recherches, fabriques de sérum et de vaccins, laboratoires de recherches vétérinaires, laboratoires d'étude du caoutchouc, de recherches des fraudes alimentaires et d'étude de la tuberculose, etc. Partout leur sont apparus les résultats remarquables réalisés grâce à l'unité de vue et de direction aussi bien qu'à une judicieuse conception des installations, classant l'Institut Pasteur de Saïgon comme un modèle à imiter dans les autres capitales de l'Union.

Il est à noter que l'Institut Pasteur de Saïgon non seulement étudie toutes les maladies microbiennes et prépare les moyens de les guérir, mais encore il s'est attaché à l'étude des grands fléaux sociaux tels que : la tuberculose et la syphilis, et a recueilli des éléments qui permettront très prochainement d'organiser des œuvres de prophylaxie qui auront pour résultat d'améliorer considérablement l'état sanitaire de la Colonie. Ce n'est pas sans raison que le docteur White, médecin délégué de la Société des Nations, convié à visiter dernièrement les différents organismes de dense sanitaire et d'assistance médicale de la Colonie, manifestait son admiration pour l'œuvre accomplie par la France en ce domaine. Les établissements et les services que dirige le docteur Bernard sont une des plus frappantes réalisations obtenues. Aussi le gouverneur général et le gouverneur l'ont ils vivement félicité.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 28 juin 1923, p. 2, col. 5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Le gouverneur général vient d'arrêter que les concessions définitives ne pourront être cédées ou aliénées à des étrangers sans autorisation de l'administration. Cette mesure mettra fin aux agissements des Chinois* qui, par des prêts usuraires habilement consentis et renouvelés, ont réussi à faire passer dans leurs caisses les titres de propriété d'immenses étendues de rizières.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 5 juillet 1923, p. 2, col. 5)

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— Dans la discussion sur les grands travaux en Indochine, la question s'est posée de choisir celle des deux lignes à construire, Saïgon–Pnom-Penh–Battambang, d'une part, Mytho–Cantho–Baclieu, d'autre part, à laquelle il faudrait donner la priorité dans le programme à établir.

— Le 16 mai dernier, par la voie de terre, est arrivé à Saïgon venant du Tonkin M. le docteur White, délégué de la Société des Nations pour l'examen des questions épidémiologiques et l'organisation de la défense sanitaire* de tous les pays faisant partie de la Société des Nations.

M. le docteur White a déjà visité l'Annam et est passé par Dalat. Il demeurera quelques jours, visitera l'intérieur de la colonie, puis se rendra au Cambodge.

— Malgré les pressantes démarches de l'Administration, les spéculateurs en terrains dont elle a besoin pour l'édification de la nouvelle prison centrale ont presque tous refusé de réduire leurs exigences.

Cependant, un phu en retraite, a offert son terrain à l'Administration en échange de tout autre terrain d'égale superficie qu'il plairait à celle-ci de lui concéder et moyennant le remboursement par l'Administration locale des frais de transport et de réinstallation sur sa nouvelle propriété des tombeaux de ses pères. Ce geste désintéressé mérite toutes les félicitations.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 6 juillet 1923, p. 2, col. 5-6)

COCHINCHINE

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 15 mai 1923 :

M. Goutès (René-Scipion-Louis-Jean), administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils, précédemment en service au Gouvernement général de l'Indochine, revenant de France, est mis à la disposition du gouverneur da la Cochinchine.

La vie économique

— La presse indochinoise signale l'organisation du crédit agricole, commercial et industriel comme représentant des tâches les plus urgentes qui s'imposent au gouvernement de la Colonie.

.....

— L'introduction et la mise en circulation en Indochine de *La Revue d'exportation et d'importation*, éditée à Berlin, sont interdites par un arrêté du Gouverneur général du 11 mai 1923.

— Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 12 mai 1923 :

Sont autorisés et déclarés d'utilité publique les travaux d'aménagement du Port fluvial de Cholon et sa jonction avec Saïgon*

ANNAM

La vie administrative

— Par arrêté du Gouverneur général p. i. de l'Indochine du 9 mai 1923 :

M. Cunhac (Élie-Joseph), administrateur de 2^e classe des Services civils, de retour de congé et maintenu en Annam, est désigné pour prendre la direction de la province de Kontum, en remplacement de M. Kerbrat, administrateur-adjoint de 1^{re} classe, chargé de l'expédition des affaires courantes de ladite province.

— Le bureau secondaire de Poste et de Télégraphe de Chodon (Annam) est transféré à Ankhê (Kontum) dont il prend la dénomination, à compter du 1^{er} juillet 1923.

— Un arrêté du gouverneur général du 11 mai 1923 institue à Tourane une chambre mixte de commerce et d'agriculture* dont la circonscription comprend tout le territoire du Protectorat de l'Annam à l'exception des provinces de Ha-tink, Nghé-an et Thanh-hoa.

La chambre mixte de commerce et d'agriculture de Tourane comprendra neuf membres français et deux membres indigènes.

Cinq des membres français et l'un des membres indigènes représenteront à la chambre les intérêts du commerce ou de l'Industrie. Les cinq autres membres, dont un indigène y représenteront les intérêts de l'agriculture.

Les événements et les hommes

— Comme toute ville qui se respecte, Vinh possède depuis quelque temps des plaques en émail bleu, au coin de ces rues.

Les célébrités donnent leur nom aux principales artères, et des citoyens de moindre envergure donnent le leur aux plus modestes venelles. On réclame une rue Henri-Sestier.

TONKIN

La vie administrative

— Les locaux de la foire*, qui doit se tenir à Hanoï en décembre 1923, seront constitués en entrepôt fictif de douane et régie, dans les conditions déterminées par l'arrêté du 16 juin 1918.

La vie économique

Dans sa séance du 3 mai, dernier la Chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam* a examiné l'application aux colonies de la législation sur les accidents du travail.

Après une discussion générale à laquelle prennent part tous les membres présents et lecture d'un rapport sur la question présenté par M. Ferey Georges, membre de la Compagnie, l'assemblée émet à l'unanimité l'avis qu'avec le développement de l'industrie dans la Colonie, le moment semble venu de réglementer les responsabilités

dans les accidents du travail afin de protéger les ouvriers contre tout manque de précautions, contre les résultats de leur propre imprévoyance. Mais en reconnaissant la nécessité d'une réglementation dans ce sens, la chambre d'agriculture est persuadée qu'on ne saurait apporter trop de prudence dans l'étude et l'élaboration de cette réglementation qui devra tenir le plus grand compte de la mentalité des travailleurs indigènes ; de leur manque de bonne foi ; de l'absence de tout état civil régulier, des difficultés d'identification qui en résultent ; de la dissémination sur un vaste territoire des fonctionnaires, magistrats et médecins qui auront la tâche de constater les accidents et leurs conséquences. Enfin, on ne devra pas perdre de vue que la législation métropolitaine à ce sujet n'a pu être fixée qu'après une très longue période de tâtonnements et d'expériences qu'à plus forte raison on ne devra procéder en Indochine que par prudentes étapes, faute de quoi la législation envisagée troublera profondément les conditions si spéciales du travail dans la Colonie ; ira même à l'encontre des intérêts bien compris des ouvriers que l'on veut-protéger.

Les événements et les hommes

— Notre confrère de Saïgon l'*Impartial* donne d'intéressants renseignements sur les résultats de la récente mission hydrographique à laquelle ont participé trois navires, le Lapérouse, l'Octant et l'Astrolabe.

Ces trois bâtiments sont arrivés en juin 1922 sur la côte d'Annam pour lever une large bande au nord et au sud de Tourane, en poussant les sondages jusqu'à 40 kilomètres au large, de manière à rendre absolument sûre la navigation autour de ce port.

Ce travail pénible s'est poursuivi jusqu'au milieu de septembre, époque, à laquelle la mousson a interrompu les travaux. Le groupe a été alors continuer ses opérations au Tonkin, où le levé du port d'Haïphong a été refait complètement.

Les trois bâtiments ont également étudié la région de Campha, où la création d'un nouveau port est envisagée pour permettre d'intensifier l'exploitation des gisements de charbon.

Enfin, ils ont refait l'hydrographie de la région de Port-Wallut, admirable mouillage pour grands bâtiments, qui semble destiné à prendre un intérêt nouveau du fait de la reprise d'activité aux mines de Kébao.

La mission est ensuite rentrée à Saïgon pour remettre son matériel en état avant de se rendre dans la région de Poulo-Condore et du Delta du Mékong où elle doit étudier, entre autres choses, la possibilité pour les bâtiments de gros tonnage, de franchir la passe du Bassac et de venir, prendre leurs cargaisons de riz en plein, cœur de la région. Il est inutile d'insister sur l'importance de cette tâche et sur les résultats féconds qui en découlent si l'on peut trouver là une voie d'accès pratique vers les riches rizières du Sud.

— Le 22 mai dernier, à deux heures de l'après-midi, des infirmiers militaires indigènes, en subsistance à Quang-Yên attendant leur embarquement pour la Syrie, ont assailli dans un but de vengeance un agent de police indigène de service à l'appontement.

Prévenu, le gendarme, chef de poste, et deux gendarmes français intervinrent et opérèrent six arrestations. À cette nouvelle, une soixantaine d'infirmiers accoururent de l'hôpital et assaillirent à coups de briques et à coups de bâton le détachement de gendarmerie. Deux coups de feu provenant d'un revolver de petit calibre furent tirés par le groupe des assaillants ; les gendarmes ripostèrent et dispersèrent les agresseurs. Cinq furent blessé, dont un grièvement.

M. Gironce, préposé des Douanes et Régies, s'étant porté au secours de la force publique, fut blessé à la tête. Un gendarme a été légèrement blessé à la main.

D'accord avec le général, commandant supérieur, le gouverneur général a envoyé à Quang-Yên en enquête, le chef d'escadron Lavigne, inspecteur permanent de la gendarmerie, qui a rendu compte que le calme était complètement rétabli.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1923, p. 2, col. 5)

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— Le gouverneur de la Cochinchine a adressé aux administrateurs des principales provinces rizicoles de la colonie (Tanan, Mytho, Gocong, Bentré, Travinh, Vinhlong, Sadec, Cantho, Soctrang, Baclieu, Rachgia, Longxuyén, Chaudoc), toutes les instructions nécessaires à l'organisation d'un **concours de paddys de saison** dont l'intérêt, au point de vue de la sélection et de la diffusion de nos meilleures espèces de riz, n'échappera pas aux producteurs, aux usiniers et aux exportateurs.

.....
— Notre confrère de Saïgon, *l'Opinion*, revient à plusieurs reprises sur la question de la protection des constructeurs français en Indochine. Ceux-ci sont en butte à une concurrence chinoise* intense, qui prend presque les proportions d'un « trust » puisque, en matière de grands travaux publics, les Célestes obtiennent la plus grande part, pour ne pas dire la totalité des adjudications. Le travail des entreprises françaises de construction a pourtant beaucoup plus de fini que le travail chinois, à tel point que les Chinois eux-mêmes s'adressent aux maisons françaises lorsque à titre personnel, ils envisagent des travaux qu'ils désirent bien faits.

L'Opinion demande instamment que l'on protège les constructeurs français et propose comme mesures transitoires, « de décréter d'abord qu'à soumissions 5 % plus élevées, l'adjudication revienne de droit à l'entreprise française, d'obliger ensuite les soumissionnaires chinois à fournir des plans et devis signés de l'architecte ou ingénieur qui les a préparés. »

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1923, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Un arrêté du gouverneur général de l'Indochine en date du 28 décembre 1907 avait réglementé le mode d'acquittement des amendes encourues pour contraventions en matière de simple police. Pratique et simple, la procédure organisée donnait entière satisfaction aux contrevenants comme à l'intérêt public.

Le décret du 16 février 1921 a consacré cette réforme dans son principe, mais il a instauré une nouvelle réglementation qui, à l'usage, apparaît comme trop compliquée.

Le gouverneur général a demandé, pour cette raison, l'abrogation de l'article 129 du décret du 16 février 1921 qui ne répond pas au but que l'on s'était proposé et son remplacement, par des dispositions nouvelles se rapprochant de celles de l'arrêté du 28 décembre 1907.

Un décret du 15 juin 1923 a abrogé l'article 129 du décret du 16 février 1923 et l'a remplacé par les dispositions suivantes :

« Tout contrevenant en matière de simple police aura la faculté, pour éviter des poursuites ultérieures du ministère public, de se libérer dans les vingt-quatre heures du

montant de l'amende encourue, entre les mains du commissaire de police compétent ou de son délégué. Toutefois, en cas de récidive ou lorsque la contravention est de nature à entraîner l'emprisonnement, le commissaire pourra refuser l'offre de versement et donner suite au procès-verbal.

« Les contrevenants condamnés par jugements de simple police sur citation donnée à la requête du ministère public, et lorsqu'il n'y aura pas eu constitution de partie civile auront la faculté d'acquitter, aussitôt après la condamnation, le montant de l'amende et des faits mis à leur charge.

Les événements et les hommes

— Au sujet des élections à la [chambre consultative indigène](#), qui ont eu lieu au Tonkin le 15 avril dernier, notre confrère du Tonkin, *France Indochine*, attire l'attention de ses lecteurs sur la portée de la réforme qui fut accomplie lors de la constitution de cette chambre.

COCHINCHINE

Les événements et les hommes.

— Notre confrère de Saïgon, le *Réveil saïgonnais*, commente favorablement le projet de réglementation nouvelle des chambres d'agriculture indochinoises, actuellement soumis à l'examen des agriculteurs et des chambres d'agriculture existantes.

Les principales réformes ont trait à la composition même des chambres qui comprendront désormais quatre membres annamites élus par un collège électoral au lieu et place des conseillers actuels, nommés par arrêté du gouvernement local. Le nombre des conseillers français sera porté à 12. L'électorat est conféré aux femmes françaises et payant à l'impôt foncier cent piastres au moins, en principal.

Les autres modifications sont sans importance. Cependant il est dit que ces Chambres pourront devenir concessionnaires de travaux publics, « notamment de ceux qui intéressent les travaux d'irrigation, les voies de communication rurales, fluviales ou routières et les travaux de défense contre les inondations ».

Ce dernier privilège accordé aux chambres d'agriculture est vivement combattu par le syndicat des planteurs qui voit là un péril pour ces organismes d'abord, parce qu'il n'auront d'autres ressources que celles des emprunts contractés et qu'« il est dangereux d'emprunter sans limites ; ensuite parce que les séances risquent de perdre leur caractère d'études d'intérêts généraux et- de rédactions de vœux ou de conseils pour devenir réunions de conseil d'administration d'importante société commerciale ».

TONKIN

Les événements et les hommes

— La commission chargée de vérifier la procédure des élections à la [Chambre consultative indigène](#) vient de terminer ses travaux.

— Le « Souvenir français », maintenant pieusement la tradition, avait convié la population hanoïenne et celle du chef-lieu de Hadong à venir, dimanche 20 mai, au pied de la tombe du commandant Henri Rivière, saluer la mémoire des premiers conquérants.

Comme chaque année, nombreuse fut l'assistance ; comme chaque année aussi, la cérémonie revêtit un éclat digne d'elle et dont, il convient de féliciter les organisateurs.

Autour du monument sur lequel M. Monguillot, résident supérieur, avait fait déposer une magnifique couronne au nom du Protectorat du Tonkin, toutes les autorités du chef-lieu étaient présentes ou représentées.

De très nombreux officiers, sous-officiers et militaires de la garnison, répondant au souhait, exprimé par M. le général en chef, étaient venus rendre hommage à la mémoire de leurs anciens frères d'armes.

La fanfare du 9^e colonial, et un détachement de garde indigène participèrent à cette cérémonie.

M. le général de division Sicre, puis M. J. Roux prirent successivement la parole.

Cette manifestation, fort belle dans sa simplicité, se termina par un défilé impeccable des troupes au son des fanfares.

— Le développement de la [ville de Hanoï](#), qui s'était naturellement ralenti pendant la guerre, semble à la veille d'entrer dans une phase d'activité nouvelle, écrit notre confrère le *Courrier d'Haïphong*, qui commente le rapport du budget municipal présenté à l'une des dernières séances de la commission municipale de cette ville.

.....

CAMBODGE

Les événements et les hommes

— Un télégramme du résident supérieur au Cambodge annonce que M. le docteur White, accompagné du directeur de la Santé de Cochinchine et du docteur Asselin, est arrivé à Phnompenh le 18 mai. Il a visité le matin du 19 mai les établissements de l'Assistance de Phnompenh, ainsi que divers quartiers de la ville, au point de vue de l'hygiène : il est reparti à 13 heures du soir pour Saïgon.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 12 juillet 1923, p. 2, col. 4)

LAOS

La vie administrative

— Le résident supérieur au Laos a adressé à MM. les commissaires du Gouvernement et au commandant du 5^e Territoire militaire, la lettre qui suit :

Depuis trois ans, il est inscrit au budget local, chap. 6, art. 4, sous la rubrique : « École de Mandarins », un crédit que les circonstances n'ont pas permis, jusqu'à ce jour, d'affecter à la dépense pour laquelle il avait été prévu.

Nous sommes tous d'accord, sur l'insuffisance du plus grand nombre de nos auxiliaires laotiens au point de vue de leur culture administrative. Ce n'est ni la bonne volonté, ni l'intelligence qui leur manquent pour nous seconder utilement ; ce qui leur fait défaut, c'est la connaissance raisonnée et approfondie et même, dans la plupart des cas, la connaissance élémentaire des règlements administratifs qu'ils sont chargés d'appliquer.

Ils ne possèdent dans l'exercice de leurs fonctions ni principes, ni traditions qui leur permettent de travailler avec ordre et méthode, et de s'adapter surtout aux nécessités nouvelles qu'ont fait naître au Laos les progrès de la civilisation et le développement économique du pays. Seule, une solide éducation professionnelle fera disparaître l'esprit de routine qui guide aujourd'hui nos auxiliaires indigènes dans l'accomplissement de leur tâche, pour y substituer un ensemble de connaissances dont l'acquisition, complétée par le stage qu'ils effectueront sous votre direction, les conduira progressivement à nous fournir le concours actif et efficace sur lequel nous sommes en droit, de compter.

C'est dans ce but que j'ai décidé de prendre dès cette année les dispositions nécessaires pour créer à Vientiane, au moyen des faibles ressources que m'offre le budget local du présent exercice, des cours d'administration que seront admis à suivre un certain nombre de fonctionnaires indigènes en service dans les provinces et choisis

parmi les jeunes Oupahats, Phouvéis et Samiens les mieux notés par leur intelligence, leur activité et leur application aux travaux dont ils sont chargés.

INTERVIEW

Le récent voyage de M. le gouverneur général Baudoin
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juillet 1923, p. 1-2)

Jusqu'au bout de son long intérim, M. Baudoin sera resté fidèle à sa ligne de conduite ; voir par lui-même, se rendre compte, sur place, des diverses situations et des solutions qu'elles commandent, donner enfin l'impulsion directe à l'exécution. Sa dernière absence de Hanoï, du 15 mai au 8 juillet, correspond à une méthodique et féconde tournée d'inspection, à travers l'Annam, le Cambodge et la Cochinchine, [dont il a pu] constater le développement régulier.

De Hué, après avoir pris contact avec la Cour et les autorités locales, il gagne Quang ngai, puis Qui-nhon ; il part le 19 mai pour Kontum. Jusqu'à la fin du mois, il parcourt les plateaux de l'Hinterland moï et du Lang-biang ; son passage comptera dans l'histoire de ces riches contrées, désormais orientées vers un avenir sûr : mais laissons de côté, pour le moment, cette phase de son voyage, de beaucoup la plus importante, et sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure.

Le 1^{er} juin, M. Baudoin est à Saïgon ; du 6 au 11, il visite Prompenh, Kompongcham, la vaste concession de la Compagnie du Cambodge, à Chup, puis Kompongong, les ruines d'Angkor, et enfin la [station de Bockor](#).

Du 16 au 22 juin, il traverse les provinces de la Cochinchine, s'informant partout des travaux en cours, comme des projets à l'étude : il voit successivement Cantho, Soctrang, Baclieu et la belle concession de M. Gressier doublée d'une importante rizerie, à Phu-loc il passe en chaloupe par Phu-thu, où doit être jeté, sur le Bassac, le pont de la future voie ferrée ; il termine son voyage par l'inspection des centres industriels de My-tho et Cho-lon-Saïgon, où le conseil d'administration du port lui fait parcourir les canaux et lui montre des aménagements en vue de la fusion du commerce des deux villes.

Le gouverneur général, embarqué le 4 juillet, sur l'[« Amiral-Ponty »](#), des Chargeurs Réunis, est arrivé dans la capitale le dimanche 8 juillet.

Reçu par M. Baudoin avec son habituelle amabilité, nous lui avons demandé pour les lecteurs de *l'Avenir*, l'impression d'ensemble qu'il rapportait de sa longue randonnée.

— Excellente, nous a-t-il répondu : l'Indochine fait vraiment figure d'une ruche au travail, ou d'une puissante usine en marche, si vous préférez l'expression favorite du regretté M. Long. On sent qu'est définitivement close l'ère des débuts, des tâtonnements, et aussi des difficultés résultant de l'après-guerre.

Partout, on sait où l'on va : les réalisations se coordonnent et se complètent, suivant des plans dont les lignes schématiques apparaissent nettement : ici l'œuvre est achevée, ailleurs en cours d'exécution, plus loin simplement tracée ; mais sur tous les terrains, politique, administratif, économique, qu'il s'agisse d'organisation des provinces, d'instruction, d'hygiène et d'assistance, des travaux de navigation, de routes ou de chemins de fer, on sent l'effort continu, non plus éparpillé, sporadique, mais réglé et conjugué pour faire de l'Indochine une nation moderne.

— Et quels sont, Monsieur le gouverneur général, les résultats qui vous ont le plus frappé ?

— Il me faudrait, pour vous répondre, choisir entre éléments fort divers ; ainsi, pour ne parler que de la colonisation européenne, comment rapprocher les vieilles et fortes installations, telles les soieries Delignon, par exemple, des brillants débuts des sociétés créées au Cambodge, qui ont engagé des millions dans la sériciculture et les

plantations ? Ou même des grosses industries de Saïgon-Cholon, qui donnent, en ce moment, un si bel exemple d'entente et d'initiative !

Mais si vous voulez savoir ce qui m'a particulièrement intéressé et ce qui motivait surtout mon voyage en Annam, c'est l'avenir de cette magnifique région de hauts plateaux, connue sous le nom d'hinterland moï, qui s'étend du Langbiang au Tranninh et qui, hier encore à peu près inconnue, commence à être reliée à la côte par la route, en attendant le rail.

Depuis 14 mois, c'est-à-dire depuis le début de mon intérim, je poussais activement, d'accord avec M. Pasquier, l'étude de cette importante question. J'ai voulu voir avant de prendre des décisions définitives.

— Et aujourd'hui, c'est fait ?

— C'est fait, non ! Car vous pensez bien que la mise en valeur de tels espaces, subordonnée à l'adaptation progressive de races encore peu en confiance, n'est pas une tâche de quelques jours, ni même de quelques mois.

Mais certains points sont dégagés, les points essentiels, en somme : et certaines mesures sont appliquées, dont les heureux effets ne tarderont pas à se faire sentir.

Il est d'abord incontestable que ces plateaux au climat tempéré, aussi sain que celui de France, au sol d'origine volcanique, aux terres rouges d'une étonnante fertilité, offrent ce qui nous manquait en Indochine : un vaste centre de peuplement, l'Européen peut vivre, travailler, se livrer à la culture et à l'élevage. Ils deviendront les jardins de la Colonie, ses fournisseurs de fruits, légumes et même céréales d'Europe, pour peu qu'ils soient rationnellement exploités.

Ils n'ont pu l'être, jusqu'à ce jour, parce qu'isolés et occupés par des peuplades demi-sauvages. Le remède à ce double inconvénient est donc d'ordre politique et économique à la fois.

Il a paru nécessaire d'adopter vis-à-vis des Moïs, nom générique appliqué à des groupements ethniques pourtant fort différents, Halakons, Sedangs, Rhadés, etc.) une politique de races : respecter leurs organisations [...] leur droit usuel, et les amener à nous en leur faisant sentir les avantages de notre protection : c'est la doctrine des Pavie et des Pennequin ; elle est appliquée depuis dix ans dans la région de Banmethuot, par un homme remarquable, [l'administrateur Sabatier, qui a appris le rhadé, l'a transcrit en quôc-ngu, a fondé des écoles](#) et s'est pourvu ainsi d'auxiliaires indigènes précieux.

Son exemple sera généralisé, des Administrateurs et chefs de poste, au courant des mœurs locales étant seuls désignés pour l'Hinterland.

À Kontum, d'ailleurs, la mission catholique installée depuis le milieu du XIX^e siècle, et qui fut heureuse de recevoir, pour la première fois, le chef de la colonie, a fait elle aussi œuvre de pénétration par l'école : ses élèves forment un premier noyau d'autant plus intéressant que d'aucuns appartiennent à des familles influentes.

Une réorganisation administrative découlait naturellement de ces vues : l'Hinterland moï aura donc une autonomie relative, sous la haute direction, bien entendu, du résident supérieur en Annam. Un administrateur de 1^{re} classe, M. Fournier, est placé à Kontum ; de Tourane, M. Cunhac fera, en quelque sorte, la liaison entre les plateaux et Hué. Ban-mé-thuot est érigé en province, avec, comme résident, M. Sabattier ; une délégation est créée, en outre à Ché-Kéo. Une brigade volante de milice est prévue sans affaiblir les postes existants, en installer de nouveaux, au besoin provisoires, à chaque terminus de route en construction.

Des marchés, approvisionnés surtout de sel, denrée rare et servant d'élément de troc, seront ouverts, sous le contrôle français, dans les centres les plus importants ; ainsi, par la route et les petits postes, assurant à la fois la tranquillité et le ravitaillement, nous gagnerons rapidement les autochtones, dont la population est beaucoup plus importante qu'on ne le supposait.

Voilà pour les mesures politiques. Quant aux travaux de routes destinés à débloquer la région, il en a été souvent fait mention et le programme en est à peu près connu :

rien qu'à suivre, sur la carte, l'itinéraire de mon dernier voyage, on se rend compte qu'un réseau considérable est déjà construit. Il se poursuit activement, et dans toutes les directions : vers le Laos, par Daklo et Attopeu, vers le Cambodge, par Bandone, Kratié et Strungteng ; vers la Cochinchine par Budop vers l'Annam enfin, débouché principal, nous avons la voie qui part de Quinhon, passe à Angke, Kontum, Banméthot et regagne la route Mandarine à Ninh-Hoa ; et la route du Laos, arrêtée actuellement à 20 km. de Dalat.

— Dans quelques années, monsieur le Gouverneur Général, Langbiang et Tranninh seront donc ainsi tout à portée de l'Annam et du Tonkin ?

Ils y sont déjà, mais il importe évidemment, de ne tabler sur des relations économiques vraiment normales que pour l'époque, désormais peu éloignée, où, d'un côté, l'orientation de notre politique et les récentes mesures administratives auront eu leur effet sur les autochtones, et où, d'autre part, le chemin de fer Tan-Ap-Thaket, transindochinois et réseau de routes automobilables fonctionneront à plein rendement.

Alors l'Annam aura, dans ces régions saines et fertiles, un élément de prospérité remarquable. C'est le futur Jardin de l'Indochine que je viens de parcourir ; et je suis heureux d'avoir pu, avant mon départ, donner une vigoureuse impulsion à son développement.

Nous avons pris congé de M. le gouverneur général Baudoin sur ces paroles de confiance, non sans l'avoir remercié de l'amabilité avec laquelle il avait bien voulu se laisser interviewer.

Or en redescendant l'avenue Puginier, au trot lent du coolie-pousse, nous pensions dans notre for intérieur :

Bel exemple d'attachement à un pays, d'enthousiasme pour l'œuvre colonisatrice, cette activité d'un homme qui, demain, quittera définitivement l'Indochine, et qui s'intéresse à elle, cependant, travaille pour sa grandeur, escompte l'avenir jusqu'à la dernière heure, tout comme s'il y commençait sa carrière, au lieu de la terminer. Tant que la colonie aura de ces administrateurs à la foi vivace (et leur lignée, nous l'espérons, n'est pas près de s'éteindre), elle ne cessera de progresser vers des destinées de plus en plus brillantes

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1923, p. 2, col. 3-4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général, par intérim de l'Indochine du 25 mai 1923 : M. Lemasson (Albert-Louis-Émile), administrateur de 3^e classe des services civils de l'Indochine, est désigné pour prendre la direction de la province de Hatinh, en remplacement de M. Monnet.

La vie économique [Statistiques]

Les événements et les hommes

— On sait que le vapeur *Albert-Sarraud* est immobilisé pour accidents de chaudières. La direction de la [Flotte indochinoise](#) ayant publié une note dans la presse pour couper court à des bruits jugés inexacts, l'armateur du bateau, M. Buoi, proteste à son tour, et il semble qu'il n'ait pas tout à fait tort. Quand un service public comprendra-t-il qu'il n'a pas le droit de saisir la presse d'une affaire qui est devant les tribunaux, et quand,

surtout, l'Indochine voudra-t-elle bien-mettre fin à des expériences d'étatisme qui ont pourtant montré en France assez clairement les résultats qu'elles pouvaient donner.

COCHINCHINE

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 23 mai 1923 :

Le bureau secondaire de Postes et Télégraphes de Bencat (province de Thudaumot) est ouvert au service limité des articles d'argent indochinois à compter du 1^{er} juin 1923.

— Sur la proposition de M. le gouverneur de la Cochinchine, M. le gouverneur général Baudoin a décidé de proroger les pouvoirs de la [commission municipale de Saïgon](#) pour une nouvelle période d'un an. Un projet de décret, dans ce sens, a été immédiatement transmis au ministère des Colonies.

Les prochaines élections municipales n'auront donc lieu qu'après la fusion Saïgon-Cholon et suivant le mode que déterminera le nouveau texte.

La vie économique

[Marché du riz]

— Dès essais de carburant national ont été faits dernièrement en Cochinchine sur une voiture 10 HP Citroën marchant à l'alcool. La vitesse atteinte a été de 63 kilomètres. Le prix de revient au kilomètre est sensiblement moins cher.

— Les Annamites poursuivent avec succès l'effort commencé en 1919 pour supprimer l'intermédiaire chinois* dans le commerce du pays. Déjà, ils ont de nombreux magasins, et une chaloupe annamite fait un voyage régulier chaque semaine entre Saïgon et Phnom-Penh ; mais ce qui est plus important, c'est qu'ils ont créé dans l'intérieur des postes d'achat du paddy. Si cette création se généralise, c'en sera fait de l'emprise chinoise qui est presque unique sur le marché du paddy. Cependant, cette emprise est tellement ancienne qu'on ne peut se défendre d'un certain scepticisme à l'égard de l'enthousiasme prématûr des journaux annamites.

Les événements et les Sommes

— Notre confrère de Saïgon, l'*Écho annamite*, annonce qu'un concours de bébés a été organisé à Traon en l'honneur du dernier passage du gouverneur Cognacq, qui avait visité ce centre comme médecin vaccinateur il y a quelques vingt ans. Le gouverneur a tenu à marquer ses sentiments de bienveillante sympathie par un geste qui fut très sensible aux femmes, indigènes : il envoya des jouets aux bébés qui ont participé au concours.

Cé geste est très favorablement commenté par la presse annamite. C'est là de la bonne politique indigène dont nous félicitons sincèrement le gouverneur Cognacq.

— Le gouverneur général vient d'être informé des intéressantes constatations suivantes dues à la mission d'études hydrographiques dirigée par le distingué capitaine de frégate Capronnier : « Les travaux hydrographiques du Bassac sont terminés. Il a été reconnu une passe de 4 m. environ au-dessous du zéro, ce qui permettra, à marée haute aux bâtiments calant de 7 à 8 m. de pénétrer dans le Bassac après installation du balisage. »

— Avec le mois de mai commence pour les policiers de Cochinchine le contrôle des cartes d'identité en vue de mettre sous les griffes du fisc les contribuables qui n'auront pas payé le droit de regarder le soleil se lever tous les matins.

L'usage veut que les délinquants soient renvoyés par les soins de l'Administration dans leur province d'origine, là où ils sont inscrits, pour purger leur peine. Une escorte de un ou deux agents, des miliciens quand ils sont arrêtés dans l'intérieur, est nécessaire pour reconduire ces messieurs dans la province où ils sont inscrits pour les impôts personnels. Cinq jours de prison et quinze francs d'amende leur sont généreusement octroyés par les autorités du pays. Après quoi ils sont libres de payer leur carte ou de

faire encore le tour de la Cochinchine sans papier d'identité ou sans avoir payé leur taxe personnelle de l'année en cours. S'ils sont assez guignards pour se laisser prendre une seconde fois, ce sera à recommencer, le voyage étant toujours aux frais de la princesse !

Et tous ces déplacements incessants des contribuables récalcitrants et des agents d'escorte, c'est la partie saine et honnête de la population qui les paie.

Comme quoi, écrit notre frère de Saïgon, l'*Opinion*, il est prouvé une fois de plus que les malfaiteurs et les fripouilles sont nés pour vivre sur le dos des honnêtes gens.

— Notre frère de Saïgon l'*Opinion* publie ce qui suit au sujet de l'importation allemande en Indochine :

Elle a manifesté ces temps derniers une activité toute particulière et, en tout cas, assez inquiétante pour qu'elle ait attiré l'attention de l'autorité supérieure et nous ait valu l'interdit de distribution et de lecture de la trop célèbre *Revue d'importation et d'exportation allemandes*. Cette brochure, rédigée dans le plus pur français, contenait encarté le discours également traduit de Cuno au sujet des événements de la Ruhr. Désormais donc, à moins de complicités postales, cette brochure disparaîtra de la place.

Mais la *Revue d'importation* n'est pas la seule qui ait trouvé l'accès de notre lointaine Cochinchine. Nous avons signalé en temps opportun le cas de ce numéro du *Vaterland*, égaré — nous voulons le croire — dans notre courrier quotidien.

Aujourd'hui, un prospectus curieux nous est encore tombé par hasard, entre les mains. C'est peut-être davantage un catalogue qu'un prospectus, d'une certaine maison « Hohner », spécialisée dans la fabrication des harmonicas.

Nous avons, ligne par ligne, si l'on peut dire, parcouru ce catalogue et nous nous sommes rendu compte de deux choses : déloyauté commerciale, d'une part et bon marché extraordinaire, d'autre part. Ce sont les deux armes qui ont toujours fait la force de l'Allemagne économique.

Déloyauté, avons-nous dit. ? En voici la preuve. Nous avons soigneusement examiné à la loupe la plupart des photos de cet opuscule : sur la boîte en carton ou en beau bois blanc, on peut lire, en tout petits caractères : Importé. C'est tout. Importé d'où ? On omet de le dire parce qu'il est de bonne guerre de le dire, de le celer soigneusement. Mais il y a mieux : sur quatorze des « harmonicas » présentés en modèles-types, la mention « made in Germany » a été oubliée.

Sur quelques autres de ces modèles, on ne trouve pas d'autres inscriptions que celle-ci : « Allons enfants ! ». Et la boîte, le couvercle de cette boîte vous a un air bien français et bien patriote.

Quant aux prix, s'ils paraissent élevés au premier abord, un peu d'attention permet de réaliser leur excessif bon marché. Ces prix sont, en effet, exprimé par douzaines et des appareils qui ne paraîtraient pas chers à 70 francs l'unité sont vendus à ce prix la douzaine. À côté de ces chiffres, on en trouve comme celui-ci : « Harmonica, série « bon marché » 8 lames, bois rouge, 8 fr. 35 la douzaine ! »

Mais un fait demeure qui sera la conclusion de cet article. Ce n'est pas une revue mais des dizaines que l'astucieuse Allemagne nous envoie. Ce seront des centaines bientôt, si l'on n'y prend garde.

Il faudrait que l'autorité supérieureachevât le geste qu'elle a commencé en interdisant l'entrée et la diffusion en Indochine de la *Revue d'importation et d'exportation*. Il faudrait que cette mesure fut étendue à toutes les publications périodiques allemandes.

Nous le demandons pour éviter que nous ne soyons bientôt submergés de brochures tendancieuses et antifrançaises : pour éloigner aussi d'Indochine un concurrent déloyal dont nous n'avons que faire.

LAOS

Les événements et les hommes

— Les travaux se poursuivent activement sur les routes allant [de Thakhek à Vinh](#) et de Savannakhet à Dongha.

L'achèvement de la route Vinh-Thakhek coûtera sans doute 100.000 piastres de moins que celle de Savannakhet à Dongha ; de plus, elle n'aura que 229 kilomètres, soit 52 de moins que l'autre. Enfin Thakhek se trouve sur le grand bief navigable du Mékong, alors que Savannakhet en est à 62 kilomètres, ce qui allonge encore la route ; et il y a un port à Vinh alors que les marchandises arrivant à Dongha sont obligées de gagner Tourane.

D'autres raisons militent encore en faveur de l'exécution de la route Vinh-Thakhek.

La main-d'œuvre viendra beaucoup plus du Tonkin et du Nord-Annam que du Centre-Annam, et les industriels ont d'ores et déjà préféré le premier itinéraire, puisque les mines d'Hinboun prévoient leur usine à Haïphong.

Certes, les deux routes présentent chacune leur intérêt ; il n'est pas question de choisir entre l'une et l'autre, mais la route Vinh-Dongha présente un intérêt économique plus immédiat.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1923, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Les événements et les hommes

— Au dernier tirage de la loterie de l'emprunt indochinois...

.....
Le Cambodge a été encore cette fois favorisé par le sort.

COCHINCHINE

La vie administrative

— M. le gouverneur Cognacq vient de constituer au gouvernement de la Cochinchine un bureau de la Presse confié à M. Gautier, son chef de cabinet adjoint.

Chaque matin, ce dernier reçoit les représentants de la presse locale et les met au courant des informations administratives.

Les événements et les hommes

— L'inauguration du monument aux forestiers morts pour la France au cours de la grande guerre a eu lieu le dimanche 3 juin, à Saïgon, sous la présidence de M. le gouverneur de la Cochinchine.

C'est à [Trang-Bom](#), au kilomètre 51 de la route Coloniale de Biênhôa à Chua-Chan, que se dresse, émouvant dans sa simplicité et son style sobre, le monument aux morts des services forestiers, solennel hommage à la lisière même de cette forêt où ils ont passé une partie de leur carrière administrative.

ANNAM

La vie administrative

— Actuellement, il est question pour la station d'altitude de Dalat*, aujourd'hui placée sous les ordres d'un commissaire général qui relève directement du gouvernement général de l'Indochine, de supprimer ce commissaire général et à placer Dalat, comme autrefois, sous les ordres de M. le résident supérieur en Annam.

Dalat deviendrait dès lors une simple commune administrée par un maire.

.....
Les événements et les hommes

.....
— Une punaise, d'une espèce voisine du leptocoriza, a. fait son apparition dans les rizières de l'Annam. Ses ravages sont considérables. Cette année, elle a occasionné 40 à 50 % de perte aux récoltes.

C'est la province de Thua-Thiên, et surtout Phu-Trach qui en a été atteinte.

Ce fléau n'est pas nouveau. Il date de quatre ans. Mais cette année-ci, le mal causé a été particulièrement intense.

Les circonstances climatériques (pluies abondantes) expliquent cette recrudescence des dégâts causés par cet. hémiptère, Car celui-ci recherche l'humidité. Il s'attaque à tous les riz. D'après les indigènes, ses préférences sont pour les cultures inondées.

Cette punaise a une odeur forte caractéristique qui fait que les canards se refusent de l'attaquer et de la manger.

TONKIN

La vie administrative

— Notre confrère du Tonkin, l'*Éveil économique* souhaite vivement la création d'un service de police fluviale au Tonkin car « la piraterie règne plus que jamais sur les cours d'eau, les chaloupes chinoises et annamites ne se soucient d'aucun règlement et les accidents sont fort nombreux ». Un tel organisme rendrait donc d'énormes services pour la surveillance des estuaires, arroyos et autres refuges de pirates, l'organisation de la circulation aux passages difficiles aux basses eaux ; les secours en cas d'échouage ou de collision, la notification des crues à la batellerie et aux autorités intéressées, l'enregistrement et la surveillance des chaloupes, jonques, péniches, sampans et de leurs équipages, la fixation du maximum de fret, le contrôle des passagers, de l'état du matériel flottant, etc., et-

Une telle organisation ne pourrait être que mobile, avec bureaux flottants aménagés dans des bateaux amarrés dans les ports et disposant chacun d'une chaloupe rapide armée. L'*Éveil économique* envisage la création de semblables bureaux « flottants » à Hanoï, à Namdinh, Haïphong et peut-être même, à l'époque des basses eaux, sur le canal des Bambous. Un arrangement avec le service de l'aviation permettrait, en outre, l'utilisation d'hydravions dans certains cas d'extrême urgence.

Très certainement, armateurs et bateliers accepteront volontiers de payer une taxe spéciale pour couvrir les frais de la police fluviale car ils ne pourront que bénéficier du développement considérable du commerce qu'amènera la sécurité des cours d'eau.

La vie économique

— Au Tonkin, plus, peut-être, que dans tout autre pays de l'Union Indochinoise, la question de la [protection des forêts](#) est d'un intérêt primordial, car s'il n'est mis un frein aux coutumes dévastatrices des populations montagnardes, les superbes forêts de la Haute-Région auront tôt fait de disparaître. L'exemple des provinces chinoises voisines où la forêt a complètement disparu peut servir d'avertissement.

.....
— La cinquième foire annuelle d'Hanoï commencera le 2 décembre pour se terminer le 16 décembre.

.....
— La crise qui a sévi durement sur les mines de zinc du Tonkin* depuis 1918 paraît conjurée par suite de la hausse très importante de la valeur des minéraux survenue dans le second semestre de 1922. En effet, les minéraux de zinc, calamine ou blende, qui ne valaient encore que 4 fr. l'unité de métal f.o.b. ports algériens au début de novembre 1922, atteignaient le prix de 9 francs au début de cette année. L'augmentation est telle que, pour les minéraux tonkinois, on obtient des prix en piastres supérieurs à ceux d'avant-guerre.

Les mines qui, malgré la crise, étaient restées en état de marche, Chodien, Trang-da et Yenlinh, ont porté leur production au maximum. Le dénoyage de la mine de Lang-Hit est en cours et sa remise en exploitation aura lieu dans quelques mois, suivie par celle des mines de Mo-Ba et de Bac-Lao. D'autre part, on reprend l'étude des mines de Bac-Nhung sur la rivière Claire, de Yen-Tinh, près de Chodien, et Quang-Tong près de Chochu.

On peut prévoir que, dès 1924, la production annuelle des mines de zinc au Tonkin atteindra de nouveau les gros tonnages de 1916 et 1917.

— Le décret du 27 mai 1922 ayant porté le nombre des membres des assemblées consulaires constituées au Tonkin*, à seize Français et quatre Annamites, il va être procédé aux élections complémentaires auxquelles s'ajouteront les élections de remplacement, des mandats arrivés à expiration.

Cette nouvelle consultation des patentés ne semble pas devoir remporter un gros succès, car le système qui régit la faculté de vote est un peu désuet.

Le *Courrier d'Haïphong* fait remarquer que certaines exclusions sont faites, principalement en ce qui concerne les exploitants des mines.

Les mines sont appelées à prendre, dès que la situation redeviendra normale, une très grande extension. On conçoit donc difficilement que la représentation économique d'une pareille branche -de l'industrie soit inexisteante.

Cette anomalie nuit au développement des deux chambres de commerce du Tonkin, mais il est un autre point qui, non plus, ne reste pas indifférent, à l'espèce de délaissé dont elles ont été l'objet au cours de ces dernières années.

Il est dûment stipulé, en effet, que deux administrateurs d'une même société anonyme ne peuvent faire partie de la même assemblée consulaire. Ce rejet peut être considéré comme utile ou nuisible. Il n'en est pas moins vrai qu'au Tonkin, il a eu pour conséquence de multiplier le nombre des associations privées, et l'activité de ces dernières aidant, la rivalité s'est faite largement sentir.

Pour remédier à cette situation, il y aurait lieu de réunir les deux assemblées actuelles en une seule chambre de commerce, de façon à ce que soit élargi le corps électoral, et à ce que soit supprimée la chasse aux candidats.

Cette fusion des deux chambres de commerce aurait en outre l'avantage de mettre fin à la double représentation de certaines maisons qui ont des succursales dans les deux villes d'Hanoï et d'Haiphong.

Les événements et les hommes

— La chambre d'agriculture de Hanoï s'est entendue avec les chambres de commerce de Hanoï et de Haiphong, pour adresser à M. le résident supérieur Monguillot une demande en vue de l'obtention de passages gratuits pour les non-fonctionnaires. Celui-ci a répondu aux chambres intéressées leur exprimant ses sentiments de regret de n'avoir pu leur donner satisfaction, car les frais de ces passages seraient certainement très élevés. M. le Résident supérieur a promis à cet effet d'accorder à ces Chambres certaines subventions. Dans ces conditions, une commission comprenant des délégués et représentants de diverses associations et amicales vient de se réunir dans le local de la chambre de commerce pour modifier les statuts de la Société de rapatriement et étudier de quelle façon ces chambres devront résoudre la question des passages.

— Les habitants d'un village de la province de Bac-Ninh au Tonkin ont constaté que les Européens, dédaignant leurs meubles en bois incrusté de nacre, achetaient très cher des meubles « Thonet* » importés d'Europe.

Sans chercher à connaître le pourquoi de cette bizarre préférence, ils ont examiné, et démonté ces chaises en bois tourné, puis sans effort, ils en ont fabriqué de toutes pareilles. Elles ont eu autant de succès que celles qu'on importait d'Europe.

Immédiatement, tout le village s'est mis à fabriquer du « Thonet » et, actuellement, sa production annuelle est de 2.000 chaises, 400 fauteuils et 40 canapés.

Il est intéressant de noter que ce ne sont pas des Européens qui ont la haute main sur cette industrie locale, mais uniquement deux commerçants indigènes.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 26 juillet 1923, p. 2, col. 3-4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Pendant le premier trimestre 1923, les recettes faites au titre des quatre premiers articles du budget général, ont accusé de fortes augmentations. Les produits des douanes sont en baisse de 188.598 piastres. et ceux de l'enregistrement de 50.819 piastres ; les produits des P. T. T. sont en hausse de 27.729 piastres, et surtout les produits des contributions indirectes ont augmenté de 3.081.833 piastres.

Au Tonkin seul, l'augmentation de cette recette a été de 2.468.275 piastres.

Pour la première fois, le Tonkin passe avant la Cochinchine ; alors que les produits des contributions indirectes de ce pays n'ont augmenté que 10 % par rapport aux prévisions, ceux du Tonkin ont augmenté de 50 %.

Rien ne saurait mieux montrer l'importance grandissante du Tonkin et la prééminence qu'il s'apprête, à occuper en Indo-Chine grâce à ses industries prospères et à sa main-d'œuvre nombreuse.

.....

Les événements et les hommes

— La question du développement de la propriété chinoise en Indochine est une de celles qui préoccupent le plus les Annamites. [Répétition de l'article du 4 juin dernier]

COCHINCHINE

La vie économique

[Statistiques caoutchouc et riz].

— Des plaintes sur le fonctionnement du service de la police s'élèvent dans de nombreuses cités indochinoises. La police des rues est mal assurée et la surveillance laisse à désirer. Dans les ports, le service si important des étrangers est déplorable et ni à [Saïgon](#) ni à [Haïphong](#), il n'y a d'agent capable d'échanger une conversation élémentaire en anglais où en chinois.

La police fluviale n'existe pas et l'insuffisance des crédits gêne souvent les enquêtes criminelles en empêchant d'utiles déplacements. La situation est surtout grave dans le delta du Tonkin où la criminalité a fortement augmenté.

— Le Service d'exploitation du [port de commerce de Saïgon](#) est maintenant organisé sur les bases fixées par l'arrêté du 28 juin 1922 et placé sous les ordres du directeur de l'exploitation du port.

Cette organisation nouvelle permettra de régler les litiges beaucoup plus rapidement.

— [Marché du riz]

TONKIN

Les événements et les hommes

— Bien souvent l'état des routes au Tonkin a fait l'objet des doléances des automobilistes. Il s'en faut, en effet, que ces routes soient parfaites et le service des

Travaux publics a encore de la besogne devant lui, mais il serait injuste de méconnaître l'effort accompli en quelques années. Il y a une douzaine d'armées seulement, bien peu d'autos s'aventuraient sur le parcours Haïphong-Hanoï. Et maintenant, le gouverneur général intérimaire est venu en quatorze heures [de Hué à Hanoï](#). Il y a quelques jours, le parcours de Haïphong, à Longtchéou fut effectué en une journée, ce qui donne une moyenne de soixante kilomètres à l'heure, vitesse que peu de voitures dépassent en France, et encore dans les régions où les routes n'ont pas été défoncées par une circulation intensive de camions. En somme, il n'est plus aujourd'hui un centre important du delta tonkinois où l'on ne puisse arriver en automobile. Dans la Haute-Région même, on accède à Hagiang, au moins en saison sèche. Le parcours Langson-Caobang, est parcouru incessamment et l'on pousse jusqu'à Nguyêñ-Binh. Une randonnée de quatre ou cinq cents kilomètres dans la journée est devenue chose courante.

On reproche aussi aux routes indochinoises leur étroitesse, aggravée parfois par les inexplicables sinuosités de leur parcours. Mais il ne faut pas oublier que dans les deltas, on a très souvent, par économie, empierré des digues, ouvrages sinueux par leur nature et leur destination.

L'Administration se réserve au surplus, d'améliorer le réseau construit. C'est ainsi par exemple, qu'après avoir assuré le passage de la porte d'Annam, on y a continué les travaux de façon à permettre, de se croiser facilement dans tout le parcours en montagne. L'idée directrice en matière de routes est celle-ci : on assure d'abord le passage, on améliore ensuite. Il s'agit d'ouvrir la circulation, dans le moindre temps, avec un minimum de dépenses, le plus grand nombre possible de kilomètres, de façon à débloquer des régions dont les richesses restent inexploitées faute de moyens de communication. Au point de vue de l'intérêt général, l'administration préfère ouvrir cent kilomètres de route praticable, plutôt que d'en fournir trente de route parfaite.

Certes, la largeur des routes coloniales, fixée à six mètres, est insuffisante lorsque la circulation acquiert une certaine intensité. C'est le cas pour quelques routes du Delta : Hanoï-Sontay, Hanoï-Nam-Dinh, Hanoï-Haïphong en été et à certaines heures de la journée. On songe à les élargir pour qu'elles aient au moins huit mètres.

De même, l'exécution de quelques variantes est assez nécessaire. La sortie de Haïphong, par exemple, est complètement à reprendre, ainsi que la route d'Haïphong, près de Gialam, qu'il faut relier à celle qui mène au pont des Rapides, ouvrant l'accès à toute la rive gauche du fleuve Rouge.

Ces améliorations au réseau du Delta seront complétées par la mise en état de routes provinciales importantes, comme celles de Bac-ninh à Cam-giang.

D'ailleurs, l'extension du réseau routier est la meilleure garantie de la tranquillité, car elle facilite à la fois la surveillance du pays en temps normal et la répression des troubles le cas échéant.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 27 juillet 1923, p. 2, col. 4)

CAMBODGE

Les événements et les hommes

— L'heureux gagnant du gros lot de l'emprunt indochinois, présenté à M. le gouverneur général lors de son passage à Kompong-Cham le 8 juin, s'est engagé à verser une somme de 2.000 piastres pour participation à la construction d'un hôpital à Kompong-Cham*, lequel est actuellement en voie d'achèvement.

M. Baudoin a particulièrement félicité M. Tea Kau de sa générosité.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 2 août 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Le total de l'encaisse en numéraire et du portefeuille de la caisse de réserve du budget général pour 1923 s'élève à 31.095.357 piastres (c'est-à-dire 266 millions 665.301 francs environ) pour un minimum réglementaire de 500.000 piastres.

En Cochinchine, numéraire et portefeuille réunis atteignent le chiffre de 4.597.401 piastres (à peu près 39.307.230 francs) pour un minimum réglementaire de 150.000 piastres.

Ces constatations sont réconfortantes, mais, écrit *l'Impartial*, « s'il est sage et de bonne gestion de garder prudemment ses réserves quand on n'en a pas l'utilisation, peut-on tenir ce raisonnement dans une colonie dont le développement intensif réclame sans cesse l'exécution de travaux neufs de toutes sortes : routes, canaux, chemins de fer, destinés à augmenter la prospérité du pays, comment admettre qu'on en retarde l'exécution tout en continuant à alimenter des caisses de réserve pléthoriques, sans profit d'aucune sorte ? »

Et la colonie, qui a des millions en réserves est alors obligée de contracter des emprunts pour faire face aux obligations les plus urgentes. « On immobilise des capitaux qui, placés en titre de rente, ne rapportent qu'un intérêt minime, tandis qu'on sert aux créanciers de la colonie des intérêts élevés. »

Cette « anomalie » (le terme est employé par le député de Cochinchine lui-même) devrait disparaître et faire place à une politique financière plus conforme aux besoins multiples de la colonie. « L'intérêt compris du pays commande d'adopter une politique de réalisations fécondes et de répudier le système négatif de la cassette bien pleine qu'on se plaît à faire miroiter avec ostentation, mais qu'on n'ouvre jamais. »

Notre confrère du Tonkin, *France Indochine*, cependant, formule certaines réserves. L'Indochine peut traverser des périodes de crise : un effondrement de la piastre, une mauvaise récolte, la prohibition de l'opium, etc., peuvent compromettre sérieusement l'équilibre budgétaire. Que fera-t-on alors, s'il n'y a plus le recours de larges emprunts aux caisses de réserve ? « Pour éviter tout risque, comme toute surprise désagréable, le jour où l'on réduira l'importance de notre caisse de secours, il faudra que, parallèlement, on réduise maints chapitres de dépenses, afin de maintenir un équilibre constant entre nos charges obligatoires et les réserves constituées en vue de parer aux insuffisances de revenus. »

Les événements et les hommes

— Les chansonniers compositeurs Georges Charton et Maxime Guitton viennent de débarquer à Marseille, revenant d'une longue tournée en Indo-Chine dont le succès a été considérable. Ils se sont fait entendre aussi dans les Lycées et les écoles de nos possessions asiatiques, en un répertoire spécial.

— L'instruction physique de la jeunesse scolaire en Indochine est l'objet des plus grands soins de l'autorité militaire. Actuellement, l'enseignement est donné dans les institutions scolaires par des moniteurs militaires, sous l'autorité de deux officiers supérieurs, directeurs régionaux à Hanoï et à Saïgon, et d'officiers subalternes désignés pour chacun des centres de la colonie.

Les directeurs régionaux effectuent annuellement une ou deux tournées d'inspection.

Le groupe Annam-Tonkin, qui dépend de l'école d'instruction physique de Hanoï, est déjà arrivé, malgré son nombre restreint de moniteurs, à des résultats appréciables.

On espère beaucoup, pour augmenter les cadres, former d'ici quelques années comme moniteurs des instituteurs annamites et des élèves de l'École normale indigène.

Jusqu'ici, la jeunesse française s'est montrée en général peu empressée, tandis que les jeunes indigènes, au contraire, font preuve d'un véritable enthousiasme à l'égard de l'éducation physique et des sports. Il n'a pas été possible encore de constituer à Saïgon une école d'instruction physique, faute de cadres suffisants, et l'enseignement est donné à Saïgon, par des moniteurs militaires à raison de six heures par semaine aux élèves de l'École normale d'instituteurs et de quatre heures par semaine en moyenne dans les autres institutions. La proportion des jeunes Français inscrits à la Société de préparation militaire de Saïgon est, comme au Tonkin, très inférieure à celle des jeunes indigènes.

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— La [Compagnie aéronautique française d'Extrême-Orient](#), bénéficiant d'une subvention de 400.000 francs du sous-secrétariat de l'Aéronautique, et d'une autre de 200.000 francs de la colonie, va prochainement installer deux services : un de Saïgon à Cantho avec prolongement éventuel sur Baclieu et Camau, l'autre de Saïgon à Phnom-Penh, avec prolongement éventuel sur Battambang.

Les voyages seront fixés à un par semaine dans les deux sens. La Société envisage de prendre ensuite le courrier de France à Penang et de le transporter à Saïgon en quatre heures un quart, de là à Hanoï en huit heures, ce qui écourterait de dix jours le voyage des lettres du Tonkin. Elle doit aussi aider au cadastre, au levé des cartes, et envisage même d'installer des chantiers complets de construction d'avions à Saïgon.

— L'île apparue il y a quelques mois et appelée l'île des Cendres, à peu de distance des côtes d'Annam, au cours d'une éruption volcanique, a été visitée récemment par M. Patte, officier de marine, qui a fait tenir à l'Académie des Sciences d'intéressants renseignements à son sujet.

De ses observations, il ressort que l'île des Cendres ne paraît pas appelée à une longue existence.

Sa constitution géologique, en effet, montre qu'elle est essentiellement de nature éruptive et rappelle fort celle d'une autre île, survenue dans les mêmes parages, voici une quarantaine d'années, et disparue rapidement.

— Il y a quelques mois, près de Poulou-Cecir de mer une île volcanique se constitua dont la France prit possession. Or, à deux milles de cette île, une nouvelle île s'est formée ayant environ 18 m. de long, 0 m. 60 au-dessus de l'eau ; le sol est noir et un récif entoure l'île ; de la vapeur s'élève à la surface.

D'autre part, un peu au sud, à deux milles de l'île Carliste, deux îles se sont formées ayant l'une 30 m. de haut et l'autre 30 centimètres ; elles furent découvertes par l'*Iroquois*, navire hydrographe anglais.

Enfin, dans les mêmes parages, le capitaine du vapeur *Kutsang*, a été témoin d'une éruption.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 3 août 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Les événements et les hommes

— La question de l'enseignement professionnel est actuellement examinée dans la plupart des journaux indochinois. Tous sont unanimes à déclarer qu'il faut changer l'état

de choses actuel. « Il n'y a pas ou preste que pas d'ouvriers annamites en Cochinchine, écrit l'*Écho annamite*, les métiers manuels y sont exercés par les Chinois. »

On ne peut parler d'invasion ou d'accaparement chinois. car ces derniers ont occupé une place qu'ils trouvaient libre, sans la disputer aux Annamites.

L'Annamite pense-t-on généralement, n'aime pas les métiers manuels et préfère les emplois administratifs ; et pourtant, remarque l'*Écho annamite*, les Tonkinois font d'excellents ouvriers « même en tenant compte de l'influence du climat de la Cochinchine, qui prédispose à l'apathie, on ne peut prétendre que les Cochinchinois aient à tel point dégénéré qu'ils ont perdu toutes les qualités de la race ».

L'*Impartial* rappelle que pendant la guerre, la France fit appel à ses colonies et particulièrement à l'Indochine pour obtenir la main-d'œuvre qui lui manquait. L'École professionnelle des mécaniciens et la Direction d'Artillerie furent chargées, à Saïgon, de l'organisation des contingents ouvriers, et arrivèrent à former, en six mois, de très bons apprentis ouvriers, qui, après un an de travail en France, devinrent d'excellents ouvriers, même dans cette branche particulièrement délicate du moteur d'aviation.

Tout récemment, dans l'armée du Rhin, rapporte la *Tribune indigène*, « on a eu l'agréable surprise de constater que les infirmiers indochinois faisaient preuve d'aptitudes professionnelles particulières, dignes des plus grands éloges ».

À quoi tient alors cette crise des artisans indigènes ? « Elle est, nous dit la *Tribune indigène*, la conséquence inéluctable d'une organisation sociale où les classes dirigeantes se recrutaient au concours de lettrés, où aucune place n'était faite aux artisans dans la vie publique et administrative ».

L'*Écho annamite* se demande si elle n'est pas due aussi, depuis, « à l'instruction dispensée sans discernement et sans but défini dans la masse. Les jeunes gens qui ont étudié tant soit peu le français sont à jamais perdus pour la terre et les métiers manuels ; ils ne pensent qu'à s'évader de leur milieu, de leur condition. »

Or, la connaissance du français est exigée des candidats aux écoles professionnelles, on leur demande le certificat d'études primaires ou le diplôme de fin d'études complémentaires. C'est, suivant l'expression du *Réveil saïgonnais*, « partir d'un mauvais pied », car le recrutement des écoles professionnelles s'opère ainsi sur la seule garantie de culture générale des aspirants et non d'après leurs aptitudes aux métiers manuels. Le régime du concours serait de beaucoup préférable. « Il permet de préparer de longue haleine les enfants à leur futur métier et d'éveiller de vraies vocations. Il offre enfin les meilleures chances d'éliminer les non-valeurs ».

L'éducation et l'orientation professionnelles sont complètement à faire en Indochine.

L'*Impartial* et le *Réveil saïgonnais* souhaitent vivement qu'une place, assez large, soit faite à l'éducation professionnelle dans les programmes des écoles où l'on oublie trop parfois de former l'adresse manuelle des enfants. L'apprentissage se fera ensuite dans les écoles professionnelles nettement spécialisées, auxquelles auront conduit les écoles primaires.

L'Indochine n'a pas encore un nombre suffisant d'écoles professionnelles. Elle en compte actuellement 9 : 2 au Tonkin (1 à Hanoi, 1 à Haïphong) ; 1 en Annam (Hué) ; 1 au Cambodge (Phnom-Penh) ; 5 en Cochinchine (école de dessin et de gravure de Giadinh, école des mécaniciens, école pratique d'Industrie à Saigon, école de modelage et de céramique à Biênhoà, école de sculpture sur bois à Thudaumot). C'est peu, d'autant plus qu'il n'y a entre elles aucune interénétration et que, par exemple, comme l'écrit le *Courrier saïgonnais*, « la section fer de l'école professionnelle de Saïgon n'a aucun rapport avec l'école des mécaniciens, quoique toutes deux poursuivent le même but ». Le regroupement en un seul centre, formant conservatoire, des diverses écoles cochinchinoises est une des solutions pratiques que préconisent les organes saïgonnais.

Ils demandent également pour l'enseignement technique « des chefs d'ateliers européens. qui sauront respecter et utiliser au mieux les aptitudes d'élèves venus d'un

peu partout » et l'adjonction d'un service de placement gratuit à l'Inspection des Écoles professionnelles.

Il est indispensable, conclut l'*Impartial*, d'orienter l'Annamite vers le travail manuel, en lui faisant comprendre que la prospérité même de son pays est en cause puisqu'il s'agit d'éviter que l'industrie indochinoise reste livrée au bon vouloir des ouvriers chinois, et que trop de capitaux indochinois sortent définitivement du pays, en salaires d'ouvriers étrangers et en achats de matériel à l'extérieur.

ANNAM

La vie administrative

— M. Galtier (Auguste-Hippolyte)*, administrateur de 2^e classe des Services civils de l'Indochine, en service en Annam avant sa mise en disponibilité et nouvellement réintégré dans les cadres, est maintenu à la disposition du résident supérieur.

TONKIN

La vie économique

— Quatre jours de pluies abondantes au Tonkin ont achevé de perdre ce que la sécheresse avait épargné. Les rizières basses, qui semblaient devoir tout de même produire un peu, sont inondées et on n'en doit rien attendre.

Les événements et les hommes

— Si l'on réprouve les actes de commerce d'un fonctionnaire, il n'en est pas de même lorsque ce fonctionnaire fait de la colonisation.

Doit-on interdire à ceux qui ont une grande expérience des choses de l'Indochine pour avoir été de longues années dans l'administration, de s'occuper d'entreprises agricoles. Ce serait maladroit, car aucune bonne volonté colonisatrice ne saurait être rebutée, surtout lorsqu'une longue expérience, garantie du succès, s'y joint.

Autrefois, on eût pu objecter que les fonctionnaires pouvaient forcer les indigènes à travailler dans leurs plantations, mais aujourd'hui, la passivité des Annamites est moindre, et il n'y a plus de fonctionnaires capables de telles illégalités.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 7 août 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Le personnel indigène recruté pour les besoins du service des Caisses locales de retraites de l'Indochine, constitue un corps qui prend le titre de « personnel indigène des secrétaires et des plantons des Caisses locales de retraites de l'Indochine ».

Les cadres de ce personnel comprennent un cadre secondaire et un cadre subalterne.

— Il est créé à l'Inspection générale des Travaux publics*, un Service central des Bâtiments civils de l'Indochine.

La direction de ce service est confiée, sous l'autorité de l'Inspecteur général des Travaux publics, à un architecte qui prend le titre d'architecte en chef du Service central des Bâtiments civils de l'Indochine.

— Par arrêté du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 9 juin 1923 :

Est rapporté l'arrêté du 28 mai 1923, réaffectant en Annam M. Gantier, administrateur de 2^e classe des Services civils, précédemment en disponibilité et nouvellement réintégré dans les cadres qui est désigné pour remplir, à titre provisoire,

les fonctions de commissaire du Gouvernement près le conseil du contentieux administratif à Saïgon, en remplacement de M. Samy, administrateur de 3^e classe.

.....

Les événements et les hommes

— L'[École française d'Extrême-Orient](#) prépare un dictionnaire de géographie descriptive et historique de l'Indochine annamite.

Cet ouvrage sera divisé en trois volumes : Tonkin, Annam, Cochinchine, qui seront publiés séparément et dans cet ordre.

Chaque volume sera essentiellement constitué par la description des provinces telles qu'elles étaient organisées à la date du 1^{er} avril 1923. Les noms actuels de la province, des phu, des huyén (ou châu), des cantons, des communes et des hameaux y figureront. Sous chaque nom seront ajoutées, s'il y a lieu, des indications géographiques, ethnographiques, économiques, historiques, archéologiques ou artistiques.

À cette description sera jointe une concordance des principales divisions administratives annamites, où seront mentionnés les noms successifs des huyén, des phu, et des provinces du XV^e siècle à nos jours.

Enfin, le volume sera complété par un index alphabétique de tous les noms cités dans la description proprement dite des provinces.

— Le docteur White, délégué de la Société des Nations, a visité l'Indo-Chine et a été impressionné par le développement des œuvres médicales. En partant, il a offert au Gouverneur général « ses humbles félicitations pour l'œuvre accomplie dans le domaine de la santé publique » et a présenté ses bons souhaits pour son heureuse continuation.

ANNAM

La vie administrative

— M. Hérisson (Jean-Gaston)*, administrateur de 2^e classe des Services civils, précédemment hors cadres comme chef du Service de la Sûreté en Cochinchine, rentrant de congé, a été mis à la disposition du résident supérieur en Annam.

CAMBODGE

La vie administrative

— Par arrêté du Gouverneur général par intérim de l'Indochine du 2 juin 1923 :

Un bureau secondaire de Poste et Télégraphe est ouvert à Anlassom, province de Takeo (Cambodge), à compter du 16 mai 1923.

— M. Chassaing (Charles Victor-Paul-Emile), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, dans la position hors cadres pour exercer les fonctions de résident-maire à Phnom-penh*, a été réintégré dans les cadres.

M. Patry (Raoul-Léonce-Guillaume), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, a été placé dans la position de congé hors cadres, pour exercer les fonctions de Résident-Maire à Phnom-penh, en remplacement de M. Chassaing.

Les événements et les hommes

— Depuis 1921, l'Association locale du Cambodge pour l'extension des études pastoriennes, dont le siège est à Phom-Penh, s'est préoccupée de recueillir des capitaux permettant d'offrir tous les ans une bourse de 12.000 francs, dite « Bourse du Cambodge », à un Français travaillant à l'Institut Pasteur de Paris. Successivement les bourses de 1921-1932, 1922-1923 et 1923-1924 ont été payées et il reste en caisse une somme de 100.000 francs environ. Le comité vient de décider qu'il continuerait son active propagande pour réunir un capital de 200.000 francs, qui sera offert à l'Institut Pasteur de Paris, à charge par ce dernier d'en employer les revenus à une bourse annuelle de 12.000 francs.

LAOS

La vie administrative

— La date de mise en application des Codes de l'organisation judiciaire, civil et commercial, de procédure civile et commerciale, pénal et de procédure pénale à l'usage des juridictions indigènes du Laos et rendus exécutoires par l'arrêté du 20 novembre 1922 est reportée au 1^{er} janvier 1924.

— Le centre administratif de Ou-neua dans le 5^e territoire militaire est transféré à Ou-tai.

— Par arrêté du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 1^{er} juin 1923 :

L'effectif indigène de la Garde indigène au Laos est ainsi fixé pour l'année 1924 :

Sept adjudants ; soixante-trois sergents ; cent-vingt-huit caporaux ; trois-cent-trente sept gardes de 1^{re} classe ; mille-cent-dix gardes de 2^e classe.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 9 août 1923, p. 3, col. 1-2)

COCHINCHINE

La vie économique

— Au cours de l'année 1922, le port de Saïgon a exporté 3.073.617 kg de poivre blanc et noir à destination de la France (2.999.623 kg), des colonies françaises (8.060 kg), des Etablissements des Détroits (55.480 kg), de Hong-kong (5.270 kg) et de l'Europe (5.184 kg).

Depuis 1912, le chiffre total moyen des exportations de poivre avait été un peu supérieur. Les envois vers la France et ses colonies sont en augmentation (2 millions 741.704 kg en 1921), par contre les exportations vers Hong-Kong et les Etablissements des Détroits diminuent fortement (en 1921 : Hong-Kong : 158.064 kg, Détroits : 414.284 kg.)

— Dans le commerce d'exportation, les *riz indochinois* sont réputés inférieurs aux riz étrangers et moins cotés que ces derniers, à cause de leurs variétés disparates rendant impossible l'établissement de types bien déterminés.

— Sur la demande de la France, l'Indochine a développé considérablement, pendant la guerre à son industrie de la canne à sucre. La Commission chargée de répartir le contingent de 160.000 hectolitres de rhum colonial à importer, concéda à l'unanimité 2.879 hectolitres à l'Indochine, part d'ailleurs très modeste. Or, le décret du 21 février a réduit cette part à 1.133 hectolitres, c'est-à-dire au tiers de la production indochinoise de 1921.

Les colons de l'Indochine protestent vigoureusement contre cette réduction, dont les conséquences sont graves, car, à l'appel du gouvernement, des sociétés se sont formées qui ne peuvent se maintenir actuellement que grâce à la vente des rhums.

— Les syndicats agricoles de Cochinchine sont de deux sortes, explique notre confrère *l'Appel* : les syndicats professionnels indigènes ou franco-indigènes et les syndicats agricoles exclusivement indigènes. La législation n'est pas la même pour les uns et pour les autres bien qu'ils aient le but commun « de lutter contre l'usure et de procurer aux syndiqués le crédit* qui leur manque dans les meilleures conditions possibles. »

Les syndiqués agricoles indigènes peuvent consentir, pour obtenir des prêts, le nantissement de leurs biens immeubles, dit nantissement agricole. Un nantissement régulier (fait en double et inscrit sur le dia-bo) est opposable aux tiers au même titre

que l'hypothèque et ne donne droit qu'à une piastre d'enregistrement. « La radiation est gratuite ».

« C'est un véritable régime de faveur que méritent, d'ailleurs, nos producteurs de paddy indigènes, mais dont sont exclus les colons français ou naturalisés ».

Ce dernier point est souligné et critiqué par l'*Appel* qui déplore que les syndicats agricoles mixtes (Français ou naturalisés et Annamites) ne jouissent pas des mêmes avantages et en particulier de ce nantissement agricole, garantie de prêts, qu'il leur faut remplacer par des hypothèques.

Et l'*Appel* conclut en demandant s'il ne serait pas possible d'édicter en faveur des syndicats agricoles de colons français ou naturalisés « quelques dérogations aux règlements existants sur l'enregistrement, le timbre et les hypothèques ».

.....

Les événements et les hommes.

— Les Cochinchinois réclament, ne trouvant plus, à Saïgon, un nombre suffisant de places pour les *grands courriers de France*. Il est des cas où cinq places seulement, quelquefois moins, sont réservées à la Cochinchine. Le plus grave, c'est que, parmi ceux qui ne peuvent partir, il se trouve des malades rudement éprouvés par le climat et mal préparés à affronter les quelques mois très pénibles de Cochinchine (mars-avril-mai). Il semble donc ,qu'on devrait, à cette époque de l'année tout au moins, faciliter le plus possible l'exode des Cochinchinois vers un climat plus clément. Les colons du Tonkin sont relativement moins pressés, car ils ont connu un hiver qui retrempe les énergies et donne des forces nouvelles et un printemps souvent fort agréable. La mauvaise période ne débute que fin juin. La Cochinchine désirerait aussi, d'ailleurs, que, durant toute l'année, « les places soient distribuées au prorata du chiffre de la population européenne ».

— Lors d'une des dernières séances de la Chambre syndicale des planteurs de caoutchouc a été discutée la question du recrutement des travailleurs agricoles par l'intermédiaire de l'Administration.

.....

— Dans la réunion du 14 juin du comité du Syndicat d'Initiative de l'Indochine*, le Président, M. Lancelin*, demande au Comité s'il ne serait pas d'avis que le Syndicat d'initiative intervienne auprès du gouverneur de la Cochinchine qui, à son tour, interviendrait auprès du gouverneur Général, pour lui exposer la situation qui est faite, aux étrangers arrivant à Saïgon à bord de paquebots et internés en quelque sorte à bord pendant toute l'escale parce qu'ils n'ont pas rempli la formalité du visa de leur passeport par le consul de France résident au lieu de départ. Il semble que le Syndicat doive intervenir en cette question et qu'il lui faut demander au Gouverneur si toutefois il ne peut abroger les dispositions prises, s'il ne lui serait pas possible d'adopter des mesures permettant aux étrangers munis d'un passeport, pièce officielle, de débarquer pendant les escales.

Le Comité est d'avis qu'il faut intervenir et charger M. Darles d'entretenir le gouverneur de la Cochinchine de cette question.

— Un contrat vient d'être passé avec un consortium de banques pour les études définitives des projets d'exécution des lignes : Saïgon-Aranya et Mytho-Baclieu.

Le montant du devis estimatif s'élève à 1.714,000 fr. (588.000 piastres), soit en tout, la piastre étant à 8 fr., 6.418.000 francs pour constituer les dossiers d'exécution qui devront être produits avant le 15 mai 1925.

— La région de Saïgon est assez riche en termites qui, non seulement, creusent leurs galeries dans le bois, mais encore établissent dans le sol des conduits verticaux aboutissant à des chambres en carton, où ils établissent des meules à champignons.

M. Battelier, en une note présentée à l'Académie des Sciences par le professeur Bouvier, rappelle ces faits et donne les résultats des dernières études qu'il a faites. en

collaboration avec M. Bugnon. Ces termitières à champignons sont habitées par deux espèces distinctes de termites, vivant en très bonne intelligence, dont l'une, de plus petite taille, se charge plus particulièrement de l'édification des meules.

1923 (9 août) : arrivée à Saïgon de [Martial Merlin](#), nouveau gouverneur général en titre.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 10 août 1923, p. 2, col. 3-4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Les dispositions relatives à la réorganisation judiciaire en Indochine sont modifiées comme suit :

Le directeur de l'administration judiciaire est nommé par décret sur la proposition du gouverneur général. Il doit être choisi par les magistrats supérieurs en activité de service, de préférence parmi les premiers présidents et les procureurs généraux des ressorts de l'Indochine. Il est assisté d'un magistrat ayant rang de président de chambre, d'avocat général ou tout au moins de conseiller en Indochine, désigné sur sa proposition par arrêté du gouverneur général.

Un ou plusieurs autres magistrats des ressorts de la colonie pourront, en outre, suivant les besoins du service, être affectés à la direction par arrêté du gouverneur général sur la proposition du directeur de l'administration judiciaire.

Il est créé à la cour d'Hanoï un nouvel emploi d'avocat général.

COCHINCHINE

La vie économique

— Une semaine de motoculture s'est ouverte le 22 mars dernier à Mytho. La grande journée du dimanche 25 a, en particulier, attiré une affluence considérable de visiteurs, tant européens qu'indigènes, non seulement des provinces voisines, mais encore de diverses régions de l'intérieur. Les résultats des expériences de motoculture ne sont pas encore connus.

Leur publication aura d'autant plus d'intérêt que de nombreuses controverses sont engagées dans la presse de Saïgon au sujet des chances de succès de la culture mécanique en Cochinchine.

« Certes, dit un sceptique, les essais tentés par l'Administration supérieure d'une part et par certains colons d'autre part, dans le domaine agricole, pour substituer le matériel mécanique moderne aux instruments rudimentaires des indigènes, sont des plus louables et tous les Annamites, amis du progrès, ne pourront qu'en souhaiter les plus heureux résultats. Mais il faut croire que, réellement, la terre boueuse de Cochinchine ne veut pas se prêter à la culture mécanique, puisque les nombreuses expériences faites jusqu'à ce jour en ce sens n'ont pas été bien concluantes. »

Selon l'auteur de ces lignes, il ne faut pas attribuer cet insuccès à l'indifférence ou à l'esprit de routine des indigènes, mais à d'autres causes : d'abord l'état de la terre au moment où doivent commencer les travaux ; la boue et l'eau rendent impossible toute manœuvre d'une machine de quelque poids.

« Il est vrai qu'entre l'époque de la récolte et les premières pluies on peut disposer d'une intervalle de quelques mois où la terre durcie se prête aisément au labourage mécanique. Mais ce travail hors de saison, plutôt que de simplifier la tâche du cultivateur, ne fait, au contraire, que la rendre plus difficile. En effet, la terre remuée par la charrue durcit au soleil plus ardent que jamais à cette époque de l'année, et comme c'est presque toujours de la terre argileuse, elle se présente sous forme de mottes incassables au moment où elle doit être préparée pour le repiquage des plants de riz. »

À cet argument, la *Tribune indigène* répond que si les mottes sont incassables pendant la saison sèche, les premières pluies suffisent à les mouiller et à ce moment, rien n'est plus simple que de faire passer même une araire annamite pour que la terre soit en excellent état. L'agriculteur demande au labour deux choses : l'une d'ordre physique, l'ameublissement du sol, et l'autre d'ordre chimique, son enrichissement. Cet enrichissement se fait par l'incorporation de l'azote de l'air aux éléments du sol par le phénomène de la nitrification. Si une couche d'eau s'oppose à la nitrification, le labour est incomplet dans ses effets. On doit donc tendre à labourer en saison sèche et il semble que la motoculture permette de le faire. Un article de l'*Appel* arrive à la même conclusion ; nécessité de procéder aux labours immédiatement après la récolte, à un moment, où la terre est à l'air libre et possibilité d'exécuter ce travail avec les tracteurs ordinaires employés en France, sans chercher des machines compliquées pour labourer des terrains inondés. La seconde raison qui rend les agriculteurs indigènes peu amateurs de culture mécanique, c'est le prix élevé du matériel et du carburant. Il y a là une objection sérieuse, et elle ne pourra être surmontée avant que l'on soit fixé sur le rendement, la robustesse, la simplicité d'entretien des appareils employés et sur la possibilité d'utiliser et de se procurer facilement un carburant moins cher que l'essence et contenant en forte proportion l'alcool que l'Indochine est susceptible de fournir à bon compte et en grande quantité.

On voit donc l'importance des questions soulevées par les essais de motoculture de Mytwo. Ces essais doivent être considérés comme le prélude d'autres expériences de culture scientifique qui, en économisant la main-d'œuvre de jour en jour plus rare, au fur et à mesure que des terres nouvelles sont livrées à la colonisation privée permettra aux agriculteurs de tirer de leurs rizières le meilleur rendement. « La motoculture, conclut l'*Opinion*, est actuellement dans sa phase de tâtonnement, mais elle est sur une assez bonne voie pour qu'on puisse entrevoir, bien que lointain : encore, le jour où elle sera du domaine pratique ».

Les événements et les hommes

— Au 1^{er} janvier dernier, 2.817 autos circulaient en Cochinchine ; l'année dernière, 500 permis de conduire furent délivrés. Le Conseil colonial a décidé que dorénavant les candidats au permis paieraient 10 piastres et a créé un casier civil des chauffeurs que les propriétaires d'autos pourront consulter avant de recruter leur personnel.

TONKIN

La vie administrative

— La date de la foire de Hanoï en 1923 est définitivement fixée ainsi qu'il suit :

Ouverture dimanche 2 décembre, clôture dimanche 16 décembre.

Une nouvelle réglementation de la Foire a été décidée par le Comité d'organisation dans sa réunion du 8 juin dernier.

Les événements et les hommes

— [...] M. Nguyen-van-Vinh conçoit maintenant l'ambition de présenter au grand public français et à la clientèle mondiale du cinéma le chef-d'œuvre de la littérature annamite qu'est le poème de Kim-vân-Kiêu, en se servant du truchement de l'art muet.

C'est là, on en conviendra, une tentative aussi originale qu'intéressante. L'idée en est venue à M. Nguyen-van-Vinh au cours d'une visite au [studio aménagé, pour la prise des films, à Hanoï](#), rue de la Sapèquerie, par MM. Famechon et Thierry.

— Le vapeur *Nguyén-Trai*, appartenant à l'armateur [Bach-Thai-Buoi](#), a coulé le 26 mai dernier, dans la soirée, en pleine mer, à 150 milles de Honda, ayant à son bord 29 passagers.

— L'arrivée à [Chapa](#) de la première voiture automobile le mercredi 23 mai a été une date mémorable.

L'ARRIVÉE A SAIGON
DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL MERLIN*
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1923, p. 1)

De notre correspondant particulier, le 9 août, à 18 h. 25.

Au devant de M. le gouverneur général Merlin

M. Baudoin, gouverneur général p.i., accompagné de M. le secrétaire général du Gouvernement général de l'Indochine Robin, de M. le général Blondlat, commandant supérieur des troupes, quitta à quinze heures l'appontement de la marine à bord d'un remorqueur du port de guerre, pour se rendre en rivière au devant de M. le gouverneur général Merlin.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923)
(*Les Annales coloniales*, 17 août 1923)

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE
Commandeurs

Baudoin (François-Marius), résident supérieur, gouverneur général de l'Indochine par intérim. Officier du 4 décembre 1918. A dirigé la participation de l'Indochine à l'exposition nationale coloniale de Marseille.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 31 août 1923, p. 1, col. 4-5)

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— Le *Courrier saïgonnais* préconise la création d'une flotte locale nombreuse et dans tout l'Extrême-Orient, reprenant l'idée qu'avait M. Sarraut en créant la flotte indochinoise, mais sans que l'administration s'en occupe.

ANNAM

La vie administrative

— Le centre administratif de Darlac créé par l'arrêté du 9 février 1913; est érigé en province moi de Darlac placée sous l'autorité d'un administrateur résident de France à Banméthuot. M. Sabatier, administrateur de 3^e classe des Services civils, délégué à Banméthuot, prendra la direction de cette province, en qualité de résident.

— M. Fournier (Henri-Raoul-Jean), administrateur de 1^{re} classe des Services civils, en service en Cochinchine, est mis à la disposition du Résident supérieur en Annam et désigné pour prendre la direction de la province de Kontum.

— M. Huchard (Louis), administrateur de 2^e classe des Services civils, résident-maire à Tourane*, est désigné pour prendre la direction de la province de Binh-dinh, en remplacement de M. Friès, administrateur de 1^{re} classe, appelé à une autre destination.

— M. Cunhac (Élie-Joseph), administrateur de 2^e classe des Services-civils, rentrant de congé, est désigné pour remplir les fonctions de résident-maire de la ville de Tourane*, en remplacement de M. Huchard.

— M. Châtel (Yves-Charles), administrateur de 2^e classe des Services civils, précédemment chef du cabinet du gouvernement général de l'Indochine, a été, sur demande, mis à la disposition du résident supérieur en Annam.

La vie économique

— Favorisée par des conditions climatériques particulièrement bonnes, la récolte du riz en Annam, au cours de l'année 1922, a été excellente dans les provinces, à quelques exceptions près. L'année 1922 peut, en effet, se classer parmi les meilleures, car elle compte au nombre de celles où la plus grande surface a été cultivée en riz et où le rendement à l'hectare a été des plus satisfaisants.

Dans les provinces de Thanh-Hôa et de Ha-tinh, le rendement moyen des rizières cultivées a atteint 1.200 à 1.500 kilos à l'hectare, malgré que, dans la province de Ha-tinh, les crues survenues au moment de la récolte l'aient quelque peu compromise.

La province de Vinh, par suite de dégâts commis par les chenilles et la sécheresse, a à peine atteint une moyenne de 250 kilos à l'hectare ; mais les stocks de paddy provenant des récoltes précédentes étant importants, il n'en est pas résulté de gêne pour les habitants.

Dans le Quang-nam, la récolte a été satisfaisante, le rendement a été de 800 kilos à l'hectare pour les rizières du septième mois et de 600 pour celles du dixième mois.

Dans le Sud-Annam également, malgré certaines pertes provoquées par les inondations, la récolte peut compter parmi les bonnes.

— La question de l'acclimatation de la vigne dans les colonies françaises a déjà fait l'objet de nombreuses études et plusieurs essais qui n'ont pas toujours été infructueux, furent tentés. Notre confrère de Saïgon, *l'Opinion*, analyse le travail d'un viticulteur d'Aix sur la vigne aux Antilles et à la Réunion, dont les conclusions sont que cette culture est possible dans les zones d'altitude où les conditions climatiques se rapprochent le plus de celles des régions tempérées.

En Indo-Chine, le plateau de Dalat serait, semble-t-il, tout indiqué. « Là mieux que partout ailleurs en Extrême-Orient, mieux qu'au Yunnan même, fleurs et fruits des régions tempérées ont vécu, ont donné des plants remarquables ».

L'Opinion demande instamment au directeur du Jardin d'essai de Dang-Khia de tenter la viticulture sur le plateau de Djiring, ce serait pour la colonie une nouvelle source de richesses, « avec la certitude, pour tous les nombreux amateurs de boire enfin à un bon marché relatif du bon vin, qui ne serait pas alcoolisé autre mesure comme la majorité de ceux qui viennent de France ».

— Le nombre des têtes de bétail à exporter pour chacun des ports de l'Annam pendant le deuxième semestre de 1923 a été fixé comme suit :

Benthuy	Néant.
Tourane	1.000 têtes.
Quinhon	2.000 têtes.
Xuanday	2.000 têtes.
Nhatrang	Néant.
Banghoï	Néant.

En raison de l'état sanitaire, l'exportation n'a pas été autorisée pour les ports qui ont la mention néant.

Les événements et les hommes

— La compréhension éclairée de Sa Majesté Khai-Dinh des questions qui touchent à l'éducation artistique du peuple d'Annam 'a permis de fonder à Hué un Musée destiné à rassembler les œuvres d'art représentatives de la vie sociale rituelle et politique du Dai-Nam.

Sa Majesté a bien voulu marquer le haut intérêt qu'Elle attache à cette œuvre en mettant à sa disposition, pour l'installation des futures collections, le Palais du Tàn-Tho-Vien qui prendra désormais le nom de « Musée Khai Dinh ».

Ce Musée, place sous la surveillance des « Amis du Vieux Hué », est destiné à réaliser des ensembles, à reconstituer certains intérieurs indigènes, à sauver les plus beaux spécimens de l'art annamite ; meubles anciens, porcelaines, émaux, laques, bronzes, broderies, dessins et peintures, sculptures, incrustations, bijoux, cuirs ouvrés, objets de culte ou d'usage journalier, etc. tous objets, où nous retrouvons la pensée de l'artisan ou de l'artiste et qui constitueront un'è collection de modèles précieux pour la formation du goût et du sentiment artistique des générations à venir.

Ils réaliseront en outre un exemple documentaire permettant d'étudier et de comprendre l'histoire et la vie du peuple d'Annam.

Le Musée Khai-Dinh sera le complément nécessaire du cours d'esthétique extrême-orientale créé à l'Ecole de Hué.

TONKIN

La vie administrative

— Le 27 juin dernier, ont eu lieu à Haïphong, les élections de deux juges consulaires titulaires et de deux juges consulaires suppléants*.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1° Juges consulaires titulaires :

Ont été élus :

MM. Godelu et Vidry.

2° Juges consulaires suppléants :

Ont été élus :

MM. Denisse et Leduc.

— Par arrêté du gouverneur général p.i. de l'Indochine du 22 juin 1923 :

Sont approuvées les dispositions ci-après proposées par la [Compagnie française des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan](#) relatives au transport des marchandises destinées à la foire de Hanoï* ou en provenant.

Une réduction de 50 % est consentie par la Compagnie sur les prix de ses tarifs, tant à l'aller qu'au retour, pour le transports des marchandises destinées à la foire d'Hanoï ou en provenant.

Le bénéfice du demi-tarif sera appliqué par les gares de départ, tant pour l'aller que pour le retour, contre remise au chemin de fer d'un certificat émanant du Comité de la foire d'Hanoï et attestant que les marchandises sont bien destinées à la foire ou en provenant.

Cette réduction ne peut pas s'appliquer :

1° Aux animaux d'une taille ou d'une dimension exceptionnelle tels que : éléphants, etc., etc. ;

2° Aux instruments, objets et produits dépassant les dimensions du matériel ou du gabarit ou d'un poids supérieur à 3.000 kilogrammes ;

3° À l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés ; aux plaques d'or et d'argent, platine, bijoux, broderies, dentelles, pierres précieuses et objets d'art tels que bronzes d'art, sculptures, statuts et tableaux.

— La chambre de commerce de Haïphong* est autorisée à constituer à son crédit à la Banque de l'Indochine à Paris, un fonds de roulement de 100.000 francs sur lequel peuvent être prélevées les sommes nécessaires au service de l'emprunt de trois millions de francs de la chambre de commerce de Haïphong en France. Les prélèvements ainsi opérés sur ce fonds de roulement peuvent, être compensés. par des envois de fonds effectués par la chambre de commerce, de façon à maintenir constamment le solde du compte précité au chiffre de 100.000 francs.

— Une ordonnance de S. M. Khai Dinh en date du 4 juin 1923, promulguée par arrêté du gouverneur général en date du 15 juin 1923, édicte des articles additionnels au livre 1 du code civil à l'usage des juridictions annamites du Tonkin.

— Par arrêté du gouverneur général du 10 juillet 1923, à Hanoï, la rue actuellement dénommée rue Carreau prolongée recevra désormais le nom de rue Maurice-Long.

— M. Fouque (Marie-Théodore-Albert-Henri), administrateur de 2^e classe des Services civils, chef du Service du personnel au gouvernement général de l'Indochine, est mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin.

La vie économique

— Le 28 juin dernier, au Service maritime, la Commission prévue pour la réception du cargo-boat *Les-Fils-de-Paul-Doumer* s'est réunie à Haïphong, et a émis un avis favorable à la réception définitive de ce vapeur.

— Port d'Haïphong : faible trafic.

Hanoï

Changement de dénomination du [Musée agricole, industriel et commercial](#),
en Musée Maurice-Long

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— L'[école de médecine d'Hanoï](#) est érigée en école de médecine et de pharmacie de plein exercice.

TONKIN

La vie économique :

— Au cours de leur passage en Indochine, les croiseurs *Jules-Michelet* et *Victor-Hugo* ont mouillé en baie d'Along, mais en raison de leur tirant d'eau, l'amiral Gilly, commandant la division, n'a pas cru devoir les faire remonter jusqu'à Haïphong.

La question du port d'Haïphong a donné lieu, depuis longtemps déjà, à de nombreuses controverses.

.....

Les événements et les hommes

— La [ville de Haïphong](#) a décidé l'émission d'un emprunt de 500.000 piastres pour l'exécution de son programme de travaux d'intérêt urbain.

.....

— La Société Mao-Canh et Cie vient de porter son capital de 27.000 à 36.000 piastres. Elle représente un des plus beaux efforts annamites pour se délivrer de l'emprise chinoise. Elle a pour objet l'entreprise des transports automobiles dans la région de Cao-Bang et possède d'excellentes autos neuves, des embarcations et des charrettes.

Les capitaux ont été tous fournis par des Annamites.

— Beaucoup d'amicales de fonctionnaires en Indochine ont pour leurs membres des villas au bord de la mer et à la montagne.

Les services militaires ont Chapa, qui est fort bien mais trop loin, trop petit, et ne convient pas à tous les tempéraments.

C'est pourquoi plusieurs officiers ont songé à créer une coopérative de logement et de consommation qui leur permettrait, ainsi qu'à leur famille, de faire une cure d'air salin pendant la période des grosses chaleurs, dans des conditions aussi économiques que possible. [Un sanatorium a été installé dans deux très beaux bâtiments de l'île-aux-Buissons](#), dans la baie d'Along.

Il a ouvert ses portes le 1^{er} juin.

Tous les officiers d'active, de réserve, de complément, en retraite, et les veuves et enfants de tous les officiers tués à la guerre ou morts en service, peuvent faire partie de cette coopérative.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 20 septembre 1923, p. 2, col. 5)

COCHINCHINE

La vie administrative

— Le *J.O. de l'Indochine* du 28 juillet 1923 a publié :

Un arrêté portant organisation d'un corps de juges de paix indigènes en Cochinchine.

Un arrêté portant création d'un cadre de maîtres et de gardiens de phare indochinois.

— Un bureau secondaire de Poste et de Télégraphe participant au service limité des articles d'argent est ouvert à Caitauha, province de Sadec (Cochinchine) à compter du 16 juillet 1923. Ce bureau participe au service des colis postaux ordinaires du poids maximum de 10 kg. Il est classe à la 1^{re} catégorie de l'arrêté du 4 septembre 1912 pour la perception des taxes sur les colis postaux à la 5^e de l'arrêté du 13 décembre 1921, pour l'indemnité forfaitaire des frais de bureau et d'éclairage.

— M. Mazet (A.), industriel, est nommé membre de la commission municipale de Cholon*, en remplacement de M. J. Mazet, démissionnaire.

— Un arrêté désigne les nouveaux membres de la commission de surveillance du port de commerce de Saïgon.

.....

La vie économique

— MM. de la Pommeraye et Darles ont été élus président et vice-président de la chambre de commerce de Saïgon.

— En attendant qu'une solution définitive intervienne en vue d'assurer la régularité des communications postales de l'Indochine, tant avec la métropole qu'avec Singapore et Haïphong, la chambre de commerce de Saïgon a décidé de demander à M. le gouverneur général d'intervenir auprès des [Messageries Maritimes](#) pour la création d'urgence d'un service annexe provisoire Saïgon-Singapore permettant de recevoir régulièrement le courrier français acheminé par la voie anglaise.

— Par arrêté du 26 juillet 1923, publié au *J.O.* de la colonie du 1^{er} août 1923 réparti pour les années 1923 et 1924, conformément au tableau annexé audit arrêté, entre les producteurs de la Cochinchine, au prorata de leur récolte, les quantités de poivres à admettre en France au bénéfice de la détaxe coloniale, en exécution de la loi du 30 décembre 1909 et du décret du 30 mai 1922.

Province de Hatien : My-duc. 10.908 kg. ; Loc-tri 10.716 kg. 4 ; Ky lo 12.761 kg. 2 ; Bay-ot. 8.228 kg. 4 ; Hon-chong, 101.350 kg. 8 ; Thuan-yen 58.025 kg. 4 ; Phu-quoc, 111.208 kg. 5.

Province de Rachgia : Tho-son 8.291 kg. 2.

Province de Baria : Baria 800 kg.

Au total : 322.349 kg. 9

Les événements et les hommes

— Le navire *Speelman*, récemment acheté à la « Royal pacquet navigation Company » par la [Société des Affréteurs indochinois](#) pour effectuer le service subventionné Saïgon-Bangkok vient d'être francisé : il s'appellera désormais « Gouverneur-général-Maurice-Long ». L'ex-Speelman est parti le 28 juillet pour Bangkok.

— Un grand hydravion multiplace, destiné à assurer le service Saïgon-Cantho et Saïgon-Pnompenh est arrivé à Saïgon venant de Hongkong. L'inauguration de cette ligue de navigation aérienne a eu lieu fin août.

— Un grave accident d'automobile survint le 22 juillet près de Godauha sur la route de Tay-Ninh. Une torpèdo Dodge, conduite par un chauffeur annamite, n'ayant pu être freinée à temps dans un tournant, vint buter contre un arbre et capota.

Deux femmes indigènes qui se trouvaient, dans la voiture furent blessées, une grièvement. Le chauffeur souffrait de violentes douleurs internes.

— La Cour criminelle de Saïgon a condamné à sept ans de travaux forcés l'Annamite Ng.-Van-Chinh qui avait pris part à un acte de piraterie commis au village de Phu-Cam en 1921 et n'avait été arrêté que le 21 février 1923 dans son propre village.

— Les restes mortels de l'artiste Dourge, la grande étoile de cinéma, ont été embarqués à Marseille sur le *Kersaint*.

L'inhumation a eu lieu à Saïgon où était née cette artiste.

— Il est créé à Saïgon une École normale destinée à former les institutrices indigènes de la Cochinchine. Les frais d'entretien de cet établissement, y compris la solde du personnel, sont supportés par le budget local de la Cochinchine. En attendant qu'un local spécial lui soit affecté, l'École normale d'institutrices fonctionnera au [Collège de jeunes filles annamites](#) de Saïgon.

— M. Tràn-van-Don est autorisé à faire paraître, à Saïgon, une revue hebdomadaire en langue annamite ayant pour titre *Nhou-hoc-tap-chi* (Revue scientifique).

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 21 septembre 1923, p. 2, col. 4)

ANNAM

La vie administrative

— Le *J. O. de l'Indochine* du 1^{er} août 1923 a publié un arrêté en vertu duquel la circonscription autonome du plateau de Langbian créée par ordonnance royale du 11 octobre 1920, qui a été rendue exécutoire par arrêté du 31 octobre 1920, est remplacée sous l'autorité du Résident supérieur en Annam et forme le territoire de la [commune de Dalat](#) qui est érigée en commune de deuxième catégorie, dans les conditions fixées par arrêté du 31 décembre 1914. Les fonctions de maire de cette commune sont exercées par le fonctionnaire chargé, d'autre part, de la direction des services de la station d'altitude de Dalat et du tourisme dans la région du Langbian.

La vie économique

— Par arrêté du 26 juillet 1923, publié au *J. O. de l'Indochine* du 1^{er} août 1923, il est créé en Annam une réserve forestière dont la situation, la contenance approximative et les limites sont fixées par ledit arrêté.

Les événements et les hommes

— L'appellation de « canal Peytavin » est donnée au canal principal des irrigations du Thanh-hoa (réseau du Song-chu), en perpétuation de la mémoire de M. Peytavin, ingénieur des Travaux publics.

TONKIN

La vie administrative

— Le *J. O. de l'Indochine* du 1^{er} août 1923 a publié un arrêté faisant réserve au profit de l'administration des droits du domaine local du Tonkin sur la propriété et l'exploitation des sources d'eaux minérales et thermales jaillissant sur le territoire du village de Chiêng-Puck (Son-la).

La vie économique

— A été autorisé le mandatement au profit de la chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam, de la somme de 2.000 piastres représentant la troisième tranche de la subvention de 7.000 piastres accordée à cette Compagnie pendant l'année 1923.

— *L'Avenir du Tonkin* annonce qu'une mission américaine d'étude de la question du pétrole en Indochine est attendue tout prochainement au Tonkin. Cette mission serait organisée par la [Standard Oil Cy](#) de New-York. L'administration supérieure aurait été officiellement prévenue par le ministère des Colonies.

Notre confrère souhaite ardemment voir cette question du pétrole élucidée à bref délai car il estime qu'elle a pour ce pays une importance majeure.

En ce moment même, une société française d'études se constitue à Paris pour l'entreprise de recherches rationnelles méthodiques, sous la direction d'un technicien d'une compétence indiscutée.

— Le bureau secondaire de Postes et Télégraphes de Bân-Yên-Nhân de Hung-Yên (Tonkin) est ouvert au service limité des articles d'argent indochinois à compter du 16 août 1923.

Les événements et les hommes

— Deux agents du service actif les Douanes et Régies du poste de Lao-Kay sont en traitement à l'hôpital de Hanoï, lisons-nous dans l'*Avenir du Tonkin*.

Le troisième, lui-même, très éprouvé par le climat insalubre du poste, est secondé dans la mesure où le leur permet leur propre service, par le receveur et le vérificateur de cette administration.

Garde du pont frontière ; visite des trains, surveillance du fleuve, tout cela impose à ces trois fonctionnaires un service très pénible le jour et une partie de la nuit.

Pourquoi ne pas doter le poste de Lao-Kay, dont l'importance ne saurait échapper, d'un nombre d'agents suffisant pour parer à toute éventualité, se demande notre confrère.

— Les régions de Cao-Bang, de That-Khé et de Lang-Son ont été dévastées par des inondations au commencement du mois d'août.

À Caobang, des plus torrentielles d'une abondance exceptionnelle ont occasionné une crue subite du Song-Ban-Giang qui a submergé totalement le centre de Caobang, à l'exception de la résidence. Tous les Européens ont pu être sauvés mais des morts dont le nombre n'est pas encore connu, sont à déplorer dans la population indigène. Les dégâts matériels sont considérables.

Le poste de T. S. F., dont l'antenne a été abattue et tout le matériel actuellement sous l'eau, doit être considéré comme perdu.

Toute la population indigène et la plupart de la population européenne étaient sans abri.

Le poste de gendarmerie a été évacué sans pouvoir sauver les affaires personnelles ni les archives.

La ville de That-Khé fut complètement inondée. Il y a plus de 2 mètres d'eau au marché. De nombreuses personnes se trouvent sans ressources. Les cultures sont perdues.

Des secours ont été promptement organisés.

La ligne télégraphique directe de That-Khé à Lang-Son est noyée. Le désastre est très important.

Les bas quartiers de la ville de Lang-Son ont été inondés le 1^{er} août. La nuit suivante, une baisse des eaux s'est produite.

Le 2 août au matin, le Song-ky-Kong était rentré dans son lit.

Un légionnaire s'est accidentellement noyé à Ky-Lua. en voulant traverser un bas-fond inondé.

— Par arrêté du 24 juillet 1923, le Lycée de Hanoï portera le nom de « Lycée de Albert-Sarrault »*.

— L'adjudant Colombo a été reconnu coupable de complicité de vols militaires et condamné à trois ans de prison.

[COCHINCHINE]

— Le 8 août, à l'hôtel de ville de Hanoï [Saïgon*], eurent lieu les opérations de vote pour l'élection d'un juge consulaire titulaire et de quatre juges suppléants.

Le nombre d'électeurs inscrits était de 248.

98 seulement ont voté.

Majorité absolue : 62.

M. Hérault a été élu juge consulaire par 85 voix.

Vinrent ensuite :

MM. Champanhet, 63 voix ; Lemoult, 62 voix, élus : Lemoult, 62 voix ; Autret, 56 voix ; Privé, 55 voix ; Emon, 31 voix ; Martin, 26 voix ; Michel, 19 voix, ballottage.

Le scrutin de ballottage a eu lieu le lundi 13 août.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 25 septembre 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GENERAL

La vie administrative

— Le *J. O.* du 4 août 1923 a publié les arrêtés suivants :

Arrêté relatif à l'institution des livrets de pensions servies par la Caisse de retraite des services civils coloniaux et locaux de l'Indochine.

Arrêté allouant une indemnité pour frais de représentation et de tournées au résident du Darlac.

Arrêté modifiant, en ce qui concerne l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, les articles 95 et 109 du règlement général de l'enseignement supérieur.

La vie économique

— À la date du 30 juin 1923, les recettes du budget général de l'Indochine s'élevaient à 32.887.309 \$ 90

Le *J. O.* de l'Indochine du 4 août 1923 a publié un arrêté réorganisant l'[École supérieure d'agriculture et de sylviculture](#).

— À dater du 1^{er} août 1923, le décompte en piastres des taxes télégraphiques et radiotélégraphiques internationales s'effectue en multipliant les tarifs en francs-or par un coefficient représentant la valeur moyenne qu'aura prise, au cours du mois de calendrier précédent l'équivalent journalier du franc-or en piastres, tel qu'il est défini à l'article 2.

Ce coefficient, égal à ladite valeur moyenne arrondie au nombre de demi-cents le plus voisin de sa valeur exacte, sera arrêté par le directeur des Postes entre le 1^{er} et le 4 au plus tard, de chaque mois et restera en vigueur jusqu'à notification d'un nouveau coefficient.

L'équivalent en piastre du franc-or est égal à la fraction 10000/51825 du cours de vente, en piastres, du dollar d'or par la Banque de l'Indochine, à Saïgon.

Les événements et les hommes

— Les recettes en Indochine de la « Journée Pasteur » pour les laboratoires sont d'environ 1.050.000 francs.

— Par arrêté du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 3 août 1923 : Une avance de six cent cinquante piastres (650 \$ 00) à titre de justification ultérieure est mise à la disposition de M. Crevost, inspecteur en chef des Services commerciaux. directeur du [Musée Maurice-Long](#), pour achat d'échantillons et documents divers destinés au Musée colonial de Lyon.

— Des examens pour l'obtention des brevets de capitaine au grand et au petit cabotage colonial auront lieu à Saïgon. dans les bureaux du capitaine du port de commerce dans la deuxième quinzaine de novembre.

— Par arrêté du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 30 juillet 1923 :

Il est fait cession à la municipalité de Hanoï, en vue de l'édification du monument commémoratif aux morts de la guerre, d'une parcelle de terrain provenant du domaine de l'État, dont la désaffectation a été prononcée par M. le Ministre des Colonies. selon avis donné par câblogramme n° 21-7 du 21 mars 1923. Cette parcelle fait partie de la marc aux Eléphants, sise à Hanoï, entre l'avenue Puginier et le boulevard Félix-Faure. Sa superficie de 3.800 mètres carrés est figurée au plan annexé à l'original du présent arrêté.

— Un témoignage officiel de satisfaction a été décerné à M. Rio François-Marie, inspecteur de 1^{re} classe de la Garde indigène de l'Indochine, pourra voir, tout en

remplissant les fonctions de secrétaire de la Commission instituée par arrêté du 15 août 1922, dans le but d'étudier et de proposer un tracé de délimitation des territoires de la Cochinchine et de l'Annam, située entre la mer et le confluent du Donnaï avec la Da-Ouay, procédé avec une grande compétence, à défaut d'opérateur du [Service géographique](#) et du Service du Cadastre, au levé de toute la zone frontière, dans des conditions d'énergie physique et morale remarquable et pour avoir mené à bonne fin, dans le plus court délai possible, ces travaux de délimitation.

— La médaille d'honneur en argent de 2^e classe a été décernée, à titre exceptionnel et posthume, aux sieurs Thach-Tac et Thach-Em, inscrits du village de Loan-tân (Cantho), pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve dans une poursuite de malfaiteurs, au cours de laquelle ils ont été tués à coups de fusil.

COCHINCHINE

La vie économique

[Marché du riz, trafic port de Saïgon]

ANNAM

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine, la province de Darlac, créée par arrêté du 2 juillet 1923, est classée à la 2^e catégorie du tableau annexé à l'arrêté du 13 février 1910. Une indemnité de mille deux cents piastres (1.200 \$) pour frais de représentation et de tournées est allouée au résident-chef de cette province.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 27 septembre 1923, p. 2, col. 3)

TONKIN

La vie administrative

— M. Krautheimer (Jean-Félix), administrateur de 1^{re} classe des Services civils, a été désigné en remplacement de M. Lehé (Benjamin-Henri) pour faire partie, en qualité de président, de la commission criminelle du Tonkin pendant l'année 1923.

La vie économique

— Dans sa réunion du 6 août, la chambre de commerce de Haïphong décida de mettre en adjudication différents travaux dont le programme a été récemment approuvé et dont le montant est évalué à 60.000 piastres environ.

Les événements et les hommes

— Un buste de M. le gouverneur général Maurice Long, sera placé dans la grande salle du Musée commercial et industriel de Hanoï, auquel une décision du résident supérieur au Tonkin a récemment attribué le nom du regretté gouverneur général.

— Un buste de M. le gouverneur général Maurice Long, sera placé dans la grande salle du Musée commercial et industriel* de Hanoï, auquel une décision du résident supérieur au Tonkin a récemment attribué le nom du regretté gouverneur général.

— Une délégation de la chambre consultative du Tonkin composée de MM. Bach-thai-Buoi, Bui-huy-Tin et Ng.-huu-Thu, dit Sen, s'est rendue le 26 juillet au gouvernement général exprimer à M. Baudoin les vœux de bon voyage et d'agréable séjour en France de l'assemblée locale indigène du Tonkin.

Dans la soirée, au Palais de l'avenue Puginier, eut lieu le dîner d'adieu offert par M. le gouverneur général p. i. et M^{me} Baudoin.

Renonçant aux villégiatures estivales, de nombreux invités étaient descendus du Yunnan, de Chapa, du Tam-Dao, ou revenus de Doson, puisqu'il s'agissait ce soir-là, dans l'esprit de tous, d'une manifestation de respectueuse sympathie et cette manifestation fut, en effet, très réellement ce qu'elle devait être.

— Le gouverneur général p. i. a reçu des présidents des chambres de commerce de Hanoï et de Haïphong et de la chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam des lettres lui exprimant les remerciements de ces Compagnies pour l'intérêt qu'il a toujours marqué à leurs travaux et leurs vœux de bon voyage et d'heureux séjour en France.

— Il est institué à Hanoï, sous le contrôle immédiat du directeur de l'Instruction publique, un enseignement supérieur des Lettres dont les chaires seront progressivement organisées de manière à constituer ultérieurement une École supérieure des lettres. Cet enseignement comprendra des cours publics, des conférences publiques et des cours réservés aux élèves des diverses écoles d'enseignement supérieur.

Les cours publics et les conférences publiques sont gratuits et ouverts : 1° aux Européens ; 2° aux indigènes munis de cartes individuelles qui leur seront délivrées gratuitement, au début de chaque trimestre, par la direction de l'Instruction publique sur la justification de leurs aptitudes à suivre ces cours.

Une chaire magistrale de littérature française et une chaire magistrale de philosophie pourvues chacune d'un professeur de l'Enseignement supérieur choisi parmi les professeurs agrégés actuellement en service en Indochine seront inaugurées à la prochaine rentrée scolaire.

Il sera en outre organisé des séries de conférences publiques sur la littérature annamite et chinoise, l'histoire, la géographie, les civilisations et les arts de l'Extrême-Orient. Les conférenciers seront désignés par le directeur de l'Instruction publique sur la présentation du directeur de l'École Française d'Extrême-Orient.

CAMBODGE

Le vie administrative

— Il est créé, au profit du budget local du Cambodge, une taxe dite « droit d'examen » fixée à dix piastres (10 \$ 00) à acquitter par les candidats aux épreuves de l'examen de capacité pour la conduite des voitures automobiles. Le droit d'examen est dû par tous les candidats, quelle que soit leur nationalité, à l'exception des élèves de l'Ecole pratique d'Industrie et des candidats dans l'indigence et qui en justifieront.

La vie économique

— À compter du 1^{er} janvier 1923, les voitures automobiles dites assujetties au Cambodge, quelle que soit la nationalité de leur propriétaire, au paiement d'une taxe annuelle, qui sera perçue sur rôles établis, à Phnom-penh par le résident-maire et dans les provinces par les Résidents.

Cette taxe est fixée comme suit :

Droit fixe, 15 \$ 00 ; droit proportionnel, 1 \$ 00 par HP.

Les dispositions de l'arrêté du 25 octobre 1921 sur la taxe des automobiles autres que celle relative à la quotité de la taxe, demeurent applicables aux propriétaires de « cyclocars ».

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1923, p. 2, col. 3-5)

— L'[École française d'Extrême-Orient](#) prépare un dictionnaire de géographie descriptive et historique de l'Indochine annamite.

Cet ouvrage sera divisé en trois volumes.

Chaque volume sera essentiellement constitué par la description des provinces telles qu'elles étaient organisées à la date du 1^{er} avril 1923, description qui comportera des indications géographiques, ethnographiques, économiques, historiques, archéologiques et artistiques,

Une circulaire du gouverneur général p. i. de l'Indochine [Baudoin], adressée au Gouverneur de la Cochinchine et aux résidents supérieurs au Tonkin et. en Annam assure à l'École française d'Extrême-Orient la collaboration administrative en vue de l'exécution rapide de cet intéressant ouvrage.

La réorganisation du conseil le gouvernement de l'Indochine
(Premier article)

LES PROPOSITIONS DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL MERLIN
par M. DE LANSALUT
(*La Dépêche coloniale*, 27 mars 1925)

.....

M. Long, qui, à l'époque, était gouverneur général de l'Indochine, était trop avisé pour ne pas se rendre compte qu'au courant d'opinion qui s'affirmait ainsi de plus en plus, tant dans la métropole que dans la colonie, il était impossible de résister bien longtemps encore. Il se préoccupa donc d'asseoir sur des bases nouvelles l'organisation de l'assemblée représentative réclamée par ses administrés. Mais M. Long était trop foncièrement autoritaire et jaloux des prérogatives du gouverneur général pour ne pas aborder le problème avec le souci de ne porter aucune atteinte aux pouvoirs presque régaliens dont est investi le gouverneur général de Indochine.

Le projet arrêté par lui, et qui existe aux archives du gouvernement général, prévoyait tout d'abord l'institution d'un conseil de gouvernement exclusivement composé des grands chefs de services, avec pouvoirs d'arrêter tous budgets, de délibérer sur tous les actes de gestion de la colonie.

Sous le titre II du même projet était instituée, sous le nom de Congrès de l'Union indochinoise, une assemblée exclusivement composée des délégués français et indigènes mandatés par les divers corps élus de la colonie, au nombre de dix-neuf délégués français contre dix-huit délégués indigènes. Le mandat de tous ces membres du Congrès était limité à un an ; les séances du conseil n'étaient pas publiques. Quant aux attributions du Congrès, elles étaient sensiblement les mêmes que celles dévolues à l'actuel conseil du gouvernement. Au scrutin secret, le Congrès avait cependant le droit de voter des vœux présentes par cinq membres au moins.

Par cette analyse du projet de M. Long, il est aisé de se rendre compte que la réforme était de pure façade, que, mieux, elle constituait presque un recul sur la réglementation en vigueur, puisque en définitive, le Congrès était subordonné au conseil de gouvernement, celui-ci exclusivement composé de fonctionnaires.

M. Long, étant décédé à Colombo en janvier 1923, au cours de son voyage de retour en Indochine, son projet ne vit jamais le jour ; mais, comme on va pouvoir s'en rendre compte, M. Martial Merlin, qui remplace M. Long dans les fonctions éminentes de gouverneur général de l'Indochine, s'est tellement imprégné du projet de son prédécesseur que le projet par lui communiqué au conseil de gouvernement le 26 novembre dernier n'en différé guère.

(L'Avenir du Tonkin, 12 mars 1928)

Tout le monde apprendra avec plaisir des nouvelles de M. le lieutenant de vaisseau Delorme, l'ancien officier d'ordonnance de M. le gouverneur général Maurice Long.

Ce sympathique officier, qui a quitté le Marine quelque temps après son retour d'Indochine, est actuellement secrétaire général d'une très importante société de constructions, à Paris.

Il se pourrait que M. Delorme soit appelé à retourner un de ces jours en Extrême-Orient et tous ses amis de là-bas s'en réjouiront.
